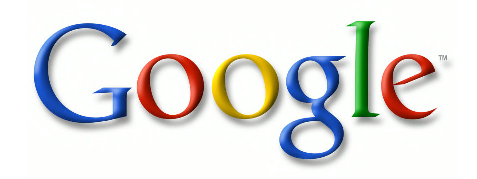






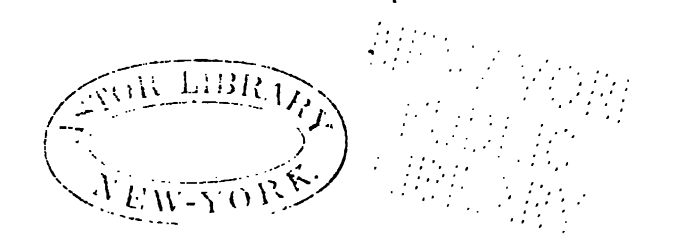


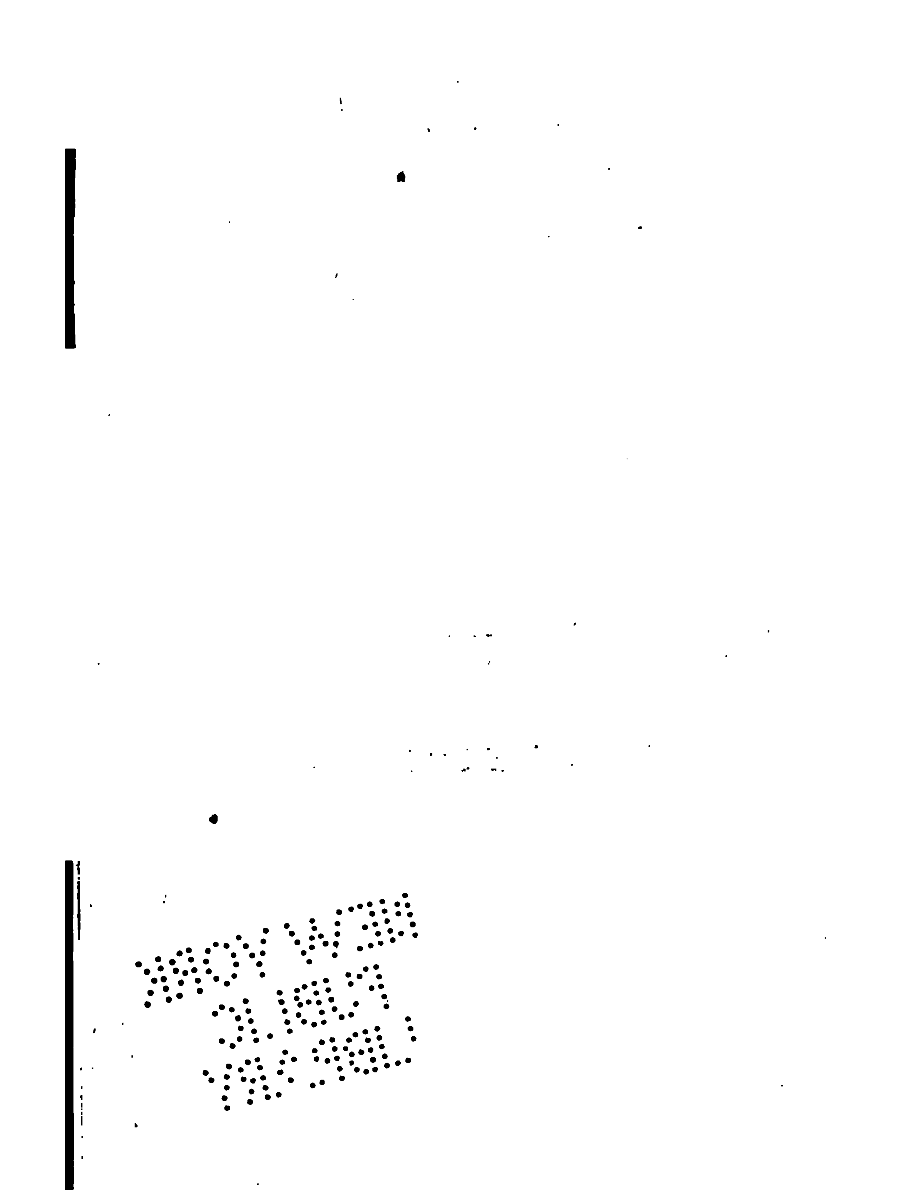


LES

ECOLES NORMALES,

LIVRE NATIONAL.





SÉANCES

DES ÉCOLES NORMALES,

RECUEILLIES

PAR DES STÉNOGRAPHES,

ET REVUES

PAR LES PROFESSEURS.

NOUVELLE ÉDITION.

DÉBATS.

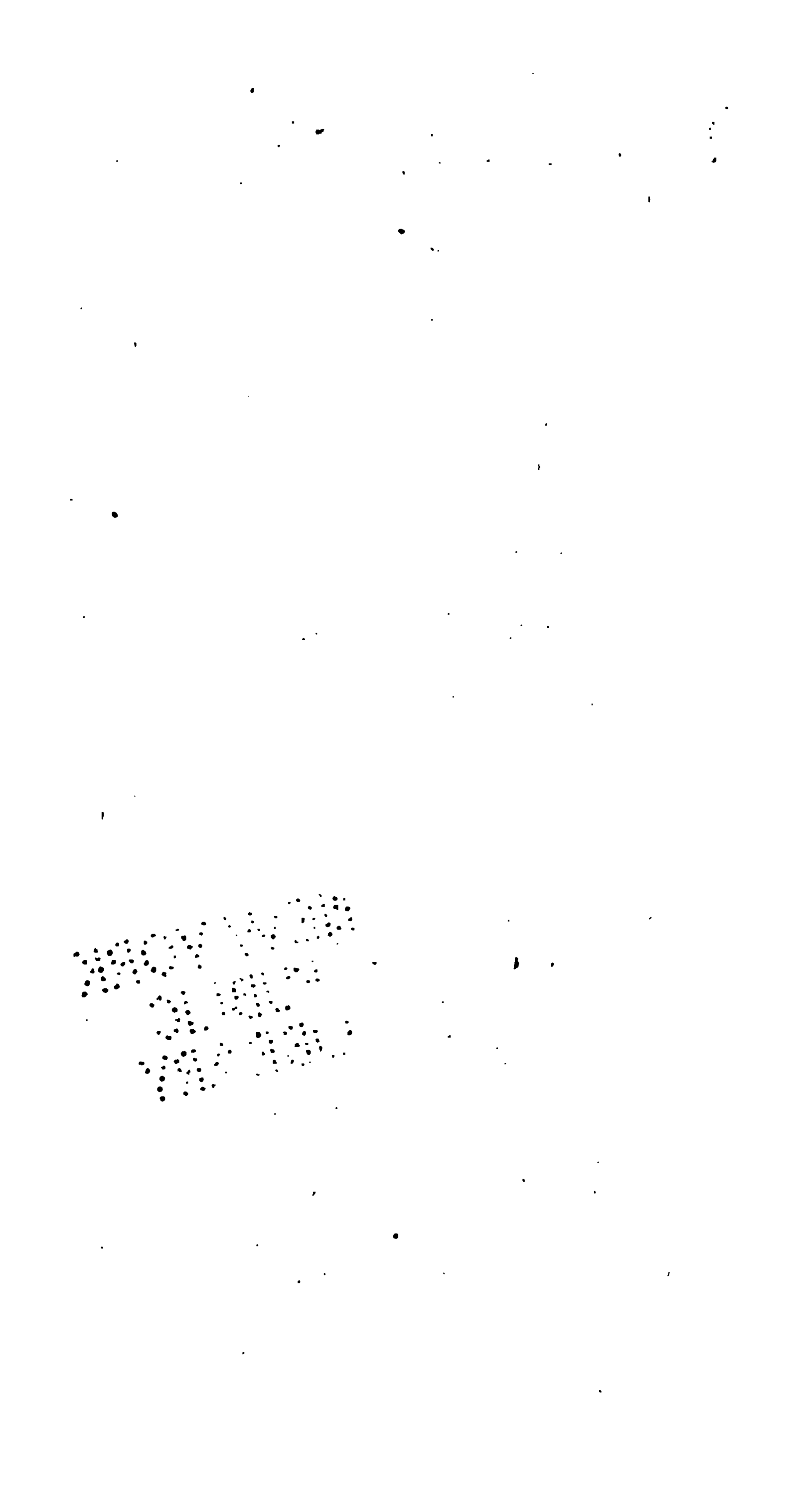
TOME SECOND.

PARIS,

A L'IMPRIMERIE DU CERCLE-SOCIAL.

(1800.)

AN 9 DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.



SÉANCES
DES ÉCOLES NORMALES,

RECUEILLIES

PAR DES STÉNOGRAPHES,

ET REVUES

PAR LES PROFESSEURS.

VINGT-SIXIÈME SÉANCE.

(26 *Germinal.*)

PHYSIQUE.

HAUY, *Professeur.*

LE PROFESSEUR. Citoyens les expériences qui ont été préparées pour cette séance sont toutes relatives à la pesanteur de l'air. La manière la plus simple de la rendre sensible aux yeux, consiste, ainsi que je vous l'ai dit, à peser un ballon de verre, d'abord après

y avoir fait le vuide le plus parfait possible, et ensuite après y avoir fait rentrer l'air. On s'apperçoit que dans ce second cas le ballon a acquis une augmentation sensible de poids. Cette expérience sera la première de celles que le citoyen Lefebvre aura la complaisance de vous faire; les suivantes mettront sous vos yeux différens effets de la pression que l'air exerce en vertu de son poids et de son élasticité.

Une des expériences de ce genre les plus connues, est celle qui se fait avec deux hémisphères de cuivre, qui restent fortement attachés l'un à l'autre par leurs bords, après qu'on a supprimé l'action de l'air intérieur pour balancer la pression de l'air environnant. Ces hémisphères ont pris le nom d'*hémisphère de Magdebourg*, parce que c'est dans cette ville que l'expérience dont il s'agit fut faite pour la première fois, par Otto de Guericke, l'inventeur de la machine pneumatique.

On répétera aussi l'expérience de Toricelli, soit parce qu'elle est vraiment l'expérience originale, qui a servi à démontrer la pression de l'air, soit parce qu'elle peut donner une juste idée de la construction du baromètre.

Enfin nous avons pensé que les expériences sur les scyphons pourraient vous intéresser, et à celles que l'on fait ordinairement nous en joindrons une autre qui consiste à produire un écoulement d'air au moyen d'un scyphon plongé dans l'eau. Nous ne trouvons cette expérience décrite dans aucun des auteurs de Physique que nous avons entre les mains;

et c'est une raison de plus pour vous la faire connaître.

Lefebvre. — Avant de passer aux expériences que le citoyen Professeur vient de vous annoncer, je dois vous faire remarquer que la machine dont je vais faire usage est garnie d'un baromètre qui remplace avec avantage l'éprouvette dont on se sert ordinairement, pour s'assurer du terme, où le vuide fait sous le récipient, approche d'être parfait. Telle est la construction de ce baromètre, que le mercure y monte par la suppression de la colonne d'air renfermée dans le tube, et qui au moyen d'une communication, établie entre ce tube et les corps de pompe, sort en même-tems que l'air contenu sous le récipient.

La quantité dont le mercure s'éleve, évaluée au moyen d'une graduation adaptée, à l'instrument, comme dans les baromètres ordinaires, fait connaître le degré auquel le vuide a été porté ; en sorte que si l'on pouvait le faire entièrement, on verrait le mercure monter à vingt-huit pouces.

Cela posé, je prends ce ballon dont je connais d'avance la capacité, qui est de neuf cents trente-neuf pouces cubes ; je le place sur la platine de la machine pneumatique, et j'ouvre le robinet au moyen duquel son intérieur communique avec le corps de pompe. Je vais maintement y faire le vuide ....

Hauy. Vous voyez combien est facile la manipulation de cette machine, dont la construction est due aux anglais. Celle d'Otto de Guericke avait, entr'au-

tres inconvéniens, celui de ne pouvoir être mise en jeu que par un mouvement lent et pénible : pour faire une seule expérience, il fallait employer pendant plusieurs heures les forces de deux hommes très-robustes. La construction en a été depuis ameliorée d'abord par Boyle, ensuite par Papin, et elle est parvenue enfin par degrès à cet état de perfection, où elle met l'opérateur beaucoup plus à l'aise, et même les spectateurs n'attendent pas long-tems le résultat.

Lefebvre. Voilà le baromètre arrivé à peu-près à deux pouces de sa hauteur moyenne qui est de vingt-huit pouces : il ne reste plus qu'un quatorzième de l'air qui était renfermé sous le récipient. Nous n'irons pas plus loin. J'observerai, en passant, que quand on essaye pour la première fois un pareil ballon, il faut avoir soin de l'envelopper d'un linge, parce que s'il n'était pas exactement rond, il pourrait se briser, et occasionner des accidens. On doit prendre garde aussi, en le transportant, qu'il ne heurte contre quelque corps solide. Je retire le ballon purgé d'air après avoir fermé son robinet ; je le pese.... et je trouve que son poids est de cinq livres, cinq onces, cinq gros, quatorze grains. J'y laisse rentrer l'air, et je le pese de nouveau.

Maintenant son poids est de cinq livres, six onces, cinquante-quatre grains. La différence entre les pesées est de cinq gros quarante grains. Mais puisqu'il est resté environ $\frac{1}{14}$ d'air dans le ballon, les cinq gros quarante grains ne donnent que le

poids d'une quantité égale à $\frac{13}{14}$ de neuf cents trente-neuf pouces d'air, c'est-à dire environ à huit cents soixante-douze pouces cubes..... Cela fait un peu plus de onze gros pour mille sept cent vingt-huit pouces cubes, ou pour un pied cube d'air, ce qui s'accorde avec ce que l'on savait déjà sur la pesanteur spécifique de ce fluide.

La seconde expérience, annoncée par le citoyen professeur, est celle qui se fait avec les hémisphères de Magdebourg. Ils sont creux, et l'un d'eux est garni d'un robinet, qui a le même usage que celui du ballon.

Maintenant que le vuide est fait dans les hémisphères, la pression de l'air extérieur, sur leurs surfaces convexes, n'est plus balancée par le ressort de l'air intérieur, et les deux hémisphères demeurent fortement attachés l'un à l'autre par leurs bords.

Je les ressere, et vous voyez que je fais de vains efforts pour les séparer.

Otto de Guericke employait des hémisphères d'un diamètre considérable, auxquels il attelait plusieurs chevaux vigoureux, qui ne pouvaient parvenir à les détacher.

Le Professeur. J'ajouterai, à ce que vient de dire le citoyen Lefebvre, qu'Otto de Guericke faisait tirer les hémisphères par quatre chevaux, attelés deux à deux, et qui agissaient en sens contraire, ce qui en imposait aux gens peu instruits, en leur faisant croire qu'on employait la force de quatre chevaux pour essayer de séparer les hémisphères, tandis qu'il y

avait deux chevaux qui ne faisaient autre chose que tenir lieu d'un point d'attache. C'était une petite supercherie, pour jetter plus de merveilleux sur l'expérience. Mais Otto de Guericke était bien aise qu'on remportat une grande idée de la machine dont il était l'inventeur. Il faut passer quelque chose à cet amour paternel.

Lefebvre. Nous allons répéter l'expérience en sens inverse, c'est-à-dire qu'après avait fait de nouveau le vuide dans les hémisphères, nous les replacerons, le robinet fermé, sur la platine de la machine ; nous les recouvrirons ensuite d'un récipient sous lequel nous ferons pareillement le vuide. La partie supérieure de ce récipient est percée pour recevoir une tige recourbée par le bas, en forme de crochet. Par un mouvement donné à la tige, on peut faire passer le crochet dans l'anneau attaché à l'un des hémisphères, de sorte qu'en tirant ensuite la tige de bas en haut, on séparera les deux hémisphères, en supposant qu'ils n'ayent aucune adhérence.

Maintenant le vuide est fait sous le récipient ; les hémisphères sont pareillement purgés d'aïr ; j'ai détruit la force qui les faisait adhérer l'un à l'autre ; il n'y a plus de pression du dehors au dedans, ni de résistance du dedans au dehors. Il doit arriver la même chose que quand les hémisphères sont remplis et environnés d'air, c'est-à-dire, qu'ils ne résisteront plus à leur séparation. Je fais agir la tige, et vous voyez avec quelle facilité ils se détachent l'un de l'autre.

Les deux expériences que nous venons de faire

prouvent incontestablement la pesanteur de l'air. Celle de Toricelli est, en quelque sorte, l'expérience originale qui a mis en évidence cette propriété de l'air. Je ne la répète que pour vous la développer davantage. Je prends un tube d'environ 30 pouces de hauteur, ouvert seulement d'un côté, et je le remplis de mercure. Ayant placé un doigt sur l'orifice, pour maintenir le mercure, je renverse le tube, et je le plonge dans cette cuvette, où il y a aussi du mercure. Je retire le doigt, et à l'instant le mercure descend dans le tube, et y reste suspendu à-peu-près à la hauteur de 28 pouces. Je reprends le tube, et à la place du mercure j'y mets de l'eau, en suivant les mêmes procédés que pour le mercure. Mais l'eau ne descend pas dans le tube, après que j'ai retiré le doigt appliqué sur l'orifice de ce tube. Pour la voir descendre, il serait nécessaire d'employer un tube qui eût plus de 32 pieds de hauteur. La raison en est qu'il faut une colonne d'eau de cette hauteur, pour faire équilibre à une colonne de mercure de 28 pouces, d'où il suit que la pression de la colonne d'air atmosphérique qui repose sur la cuvette, étant elle-même en équilibre avec 28 pouces de mercure, si l'on substitue l'eau au mercure, la même pression deviendra capable de balancer l'effort d'une colonne d'eau de 32 pieds.

Dans l'expérience que nous venons de faire avec le mercure, le vuide s'établit de lui-même, entre l'extrémité supérieure de la colonne de ce liquide et le haut du tube. Il en est tout autrement du baromètre adapté à la machine pneumatique. Le vuide ne se fait

dans le tube, que parce qu'on le fait en même tems sous le récipient, ce qui détermine le mercure à s'élever de la cuvette dans le tube, en vertu de la pression de l'air extérieur, qui continue d'agir, tandis qu'on supprime la résistance de l'air extérieur. Mais c'est le même effet qui est seulement produit d'une manière différente.

Il nous reste à vous faire voir les expériences du scyphon. En voici un que je plonge dans l'eau que contient ce vase, et remarquez d'abord que l'eau s'élève dans la boussole plongée jusqu'au niveau de l'eau environnante. Je vais faire, avec ma bouche, l'office d'une pompe, c'est-à-dire que je vais supprimer l'air qui reste dans le scyphon. A l'instant l'eau s'élèvera dans la branche plongée, et elle y monterait jusqu'à 32 pieds, si le scyphon avait cette hauteur. Elle descendra ensuite dans la branche extérieure, qui s'abaisse au-dessous du niveau de l'eau renfermée dans le vase, et elle s'écoulera par l'orifice de cette même branche.

Vous venez de voir les effets que je vous avais annoncés.

Pour appliquer ici le raisonnement, à l'aide duquel le professeur vous a développé, dans une autre séance, la cause de cet effet, supposons qu'il y ait un pied entre le niveau de l'eau et la courbure du scyphon, et que la branche extérieure ait deux pieds de longueur. L'eau sera poussée de bas en haut, dans la branche plongée, avec une force égale à celle d'une colonne du même liquide de trente - deux pieds moins un pied, c'est-à-dire de trente-un pied. D'une

autre part, l'air agira sur l'orifice de la branche extérieure avec une force égale à celle d'une colonne d'eau de trente-deux pieds moins deux pieds, ou de trente pieds. Donc il restera à l'eau, contenue dans cette même branche, une force d'un pied, en vertu de laquelle elle descendra ; car il est évident que l'excès de la colonne d'air extérieur, qui est aussi plus longue d'un pied, que celle qui agit sur l'eau contenue dans le vase, n'est pas suffisant, à beaucoup près, pour balancer la pesanteur de l'excès de la colonne d'eau qui tend à descendre sur celle qui est poussée de bas en haut.

Mais si la branche extérieure était égale à la partie de la branche plongée, qui s'élève au dessus du niveau ; par exemple, si dans le cas présent la branche extérieure était longue seulement d'un pied, l'eau s'arrêterait à l'orifice de celle-ci, pourvu toutefois que le diamètre du tube fut peu considérable, comme cela a lieu dans le scyphon dont je me sers ici ; car s'il était d'une certaine grandeur, comme de deux ou trois lignes, le défaut de niveau, entre les molécules d'eau qui répondent à l'orifice, occasionnerait une rupture d'équilibre, qui détermineraient l'eau à s'échapper par cet orifice ; c'est ce que le citoyen professeur vous a déjà expliqué dans une des séances précédentes.

Pour vérifier par l'expérience ce que je viens de vous dire, je plonge la branche la plus longue, à une telle profondeur, que la partie excédente soit égale à la branche la plus courte, qui est ici la branche extérieure.... Vous voyez que quand j'ai pompé l'air,

l'eau reste suspendue dans la branche extérieure sans s'écouler par l'orifice. Je remonte un peu la branche plongée, pour rendre la partie excédente plus longue que la branche extérieure. A l'instant l'eau remonte dans celle-ci et rentre du côté opposé.

Je passe à l'expérience du scyphon d'air, qui a quelque chose de très-intéressant, et va nous offrir un nouveau développement de la même théorie. Je plonge cette cloche dans l'eau, et je la relève de manière que l'eau y reste suspendue par la pression de l'air extérieur. J'introduis sous la cloche une des branches de ce scyphon, laquelle se termine en tube capillaire. Dans cette position, le scyphon a sa courbure tournée vers la terre, et ses deux branches se relèvent verticalement. A l'instant l'air sort par la branche plongée, sous la forme d'un jet, qui s'élève jusqu'à la surface supérieure de l'eau, et en même-tems vous voyez cette eau s'abaisser peu-à-peu dans la cloche. On employe un tube capillaire pour empêcher l'eau d'entrer dans le scyphon.

Voici l'explication de ce phénomène : Pour la rendre plus sensible, je supposerai que la cloche ait deux pieds de hauteur, et que la branche intérieure du scyphon s'élève jusqu'à un pied au-dessus du niveau de l'eau extérieure. Au moment où j'introduis le scyphon, l'eau contenue sous la cloche est poussée de bas en haut, par l'air de l'atmosphère, avec une force de trente-deux pieds, et cette force est balancée par la réaction des parois de la partie supérieure de la cloche, jointe au poids des deux pieds d'eau qui sont sous cette cloche. Donc à la hau-

teur d'un pied, qui est celle où s'élève la branche intérieure du scyphon, la force qui s'oppose à la pression de l'air extérieur, est de trente-un pieds, et par conséquent l'air, qui répond à l'orifice de la même branche, est poussé de haut en bas avec une pareille force ; mais l'air situé à l'orifice de la branche extérieure est poussé de bas en haut, avec une force de trente-deux pieds, d'où il suit que ce fluide doit s'écouler par l'orifice intérieur. A mesure qu'il gagne la surface supérieure de l'eau, celle-ci s'abaisse de manière qu'à chaque instant le ressort de l'air, qui occupe le haut de la cloche, joint au poids de ce qui reste d'eau, fait une somme égale à la pression de l'air extérieur, et tant que l'eau dépasse l'orifice de la branche capillaire du scyphon, la résistance, qui agit de haut en bas, au niveau de cet orifice, étant toujours la même, c'est-à-dire égale à une force de trente-un pieds, la pression de l'air extérieur conserve sa prépondérance, ensorte que l'écoulement de l'air, fourni par le scyphon, continue de se faire dans l'intérieur de la cloche.

Telles sont les expériences que nous avons jugées les plus propres à rendre sensible la théorie qui vous a été exposée. On pourrait y en ajouter beaucoup d'autres. Par exemple, on peut appliquer une vessie, en forme de couvercle, sur un cylindre creux, de verre, ou de quelqu'autre matière, et la faire crever en pompant l'air renfermé dans le cylindre ; mais ce n'est que du bruit. On peut prendre un tube, au haut duquel on ait soudé un godet de bois, dans lequel on mettra du mercure, et lorsqu'on sera le

vuide, on verra le mercure descendre dans le tube, sous la forme d'une pluie argentine, en passant à travers le fonds du godet; mais ce n'est qu'un spectacle pour les yeux. Les expériences qui viennent d'être faites donnent moins à la curiosité; mais elles donnent davantage à l'intelligence et au raisonnement, et ce sont celles-là qui méritent sur-tout de fixer l'attention, et d'occuper une place dans un cours de physique.

VINGT-SEPTIÈME SÉANCE.

(6 *Floréal*).

PHYSIQUE.

HAUY, *Professeur.*

Le Professeur. Citoyens, nous avons aujourd'hui deux expériences à vous faire. La première mettra sous vos yeux les effets de la fontaine à laquelle on a donné le nom de *Fontaine intermittente*, parce qu'elle coule et s'arrête alternativement, suivant que la pression de l'air agit sur la surface de l'eau qu'elle contient, ou que cette pression se trouve interceptée.

La seconde sera l'ascension d'un petit ballon aérostatique de baudruche, préparé par le citoyen Dumotiés ici présent. C'est un artiste très-distingué, dont nos cabinets de physique attestent de tous côtés les

talens, par une multitude de machines exécutées avec autant de soin que d'intelligence. Cette expérience servira à dédommager, en partie, ceux d'entre vous qui n'auraient pas été témoins de ses effets produits en grand. Pour la rendre plus instructive, on a apporté l'appareil qui va servir à remplir le ballon sous vos yeux.

C'est d'ailleurs une expérience digne de L'ECOLE NORMALE, sous tous les points de vue, et par son origine nationale, et plus encore par l'intérêt particulier qu'elle doit inspirer, depuis que le génie français a mis les aérostats en réquisition, comme instrumens de nos victoires.

Mais avant de passer aux expériences, je vais répondre à une question qui m'a été proposée dans une lettre que j'ai reçue du citoyen Ferrand, district de Saint-Godens. « Lorsqu'on a rempli une bouteille d'eau, en la plongeant dans un vase occupé par ce liquide, et qu'ensuite on la retire, l'orifice en bas, dans une position verticale, comment arrive-t-il que l'eau s'échappe de la bouteille, en obéissant à la pesanteur? La pression de l'air qui agit de bas en haut sur la surface extérieure de l'eau, et qui est capable de soutenir une colonne de ce liquide, de trente-deux pieds de hauteur, devrait suffire, à plus forte raison, pour soutenir une colonne beaucoup plus courte, et ainsi il semble que l'eau ne devrait pas tomber ».

L'eau tombe en pareil cas, parce que sa surface extérieure ne peut être parfaitement de niveau. Concevons la colonne qui répond à l'orifice de la bou-

teille, comme partagée en une infinité de filets situés parallèllement à la hauteur de cette colonne. Il y aura toujours certains filets plus longs que les autres, et qui dépasseront le niveau. Or, il suffit qu'un seul filet soit dans ce cas, pour que l'équilibre soit rompu entre ce filet et les autres, qui sont un peu plus courts, pour que l'eau s'écoule, comme cela a lieu dans les scyphons ordinaires.

On sait que l'on prévient la chûte du liquide, en appliquant sur l'orifice de la bouteille, un papier qui sert à maintenir l'eau, en offrant à l'air une base plane, sur laquelle il puisse agir uniformément. Si l'orifice du vase était capillaire, ou à-peu-près, l'eau ne tomberait pas non plus, même en supposant l'orifice libre, parce que la pression de l'air étant aidée dans ce cas, par l'attraction, et n'ayant à agir que sur une petite surface, suffirait pour maintenir l'eau suspendue dans le vase.

Fontaine intermittente.

Nous allons vous faire maintenant l'expérience de la fontaine intermittente. Cette instrument est composé d'un globe percé pour recevoir un tuyau, dont la partie supérieure entre dans ce même globe, et se prolonge presque jusqu'au haut. Lorsque le globe est plein, l'écoulement se fait par de petits tubes, soudés autour de la jonction du globe, avec le tuyau dont nous venons de parler. L'eau tombe d'abord sur une platine à rebords, qui recouvre le bassin que vous voyez. Le milieu de cette platine est percé d'une

d'une ouverture circulaire, garni d'une espèce de collet dans lequel s'insère la partie inférieure du tuyau principal. Au moyen d'un bourrelet dont ce tuyau est garni, on empêche qu'il n'entre jusqu'au fond du collet; en sorte qu'il s'élève d'environ deux lignes au-dessus de l'ouverture de la platine. La partie du collet qui dépasse le tuyau, est percée elle-même d'une ou deux ouvertures latérales, qui servent à établir une communication entre l'air extérieur et les capacités, tant du bassin que du grand tuyau et du globe. Le tout a été combiné de manière qu'il sort plus d'eau par les petits tubes attachés au globe, qu'il ne peut en entrer, pendant le même tems, dans le réservoir, par les ouvertures du collet.

En ce moment le globe est vuide. J'enlève le tuyau qui le soutient; je le renverse, et je fais couler, dans son intérieur, une certaine quantité d'eau, jusqu'à ce que le globe soit presque plein. Je remets promptement le tuyau à sa place, et je laisse marcher l'expérience.

Vous avez vu d'abord l'eau jaillir par les petits tubes soudés au globe; c'est qu'alors la communication était établie entre l'air intérieur et celui de l'atmosphère. Ce dernier exerçait, à l'orifice des petits tubes, une pression qui était combattue par deux forces; savoir une pression égale à la première, exercée par l'air intérieur sur la surface de l'eau renfermée dans le globe, et de plus le poids du liquide. Ainsi les deux forces de l'air étant opposées et égales, l'eau s'écoulait par l'effet de sa pesanteur.

Un instant après, les ouvertures du collet se trouvant obstruées par l'eau qui, comme je vous l'ait dit, sort du globe en plus grande quantité que celle qui passe dans le réservoir; la communication a été interceptée entre les deux airs. Depuis ce terme, l'eau a continué de s'écouler un peu, jusqu'à ce que le ressort de l'air intérieur qui se dilatait et s'affaiblissait pendant cet écoulement, joint au poids de l'eau, fit une somme égale à la pression de l'atmosphère; alors l'écoulement s'est arrêté : mais bientôt l'eau qui continuait de passer par les ouvertures du collet, pour se rendre dans le réservoir, ayant laissé les ouvertures libres, la communication s'est rétablie entre les deux airs; la petite cascade a joué de nouveau, puis elle s'est arrêtée, et ainsi de suite, tant qu'il est resté de l'eau dans le globe.

On éprouve toujours une sorte de surprise, à la vue de ces effets qui ont l'air de succéder spontanément, l'inventeur ayant ingénieusement profité de l'écoulement même du liquide, pour le supprimer et le reproduire tour à tour.

Remarquez, citoyens, que l'orifice des tubes par lesquels l'eau descend, présente à l'air une surface assez peu considérable, pour que la pression de ce fluide puisse tenir l'eau en arrêt lorsque l'écoulement est suspendu. Cette observation revient à ce que je disais, il n'y a qu'un instant, en répondant à la difficulté proposée par le citoyen Ferrand.

Expérience du ballon.

Il nous reste à faire l'expérience du ballon. Vous voyez ici l'appareil très-simple qui va servir à le remplir. Il est composé de deux boîtes cylindriques, l'une de plomb et l'autre de fer blanc; l'une et l'autre communiquent ensemble au moyen d'un tuyau recourbé qui part du haut de sa boîte de plomb, et se termine vers le milieu de celle de fer blanc. De plus, la partie supérieure de chaque boîte est garnie d'une espèce de goulot de métal. On verse d'abord de l'eau commune par le goulot de la boîte de fer blanc, jusqu'à ce qu'elle soit pleine; on introduit ensuite, par l'autre goulot, les matières qui doivent produire le gas inflammable, puis on ferme ce goulot à l'aide d'un bouchon. Les matières dont il s'agit, sont ici l'acide sulfurique étendu d'une certaine quantité d'eau et la limaille de fer. Le poids de l'eau est à celui de l'acide dans le rapport de quatre à un, et le poids de la limaille est un tiers de celui de l'acide. Ainsi pour remplir le ballon que vous voyez, et dont le diamètre est d'environ vingt pouces, le citoyen Dumotiés employe six onces six gros d'acide, vingt-sept onces d'eau, et deux onces deux gros de limaille. On lie fortement l'ouverture du ballon autour du goulot de la bouteille de fer blanc, et le reste va de soi-même.

En ce moment l'eau se décompose, et c'est elle qui fournit le gas inflammable. Le citoyen Laplace, en assistant aux opérations de Lavoisier, apperçut

et indiqua cette origine du gas inflammable. C'était un de ces premiers pas qui mettent une science sur la voie, pour pénétrer dans un pays riche en découvertes.

A mesure que le gas se dégage, il entre dans le tuyau de communication, et se rend dans le ballon, après s'être épuré en passant à travers l'eau renfermée dans la boîte de fer blanc, Vous voyez que le ballon, qui d'abord était flasque et couvert de plis, commence à se dérider et à s'étendre. En attendant qu'il soit plein, je vous ferai observer que la baudruche, qui en fait la matière, est la pellicule qui tapisse à l'intérieur le gros boyau du bout. On la netoie en enlevant toutes les parties grasses et fibreuses qui y formaient des inégalités; et après l'avoir laissée sécher, on lui fait subir encore quelques préparations pour la rendre le plus lisse qu'il est possible. Les batteurs d'or en font des livrets, entre les feuillets desquels ils placent des feuilles d'or qu'ils amincissent, par l'action du marteau, jusqu'à un extrême degré de tenuité.

On employe aussi la baudruche, sous le nom de *peau divine*, en l'appliquant sur les coupures, pour intercepter le contact de l'air, qui n'est propre qu'à aigrir le mal.

Cette matière serait très-avantageuse, par sa grande légèreté, pour la construction des aérostats, si elle n'avait l'inconvénient de se charger de l'humidité de l'air, et celui de ne pas garder long-tems le gas inflammable, qui s'échappe par une multitude de pores imperceptibles, dont elle est toute criblée.

Pour remédier en partie à cet inconvénient, on a appliqué deux peaux de baudruche l'une sur l'autre, en formant le ballon qui est sous vos yeux.

Vous concevez que la force ascensionnelle du ballon, toutes choses égales d'ailleurs, étant toujours plus petite, à mesure que l'on diminue le diamètre, il doit y avoir un *minimum* au-dessous duquel le ballon devenant respectivement plus pesant que l'air atmosphérique, refuserait de s'élever. Le citoyen Deschamps, peintre, en avait exécuté un qui n'avait que six pouces de diamètre, et qui s'éleva très-bien. D'après le calcul que l'on en fit, sa force ascensionnelle ne devait être que d'environ dix grains, et ainsi il n'était pas éloigné du *minimum*.

Un élève. Je desirerais savoir, citoyen Professeur, comment on peut calculer la force ascensionnelle d'un ballon.

LE PROFESSEUR. Il faut d'abord connaître le poids et le volume du ballon, et ensuite la pesanteur spécifique du gas inflammable, comparée à celle de l'air. Si le gas était pur, le rapport serait $\frac{1}{13}$. Mais en employant les moyens ordinaires, on n'a guères que le rapport $\frac{1}{8}$. Cela posé, connaissant le poids d'un pied cube d'air pris auprès de la surface de la terre, on trouvera celui du volume d'air déplacé par le ballon, au moment de l'ascension. On aura pareillement celui du gas inflammable renfermé dans le ballon, en prenant le $\frac{1}{8}$ du résultat précédent. On ajoutera ce dernier poids à celui du ballon, et

l'on prendra la différence entre la somme des deux poids, et celui du volume d'air déplacé.

Cette différence donnera la force ascensionnelle du ballon.

Lorsque le ballon fut plein, le citoyen Dumotiés le détacha de l'appareil, et noua fortement les bords de son ouverture. A l'instant le ballon s'élança jusqu'à la voûte de la salle, et fit différens mouvemens qui indiquaient sa tendance à s'élever plus haut, sans l'obstacle qui l'arrêtait. Le citoyen Dumotiés le gouvernait, à l'aide d'un cordon délié de soie, qu'il tenait à la main, et dont l'extrêmité était attachée au ballon. On suspendit successivement à ce fil différent corps, jusqu'à ce que le ballon parut être en équilibre avec l'air, et l'on jugea que sa force ascensionnelle était d'environ une once.

Nota. On a fait pendant les séances mêmes, où les leçons ont été données, la plûpart des expériences qui servent de bases aux théories, comme celles qui prouvent que l'air se comprime à proportion des poids dont il est chargé ; que ce fluide est le véhicule du son ; l'expérience du sonomètre pour la comparaison des sons apréciables ; celle de Sauveur sur les sons harmoniques ; les expériences relatives aux principaux phénomènes électriques ou magnétiques etc. On avait reservé pour les conférences les autres expériences qui sont simplement confirmatives des précédentes.

VINGT-HUITIÈME SÉANCE.

(29 *Germinal.*)

ART DE LA PAROLE.

SICARD, *Professeur.*

Bernard. Citoyen professeur, il me semble que vous avez été chargé par le comité d'instruction publique de composer un ouvrage élémentaire sur l'art de lire et sur celui d'écrire ; et dans votre premier ouvrage, destiné à l'enfance, vous ne parlez que du premier de ces deux arts. Voudriez-vous bien nous donner la raison de cette omission essentielle, et nous dire qu'est-ce qui la suppléera.

SICARD. J'avoue que dans un sillabaire, soumis à la discussion et à l'examen des gens de lettres, invités à nos séances de quintidi, je n'ai parlé que de l'art d'enseigner à lire. Mais j'ai supposé que l'on aurait, dans les communes les plus considérables, des maîtres écrivains pour la perfection de l'art d'écrire ; et, dans cette supposition, j'ai pensé qu'il suffisait de donner aux instituteurs des écoles primaires quelques avis généraux relatifs à l'écriture, que j'ai cru ne devoir pas être séparée de la lecture. Je me contenterai donc de répéter ici ce que j'ai déjà dit, qu'il faut que les enfans apprennent les deux arts à-la-fois, qu'il faut

leur faire tracer à eux-mêmes les lettres, les syllabes et les mots qu'ils doivent lire sur la planche noire, avec des crayons blancs, à la manière des anglais; qu'il faut que la planche soit assez grande pour que la leçon, donnée à un élève, puisse servir à cent élèves assemblés dans le même lieu.

Je ne peux trop le répéter, citoyens, il faut, en instruisant, parler avec une simplicité et une clarté telles, que le moins intelligent de vingt, de quarante, de cinquante ou de cent élèves, puisse vous comprendre.

Marcel. Nous voudrions bien, citoyen professeur, que les excellens principes que vous ne cessez de nous donner, sur l'art d'instruire, fussent rédigés en corps d'ouvrage; ce serait-là vraiment un cours NORMAL, qui remplirait le but que les législateurs se sont proposés dans l'institution de l'Ecole normale, où cet avantage précieux nous a tous appelés, et que vous atteignez avec une supériorité si marquée.

SICARD. Aussi-tôt que je cesserai de remplacer un des professeurs absens, je travaillerai à cet ouvrage, et j'espère l'achever avant le départ des élèves des Ecoles normales.

Le citoyen Drapeau me demande s'il faudra, pour les élèves dont on a commencé l'éducation, et qui commencent à épeler, leur faire désapprendre ce qu'ils savent déjà. Je pense qu'il faut, à l'égard de tous, sans aucune exception, faire comme s'ils ne connaissaient pas même les lettres, dessiner quelques objets à la première leçon, écrire le nom de chaque

objet autour de chaque figure, puis effacer le dessin, et écrire le mot, le faire lire sans *épellation*. Quant au choix qu'il faudra faire des lettres qui ont le même son, telles que le *q* et le *k*, j'ai indiqué à cet égard, dans mon syllabaire, les occasions où il faudra préférer l'une à l'autre ; car le syllabaire imprimé avant d'être adopté, sera soumis à un nouvel examen.

Quant au retranchement que propose le citoyen, de l'un des sons de chaque touche, et de la substitution d'un point, je serais parfaitement de son avis, si cette réforme ne devait être d'aucun inconvénient pour la lecture de nos anciens livres ; mais dans les changemens à faire, n'oublions jamais qu'ils doivent être tellement légers, et se faire d'une manière tellement insensibles, que l'ortographe nouvelle ne nous rende pas l'ancienne inintelligible. Respectons surtout les consonnes, et si nous en supprimons quelqu'une, que ce soit seulement là où la même se trouve doublée, comme dans *appartement*, etc., où il y a deux *pp*, deux *mm*, deux *bb*, deux *cc*, deux *dd*, deux *nn*, etc.; je pense qu'on pourrait retrancher une de ces consonnes sans inconvénient. Ce retranchement ferait mieux connaître les *propositions* initiales. Si dans le mot ATTIRER, par exemple, vous retranchez un des *t*, il vous reste ATIRER ; l'élève ou l'étranger qui connaît le verbe tirer, et qui en sait la valeur, n'aura plus de peine à découvrir de lui-même que le composé ATTIRER signifie donc TIRER A SOI.

Le citoyen revient sur l'E muet, dont il desirerait la suppression, au moins quand il s'élide dans la rencontre d'une autre voyelle. Cette suppression

projettée avait causé de trop grandes et de trop justes allarmes pour la demander encore (1).

Le citoyen voudrait aussi la suppression de l'H et non aspirée, comme dans HISTOIRE, HÉLÈNE; mais lors même que ce signe ne sert pas pour la prononciation, il indique la source primitive des mots, et ce souvenir ne peut nous être indifférent pour l'étymologie.

Ce citoyen ajoute à ses réflexions cette autre sur les sourds-muets. Il pense que les sourds-muets sont moins distraits que les autres enfans, et que ce silence éternel qui les environne, doit doubler leur intelligence, parcequ'ils concentrent mieux leurs idées. Mais les sourds muets n'ont-ils pas des yeux, et tous les genres de distractions, à l'exception de celles que nous causent les sons, n'entrent-t-elle pas dans l'esprit par cette porte sans cesse ouverte?

Rien n'est plus difficile que de les rendre attentifs. Sans cesse, à mes leçons, on me dit que rien ne doit moins me coûter que de fixer leur attention, et rien au contraire n'est plus difficile.

Chez ceux qui parlent, les distractions se partagent en quelque sorte le sens de la vue et celui de l'ouïe, et ce partage rend chacun de ses sens moins avide de distractions, parce que chacun d'eux a les siennes; mais chez les sourds-muets, les yeux veulent tout voir, et, qu'on me permette cette expression figurée, les yeux veulent tout toucher, tout entendre,

---

(1) Le Professeur fait allusion ici à la charmante pièce de vers du citoyen CROUSET, sur l' E muet, insérée dans le journal de Paris et dans celui des écoles Normales.

c'est, en quelque sorte, un portier occupé à écouter et répondre à plusieurs portes. Non, il n'y a point d'élèves aussi distraits, aux leçons qu'on leur donne, que les sourds-muets. Qu'on me pardonne cette sorte de digression, j'ai cru ne devoir pas refuser cette explication à l'élève qui me l'a demandée.

Le même élève me fait part de ses vues sur la nécessité de faire marcher ensemble les principes de l'écriture et de la lecture, sur celles de retrancher les lettres inutiles, sur le nouvel ordre à donner aux lettres, sur la simplification de l'ortographe, et sa conformité avec la prononciation.

Je desirerais que les caractères d'imprimerie fussent semblables à ceux de l'écriture courante, pour ne pas avoir à apprendre deux sortes de syllabaires aux enfans.

Quant à ce dernier article, quelques moyens qu'indique le citoyen Drapeau, pour opérer insensiblement cette identité de forme dans l'écriture et dans l'impression, il ne serait pas possible de remédier à l'inconvénient qui en résulterait pour la lecture des livres anciens. Quel malheur, si les ouvrages immortels de Bossuet, de Daguesseau, de Corneille, de Racine, de Lafontaine, de Labruyère, de Fénélon, de Pascal, de l'abbé Barthélemy, de Condillac, de Mably; si les savans mémoires de l'académie des sciences, de celle des inscriptions, devenaient barbares pour les français, ou si les français devenaient jamais barbares pour ces ouvrages!

Le citoyen *Dubois*, après m'avoir dit les choses les plus obligeantes, à propos de la séance où mon élève

MASSIEU, quand on lui dit d'embrasser son meilleur ami, vint se jeter dans mes bras, me dit les choses les plus raisonnables sur la distinction qu'il faut faire entre le sourd et le muet. Vous savez qu'il a été question de cela dans une de nos séances. Vous savez que j'ai dit qu'il n'y avait pas de sourd de naissance qui ne fût muet, mais qu'il y avait quelquefois des muets qui n'étaient pas sourds; que c'était alors un défaut d'organisation dans les organes de l'instrument vocal : ainsi je n'ajouterai rien de plus.

Le citoyen *Liandier* desire savoir la raison pourquoi, dans des phrases semblables, quant aux mêmes vues de l'esprit, on n'emploie pas exactement les mêmes signes. Il a été satisfait de l'explication qui a été donnée de la préposition *à*, qui se trouve entre deux verbes, pour servir en quelque sorte de *porte action* du premier au second, comme dans cette phrase : *je commence* A *vous entendre*. Il sent bien que le sujet d'action, sortant pour ainsi dire d'un état passif, ou du repos, et se disposant à agir, il marque son passage à l'activité, et c'est la préposition A qui peut seule remplir cette fonction.

Voici la lettre de cet élève :

« CITOYEN PROFESSEUR. Cette explication ne laisserait rien à desirer, si dans d'autres phrases qui expriment la même chose, cette préposition pouvait être employée. Dans celle-ci, par exemple, *Je vais vous entendre*. Ce sujet d'action se dispose également à agir, et cependant son terme de départ et de passage à l'activité, ne sont marqués par au-

une préposition. Dans la phrase de retour au contraire, si je peux m'exprimer ainsi : *Je viens de vous entendre*, on fait usage de la prépostition DE. Je pourrais citer un grand nombre d'exemples qui offrent le même contraste, et dont il me semble difficile de rendreraison ».

SICARD. Voici, citoyens, ce qu'il faut observer à l'égard de cette difficulté. Toutes les fois que nous trouvons la préposition *à* entre deux verbes, dont le premier exprime quelque mouvement, quelque action qui va se porter du lieu où l'on est à un autre lieu, on peut, je crois, donner cette raison-ci. On peut, en se servant d'une comparaison très-familière, et que j'espère que vous voudrez bien excuser, dire que la préposition A est une espèce de *battelet* qui sert à porter l'action d'un bord exprimé par un verbe à l'autre bord exprimé par le second verbe.

Vous vous rappellerez tous, sans doute, ce que le citoyen Wailly nous dit à ce propos-là. Il fit remarquer qu'il y avait des occasions où l'on exprimait en français la préposition à, et des occasions où on la supprimait sans aucune raison, ni pour l'un, ni pour l'autre; c'est une bizarrerie de l'usage qu'on ne peut justifier.

Quant à la préposition *de*, vous voyez que c'est encore la même raison. *Je viens de vous entendre*, ou *je viens* DE *tel lieu*, il est certain que DE fait, en raison inverse, le même effet que la préposition A quand on dit *je commence* A *vous entendre*.

Wailly. Me serait-il permis de dire un mot ? *Je viens de*, marque une chose que l'on a faite récemment, au lieu que *je viens* sans *de*, marque une chose que l'on fait : *je viens* vous avertir, *je viens pour* vous avertir, *je viens de l'avertir*, je l'ai averti tout à *l'heure*, voilà de petites nuances.

Le Professeur. Le citoyen Wailli remarque avec raison, qu'il y a des occasions ou de présente des vues différentes. Ici, par exemple, *je viens de vous avertir*, il signifie précisément ce que signifie le *de*; ce que la préposition de signifie toujours, c'est-à-dire, qu'il exprime le lieu que l'on quitte pour aller dans un autre. *Je viens* de *vous avertir*, c'est comme si l'on disait, *je viens* du lieu *de* l'*action de* l'*avertissement*, *je sors* de *cette action là*, comme je sors de la la chambre, *je viens* de *vous avertir*, je n'avertis plus, cela est fait. Au lieu que : *je viens vous avertir*. Les Italiens rendraient cette forme-là par la préposition a, qu'ils ne suppriment presque jamais. Qu'un homme dise, *je vais agir*, ou *je vais a agir*, c'est la même chose; *je viens vous avertir*, c'est comme si on disait, *je vais a vous avertir*, et il faudrait le dire si notre langue était assez philosophique pour conserver toujours et ne rompre jamais le fil de l'analogie ; mais comme je viens de le dire, souvent la préposition a est supprimée ; dans d'autres occasions elle est exprimée. Quand elle est exprimée, elle ne dit pas plus que lorsqu'elle est supprimée; lorsqu'elle est supprimée, c'est une véritable ellipse que l'on fait, et que ne font pas les Italiens.

Le citoyen Waiilly a observé qu'alors ce serait le mot *pour* qu'on mettrait à sa place, et vous savez tous qu'A et POUR s'employent assez souvent l'un pour l'autre.

Wailly. Il y a une autre occasion où l'on emploie *à* avec le verbe *venir*; s'il vient *à* vous *avertir*, c'est encore un autre gallicisme.

LE PROFFSSEUR : le citoyen Wailly remarque encore qu'il y a des occasions où l'on met *à* après le verbe *venir*, comme dans cette phrase, *si je viens A vous avertir de cette chose, la ferez-vous*? Dans cette occasion, l'analogie est encore parfaite; il n'y a pas d'exception, cela rentre dans notre règle générale, que la préposition A marque le passage d'un lieu à un autre. Il est bien avantageux de pouvoir ainsi étendre et généraliser les règles, et faire ensorte d'en diminuer, autant qu'il est possible, les exceptions.

Le citoyen Bession, à propos de l'étymologie que j'ai donné au mot *soleil*, m'a communiqué des réflexions très-utiles, qui prouvent la nécessité qu'il y aurait de perfectionner cette partie des langues, la partie ÉTHYMOLOGIQUE.

Le citoyen Bession dit que la connaissance de l'ÉTHYMOLOGIE nous sert dans les langues anciennes; comme la signification des mots est presque toujours dans la réunion des élémens compositeurs, il n'est pas douteux que quelqu'un qui connaîtrait parfaitement les élémens, ne connût mieux qu'un autre la signification d'un mot composé.

Le moyen de se perfectionner dans cette étude, est d'étudier les auteurs qui nous ont transmis là dessus leurs savantes recherches. On trouve sûr-tout un grand nombre d'étymologies dans le fameux Dictionnaire de *Ménage*, qui a presque épuisé cette matière, il y a des choses extrêmement précieuses, et qui peuvent, à cet égard, donner de vastes connaissances. COURT DE GEBELIN nous a donné, dans son grand ouvrage du *Monde primitif*, plusieurs nomenclatures ÉTYMOLOGIQUES qui ne sont pas moins précieuses,

Il semble au citoyen *Mayre*. que l'analyse dans lesquels je crois avoir prouvé que se trouvent un *adjectif* et le verbe *être* ne présentent que des élémens tronqués et factices. Il pense qu'un seul mot qui ne présenterait qu'un seul rapport, serait plus facile à entendre, et ainsi le mot *frapper* serait plus clair que ces deux élémens *être frappant*.

Je ne peux être de cet avis; il n'est pas vrai que le verbe ne présente qu'un seul rapport; il en présente deux, celui de l'affirmation, et celui d'une qualification déterminée. Une fois que les élèves auront reçu sur les idées, les premières leçons qui doivent précéder l'étude de la grammaire. ils sauront qu'il doit y avoir deux mots dans chaque verbe actif. A propos de cela, citoyens, il est bon, de vous dire d'avance que je me propose, dans ma grammaire élémentaire, de faire précéder l'étude de la grammaire de quelques notions générales sur les idées, avant de conduire les enfans aux mots qui doivent servir à expliquer la grammaire élémentaire, car toutes nos grammaires supposent

supposent déjà des idées reçues, des idées convenues; il faut donc (et ne vous effrayez pas du mot), il faut donc que chaque livre élémentaire de grammaire soit précédé d'un petit cours de métaphysique, c'est-à-dire, qu'il faut tout simplement expliquer aux enfans les termes dont on doit se servir dans le cours de l'ouvrage; et pour leur expliquer les termes il faut leur expliquer les idées, car les mots ne seront pas entendus si les idées ne le sont pas. On leur aura appris à distinguer les objets et leurs qualités, ils sauront ce que c'est qu'une proposition, ils sauront de quoi elle se compose, et alors rien ne sera plus facile que la décomposition du verbe.

Il y aura donc à la tête de mon Livre élémentaire un chapitre spécialement consacré à faire entendre ce que c'est qu'une proposition et une phrase, et j'emploierai pour cela la manière la plus facile, la plus simple et la plus claire. Sans doute, citoyens, dans l'ancienne manière d'enseignement des langues, quand on ne s'occupait de faire entendre que les mots isolés, comme élémens de la parole, sans entrer dans la métaphysique des langues, sans unir la logique à la grammaire, il était plus court, et devait paraître plus facile, de ne rien décomposer, de tâcher seulement de comprendre quelques *à-peu-près* dans les mots. Quant à nous, nous nous occuperons moins des mots que des idées, et jamais des mots que par rapport aux idées, et comme signes des idées.

Je ne puis après cela renoncer à la manière analytique que j'ai adoptée, d'expliquer les verbes actifs.

Le citoyen *Ferrand*, du district de ST.-GAUDENS,

m'a écrit sur la définition que je donne du qualificatif. J'ajourne ma réponse à la prochaine séance.

Le citoyen Vanmeenen estime que la signification que je donne au mot *penser* à la suite du mot *idée*, est un peu hazardée. Tout ce qui tient aux opérations de l'entendement est trop essentiel, pour passer légèrement sur les observations auxquelles ces opérations donnent lieu ; en conséquence vous ne serez pas fâchés d'entendre la lecture de cette lettre, c'est la dernière que je vais lire.

Paris, le 28 Germinal l'an III de la République.

CITOYEN PROFESSEUR,

« L'honnêteté avec laquelle vous répondez aux doutes de mes collègues, m'inspire la confiance de vous proposer les miens sur les objets intéressans dont vous nous avez occupés hier ; les voici :

» Dans le tableau formé par votre élève, je vois le mot *penser* correspondre à *idéer*. Il faut vous l'avouer, je crois n'y point reconnaître votre exactitude ordinaire. Quand vous avez employé ce tableau pour élever votre sourd-muet aux idées abstraites, vous avez prétendu, sans doute, ne joindre à ces idées que les mots qui leur correspondent, dans la langue que vous lui enseignez : or, je crois qu'*idéer*, quoiqu'écrit deux fois, ne peut signifier *penser*. Une perception quelconque est présente à mon esprit, je me représente un objet sensible ou quelque notion intellectuelle ; j'*idée*. j'*idée*, c'est-à-dire, j'ajoute un degré de vivacité à

la perception qui est présente à mon esprit, je m'efforce de retenir l'image de l'objet sensible, ou la notion intellectuelle qu'elle me trace ; je crois appercevoir ici l'attention seule : il aurait donc été plus exact de dire qu'*idéer idéer*, signifie *être attentif*.

» Mais non-seulement le mot *penser* n'est point exact et ne peut être employé dans le sens que vous lui donnez, mais encore *penser* est un mot qui renferme toutes les opérations de l'esprit; l'usage commun, et le sens que lui attribuent tous les philosophes qui ont écrit sur l'entendement humain, nous en convainquent. C'est ainsi qu'après avoir compris toutes les opérations de l'esprit dans l'entendement, celles qui naissent du besoin, dans la volonté ;

Condillac ajoute : « Ces deux facultés, la volonté » et l'entendement, se confondent dans une faculté » plus générale, qu'on nomme la faculté de *penser*. » Mais penser, n'est point toujours *être attentif*; c'est aussi *réfléchir*, *méditer*, *pénétrer*.

» Daignez, citoyen professeur, employer envers moi la même bonté, la même patience que vous employez envers les sourds-muets : comme je desire m'instruire, comme eux, je me fais un devoir de la docilité.

« J'ajouterai une réflexion sur la méthode qu'emploie MASSIEU pour exprimer par la voie de l'écriture ses pensées et celles des autres, j'ai remarqué, ainsi que plusieurs de mes collègues : qu'au moment de répondre à une question qu'on lui a proposée, ou d'exprimer une action qui a été faite en sa présence, il emploie le langage des signes, ou plutôt son lan-

gage naturel, pour se dire en quelque sorte à lui-même ce qu'il doit écrire. Il démontre, je crois, la vérité que vous nous avez si bien développée, que nous ne pensons qu'autant que nous parlons ; qu'en conséquence tout l'art de penser se réduit à une langue bien faite. Mais est-ce une preuve que nous ne pensons que dans notre langue maternelle ? Je croirais plutôt que des deux langages qu'a MASSIEU, celui d'action et celui de l'écriture française, il emploie pour penser celui qui est en lui le plus facile, celui qui obéit mieux à la rapidité avec laquelle il voudrait faire succéder les idées; dire que nous ne pensons qu'en notre langue maternelle, c'est dire qu'un français qui s'énonce en latin pense en français, et qu'il rend ce français en latin, formé d'après cette méthode.

« Pardonnez au desir que j'ai de m'instruire, la liberté que je prends d'interrompre vos importans travaux; et à la patience que vous avez eue de lire cette lettre, ajoutez celle de vouloir bien lever mes doutes sur une première observation, et de porter votre jugement sur la seconde. »

Salut et fraternité,

P. VANMEENEN, élève de l'Ecole normale.

Voici la réponse que je crois devoir faire à cette lettre ; il s'agit de savoir si *penser* se compose *d'idéer*.

Je sais, citoyens, à cet égard que chaque métaphysicien a son langage ; mais je vous ai dit que le

langage ne faisait souvent rien aux opinions ; qu'on voyait souvent la même opinion rendue par des expressions différentes. Condillac a tout rapporté à L'ATTENTION, et selon lui toutes les opérations de l'entendement ne sont autre chose que l'attention diversement modifiée. D'autres métaphysiciens ont tout rapporté à la SENSATION, et ont dit que les sensations diversement modifiées étaient toutes les opérations intellectuelles. J'ai dit que toutes les opérations de l'entendement se rapportaient à L'IDÉE. Eh bien ! je crois que ces trois classes de métaphysiciens sont toutes trois d'accord, c'est-à-dire, que ceux qui rapportent tout à l'ATTENTION, que ceux qui rapportent tout à la SENSATION, et ceux qui rapportent tout à l'IDÉE, pensent la même chose, et disent la même chose en termes différens.

Ainsi nous n'avons pas d'idées sans sensations : l'entendement ne procède que par l'attention ; sans attention il n'y a pas de pensées ; sans sensation il n'y a pas de pensées ; sans idées il n'y a pas de pensées. Que faut-il penser du mot *pensée* ? qu'il se prend en différens sens, qui tous ont l'idée pour point de départ, et pour premier anneau dans la chaîne des opérations intellectuelles, que l'idée est une première opération qu'on peut considérer comme non voulue, comme forcée, comme passive, comme l'effet d'une sensation involontaire, produite par le frappement d'un objet sur quelqu'un de nos sens ; que par conséquent la faculté intellectuelle ne s'exerce que lorsqu'elle commence à être volontaire, qu'elle n'est volontaire qu'autant qu'il y a de l'attention,

qu'autant qu'il y a du vouloir : alors je considérerais *la pensée* et *le penser* comme le regard de l'esprit, comme le *regard* de l'œil organique est aussi la seconde opération, dont la première est le *voir.*

J'ai donc donné au mot *penser* une détermination précise qui le fait être le second anneau de la chaîne des opérations intellectuelles ; cependant comme c'est-là la faculté la plus intéressante, qu'elle fait le caractère distinctif de l'homme pensant, on a pu dire de toutes les facultés ensemble la faculté de PENSER ; comme on a appellé ÉPOPÉE ou *poëme* ÉPIQUE par excellence, le poëme de récit, le plus noble et le plus grand dans tout le genre du récit. En effet *Epos* en grec signifie *récit* : on peut donc qualifier ainsi la *fable* et l'*églogue* ; et cependant vous savez qu'on ne donne ce nom qu'au poëme héroïque, le plus grand, le plus noble, tels que l'*Odyssée* ou l'*Enéide*.

C'est la même chose par rapport au mot *penser* : le mot *penser* peut se dire de toutes les opérations de l'entendement ; il vient du mot *pensare*, qui signifie *peser*. On pèse une idée, suivant qu'on s'y arrête plus ou moins ; alors la pensée devient ou *méditation*, ou *pénétration* ou *réflexion*; mais en général, le mot PENSER est le terme générique employé pour exprimer toutes les opérations de l'entendement. Mais lorsqu'il s'agit du sourd-muet, il a fallu déterminer la signification précise de ce mot; et j'ai cru devoir le classer précisément au second rang, c'est-à-dire, à ce rang où l'idée est voulue : elle est voulue quand on s'y arrête. J'ai donc cru devoir dire que toutes les fois

que l'on ajoutera à *idéer* un autre *idéer*, ce mot signifiera que l'on a eu l'intention d'idéer, qu'on l'a voulu; et alors cet *idéer* voulu sera le mot *penser*, c'est-à-dire, l'*idéer pesé*, l'*idéer réfléchi*. J'ai donc pu dire qu'*idéer* était la première opération, l'opération la plus simple de l'entendement; qu'*idéer pesé*, *idéer voulu*, *idéer réfléchi*, devait être la seconde; que la troisième devait être la *réflexion*, ainsi de suite : voilà la raison pour laquelle j'ai mis le mot *penser* au second rang ou à la seconde classe.

Je me résume ainsi : L'homme a la faculté naturelle de recevoir, dans son entendement, l'image des objets qui frappent quelqu'un de ses sens; il a cette faculté, comme son œil organique, son œil sensible, son œil corporel a la faculté de recevoir les rayons de lumière qui tombent sur un corps, et qui, réfléchis par ce corps-là, viennent se réfléchir sur sa rétine. Et de même qu'il n'est pas le maître de recevoir, ou non, les rayons de lumière réfléchis par un objet; de même, il n'est pas le maître de ne pas recevoir une idée, ou la représentation, ou l'image d'un objet, aussitôt que cet objet frappe quelqu'un de ses sens : alors l'idée est donc aussi involontaire dans l'homme intellectuel, que la vue est involontaire dans l'homme organique.

De même, si je voulais passer à l'homme moral, je dirais que la volonté est aussi involontaire à l'homme (si toutefois ces deux mots n'impliquaient pas contradiction et ne s'excluaient pas). Le penchant qui nous entraîne vers les objets conformes

à la nature de notre être, est, à sa naissance, aussi irrésistible, aussi forcé, aussi nécessaire, aussi non-voulu, qu'il est nécessaire de recevoir des idées quand quelque objet extérieur frappe quelqu'un de nos sens.

La première opération de l'homme organique est donc une nécessité chez lui; il doit voir aussitôt qu'il ouvre l'œil. La première opération de l'homme intellectuel est d'avoir des idées aussitôt que quelqu'objet frappe quelqu'un de ses sens; la première opération de l'homme moral est de vouloir, sans pouvoir s'en empêcher, aussitôt qu'un objet convenable à sa nature, vient frapper quelqu'un de ses sens: il est entraîné vers cet objet, vers lequel il se précipiterait infailliblement, si la raison dont l'a doué l'auteur de la nature, ne venait aussitôt éclairer ce penchant aveugle, et subjuguer l'instinct comme la raison éternelle domine la raison.

La seconde opération de l'œil organique, c'est de REGARDER. Il pourrait fermer les yeux, et n'avoir fait que voir; c'est voir une seconde fois, c'est appuyer sur le premier VOIR, qui fait le REGARD: ce REGARD est le VOIR voulu; c'est-là que commence l'intention.

La seconde opération de l'homme intellectuel, qui pourrait passagèrement n'avoir qu'une idée et ne pas s'y arrêter, est PENSER; c'est la seule qui puisse dépendre de son intention. L'esprit, dans cette opération, regarde, à sa manière, c'est-à-dire qu'il pèse une idée, qu'il regarde l'objet sur lequel il n'avait d'abord été involontairement qu'un coup-d'œil; et la seconde

opération de l'homme moral, dont la volonté vient d'être remuée, et d'éprouver cette secousse que produit l'approche d'un objet conforme à sa nature; ce second degré c'est la volonté encore, mais c'est la volonté *voulue*.

Je sens que ces termes doivent choquer par leur rapprochement, car la *volonté* peut-elle jamais être *involontaire* et par conséquent ne pas être la *volonté* ? Je veux dire que le premier mouvement excité dans la volonté échappe en quelque sorte à l'ame raisonnable et n'est encore que la *volonté* élémentaire, la *volonté* radicale. la volonté d'instinct; qu'elle ne devient la volonté complette que quand elle est accompagnée de la réflexion; qu'on peut donc distinguer deux volontés dans l'homme, comme on distingue en morale des actes d'homme et des actes humains. Et cette volonté réfléchie, qui est la seconde opération du cœur, ou de l'homme moral, je l'appelle DESIR, comme j'appelle *penser* la seconde opération de l'esprit, comme j'appelle *regarder*, la seconde opération de l'œil physique.

La troisième opération de l'*œil organique* c'est de se *fixer* sur l'objet, de le *regarder* davantage pour le mieux *voir*; et de même la troisième opération de l'homme *intellectuel* c'est la méditation ou la *réflexion*, c'est-à-dire, de mieux *regarder* intellectuellement pour mieux *voir* encore.

La troisième opération de l'homme *moral* ce sera de n'avoir pas seulement un desir de l'objet, mais de se reposer sur cet objet; et c'est l'AIMER, c'est l'AMOUR. Telle est la chaîne des opérations de l'homme, consi-

déré comme être organique, comme être intellectuel et comme être moral : ce sont là les moyens que j'ai employés pour faire entendre aux sourds-muets les idées abstraites qui appartiennent soit à l'entendement, soit à la volonté.

Un élève. Citoyen, dans la dernière séance votre élève a défini ainsi le mot *idéer* : « porter l'œil intérieur sur l'image d'un objet, ou *vu*, ou *touché*, ou *flairé*. » Vous avez observé qu'il n'a pas ajouté ou *entendu*, parce que le sourd-muet n'a point d'idée de cette opération. Mais je vous demanderai une chose ; le verbe *entendre*, présente deux opérations ; une opération *intellectuelle* et une opération *physique* : je voudrais savoir comment vous pourriez leur faire sentir la différence du mot *entendre*, lorsqu'il exprime une opération intellectuelle, et lorsqu'il exprime une opération physique.

Le professeur. Voici comment je m'y prends : d'abord pour le premier sens, le sens physique, on ne peut le lui faire comprendre que par des analogies, par des à-peu-près, parce qu'il ne peut avoir l'idée du son ; voici comment je fais : Je charge quelqu'un de frapper à la porte de la salle où je suis avec mon élève ; et aussitôt qu'il a frappé, s'il a frappé quatre coups, je compte chaque coups sur mes doigts, et ensuite je lui dis : sors, va-t-en demander à celui qui a frappé, combien de coups il a frappé. Celui qui a frappé répond à mon élève qu'il a frappé quatre coups. Je dois vous dire en passant que ce fut pour moi un

grand amusement la première fois que je fis cette expérience ; mon élève crut qu'il y avait une certaine magie dans la connaissance de ces quatre coups. Il eut la même admiration que les ignorans ont quand ils voient des tours de gobelets. Il ne put concevoir comment j'avais deviné ces quatre coups frappés sur une porte, sans voir celui qui frappait. Je fis alors une expérience, que mon prédécesseur m'avait apprise. C'était d'avoir un seau d'eau, dans lequel on faisait tomber une balle de plomb; et aussitôt que la balle tombait, l'eau s'agitait au-dessus des bords du vase. Je dis à l'élève que l'air était un fluide comme cette eau, mais moins épais; qu'on pouvait donc agiter l'air comme on agitait l'eau. Je pris un petit écran, j'agitai l'air contre son visage. Il s'apperçut qu'il était touché par l'air sans que je le touchasse avec l'écran. Je lui dis que je touchais son visage avec ce fluide qui est répandu autour de nous, et que je venais de produire le même effet que la balle de plomb avait produit dans le seau.

Quand je lui eus donné l'idée de l'air qui est autour de nous, et au milieu duquel nous nageons comme les poissons nagent dans l'eau, je lui fis voir, en rapprochant sa main de ma bouche, que, lorsque nous parlions, il y avait aussi un ébranlement dans l'air. Il en fut convaincu. Je lui dis que cet air était rempli de petites bulles qui se communiquaient, qu'elles allaient frapper d'une distance à l'autre l'oreille de celui qui était attentif. Mais écouter serait encore nul. Je lui dis que nous avions dans l'oreille une espèce de petit marteau comme le battant d'une cloche; qu'aus-

sitôt que la colonne d'air venait frapper sur ce marteau, ce marteau frappait aussi cette cloche intérieure, que nous appellons *oreille;* j'appellai ce marteau *timpan* ; qu'alors nous étions avertis. Le même effet se produirait chez toi, lui dis-je, si ta cloche n'était pas sans battant, ou si le battant de ta cloche n'était desséché, n'était enfin nul ; tu n'as pas de battant ou tu as un mauvais battant, lui dis-je. Il entendit cela parfaitement. Je repris ainsi : nous avons chacun un battant ; le mien est parfaitement bon, mais le tien ne peut pas sonner. Ainsi chaque coup frappé sur cette porte fait impression sur l'air environnant, et se communique jusqu'aux bulles qui communiquent avec le battant de ma cloche, ou le timpan de mon oreille : les impressions produites sur le timpan sont donc l'effet de celles qui sont produites sur l'air qui environne la porte ; et elles sont également distinctes et faciles à compter. Voilà, lui dis-je en finissant, comment, sans voir la main qui frappe, je peux compter les coups frappés. Et c'est la connaissance de ces impressions extérieures qui viennent retentir à nos oreilles, que nous appelons ENTENTE : et le verbe, qui sert de racine à ce mot, et dont ce mot est l'abstraction ENTENDRE. ENTENDRE est donc le VOIR de l'oreille ; c'est connaître par le rapport du sens de l'ouïe, les impressions que font les corps frappés sur l'air environnant.

C'est ainsi que j'ai donné au sourd-muet, autant que cela était possible, la connaissance du mot ENTENDRE dans sa première acception.

C'est la connaissance de ce mot, pris dans son ac-

ception première, qui nous conduit à la seconde acception. Je reprends ainsi avec mon élève : quand j'entends, lui dis je, les coups distincts frappés sur cette porte, cela s'appelle les connaître ; cela s'appelle les *savoir* ; cela s'appelle les *voir*.

Eh bien! quand ensuite mon esprit voit la convenance d'une qualité avec son sujet, il est par rapport à cette convenance comme je suis quand j'entends frapper les coups sur la porte ; ainsi on dit alors qu'il *entend*, comme on le dit de mon oreille, qui entend aussi les coups distincts.

Voilà comment je fais pour me faire comprendre.

Vous devez vous rappeller, citoyens, ce que j'ai dit à propos du langage propre et du langage figuré. J'établis des analogies entre l'homme organique et l'homme intellectuel. J'établis des comparaisons et des rapports entre ces deux hommes, et je fais voir que les opérations de l'un sont à-peu-près les opérations de l'autre ; que les mots qu'on emploie pour exprimer les mêmes opérations de l'un, sont les mots qu'on emploie pour exprimer les opérations de l'autre ; qu'il n'y a de différence qu'en ce que le sens qui est propre pour les unes, est figuré ou comparatif pour les autres.

Butet. Je demande la parole sur les verbes *auxiliaires*. On ne dispute, je crois, contre les verbes auxiliaires que parce que nous n'en avons pas une définition ; voici celle que j'ai trouvée dans *Condillac*. « On doit » entendre par verbe *auxiliaire* celui qui, en se dé-

semble qu'il a oublié que *Condillac* dit que le verbe *auxiliaire* est lui-même un substantif ou un objet d'action, et que le verbe *être* a la même signification, soit qu'il soit auxiliaire soit qu'il ne le soit pas; *Condillac* le dit en termes exprès, mon collègue l'a oublié sans doute.

Butet. Je sais bien que *Condillac* a dit que le verbe *avoir* était *auxiliaire* de l'action, et que le verbe *être* était auxiliaire de l'*état*; c'est là véritablement son expression : mais je dis que le verbe *avoir*, quand il est auxiliaire de l'*action*, perd sa signification première; et quand le verbe *être* est joint à quelque verbe pour exprimer l'*état*, je dis qu'alors le verbe *être* en quelque sorte se dépouille de sa signification, et n'exprime que le tems.

Perrier. Citoyen Professeur, je pense que mes collègues qui viennent de vous présenter leurs doutes sur les verbes *auxiliaires*, ne vous ayant rien dit de nouveau pour appuyer leur opinion, votre réponse reste dans toute sa force et doit paraître victorieuse à tous ceux qui comme moi l'ont écoutée sans préjugés.

Je voudrais vous proposer quelques doutes sur la marche analytique des opérations de l'ame présentée analogiquement avec les opérations de l'esprit, ou plutôt avec les opérations du corps : vous avez mis, citoyen, dans différens tableaux l'expression *penser*, (je crois que ce ne sera qu'une dispute de mots), vous l'avez mis comme second échelon

des

des opérations de l'esprit. Je trouve sur un tableau de MASSIEU, imprimé par ordre de la convention, une série des opérations du corps, qui me paraît devoir être la marche essentielle des opérations de l'esprit : deux fois *voir* c'est *regarder*; deux fois *regarder* c'est *fixer*, deux fois *fixer* c'est *considérer*, deux fois *considérer* c'est *pénétrer*, deux fois *pénétrer* c'est *examiner*, et enfin deux fois *examiner* c'est *comparer*; d'où suit naturellement le *jugement*.

Si c'est là la marche de l'homme physique, si l'homme tenant un corps quelconque, commence par le *voir*, ensuite le *regarder*, ensuite le *fixer*, le *considérer*, et enfin l'*examiner*, il me semble que ce sont autant d'opérations intermédiaires, qui paraissent repousser de la seconde place, ou du second échelon, le mot *penser*; car la même analogie me paraît aussi devoir se trouver dans les facultés intellectuelles.

LE PROFESSEUR. Citoyen, je croyais avoir prévenu ces doutes-là, quand j'ai dit que le mot *penser* était ce qu'on appelle l'opération la plus éminente de l'homme, qu'il enveloppait à-peu-près toutes les autres opérations ; que, par conséquent, quand on parlait de ce mot *penser*, on pouvait le considérer ou comme étant la seconde opération de l'esprit, ou, par convention, comme renfermant toutes les opérations de l'esprit. Je vous ai dit aussi (et, à ce propos, je dois vous rappeler la comparaison que j'ai faite) que le mot *Epos* signifie récit, qu'on pourrait, absolument parlant, appeler poëme *épique*, la simple fable ; mais on a réservé le mot du genre à l'espèce la plus

noble du genre. Ainsi, comme la *pensée* ou l'action de *penser* est la fonction la plus noble de l'entendement humain, on a pu convenir qu'on se servirait de ce mot-là pour exprimer la collection entière de toutes les opérations de l'entendement humain. Quand on veut ensuite analyser, on rapporte ce mot à sa véritable espèce, on le considère tantôt comme espèce et tantôt comme genre, tantôt comme expression individuelle ; alors c'est une simple vue de l'esprit. Je m'arrête à cette simple vue, *je pense* ; c'est alors le premier échelon de l'entendement : ensuite lorsque je médite sur un objet, lorsque je réfléchis sur un sujet, lorsque je compare, je *pense* encore.

La collection entière de ces diverses opérations forme l'ENTENDEMENT; c'est le mot dont mon collègue GARAT a fait choix, quand il a voulu donner un nom à l'objet important de son cours, aux Ecoles Normales. Un autre aurait pu l'appeller *cours* de MÉTAPHYSIQUE ; un autre aurait pu dire : la *science* de L'ESPRIT, ESSAI SUR LES OPÉRATIONS DE L'AME, ESSAI SUR L'AME, ESSAI SUR L'ENTENDEMENT HUMAIN. Il y avait tant de titres à donner à une pareille matière, qu'il ne pouvait y avoir que l'embarras du choix.

Il me suffit de vous dire et de vous rappeller, citoyens, que comme toutes les opérations de l'œil physique ne sont que la première plus ou moins prononcée, que comme le PÉNÉTRER n'est que le VOIR porté au plus haut degré, toutes les opérations de l'esprit, comme la *réflexion* et la *méditation*, ne sont

également que la simple IDÉE portée aussi au plus haut degré.

On me reprochera peut-être des redites continuelles sur cette matière. Mais, citoyens, on doit observer que c'est ici entre nous des entretiens familiers où je dois répondre à tout ce que vous prenez la peine de me demander; et où je dois supposer que dès que je suis encore interrogé sur quelque objet déjà traité, les explications que j'ai données ne sont pas suffisantes.

Perrier. Citoyen, en vous remerciant de l'explication que vous m'avez donnée, je vous demanderai de m'en donner une autre sur le mot *vouloir*. *Massieu* a mis dans le tableau *voyant*, comme la plus simple des opérations de l'œil du corps; *idéer*, comme la plus simple, la première et même involontaire de l'œil intellectuel; *vouloir*, comme l'opération la plus simple de l'œil du cœur: cependant vous avez dit en passant, que le *vouloir* supposait de la réflexion, que l'on *voulait* ce que l'on *croyait* convenable à son être, et cette supposition m'a frappé singulièrement; cependant si le *vouloir* suppose une première opération, celle de *croire*, il s'ensuit que le *vouloir* ne sera pas aussi involontaire, aussi simple, dis je, que l'*idéer* et que le *voir*. Je vous prierai de concilier ces deux idées.

LE PROFESSEUR. Le citoyen *Perrier* me demande encore l'explication du mot *vouloir*, qu'il ne trouve pas aussi simple que les autres définitions déjà don-

nées. Il est vrai que j'ai dit, et c'est dans la dernière séance, que dans le *vouloir* il y avait toujours *lumière*; c'est-à-dire, que le cœur ne voulait pas, sans que l'esprit avertît le cœur.

Il est vrai que le cœur est une sorte de principe d'opérations aveugles, qui a besoin d'être déterminé par les lumières de l'esprit. Le cœur ne veut jamais que ce qu'il croit bon et agréable, il ne peut même vouloir que que ce qu'il croit bon. Il faut donc *voir* ce qui est agréable. Cela est extrêmement rapide, sans doute; mais il y a toujours *lumière*, et c'est l'esprit qui montre au cœur ce qui lui convient. Cependant, me dit le citoyen, voilà deux opérations: or, deux opérations empêchent la simplicité. Si ces deux opérations appartenaient au même principe; oui, sans doute : mais, dès que vous convenez avec moi que le *voir* appartient à l'esprit, il faudra alors comparer la volonté du cœur, que je dis et que j'affirme simple, à un aveugle qui n'en est pas moins un individu tout seul, quoiqu'il soit conduit par un autre. Ainsi il n'en résultera pas moins que le *vouloir* dont je parle, est aussi simple que l'*idéer* et que le *voir*; mais je dirai seulement qu'il suppose la lumière de l'esprit: ainsi tout se réduit à cela; il y a concours de deux opérations, mais elles ne se trouvent pas dans le même principe. Voilà, citoyens, ce que j'avais à répondre.

Un élève. Dans la dernière séance, on a déterminé la prononciation des mots *vendémiaire*, *ventôse*, *solemnel*, *indemnité*. J'ai considéré que, dans le langage, il

fallait éviter les irrégularités. J'ai observé que les mots *solemnité*, *solemnel*, qui viennent du mot latin *solemnis*, *solemnitas*, ne se prononcent pas *solemnel*, *solemnité*, mais *solanel*, *solanité*; je crois qu'il faut également prononcer *indamnité* avec le son de l'*a*.

LE PROFESSEUR. Je le pense comme vous, citoyen.

VINGT-NEUVIÈME SÉANCE.

(9 *Floréal.*)

ART DE LA PAROLE.

SICARD, *Professeur.*

Clausolles. LE systême des tems que vous avez adopté dans votre dernière leçon, me paraît un nouveau triomphe de la raison sur des préjugés d'autant plus difficiles à détruire, qu'ils sont comme consacrés par une longue suite de siècles, et par des suffrages, en quelque sorte, respectables. Mais des suffrages ne sont que des probabilités, et des probabilités ne sont pas des raisons.

Parmi les savans de l'antiquité, Varron est le premier, il est même le seul qui ait vraiment pénétré l'économie systématique des tems. Plein d'érudition et d'esprit, ce philosophe, en combinant les formes

temporelles, en découvrit, pour ainsi dire, le germe, sans lui donner un développement qui seul pouvait en faire sentir tout le prix. Il n'avait pas assez de méthaphysique pour cela; parce qu'elle n'était pas du ton de son siècle. Il était réservé au nôtre de nous montrer un philosophe capable, en lisant *Varron*, de saisir la découverte, et de la présenter dans tout son jour.

Vous sentez assez que c'est de *Beauzée* que je veux parler; ce grammairien profond me paraît, en effet, avoir débrouillé la complication des formes temporelles dans le systême que vous nous en avez présenté. Comme vous, CONDILLAC et FROMENT ont applaudi à ce systême ingénieux, sans oser néanmoins l'embrasser. Plusieurs pourraient peut-être penser comme ces grands hommes, et la vérité peut-être aussi rester dans les ténèbres ou dans l'oubli.

C'est pour concourir à son triomphe, que j'ai cru devoir ouvrir la discussion sur ce point de grammaire, le plus épineux peut-être de tous. Les objections qui se présentent d'abord contre ce systême sont peut-être les plus fortes, et leur solution ne peut que servir infiniment à répandre du jour et à fixer déterminément la doctrine sur les TEMS des verbes.

1°. Suivant vous, la simultanéité de l'existence établit le présent. D'après ce principe, il n'y aura plus que des PRÉSENS. Car tout ce qui est arrivé, ou qui arrivera, est simultané à l'instant où cela a été fait, ou à celui auquel ce sera fait. Dès-lors, il n'y aura plus ni PASSÉ, ni FUTUR; ce qui est absurde.

LE PROFESSEUR. Suivant moi, dit le citoyen *Clausolles*, la simultanéité de l'existence établit le PRÉSENT. Il aurait fallu ajouter pour l'exactitude : la simultanéité de l'existence AVEC L'INSTANT DE LA PAROLE, OU AVEC TOUTE AUTRE ÉPOQUE. D'après ce principe, ajoute le citoyen, il n'y aura plus que des PRÉSENS, ce qui lui paraît absurde, et qui le serait en effet.

Le citoyen *Clausolles* nous a prévenus qu'il allait présenter les objections les plus fortes contre notre systême ; mais c'est après en avoir fait le plus grand éloge. Ainsi nous sommes fixés sur le degré d'importance qu'il donne lui-même aux objections qu'il nous a annoncées.

Mais ce qui est fait pour surprendre, c'est que CONDILLAC ait fait sérieusement l'objection proposée, et que ce soit précisément cette apparente contradiction qui lui ait fait rejetter ce systême dont il avait fait également l'éloge. Comment ce profond métaphysicien, qui a répandu une si grande lumière sur le génie des langues, n'a-t-il pas vu la solution de cette difficulté ?

Il y a sans doute dans la durée des portions de tems pour lesquelles nous n'existons plus, qui se sont écoulées devant nous, comme l'eau d'un torrent, comme l'éclair qui a silloné la nue, d'autres portions pour lesquelles nous n'existons pas encore ; une portion qui s'engloutit avec les précédentes dans les abîmes de l'éternité, au moment même où nous nous en entretenons. Il y a donc un tems PASSÉ, un tems PRÉSENT, un tems FUTUR. Quelle est la mesure qui

nous fait distinguer ces trois tems si différens ? La première mesure est l'époque de l'instant de la parole.

Tout ce qui est antérieur à cet instant, tout ce qui a précédé cet instant a existé sans doute, mais n'existe plus et est passé. Le tems de cette existence est donc un TEMS PASSÉ. Ainsi J'AI PORTÉ est un tems PASSÉ.

Tout ce qui est simultané avec l'instant de la parole, tout ce qui se fait au moment où l'on dit que cela se fait, tout ce qui existe quand on dit que cela existe, est actuel, est présent et devant nous ; le tems de cette existence est donc un TEMS PRÉSENT.

Tout ce qui est postérieur à l'instant de la parole, tout ce qui suit cet instant, tout ce qui existera après qu'on en aura annoncé l'existence, est à venir, est futur, quand il n'existe pas encore ; le tems de cette existence est donc un tems FUTUR.

Voilà trois tems bien distinctifs, et qui certainement ne sont pas des PRÉSENS, un seul l'est véritablement. L'un des deux autres est un PASSÉ, et l'autre est un FUTUR.

Il est vrai qu'outre ce PRÉSENT, il y a dans notre système, d'autres PRÉSENS. Mais qu'est-ce que ces présens ? sont-ils semblables entr'eux, sont-ils présens comme l'est celui dont nous venons de parler ? C'est ici toute la force de l'objection proposée.

A proprement parler, il n'y a, il ne peut y avoir qu'un seul présent ; c'est le tems de l'existence, simultané avec une époque quelconque.

Ce tems est *présent* ABSOLU quand il n'est relatif à aucune époque déterminée, parce qu'alors c'est seu,

lement l'instant de la parole qui lui sert d'époque comparative. Tel est ce tems-ci :

J'AI PORTÉ.

Ce tems passé devient *présent* RELATIF, quand il est relatif à une époque, autre que l'époque générale et ordinaire, qui, lui servant de point de comparaison, le rend présent, parce qu'en effet l'existence est simultanée avec cette époque. Tel est ce tems-ci :

JE PORTAIS HIER.

JE PORTAIS ET VOUS LISIEZ.

C'est le PRÉSENT, mais le PRÉSENT RELATIF, qui se trouve passé par rapport à l'instant de la parole, mais qui est véritablement PRÉSENT pour le jour d'HIER; parce qu'en effet le jour d'HIER, et l'existence de l'action je PORTAIS, ont été simultanées, et que c'est principalement cette SIMULTANÉITÉ qu'on veut exprimer, que par conséquent ce tems est principalement un tems PRÉSENT. Il est vrai qu'on ne peut s'empêcher de comparer aussi l'existence exprimée par ce tems, à l'instant de la parole; qu'il y a donc deux époques de comparaison pour lui; qu'il est PRÉSENT pour l'une et passé pour l'autre; aussi l'appellons-nous PRÉSENT quant à sa relation avec l'époque qui lui est simultanée, et ANTÉRIEUR quant à l'instant de la parole.

Les tems relatifs PRÉSENS, ont donc tous cette double époque comparative, l'époque déterminée,

et l'époque de l'instant de la parole, et il doit nécessairement y en avoir plus d'un.

L'époque générale, qui sera commune à tous, sera l'instant de la parole. L'un sera donc ANTÉRIEUR, et l'autre postérieur. A cet instant, il y aura donc

Un *présent* ACTUEL; je PORTE actuellement.

Un *présent* ANTÉRIEUR; je PORTAIS et vous MARCHIEZ.

Un *présent* POSTÉRIEUR; je PORTERAI DEMAIN.

Nous retrouverons un quatrième tems PRÉSENT, qui sera encore ANTÉRIEUR : mais il sera aussi PÉRIODIQUE, c'est-à-dire, qu'il ne sera employé que pour exprimer l'existence simultanée, avec un période de tems entièrement écoulé, dont, par conséquent, on connaîtra le commencement, le milieu et la fin; ce tems sera celui-ci :

JE PORTAI HIER.

C'est donc toujours un seul PRÉSENT, mais considéré sous quatre rapports différens. Ou il exprime l'actualité de l'existence; ou il exprime la simultanéité de l'existence, avec une époque antérieure, et dans un période dont on ne connaît pas encore la fin; ou il exprime la simultanéité de l'existence, avec époque antérieure, et dans un période dont on connaît la fin; ou il exprime la simultanéité de l'existence, avec une époque postérieure, dont on ne connaît pas encore le commencement.

Voilà notre PRÉSENT sous quatre formes, et avec quatre dénominations qui en distinguent les nuances.

Mais si le PRÉSENT peut être considéré sous plusieurs rapports qui lui donnent autant de formes et de dénominations différentes, le tems PASSÉ n'est pas moins riche, et n'a pas moins de formes, et moins de dénominations; et nous aurons également

Un PASSÉ ABSOLU : j'ai porté.

Un PASSÉ ANTÉRIEUR ; j'avais porté.

Un PASSÉ ANTÉRIEUR PÉRIODIQUE ; J'EUS PORTÉ.

Un PASSÉ POSTÉRIEUR ; J'AURAIS PORTÉ.

Le tems FUTUR peindra les mêmes nuances, et nous aurons également

Un FUTUR ABSOLU ; JE DOIS PORTER.

Des futurs relatifs.

L'un, FUTUR ANTÉRIEUR ; JE DEVAIS PORTER.

L'autre, FUTUR POSTÉRIEUR ; JE DEVRAI PORTER.

Il en sera de même des TEMS COMPARATIFS.

Il y aura également

L'ABSOLU ; J'AI EU PORTÉ.

Les relatifs,

L'un ANTÉRIEUR SIMPLE ; J'AVAIS EU PORTÉ.

L'autre ANTÉRIEUR PÉRIODIQUE ; J'EUS EU PORTÉ.

Le dernier POSTÉRIEUR ; J'AURAI EU PORTÉ.

Je pourrais ajouter les tems prochains, où l'on retrouve de même

Un tems ABSOLU ; JE VAIS PORTER.

Et un tems RELATIF ANTÉRIEUR ; J'ALLAIS PORTER.

D'après ce tableau, que j'ai crû devoir retracer ici, il reste prouvé, sans doute que dans le sys-

tême des TEMS que j'ai présenté, il y a d'autres tems que des tems PRÉSENS. Je pense aussi que chaque tems est assez caractérisé pour que l'on voie que l'un ne peut s'employer pour l'autre ; qu'ils sont tous bien distincts, et que quoiqu'appartenant à une même série, on ne peut plus les confondre ensemble et dire, par exemple, des quatre tems d'une même série, qu'ils sont tous également ce que semble annoncer la désignation commune de cette série ; puisque dans chacune il y a d'abord en tête, un tems absolu, qu'il y a ensuite un tems relatif antérieur simple, un tems relatif antérieur périodique, un tems relatif postérieur.

Voyez, citoyen, si j'ai résolu votre difficulté, et s'il vous en reste quelqu'autre.

Clauzolles. La distinction que vous venez de faire des tems ABSOLUS et des tems RELATIFS, assigne à chacun d'eux un caractère qui ne permet plus que l'un soit employé pour l'autre ; cependant l'usage semble contredire cette théorie, car on dit indifféremment :

« César A ÉTÉ un grand homme,
« César ÉTAIT un grand homme,
« César FUT un grand homme ».

Dans ces diverses locutions, on emploie des tems ABSOLUS et des tems RELATIFS, et cependant le sens est absolument le même ; donc votre distinction est nulle, et on pourrait dire que votre systême est sans fondement.

LE PROFESSEUR. Il est vrai qu'on emploie indifféremment ces tems les uns pour les autres, et que l'on dit également :

« César A ÉTÉ un grand homme.
« César ÉTAIT un grand homme.
« César FUT un grand homme ».

Or si ces deux tems ANTÉRIEURS étaient réellement des présens, pourroit-on les employer pour un PASSÉ ? Ainsi l'emploi qu'on en fait les tire de la série des *présens*, pour les faire passer dans la série des PASSÉS.

Telle est la seconde objection du citoyen *Clauzolles*, que je crois même avoir fortifiée, loin d'avoir voulu l'affaiblir.

Ces tems, il est vrai, remplacent un *passé*, et c'est tout simple ; c'est que de leur nature ce sont des tems PASSÉS, qu'ils ne sont présens que par accident et à cause de la relation qu'on établit entr'eux et une époque qu'on détermine et à laquelle est simultanée l'existence qu'ils expriment. Ils ne sont donc PRÉSENS que relativement à cette époque. Ils sont aussi PASSÉS, puisqu'ils sont ANTÉRIEURS. Otez leur donc l'époque comparative qui les rend PRÉSENS relatifs, ils cessent d'être PRÉSENS; il ne leur reste plus, des deux époques auxquelles on les comparait, que celle de l'instant de la parole : ils ne sont donc plus présens puisqu'ils n'expriment plus simultanéïté ; et ils sont passés, puisqu'ils sont toujours antérieurs : ils peuvent donc remplacer le PASSÉ, puisqu'ils sont passés de leur nature, et PRÉSENS seulement par

accident. Un tems relatif peut donc être employé pour un tems absolu, puisqu'il peut être dépouillé de l'époque qui le rendoit relatif.

Clauzolles. D'après ce que vous venez de dire, il est évident qu'on peut quelquefois employer des tems RELATIFS pour des tems ABSOLUS, et le sens reste le même.

Mais ce principe, généralement vrai, ne me paraît pas l'être dans tous les cas. Car si l'on demande à quelqu'un : *avez-vous fait telle ou telle chose* ? il peut selon vous, répondre indifféremment : *je la ferai* ou *je dois la faire*.

Cependant il me semble qu'il y a, dans ces deux réponses, une nuance sensible qui fait que l'une n'est pas parfaitement semblable à l'autre. Je vous prie, CITOYEN PROFESSEUR, de vouloir bien me fixer à cet égard ; me dire d'abord s'il est vrai qu'il y ait quelque nuance, et si, dans ce cas, on peut également employer l'un ou l'autre de ces tems, ou si l'on doit préférer l'un à l'autre, et lequel on doit préférer.

SICARD. L'un de ces deux tems est le FUTUR ABSOLU, qui ne peut jamais être rapporté à aucune autre série qu'à celle des FUTURS, c'est celui ci : JE DOIS FAIRE ; l'autre exprimé ainsi : JE FERAI, est un tems relatif, c'est-à-dire, propre à être rapporté à la série des PRÉSENS, par l'adjonction d'une époque, tout destiné qu'il est par sa nature à exprimer l'existence comme postérieure à l'instant de la parole : il

est donc par conséquent de la classe des futurs par sa destination originelle; ainsi que tous les autres tems, il n'a d'autre point de comparaison que le point commun à tous. Or supposons-le tout seul et sans la détermination accidentelle d'une seconde époque qui le plaçait dans la série des PRÉSENS; il n'est plus alors que POSTÉRIEUR ou FUTUR.

Mais est-il FUTUR, à la manière du FUTUR ABSOLU? est il aussi indéterminé, aussi vague que lui! n'est-il pas plus certain? Voilà ce que nous allons examiner.

Le premier FUTUR, le FUTUR ABSOLU marque un avenir, sans doute; mais on ne peut disconvenir que ce ne soit un avenir incertain. Ainsi : JE DOIS FAIRE exprimera un avenir dans toute la latitude de la durée.

Le second FUTUR exprimé ainsi : JE FERAI n'a pas ce vague et cette indétermination propre, par sa nature, à passer dans la série des PRÉSENS, par le moyen d'un mot qui énonce la simultanéité de l'existence avec une époque quelconque : ce tems futur qui devient, à volonté, présent relatif, doit donc être plus certain quant à l'évènement que le futur absolu et indéterminé. L'un est toujours présent quand on détermine la seconde époque; on peut marquer l'instant de l'existence de l'évènement qu'il sert à annoncer. On voit en quelque sorte, par le rapprochement qu'on peut faire de l'existence et de l'époque qu'on connaît l'évènement se passer sous les yeux : l'autre est purement futur; on sait que l'évènement arrivera, mais l'incertitude de l'instant est presque égale à la non-existence.

Il y a donc, il ne faut pas le dissimuler, il y a une nuance très-sensible entre ces deux expressions :

JE DOIS FAIRE,
JE FERAI.

Le second de ces futurs est plus certain, plus positif, plus prochain que le premier. On ne peut donc, à la rigueur, employer l'un pour l'autre. Voici un exemple qui complettera cette explication : » Un de » vos amis, arrivé ce soir de Bordeaux, DOIT DINER » chez vous, un jour. »

» D. Quel jour croyez - vous qu'il y DINERA ?
» R. Je crois qu'il y DINERA après-demain. »

Il n'est pas difficile, d'aprés ce que viens de dire, de remarquer la nuance qui distingue ces deux FUTURS.

Je me résume ainsi :

Il y a dans la conjugaison des verbes,

QUATRE PRÉSENS POSITIFS.

J'aime, actuel indéfini.
J'aimais, antérieur simple.
J'aimai, antérieur périodique.
J'aimerai, postérieur.

QUATRE PASSÉS PO

J'ai aimé, passé indéfini.
J'avais aimé, antérieur simple.
J'eus aimé, antérieur périodique.
J'aurai aimé, postérieur.

QUATRE

QUATRE PASSÉS COMPARATIFS.

J'ai eu aimé, passé indéfini.
J'avais eu aimé, antérieur simple.
J'eus eu aimé, antérieur périodique.
J'aurai eu aimé, postérieur.

TROIS PASSÉS PROCHAINS.

Je viens d'aimer, indéfini.
Je venais d'aimer, antérieur.
Je viendrais d'aimer, postérieur.

TROIS FUTURS POSITIFS.

Je dois aimer, indéfini.
Je devais aimer, antérieur.
Je devrai aimer, postérieur.

DEUX FUTURS PROCHAINS.

Je vais aimer, indéfini.
J'ALLAIS *aimer*, antérieur.

On remarque dans ce tableau six séries de TEMS. A la tête de chacune est un tems INDEFINI; tous les autres sont relatifs.

On remarquera encore que ces tems relatifs sont les uns ANTÉRIEURS, et les autres POSTÉRIEURS; et ils le sont de leur nature, avant qu'on les détermine, et même après qu'on les a déterminés : ils sont donc tous naturellement PASSÉS et FUTURS.

Ainsi j'AIMAIS et J'AIMAI sont des PASSÉS, et j'aimerai est un FUTUR.

Il ne doit donc pas paraître étonnant que ces tems ainsi présentés, remplacent quelquefois le passé absolu et indéfini : *J'ai* AIMÉ.

Mais ces mêmes tems sont-ils déterminés par une époque avec laquelle coïncidera ou aura coïncidé l'existence qu'ils énoncent? c'est alors un nouveau rapport, une comparaison nouvelle qui leur fait donner une autre dénomination, prise de cette nouvelle relation : or il est tout simple que ce soit la dénomination de PRÉSENT; car ils expriment une simultanéité d'existence et d'époque. Ils sont donc PASSÉS de leur nature, ou ANTÉRIEURS, et PRÉSENS par relation, comme l'un d'eux est FUTUR de sa nature ou postérieur, et également PRÉSENT par relation.

Ainsi seuls et sans époque, autre que l'époque commune, ils deviennent absolus et remplacent celui qui est à la tête de la série des passés ou des futurs, suivant qu'ils sont *antérieurs* ou *postérieurs*.

Mais aussitôt qu'ils sont accompagnés d'une expression qui leur assigne une seconde époque, une époque déterminée, ils passent dans une autre série, sans sortir de leur série naturelle : ils appartiennent donc à deux séries, et reçoivent alors deux dénominations; ainsi les trois de la première série, qui sont :

J'aimais,
J'aimai,
J'aimerai,

sont le premier et second PASSÉS, aussi les appelle-t-

on ANTÉRIEURS ; le troisième est FUTUR, aussi l'appelle-t-on POSTÉRIEUR.

Ils deviennent tous trois PRÉSENS, par le moyen de l'époque avec laquelle coïncide l'existence qu'ils expriment.

Une dernière preuve, que je crois sans réplique, que les trois tems de la première série :

J'aimais,
J'aimai,
J'aimerai,

tout antérieurs et postérieurs qu'ils sont, deviennent réellement des *présens* par la relation que leur donnent les mots HIER, DEMAIN, c'est qu'on peut leur substituer le présent. Car de même qu'on dit : *Il* ENTRAIT *quand je* SORTAIS, on dit aussi :

Il ENTRE, *je* SORTS.
On dit : *Hier*, *il m'abor*DE,
Comme : *Hier*, *il m'abor*DA.
On dit : *Demain*, *je parti*RAI,
Comme : *Demain*, *je* PARTS.

Or si ces termes PASSÉS et FUTUR ne devenaient pas réellement des PRÉSENS, par l'adjonction d'une seconde époque, ils ne pourraient remplacer le PRÉSENT.

Et en effet, que fait-on dans un récit quand on assigne une époque passée ou future ? On remet sous les yeux ce qui n'existe plus ; on reproduit le passé ; on le fait, en quelque sorte, comparaître de-

vant ceux à qui on raconte ; on lui redonne l'existence, on le rend présent. Le récit en est plus vif, plus animé ; on croit être spectateur et témoin de ce qu'on entend. « Hier il m'aborDE, il me » serrE la main, il me demanDE où je vas,

pour :

» Hier il m'aborDA, il me serRA la main, il me de» manda où j'allaIS ».

Ces formes différentes répandent non-seulement plus de chaleur, mais plus de variété dans le style, et en ôtent cette monotonie fatiguante que produirait nécessairement le retour des mêmes formes et des mêmes sons.

D'ailleurs peut-on se dissimuler l'avantage précieux d'avoir un systême de TEMS plus simple, plus un, où l'analogie la mieux combinée vient au secours de la mémoire, sans compter, ce qui est d'un bien plus grand prix, de trouver la valeur de chaque tems, sa signification précise dans sa dénomination ? c'est au point que chaque tems de la conjugaison, dans ce systême, se trouve défini dès qu'il est nommé, comme est connu le portrait le moins vrai, quand le nom de l'original est au bas.

Observons, en finissant, à quoi se réduit tout ce qu'il faut apprendrepour savoir parfaitement la conjugaison.

A ce petit nombre de mots : tems passés, tems présens, tems futurs, tems absolus, tems relatifs.

Antérieur simple.

Antérieur périodique.

Postérieur.

Tems comparatifs, tems prochains.

Une série de tems présens.

Une série de tems passés.

Une série de tems passés comparatifs.

Une série de tems futurs.

Quatre tems dans chaque série, à l'exception de celle des futurs, qui n'en a, et qui n'en peut avoir que trois.

Trois passés prochains.

Deux futurs prochains.

Voilà toute la conjugaison. Le retour des mêmes mots se retrouve dans chaque série, parce que c'est par-tout les mêmes relations. Il est vrai qu'on ne peut apprendre ce mode de conjugaison qu'autant qu'on l'a compris. Mais doit-on jamais rien confier à la mémoire que ce qui a été le fruit des combinaisons de la raison ?

Un élève de l'École Normale me fait, au nom de plusieurs de ses collègues, un grand nombre de questions sur l'institution des sourds-muets de naissance.

Je sens qu'il ne peut être indifférent pour l'École Normale de connaître tout ce qui regarde un art aussi précieux que celui qui rétablit dans les droits de la société une portion de ses membres que la privation du sens de l'ouie en avoit exclus pour jamais.

La réponse aux demandes qui me sont faites, fera l'objet de la conférence prochaine.

TRENTIÈME SÉANCE.

(19 *Floréal.*)

ART DE LA PAROLE.

SICARD, *Professeur.*

Vous m'avez témoigné, citoyens, le desir de savoir l'histoire de la précieuse découverte du célèbre abbé de l'Épée, de connaître tout ce qu'il a fait, et ce que j'ai ajouté à cette invention, qui lui a mérité l'admiration universelle. Le citoyen *Cavayer*, du district de Castres, m'a fait plusieurs demandes relatives à cet objet, qui est d'un si grand intérêt pour les ames sensibles et pour ceux qui font une étude particulière de la métaphysique du langage. J'ai cru ne pouvoir mieux y répondre qu'en vous communiquant le chapitre préliminaire de l'ouvrage auquel je travaille depuis dix ans, lequel j'espère donner incessamment au public.

Vous m'avez demandé aussi des principes généraux sur les signes qu'il faut employer pour établir entre les sourds-muets et les autres hommes, la communication indispensable à l'éducation des sourds-muets. Je vous exposerai également ces principes qui serviront à vous faire inventer tous les autres signes dont il serait trop long de vous donner la théorie,

J'ai cru, citoyens, devoir donner la préférence sur les matières de nos conférences à ce que vous paraissez préférer vous-mêmes : ce que je vais vous dire sur l'art d'instruire les sourds-muets complettera le cours que j'avais commencé sur cette méthode.

Elle n'existe donc plus, entre le sourd-muet et l'homme qui parle, cette barrière que personne n'avait encore osé franchir. L'homme de la nature et l'homme de la société sont enfin rapprochés et réunis. Recevez notre premier hommage, ô vous qui fûtes le créateur de cet art qui a produit une merveille si étonnante. Qu'il doit nous être cher en effet, le nom de cet ami de l'humanité qui se consacra tout entier à cette belle œuvre ! Les infortunés à qui il donna une nouvelle vie et un nouvel être le béniront à jamais comme leur père, et la postérité reconnaissante s'unira à eux pour honorer sa mémoire. Les imitateurs de son zèle, les propagateurs de son œuvre, qui ajouteront à ses heureux essais de grandes découvertes, qui étendront et perfectionneront sa méthode, travailleront encore pour sa gloire; et quelque chose qu'ils fassent, ils s'estimeront heureux d'être placés à côté de ce génie prodigieux, qui n'eut ni guide, ni modèle, et dont les premiers succès étonnèrent l'Europe savante.

Cependant il se traînait servilement sur les pas de Restaut; c'était à la faveur de cette grammaire si éloignée des formes simples de celle de la nature, qu'il voulut instruire cet homme de la nature, et lui faire exprimer les conceptions et les affections naissantes de son ame. Sans doute il n'atteignit ja-

mais qu'imparfaitement ce but, parce qu'il se renferma dans des bornes trop étroites ; parce que trop défiant ou trop modeste, il n'osa donner l'essor à son génie et créer la grammaire des sourds-muets, comme il avait créé quelques-uns de leurs signes. Il crut néanmoins l'avoir atteint ; il se fit illusion à lui-même, comme il en faisait, sans intention, aux admirateurs de son génie. Ses élèves parurent, non-seulement à ses yeux, mais encore aux yeux des observateurs et des savans de toutes les nations, des grammairiens intelligens. Que n'aurait pas fait ce grand homme s'il avait eu des prédécesseurs, s'il avait hérité de leurs découvertes, s'il avait pu profiter de leurs erreurs, et mesurer à l'aide de leurs premiers apperçus, toute la carrière ? Sa théorie alors eût été complette, et il n'eût laissé à ses successeurs que le mérite de l'imiter et de suivre ses procédés. Mais quelle est la découverte que l'inventeur ait jamais portée au dernier degré de perfection ?

L'art d'instruire les sourds-muets exigeait trop de talens et de connaissances pour qu'un seul homme pût se flatter de l'inventer et de le perfectionner, au point de ne laisser rien à faire aux instituteurs philosophes, qui s'occuperaient après lui de cette précieuse découverte. Il me serait bien doux de me livrer à tout ce que la reconnaissance doit m'inspirer pour ce bienfaiteur de l'humanité, qui est aussi le mien ; de retracer les difficultés presqu'insurmontables qui ont dû l'arrêter dans sa marche et qu'il a vaincues avec autant de patience que de courage : mais cet hommage n'ajouterait rien à sa gloire.

Dépositaire de ses secrets je ne puis mieux payer le tribut que je lui dois, qu'en montrant ce qu'il a fait et ce qui restait à faire lorsque la mort l'a enlevé. Jusqu'à quel point de perfection a-t-il-porté cette précieuse découverte ? où s'est-il arrêté et dans quel état a-t-il laissé les élèves qu'il a formés ? Ce n'est qu'après avoir pris ses leçons et avoir long-tems réfléchi sur sa méthode ; après en avoir fait usage moi-même, pendant plusieurs années, que j'ai pu, guidé par l'expérience et éclairé par le flambeau d'une métaphysique sûre, apprécier les succès de l'inventeur et mesurer toute l'étendue de l'art donc il fut le créateur et le père. Voici quel a été le résultat de mes réflexions.

Toute langue, me suis-je dit, a deux parties essentielles qui la distinguent, et qui la rendent propre à peindre la pensée dans tous ses développemens ; 1°. la nomenclature qui en forme le dictionnaire ; 2°. la valeur relative des mots qui suppose l'influence qu'ils ont les uns sur les autres, ce qui constitue la phrase. L'une de ses deux parties peut subsister sans l'autre : mais une langue qui n'aurait que la première ne présenterait que des images isolées, sans enchaînement et sans liaisons ; chaque mot peindrait un objet, sans doute, mais on manquerait de ce mot dont l'absence prive ceux qu'on écrit les uns à la suite des autres, de cette couleur qui leur donne la vie, en formant de cette suite de mots une phrase complette.

Il fallait trouver ces deux avantages dans la langue des sourds-muets ; c'était s'arrêter au milieu de la

course que de se contenter du premier, ou de ne pas chercher à perfectionner le second.

Le célèbre inventeur trouva dans les différentes combinaisons des signes, l'équivalent de chaque idée physique et morale : ainsi tous les mots de la langue française eurent leurs correspondans dans celle des sourds-muets; rien ne fut plus facile que de faire passer dans leur mémoire les mots et les signes à-la-fois. Il ne fallait pour cela qu'une attention ordinaire, puisque chaque signe accompagnait toujours la combinaison constante des lettres qui formaient le mot correspondant, et que le signe était pour le sourd-muet ce que le son est pour nous. Le dictionnaire une fois retenu par les élèves, ils durent n'avoir aucune peine à écrire les mots pour les signes, et à faire les signes pour les mots : des pages entières des livres les plus abstraits furent copiées par eux sous la simple dictée des signes; la valeur de chaque mot détaché ayant passé dans leur esprit, le spectateur et le maître lui-même durent croire que le sens des phrases était compris, puisque tous les mots pris un à un l'étaient parfaitement. Mais est-il vrai que les phrases le fussent, et que les élèves comprissent, en effet, notre langue? Pouvait-on en être sûr parce qu'ils en écrivaient les mots? Qu'avait à faire leur jugement dans ces deux opérations purement mécaniques? Quel effort exigeait le souvenir d'une combinaison de lettres indiquées par un signe? Des animaux exercés pour la curiosité et l'amusement, n'ont ils pas quelquefois présenté à l'admiration des spectateurs, des phénomènes aussi étonnans? Quelle difficulté

pouvait-il y avoir d'écrire des phrases entières en dictant tous les mots un à un ? Comment cette dictée eût-elle indiqué la liaison, la contexture de la phrase, quand on avait manqué de la faire passer dans l'esprit ? Le verbe lui-même, sans lequel il n'y a pas de phrase, puisqu'il renferme la liaison, le verbe n'était pas distingué des autres mots ; il n'avait pour les élèves que la valeur qu'il a à l'infinitif. C'était à cette valeur qu'il était réduit malgré les signes de tems, dont le signe radical était suivi ; il eût fallu leur démontrer la nécessité de la liaison que le verbe *être* établit dans la phrase, il eût fallu décomposer les verbes adjectifs, et faire voir que chacun d'eux est l'éllipse d'une qualité active et du verbe *être*. Il eût fallu leur donner le secret de nos inversions pour leur faire éviter le danger des méprises qu'elles doivent occasionner, pour ceux qui ne comprennent que des phrases construites dans l'ordre naturel ; et pour cela il était nécessaire d'inventer un moyen de distinguer chaque partie du discours. Il fallait exercer les élèves à composer d'eux-mêmes des phrases simples, et il fallait décomposer à leurs yeux celles qui ne l'étaient pas. Ils auraient vu que toutes les phrases peuvent s'analyser, se réduire à des phrases semblables à celle-ci ; *La terre est ronde*, *Dieu est bon* ; alors ils n'auraient donné de valeur réelle qu'aux mots qui en ont une, et les conjonctions n'eussent plus été pour eux que des termes parasites, dont le signe ne peut jamais faire passer dans l'esprit leur valeur conventionnelle : enfin il fallait faire devant eux des actions, et leur apprendre à en rendre compte par écrit.

Voilà ce qui manquait aux découvertes de l'inventeur ; ce qu'a dû trouver à faire celui qui lui a succédé, et sans quoi les sourds-muets n'eussent jamais été que des machines. « Mais, dira-t-on, comment l'in-» venteur n'a-t-il pas vu ce que vous voyez de l'imper-» fection de ses moyens ? » C'est que satisfait de ses premiers succès déjà si étendus, si étonnans, et effrayé de tout ce qui restait à faire, son cœur avait besoin de jouir et de se reposer à ce terme si heureux de sa course. » Comment, dira-t-on encore, ses admira-» teurs n'ont-ils pas découvert cette imperfection de sa » méthode ? » C'est que ses admirateurs n'ont vu que des résultats sans réfléchir que tous les jours on peut transcrire, sous la simple dictée des signes convenus, des discours dans une langue qu'on n'entend pas ; et que dans la perfection de cette transcription, celui qui sait la langue n'a aucune supériorité sur celui qui l'ignore. C'est que le respect et l'admiration enchaînaient toutes les langues et ceux qui paroissaient pour la première fois aux leçons de cet homme célèbre, et qu'on s'interdisait jusqu'aux moindres doutes qui auraient pû affoiblir l'enthousiasme religieux qu'il produisait. Personne n'était à l'abri de l'illusion que faisait aux philosophes mêmes cette merveille unique ; loin d'avoir des objections à faire on se reprochait de ne pas comprendre assez pour admirer davantage. Il n'en était pas de même lorsque quelqu'instituteur, élève de l'abbé de l'Épée, répétait ses procédés. Un de ceux qu'il avait formés ici, l'abbé Store, établit une école à Vienne. Dans un exercice public où tout le monde paraissait enchanté

de voir les élèves écrire sous la dictée par signes tout ce qu'on demandait, un journaliste de Berlin M. NICOLAI qui ne partageait pas cet enthousiasme, proposa à l'instituteur de faire devant eux une action quelconque en lui demandant de la faire écrire sans en dicter les expressions. Alors le journaliste frappa de sa main sa poitrine : le sourd-muet écrivit ces deux mots : *main*, *poitrine*; il n'en fallut pas davantage au journaliste pour annoncer dans ses feuilles que la méthode de l'abbé de l'Épée se bornait à la simple nomenclature des noms des objets. (1) « Comment, ajoutera-t-on, l'inventeur n'a-t-il jamais soupçonné qu'il n'était pas toujours compris ? » C'est qu'il desirait toujours de l'être et que l'on croit aisément ce qu'on désire; c'est que ses élèves avaient l'air de le comprendre, parce qu'un mot écrit à côté d'un autre, déterminant assez souvent la signification du second, et le second celle du troisième, des à-peu-près suffisent quelquefois pour donner l'intelligence d'une phrase entière.

L'inventeur ayant négligé de former ses élèves à composer d'eux-mêmes, se priva du seul moyen qu'il avait de sortir de cette flatteuse, mais funeste erreur. Il crut avoir tout fait quand il eut inventé le dictionnaire des mots isolés : s'il ajouta des signes

---

(1) On trouvera la lettre de M. *Nicolaï* dans le journal de Paris, Nos. du mois d'août 1785 avec la réponse de M. l'abbé de l'Épée.

pour indiquer les tems, les nombres et les personnes des verbes, ces signes destinés à caractériser des abstractions ne pouvant être pris dans la nature des objets comme les signes physiques, ne servirent qu'à varier les combinaisons des lettres, sans donner aux sourds-muets la véritable idée de la diversité des tems.

Tout ce qui manquait à l'instruction des sourds-muets est-il aujourd'hui découvert ? avons-nous un système complet de ce précieux enseignement ? l'ouvrage que je vais publier bientôt et dont quelques extraits ont paru dans le journal des écoles NORMALES, renfermera-t-il tous les secrets et tous les procédés de cette mémorable découverte ? J'ose le croire, et j'en donne pour garans les élèves de mon école, qui répondront à toutes les difficultés qu'on pourrait faire sur ce qui manquait à la méthode de mon illustre prédécesseur. Je dois le dire néanmoins ; si le public témoin de mes succès n'eût exigé que je fisse imprimer un ouvrage qu'il desirait de posséder, je me serais encore occupé long-tems dans le silence, des moyens de donner à ma théorie d'enseignement une plus grande simplicité pour en rendre l'exécution plus facile. Attentif à conserver tous les procédés qui naissent des efforts journaliers que je fais dans l'instruction de mes élèves, j'aurais un jour rassemblé tous ces matériaux ; et de leur collection serait résulté l'ouvrage qu'on avait droit d'attendre du successeur du père des sourds-muets. Mais au moment où la convention nationale vient de donner à cette intéressante institution une base

solide et à jamais durable, il ne convient pas que l'art de les instruire ne repose que dans la tête de celui qui a succédé au célèbre inventeur. Il faut un corps de doctrine qui rassure et ceux à qui nous devons une fondation si importante et les philantropes de tous les pays qui ne nous pardonneraient point d'avoir abandonné au hazard des évènemens une découverte qui honore ma patrie et qui doit être transmise à la postérité. J'ai donc dû faire taire tous mes scrupules, et ne pas attendre d'avoir atteint le point de perfection que je vois sans cesse devant moi. Je dois prouver que mon enseignement n'a rien de vague et d'incertain; qu'il est même le plus parfait que l'on connaisse; et qu'il peut parconséquent, contribuer beaucoup au PERFECTIONNEMENT de toutes les autres théories.

Quel ordre dois-je suivre dans un développement aussi difficile ? le but de cet ouvrage va nous l'indiquer. Ce ne doit être ni un traité systématique et purement spéculatif, composé seulement pour rendre compte aux savans d'une théorie ingénieuse; ni la solution d'un problême de métaphysique sur la marche de l'esprit humain dans ses opérations les plus délicates; ni un traité de grammaire où se trouverait l'analyse froide et sèche de toutes les parties du discours : mais ce sera l'institution d'un sauvage mise sans cesse en action, dans laquelle l'instituteur, assez adroit pour profiter du très-petit nombre d'élémens connus de la grammaire de cet homme de la nature, créera, pour ainsi dire, étendra, refera la grammaire de l'homme civilisé, comme s'il n'existait ab-

solument aucune grammaire, comme si l'art de communiquer la pensée était encore à naître, comme s'il n'existait aucune langue, comme s'il n'y avait pas d'imprimerie; que dis-je? pas même d'écriture, pas même de langage. Je suis donc bien loin de penser qu'il faille introduire sur-le-champ le sourd-muet dans la société, et qu'il faille lui montrer des mots qui seraient les noms ou les signes des objets. Eh! que comprendrait à ce rapprochement, qui serait l'effet d'une convention qu'il n'a pas faite, cet homme jeté au milieu de nous? Pour lui tout est mystère. Il ne sait pas, et il ne peut le savoir encore, que notre écriture est la traduction de nos signes *parlés*, et ceux-ci la traduction de nos signes manuels. Il n'existe pour lui d'autres communications que celles des signes physiques pour des objets physiques. Il ne connaît que trois époques de tems. Il n'a dans sa langue que deux sortes de mots; et vous voudriez le faire *conjuguer*, lui apprendre l'emploi des tems absolus et relatifs des peuples qui ont le plus perfectionné leur langue! et vous voudriez lui faire faire un cours de *syntaxe*! Attendez qu'à l'imitation de vos enfans, qui ont su faire des phrases avant d'avoir appris à en disséquer les élémens, il sache aussi faire des phrases simples: attendez que la grammaire naisse de la nécessité, et que l'élève, pour composer la sienne, passe successivement par tous les milieux par où nos pères ont passé; qu'il apprenne comme eux les formes du langage; qu'il arrive à ses formes comme ils y sont arrivés, en partant toujours des élémens connus et non élipsés, et en allant de ceux-ci à

d'autres

d'autres moins connus, jusqu'au résultat qui est l'*ellipse*. Ainsi vous ne présenterez le mot COMBIEN, au sourd-muet, que quand il aura appris que BIEN est, dans ce mot, le signe de NOMBRE ; que NOMBRE est le synonyme de PLUSIEURS ; PLUSIEURS celui de UNS ; UNS celui de plusieurs unités écrites les unes sous les autres ; que lorsqu'il saura que COM, qui est le premier élément de ce même mot, est l'altération de qu-om où se trouve le radical *que*, qui est la racine de toute interrogation ; que par conséquent dans COMBIEN il y a deux élémens : le mot NOMBRE, et la question sur ce NOMBRE ; comme si l'on disait, QUEL EST CE NOMBRE ? Voilà, en passant, un modèle de ma marche ordinaire dans cette sorte d'instruction.

Ce ne sera donc jamais la phrase de l'homme civilisé qu'il faudra montrer au sourd-muet ; on le porterait dans une terre inconnue, tandis qu'il faut au contraire aller le chercher dans la sienne, et l'amener très-doucement dans celle où nous sommes. De-là naît naturellement et sans efforts l'ordre qu'il faut garder dans son éducation. Nous ne suivrons donc pas dans cet ouvrage, le plan des livres élémenaires connus jusqu'à nos jours. Dans notre instruction chaque élément de la phrase viendra, à son tour, prendre la place que lui indiquera le besoin que nous en aurons. Nous supposerons, comme je l'ai déjà dit, qu'il n'y a point encore de grammaire ; et notre conjugaison ne nous présentera, pendant long-tems, que des tems absolus. Nous renverrons les tems relatifs à une époque où nous aurons fait

une moisson plus abondante, et où, devenus plus riches, nous aurons appris l'art de groupper nos pensées et d'établir entre les propositions subordonnées et la principale, la liaison qu'elles avaient dans notre esprit. Cette partie grammaticale aura un air extraordinaire qui ne serait point excusé, s'il n'était fondé sur l'ordre que j'ai dû suivre nécessairement dans l'instruction de mes élèves. Elle ne doit donc pas être lue, comme on lit les autres grammaires, où l'on trouve toutes les parties du discours parfaitement classées. Si j'avais suivi les formes communes mon but aurait été manqué, et l'art de faire passer les idées dans l'esprit du sourd-muet fût encore resté un secret. J'ai cru aussi que cet ouvrage ne devait pas être une simple indication de la route que j'avais déjà parcourue, mais qu'il devait être la route elle-même, toute tracée ; qu'il ne devait pas être un simple plan, un simple tableau de tout le pays que j'ai eu à parcourir, mais qu'il devait être le pays lui-même ; qu'il devait ressembler à ces jardins modernes, enfans du luxe et fruit de l'imitation de nos voisins, où l'art imite si bien la nature qu'on ne voit absolument qu'elle, et où l'on admire autant la simplicité de ses formes que la fécondité de ses productions. On me verra donc toujours en scène, en action avec mon élève, mais dans des rôles bien différens : mon éleve sera le seul savant, parce qu'il sera toujours le seul chercheur; et moi suivant mon élève et ne le précédant jamais, j'ai choisi pour acteur principal MASSIEU, comme celui dont l'instruction justifie le plus complettement ma méthode.

Je joindrai à cet ouvrage un résultat qui en sera le précis; et c'est ce précis élémentaire expliqué par les applications qui auront précédé, qui sera la grammaire des sourds-muets. On y trouvera un développement analytique de tous les élémens qui forment la PROPOSITION accompagnée de tous ses complémens. Ce précis sera donc une espèce de récapitulation de la partie grammaticale, et comme une suite de points fixes qui formeront dans la tête de l'élève une grammaire complette. Les définitions y seront si claires que l'élève n'aura besoin, pour les comprendre, d'aucune explication étrangère. C'est cette partie qui sera spécialement pour les élèves; mais on ne la confiera à leur mémoire que quand ils seront parvenus par l'analyse, à chacun de ces points fixes ou résultats.

Mais quels moyens emploierons-nous pour rendre nos procédés sensibles à nos élèves, et pour les conduire de degré en degré dans le labyrinthe obscur de la grammaire? Condamnés à ne jamais entendre un son, quel communicateur intermédiaire pourra suppléer à tout ce qui leur manque? Ce sera la PANTOMIME, ou l'art des signes; non des signes arbitraires et de pure convention, mais raisonnés, pris dans la nature même des choses qu'ils doivent représenter, et véritablement analytiques: voilà notre moyen de communication avec le sourd-muet; moyen à sa portée, qui peut suppléer à tout, et remplacer parfaitement le langage. Il a même sur lui une supériorité bien marquée, et qui consiste à n'être bornée par aucun idiôme particulier; il constitue lui-même une

espèce de langue universelle, qui, bien *prononcée*, peut être entendue par les hommes de tous les pays et de toutes les nations. Je ne sais même si la SPÉCIEUSE de LEIBNITS, ou cette langue universelle qui l'a si long-tems occupé, n'avait pas son fondement dans cette pantomime dont nous parlons. On n'ignore pas du moins que les anciens, sur-tout les Romains, l'avaient portée très-loin, et qu'ils étaient parvenus à jouer des pièces de théâtre où, sans prononcer un seul mot, ils captivaient l'attention des spectateurs qui les suivaient avec autant et peut-être plus de plaisir que s'ils s'étaient énoncés dans leur propre langue. Si les premiers hommes ne s'étaient exprimés que par des signes, les sourds-muets ne formeraient pas une classe à part, et leur éducation marcherait sans aucune différence, comme celle des autres hommes.

Faudra-t-il donc renoncer à tous les moyens de communication avec eux, parce que celui dont les hommes ont fait usage jusqu'à présent leur manque ? ce moyen est-il donc le seul ? Le sourd-muet n'est pas long-tems à nous faire observer qu'un autre aussi sûr, sans être aussi prompt, est à la disposition de son ame impatiente de s'ouvrir à la nôtre.

Nous avons écouté le bruit des objets sonores, et nous l'avons imité par des sons. Il considère les formes de ces objets, et il les imite par une pantomime moins équivoque et plus sensible. L'analogie nous a fait imaginer quelques rapports de ressemblance entre les objets sonores, et les autres objets. D'autres sons combinés ont enrichi notre nomenclature ; la

même analogie peut également enrichir la nomenclature mimique du sourd-muet. Si nous avons cru pouvoir peindre par des sons des idées qui étaient au-delà du règne des choses sensibles, pourquoi n'aura-t-il pas le droit d'avoir aussi des signes manuels pour ces mêmes idées ? Des signes physiques, puisqu'ils sont l'expression des accens de la voix, seraient-ils plus propres aux idées morales que d'autres signes convenus ? L'homme avait deux moyens pour peindre ses idées, la voix et le geste. L'une était bornée aux objets sonores ; l'autre embrassait tout le monde matériel. De même que la voix ne pouvait imiter les formes des objets, de même le geste n'en pouvait imiter le son. Lequel de ces deux moyens méritait une juste préférence ? Supposons un instant où l'homme eût pu choisir : quel choix devait-il faire ? quel de ces deux moyens, du geste ou de la voix, était le plus fécond et le plus naturel ? Pour résoudre ce problême, examinons de quelle nature étaient les idées à peindre et à communiquer.

Les idées de l'homme pouvaient se rapporter à trois facultés principales; au corps, en embrassant toutes les actions sensibles ; au cœur, en embrassant toutes ses affections ; à l'esprit, en embrassant tout le mécanisme des pensées. Or quel rapport pourra-t-on établir entre les affections de l'ame et les sons de la voix ? quelles expressions imitatrices et pittoresques choisira-t-on pour peindre la crainte, l'amour, ou la haîne, l'espérance ou le desir ? les sons choisis par un peuple seront-ils compris et avoués par un autre ? On conviendra sans doute, sans une plus grande discus-

sion, que la langue parlée se refuse à l'expression des sentimens ; et que c'est ici le triomphe de la langue des signes. Eh ! dans quel pays, des yeux où se peignent la haîne et la vengeance, la crainte ou le desir, l'espérance ou l'amour, pourraient-ils n'être pas entendus ? La langue parlée est donc nulle par-tout où elle n'est pas convenue ; et la langue des signes est la véritable peinture, quand il s'agit des sentimens du cœur. Et n'est-ce pas là le premier besoin de l'homme ? N'eût-il pas dû choisir celle-ci dont la physionomie lui fournissait les accens éloquens ?

Si nous passons aux idées purement physiques, c'est-à-dire, à tous les objets qui nous frappent ou par la diversité de leurs formes, ou par l'éclat varié de leurs couleurs, quel rapport avec ces couleurs et ces formes auront encore des sons ? Quel peuple pourra se vanter d'avoir si bien choisi le véritable signe parlé de telle action, de telle couleur, de telle forme, qu'il soit entendu par tous les autres peuples à-la-fois ? Chaque peuple sera muet au-delà des limites de son territoire. Mais celui qui par le geste peindra, figurera les formes des objets, ne sera muet nulle part. Sa langue sera la langue de toutes les nations.

Qu'il y a loin en effet du son CARRÉ, aux quatre côtés égaux d'un objet de cette forme ! qu'on est facilement entendu quand de ses deux mains on trace quatre côtés égaux pour exprimer CARRÉ ! Qu'il y a loin du mot AGNEAU à l'animal qu'il désigné ! qu'il y a près du signe de la douceur et des jeux de l'agneau bondissant dans la prairie, à cet animal dont

aucun mot d'aucune langue ne peut retracer l'image! Notre langue des signes est donc la véritable langue des idées sensibles et des idées morales: il nous reste les idées purement abstraires et métaphysiques; les idées qui appartiennent à l'intelligence pure, qui n'ont absolument aucun rapport avec les sens. Ici la langue parlée est tellement en défaut, que tous les mots qu'elle fournit à l'expression de cette classe d'idées, sont des composés physiques. Quelles idées en effet sont plus abstraites, sont moins du domaine des sens que les idées suivantes : *ame*, *esprit*, *idée*, *attention*, *réflexion*, *pensée*, *intelligence*, *compréhension* ? Eh bien ! tous ces mots sont physiques, comme je le fais voir dans le chapitre où je traite des opérations de l'ame. Mais si chacun de ces mots est le rappel d'une opération sensible, ne nous sera-t-il pas permis de substituer à chacun de ces mots le signe de l'opération sensible ? et ce signe ne sera-t-il pas plus généralement compris que ce mot ? Le signe manuel sera le mot de tous les pays, le signe articulé sera le signe convenu du peuple qui l'aura adopté.

Il est donc vrai que, même pour l'expression des idées métaphysiques, la langue des signes pouvoit du moins remplacer la langue parlée. Mais si celle-là pouvait être sans nulle convention la langue de toutes les nations; si elle fût restée toujours pure, sans avoir rien à craindre de la rouille des siècles: pourquoi les premiers hommes lui ont-ils préféré des sons articulés qui les ont nécessairement isolés et divisés en peuplades; au lieu que la langue des signes, en devenant la langue universelle, eût peut-

être fait de toutes les nations une grande famille où les vertus des premiers âges se fussent conservées avec les premiers signes qui en auraient retracé le souvenir, et eussent passé des pères aux enfans.

Il eût donc été possible de communiquer ses idées en employant les signes au lieu des mots *parlés*; cette sorte de langue eût été plus variée, plus riche et plus fidèlement imitatrice. Ce que nos pères n'ont pas fait, il est beau, sans doute, il est humain, il est philosophique de l'avoir essayé en faveur d'un peuple exclus de la communication générale. Hâtons-nous de communiquer ce bienfait à cette classe infortunée, après nous être convaincus de la nécessité de la partager avec elle et de doubler ainsi nos propres jouissances.

Mais ne peut-il pas se trouver quelque sourd-muet pour qui cette communication deviendrait impossible ? Si le sens de la vue manquait aussi à quelqu'un d'eux ; si dans l'ordre des exceptions de la nature ; si parmi ces mutilations affligeantes nous trouvions sur nos pas un sourd-muet et aveugle à-la-fois, quels seraient nos moyens pour rétablir dans ses droits ce malheureux enfant, pour communiquer avec lui, et lui apprendre l'art de communiquer avec nous? A quelle distance inconnue ne serait-il pas de la société des hommes ses semblables, cet être si cruellement dégradé ! Qu'il serait grand et difficile à combler, l'intervalle qui se trouverait entre lui et nous ! Quel instituteur donner à cet infortuné si disgracié de la nature ? Seroit-ce celui des sourds-muets ? mais tout l'art de cet instituteur se borne à rendre la pensée

visible, à représenter à l'organe sensible de la vue matérielle, toutes les opérations de l'œil intellectuel; et l'être dont nous parlons n'a que cet organe sans en avoir le sens.

Confierions-nous son éducation à celui qui imagina de rapporter au tact l'opération de l'œil sensible en facilitant aux aveugles, à la faveur des caractères en reliefs, l'art de lire et écrire ? mais comment, avec un être qui ne peut ni entendre ni voir, convenir de la valeur d'un signe ? Que peut la main de l'instituteur sur la main de l'élève, quand la langue est muette et que la physionomie garde aussi le silence, quand l'ame enfin n'a pour entendre et pour parler que l'organe du tact ?

Je crois avoir prouvé que l'homme avait dès le commencement, deux moyens d'exprimer ses idées; qu'au lieu de se déterminer en faveur des signes sonores, imitateurs des objets sonores, il eût pu choisir les pantomimes imitatrices des formes des objets; que l'un de ces moyens n'était pas plus naturel que l'autre; qu'on peut donc former une langue *mimique*, comme on a formé une langue *articulée*; que les mots peuvent donc être traduits par des signes; que la grammaire de l'une peut donc devenir la grammaire de l'autre. Mais si l'homme eût préféré les signes manuels pour l'expression de sa pensée, celui qui eût pu ou imiter ces signes ou remplacer ces signes, eût-il eu pour l'expression de la sienne moins de moyens que celui-là ? non, sans doute. Ah ! si l'essai que nous voudrions en faire n'était pas sans succès ;.... si je pouvais donner une ame au sourd-muet-aveugle,

une pareille découverte me rendrait plus heureux que ne le serait l'être infortuné qui en serait l'objet ! Eh ! pourquoi ne pas l'espérer ? Mon illustre prédécesseur osa bien s'en flatter, avant même d'avoir atteint le degré de perfection dont sa méthode était susceptible. Il ne craignit pas d'annoncer, par la voie des journaux, qu'il était prêt à entreprendre une éducation qui jusqu'ici a paru impossible, et voici les moyens qu'il me communiqua. Un alphabet fait en fer poli devait servir à former tous les noms des objets physiques : les lettres qui le composaient étaient faciles à distinguer. Il espérait de familiariser les mains de l'élève avec ces caractères et de faire faire par-là, à ses mains, l'office de ses yeux ; de lui montrer l'objet et le nom à-la-fois, en appliquant l'une de ses mains sur le nom formé avec les caractères, et l'autre main sur l'objet, dont le nom était le signe de rappel. Ce génie inventeur n'avait pas fait un pas de plus : il se flattait, sans doute, que ses essais lui serviraient à développer cette première idée, et qu'il arriverait aux mêmes résultats par cette route parallèle à celle qu'il aurait entrepris de parcourir.

Je ne dissimule pas que les difficultés naîtraient ici à chaque pas. Car comment convenir avec l'élève du rapport à établir entre l'objet et son signe ? je croirais devoir ici intéresser son instinct. Je ne lui donnerais un objet agréable qu'autant qu'il travaillerait à en retenir le nom, à en faire le signe, à combiner les caractères qui serviraient à former ce nom. Ce premier pas serait bientôt suivi d'un second, qui serait celui de la distinction des qualités ou des mo-

des des objets. Les couleurs n'entreraient pas sans doute comme élémens dans notre échelle. Les sons ne seraient pas comptés non plus ; les couleurs, ni les sons ne sont pas du domaine du tact : mais les formes des corps seraient les bases de cette métaphysique nouvelle. Et comme par analogie, les qualités qui frappent le sens de la vue ont conduit les sourds-muets à la découverte des qualités purement abstraites, des qualités morales et des qualités intellectuelles ; les qualités qui frappent le sens du toucher, nous méneraient au même but. Les procédés dont nous allons offrir le tableau dans cet ouvrage, n'auraient besoin pour servir aux aveugles-sourds-muets que d'être présentés en relief. La théorie de la phrase pourrait rester la même. Les changemens qu'il faudrait faire nous seraient commandés par la nécessité. L'aveugle-sourd-muet, deviendrait, comme l'a été le sourd-muet, l'instituteur de son instituteur : ses progrès indiqueraient la marche qu'il faudrait suivre. Il faudrait sans cesse, au lieu de parler à l'oreille ou aux yeux, ne s'adresser, ne parler qu'à la main.

Puisse un pareil systême n'être jamais qu'un objet de pure spéculation, et la pratique n'en être jamais nécessaire ! Puisse ne jamais naître un enfant assez malheureux pour n'avoir que la main pour oreille et pour œil ! Mais comme un pareil écart de la nature, quelque rare qu'il soit, n'est encore que trop possible, songeons d'avance aux moyens de le réparer. Rendre un homme de plus à la société, le rendre à ses semblables, rendre pareillement ses semblables à cet infortuné.......... c'est une jouissance trop douce pour en rejetter l'espérance.

TRENTE-UNIÈME SÉANCE.

(25 *Pluviôse.*).

ART DE LA PAROLE.

SICARD, *Professeur.*

Le Professeur. CITOYENS, l'objet présenté à la discussion de la dernière conférence, est le premier ouvrage élémentaire, contenant une méthode nouvelle pour enseigner à lire. Je diviserai cet ouvrage en trois parties ; la première purement normale, s'adresse aux instituteurs; elle leur trace la marche qu'ils doivent suivre dans l'enseignement : la seconde partie est l'application des principes ; elle est par conséquent toute pour les élèves : la troisième contient un choix de lectures pour l'enfance. J'ai lu la première et la seconde partie ; je viens aujourd'hui vous lire la troisième : mais avant cette lecture, je dois vous rappeller la discussion qui a eu lieu à la dernière séance, et vous rendre compte de ce qui s'est passé à ce sujet.

Je présentai un tableau nouveau de caractères de lettres, dans une classification que je crois mieux ordonnée que l'ancienne dans l'ordre des touches de l'instrument vocal. Cette classification parut obtenir le suffrage de tous; c'est ce que nous a témoigné le citoyen

Volney, en ajoutant seulement quelques observations sur un plus grand nombre de signes correspondans à un plus grand nombre de voyelles, qu'il portait à environ seize ou dix-sept. Il s'est passé devant vous, citoyens, une scène touchante, qui, se trouvant relative aussi au même ouvrage élémentaire, doit également vous être rappelée; elle doit, pour l'honneur et la gloire des lettres, et de celui qui en fut l'objet, être connue de toute l'Europe. C'est le mouvement courageux du citoyen Wailly, qui, après avoir dicté sur la langue nationale, des lois à toute l'Europe, n'a pas cru compromettre sa grande renommée, en s'asseyant, comme élève, au milieu de vous.

Vous l'avez vu, citoyens, ce vieillard respectable, loin de défendre son propre ouvrage, nous annoncer la résolution où il est de se réunir à nous pour élever un autre édifice sur les ruines du sien. Vous l'avez vu déposer modestement, dans le dépôt commun, un manuscrit, où j'ai trouvé développé, bien mieux que je n'aurais su le faire, un systême d'une ortographe nouvelle, que je devais vous proposer, et qu'à peine j'avois osé vous annoncer.

On n'a rien observé touchant la forme et le fond du nouveau syllabaire; il paraît même qu'on a trouvé et la forme et le fonds convenables à la marche d'un esprit qui s'essaie. J'apporte de nouveau à cette conférence, le desir extrême de recevoir de nouvelles lumières: bien disposé à faire à mon travail, non-seulement les corrections indiquées par les gens de lettres qui ont bien voulu se rassembler ici fraternellement avec nous, mais aussi celles que les élèves-instituteurs de l'École

Normale m'ont déjà proposées par écrit : je les invite à me communiquer toutes leurs vues, et à m'excuser si mes nombreuses occupations ne me permettent pas de leur répondre autrement, qu'en profitant de leurs judicieuses observations. Je vais d'abord lire la troisième partie de l'ouvrage déjà présenté, espérant qu'on voudra bien prononcer également sur les formes relatives à son but.

Je vous présenterai ensuite un tableau raccourci des réformes que je pense qu'on pourrait faire dans notre ortographe, en ne vous désignant que les changemens qui ont paru universellement nécessaires; en vous déclarant que pour opérer ces réformes, jamais l'occasion ne fut plus favorable ; que c'est en quelque sorte universaliser notre langue, que d'en écrire les signes, comme nous prononçons les sons.

Ce tableau vous sera présenté tout-à-l'heure ; vous verrez comme il porte l'empreinte de la sagacité, de l'érudition, de la justesse, qui doivent être attribuées à votre célèbre collègue ; je n'ai presque été que son abbréviateur.

Voici les modèles de lecture, qui forment la troisième partie de l'ouvrage élémentaire ; après cette lecture, je rappellerai ce qui est renfermé dans la première et seconde partie qui vous ont déjà été lues.

Dialogue entre trois enfans.

« Mon frère, veut-tu jouer ? etc. »

Voici la première lecture ; passons à la seconde.

« Maman ! — Mon fils. — Je veux, etc. »

Troisième Dialogue.

« Papa, je voudrais être aussi grand que toi ! »

Quatrième Dialogue.

« La promenade du printems. »

Cinquième Dialogue.

« Comparaison du cours de l'année avec notre vie. »

Sixième Dialogue.

« Courage de Lucas. »

Septième Dialogue.

« Acte d'émancipation de l'autorité paternelle. »

J'interromps cette lecture pour donner plus de tems à la discussion; tout le reste est sur le même modèle: j'ai tâché de rendre ces lectures convenables au jeune âge, et de faire ensorte qu'elles fussent les premiers élémens de morale de l'enfance.

Voici, citoyens, ce projet de réforme sur l'ortographe actuelle.

Projet de réforme sur l'ortographe actuellement usitée, etc.

Les accens seraient employés pour déterminer les sons véritables, et pour fixer les lettres lorsque les

signes pourraient être douteux; mais nous nous occuperons peu-à-peu à les fixer et à les déterminer : les accens donnés à certains signes, deviendront bientôt superflus et inutiles; et quand nous nous serons habitués à cette ortographe nouvelle, nous nous dispenserons d'ajouter les accens, comme on s'en dispense aujourd'hui, et il n'y aurait pas grand mal : ce serait comme une espèce d'échelle qu'on emploie à la place d'un escalier qui n'est pas encore fait, dont on se passe aussitôt qu'on le peut. Bien des accens qui occasionneraient d'abord des lenteurs, deviendraient inutiles; et sans qu'on s'en doutât, sans même qu'il fût besoin d'une réforme nouvelle, ces accens se reformeraient d'eux-mêmes : peu-à-peu on s'accoutumerait à la nouvelle ortographe; cette écriture sensible ne serait plus surchargée d'un si grand nombre de signes.

Le citoyen Wailly a copié deux pièces de vers sur deux colonnes; l'une selon l'ortographe ancienne, l'autre selon l'ortographe nouvelle : on ne s'apperçoit pas qu'on ait changé l'ortographe; cela est tout aussi facile à lire.

Il y a encore d'autres observations qu'on m'a faites.

On m'a dit : Si vous retranchez le *ent* qui se trouve dans la terminaison de la troisième personne du pluriel; si cette troisième personne est écrite comme celle du singulier, on ne s'y reconnaîtra plus.

Mais la langue anglaise, comme on le sait, a la même terminaison au pluriel et au singulier, à l'exception de la seconde personne, comme dans ce mot *walk*,

marcher;

valk, marcher ; JE marche et ILS marchent, J walk et THEY walk ; c'est le sujet de la proposition qui détermine le singulier ou le plurier.

ART DE LA PAROLE.

(*En continuation.*)

SICARD, *Professeur.*

Le Professeur. CITOYENS, les personnes qui ont été invitées à cette conférence, doivent s'entretenir, tout haut, de manière à être entendues, ou avec moi ou entre elles, sur le premier livre élémentaire.

Le citoyen Loyer. Il paraît, citoyen, que vous desireriez ne pas toucher aux signes caractéristiques des origines de notre langue, particulièrement, relativement à la langue grecque : en conséquence, vous laisserez, dans notre langue, deux signes représenter un signe unique, oculaire, qu'on appelle *F*, et qu'on nomme mieux *Fe*, dans notre langue ; et vous garderez, par étymologie, le *P*, plus l'*H*, c'est-à-dire, une lettre qui manque aux Arabes. Vous mettrez à côté, pour donner la monnaie du φ, une H. J'oserai dire que si nous pouvions n'avoir qu'un seul signe, peut-être serait-ce le mieux. Quelle que soit l'ortographe de *philosophie*, prenons ce mot-là pour exemple, parce qu'il y a deux φ ; ce sera l'homme cultivé qui saura que *philosophie* est composé de deux mots grecs. L'homme cultivé, plus cultivé que l'homme ordinaire, puisqu'il a été jusqu'à la connaissance de la langue grecque ; cet homme cultivé reconnaîtra le φ grec, dans la *phi-*

losophie, écrite par un signe unique, qui est l'*F*; une *S* barrée, comme nous le faisons, en caractères minuscules ou cursifs. Je croirais donc que le *PH* ne peut être qu'un embarras. Je croirais qu'on peut simplifier, et ôter ce PH. La vénération que nous devons aux racines ne signifie rien, vis-à-vis de la jeunesse, vis-à-vis de l'étranger, portion respectable, puisque nous les rendons tributaires de notre nation, lorsqu'ils viennent s'enrichir, et qu'ils y font des voyages. Je desirerais donc, sauf l'avis de l'assemblée, que l'on éliminât, je me servirai d'un mot, d'une expression adoucie, le double signe oculaire du *PH*, pour signifier l'F, jusque dans les mots grecs.

Voilà ce que j'avais à proposer relativement à ce point. Les Romains l'ont fait : les Romains ont tiré le mot, *silva*, un bois et non pas une forêt, comme on l'explique ordinairement ; ils l'ont tiré, comme vous le savez tous, de la langue grec qu'ils n'ont pas fait difficulté d'ôter le *v* dans le mot, *silva*. Mais la véritable ortographe du plus grand nombre des anciens monumens qui nous restent, et des manuscrits, a le *v*, cette lettre qui appartient à l'alphabet grec : nous n'avons pas dans la langue latine *v*, il n'y a qu'un *u*; ils ont ôté cet *u*. Et pourquoi, les Romains, ayant eu le courage de secouer le joug de la langue grecque, n'aurions-nous pas le même courage vis-à-vis de cette langue?

Les Romains étaient les enfans des Grecs; et nous ne sommes, pour ainsi dire, que leurs petits fils. Nous pourrions méconnaître cette origine-là, en conservant le respect pour nos grands pères; nous pou

rions, dis-je, méconnaître ce point, simplifier notre alphabet, et en rendre l'accès plus facile.

SICARD. Je me permettrai de faire une observation car je tiens un peu à cette opinion.

Pourquoi n'aurions-nous pas un caractère pour ce son particulier ? Nous sommes obligés, si nous voulons être conséquens, d'avoir autant de caractères-voyelles, qu'il y a de voyelles ; il n'y aurait pas d'inconvénient à ajouter quelques consonnes à celles que nous avons.

Pour conserver ces traces qui doivent nous être précieuses, n'aurions-nous pas le φ des Grecs, et ne pourrions-nous pas prendre dans cette source, cette richesse de plus pour notre langue ; et au lieu de l'*F*, avoir le caractère de ce peuple à qui nous devons tant d'autres richesses ? Il est d'ailleurs très-facile à faire, en ce qu'il a beaucoup d'analogie avec la forme de nos caractères. Nous avons beau changer notre ortographe, tous les mots qui sont tirés du grec, et qui exigent, dans l'ortographe ancienne, le *Ph*, ont une physionomie étrangère ; et il ne serait peut-être pas mal d'avoir le caractère nouveau que je propose.

Je n'ai plus rien à ajouter, même pour la défense de mon opinion.

Loyer. Citoyen, c'est en tremblant que j'ose élever la voix, dans une assemblée si imposante. Je dis que ce qui va à la diminution des élémens est un avantage marqué.

Vous avez beaucoup d'élémens qui vous manquent, des signes oculaires qu'il serait à souhaiter que vous pussiez placer dans votre alphabet.

Je me rappelle le grand mot de *Quintilien* et celui d'*Horace* : « C'est l'usage qui est le maître des langues. » Après *Horace* et *Cicéron*, *Quintilien* ajoute : « Et l'ortographe même dépend de l'usage. »

Il est bien certain que ce mot que je viens de rapporter de *Quintilien* proscrit mon opinion, parce que vous êtes dans l'usage de mettre un *P* et une *H*, auxquels vous donnez une prononciation qui, vraisemblablement, n'était pas celle des Grecs ; car, qui pourrait évoquer un ancien Grec pour lui faire prononcer ce signe-là ? Ce signe-là est il au nombre des seize caractères de *Cadmus* ? Je n'en crois rien, cela peut ne pas être.

Vous avez besoin d'une grande série de petits signes ; allons au *minimum* en fait de signes oculaires. Vous avez besoin d'une grande série de petits signes oculaires qui échapperont dans vos types, puisque vous réduisez vos signes oculaires multipliés contre lesquels a paru s'élever un des candidats. Il n'y a pas d'inconvénient, car aujourd'hui on peut écrire, sans mettre les accens ; on fera la même chose, à l'avenir, quand vos signes seront établis.

Je pense qu'il serait à souhaiter de faire main-basse, là-dessus. Vous voyez le vœu que formait *Quintilien*. Il trouve qu'ils avaient des lettres inutiles ; il tombe à bras raccourci, sur le K, qui se trouve dans la préposition CUM, sur une troisième lettre qui faisait, à peu-près, le même son.

Ayons pitié de l'enfance, à qui il en coûte tant pour apprendre à lire.

Je ne comprends pas par quel trait de Providence

(s'il nous est permis de parler ainsi), nos enfans apprennent à lire.

Tout homme qui a réfléchi, n'ignore pas que les neuf dixièmes de la France ne savent jamais épeler; et que les trois quarts des hommes non lettrés savent lire, il est vrai, mais savent-ils épeler? Non; car quand il arrive un mot anglais, un terme d'art, rien que le mot *cambium*, que le vénérable Professeur (*montrant le citoyen Daubenton*), rapportait, l'autre jour, dans sa leçon, alors me voilà dans l'embarras.

On apprend donc mal à lire: mais le dernier moyen de s'assurer qu'un enfant sait lire, ce serait qu'on lui mît sur un papier, trois lignes de grec ou de Bas-Breton, ou de toute autre langue, ce qu'on voudra, et qu'il le lise imperturbablement. Voilà le premier signe d'un homme qui sait lire, c'est qu'il lise: les autres ne font que reconnaître les différens mots; il manque une lettre, ils lisent, sans s'appercevoir qu'il manque une lettre. Le citoyen Professeur, par exemple, ne s'en apperçoit pas; car la plénitude qu'il a de son objet le rend l'homme du monde le moins propre à le corriger; et le projet vraiment louable de tout simplifier en faveur de l'enfance, excuse le goût de cette espèce de superstition que nous avons pour les langues.

Je vois bien que nous avons, *oient*, qui finit tous nos mots, à la troisième personne de l'imparfait. Vous proposez une simplification pleine de jugement; ôtez-nous donc, *oient*, pour faire quoi? Un seul son. — Et bien! tombez donc dans la même simplicité; et ce

que vous faites pour tant d'autres mots, tâchez de le faire pour la suppression de, *oient*.

SICARD. Citoyen, je dois vous rappeler que l'objet qui doit, principalement, nous occuper, dans cette conférence, c'est le nouvel alphabet que je propose, c'est-à-dire, le nombre de signes que nous devons fixer pour les sons que nous appelons, *voyelles*.

Je verrais avec peine finir cette conférence, si cet objet, qui me paraît bien essentiel, n'était pas discuté.

Je n'ai proposé d'abord que cinq voyelles, je n'allais qu'en tremblant vers la réforme; mais le vœu général m'a inspiré plus de confiance et plus de hardiesse. Je vais les remettre sous vos yeux.

Il y a d'abord cinq voyelles qui sont en possession, depuis long-temps, d'être les voyelles principales; mais n'y a-t-il que ces cinq-là? Voilà quel fut l'objet de la dernière conférence.

Ce serait le cas de vous présenter ici le tableau complet de toutes les voyelles: mais n'anticipons pas sur notre syllabaire; il doit nous suffire d'annoncer que nous aurons d'abord que quatre voyelles principales, qui nous en donneront quatre autres nées de celles-là, puis quatre autres nazales, qui seront aussi des dérivées des autres.

Voici les caractères que je propose. On pourrait prenpre, pour la voyelle, *ou*, le W des anglais; pour la voyelle *eu*, l'Y des Grecs.

Loyer. Est-ce dans le caractère des *minuscules*? Je prendrai la liberté d'observer que si vous prenez l'*upsilon* des Grecs, il arrivera qu'il sera composé

d'un angle dont le sommet sera presque imperceptible, dans les petits caractères ; car dans tout ce que vous faites, il est important d'avoir attention à l'état de la typographie, qui mérite la plus sérieuse attention, pour ne pas multiplier les frais des nouvelles refontes des caractères. Si c'est *l'upsilon* majuscule, il part un petit pied du sommet de votre angle, il sera presqu'invisible dans l'écriture majuscule antique ; et dans l'écriture cursive, même inconvénient : je ne sais pas comment vous vous tirerez d'affaires, dans ce petit caractère ; pour peu que les deux branches soient liées, il pourra faire un *omicron*.

Gail. Vous paroissez desirer de nouveaux signes pour remplacer, ce qu'on appelle, les diphtongues *eu*, *ou*, et l'*e* muet. Je vois que vous avez recours à un signe dont le son est parfaitement déterminé. J'admets volontiers votre idée. Quant à l'Y, je ne crois pas que ce remplacement soit heureux. L'Y a une détermination tout-à fait contraire ; il ne se prononçait pas ainsi chez les Grecs ; il ne se prononce pas ainsi chez les Grecs modernes ; il se prononce encore *i*. Puisque ce son est déterminé, je ne vois pas comment nous pourrons prendre un son déterminé pour lui appliquer un autre son : Je crois qu'indépendamment des raisons du citoyen *Loyer*, vous ne devez pas l'admettre, par la raison qu'il a un son tout-à-fait opposé.

On a cité Quintilien, tout-à-l'heure, pour prouver que le *Ph*, qu'il voulait rejeter de la langue latine, ne méritait pas d'y être conservé ; mais lorsque *Quintilien* parlait ainsi, il ne voyait aucun désavantage de

perdre *l'étymologie*, cette source si précieuse pour tous les gens instruits.

Chez les Romains, tous envoyaient leurs enfans dans la Grèce. On avait à Rome des Athéniens très-instruits. Les esclaves même étaient fort lettrés. *Quintilien*, dont l'autorité me paraît très-respectable, a eu raison par rapport aux Romains; mais les Français n'ont pas le même avantage.

Je suis convaincu qu'il est très-digne d'un peuple libre, de joindre le langage français à la langue d'un peuple éloquent et libre. La langue grecque refleurira; mais je crois que l'autorité de *Quintilien* doit être nulle pour nous. *Quintilien* faisait le raisonnement du citoyen *Loyer*. Les gens non-cultivés ne demanderont pas compte de ce qu'on a perdu. Les gens cultivés à *Rome* n'en devaient pas demander compte : ils pouvaient aller, à chaque instant, à *Athènes*; et d'ailleurs ils avaient, avec eux, des hommes instruits, qui leur donnaient des éclaircissemens. Je ne doute pas que la langue grecque ne refleurisse parmi nous, et quant à moi je ferai tout mon possible pour cela.

SICARD. L'essentiel est de savoir si on aura un signe particulier pour le *Ph*. Quant au choix du caractère, il est assez indifférent.

On conviendra de la valeur des caractères, et les imprimeurs seront, peut être, plus en état que nous, de donner des lumières là-dessus.

Armand du Couedic. Il me semble qu'avant de prononcer sur la question proposée par le citoyen Professeur, sur le nombre de signes qui pourraient convenir aux

voyelles et aux autres sons employés dans la langue française, il faudrait que le citoyen *Sicard* proposât à l'assemblée, qui doit prononcer sur le nombre des signes, quel est le nombre de signes simples qui devront recevoir un signe particulier. Ainsi, je prierai le citoyen *Sicard* de nous présenter le tableau des sons simples comparés avec le nombre des cinq voyelles. Je me permettrai de faire encore une réflexion.

LE PROFESSEUR. Voici le tableau que vous desirez.

(Ici le professeur a présenté le tableau des consonnes et des voyelles, tel qu'il sera imprimé dans le nouveau syllabaire.)

Garat. Dans le tableau des consonnes et des voyelles que vous venez de nous présenter, citoyen professeur, j'ai cru que vous rapportiez, sans distinction, à la touche labio nazale les deux lettres M et N; mais il me sembe que quoiqu'il y ait dans certains cas de la ressemblance dans la prononciation de ces deux caractères, qui participent alors à la touche nazale, il y a, néanmoins, dans d'autres cas, une grande différence, en ce que l'M se forme alors par la pression des lèvres, ce qui n'arrive jamais pour l'N. Quant à l'espèce de retentissement sourd et nazal qu'on entend, dans la langue française, dans la terminaison de certains mots, comme dans *constitution*, je trouve que ce sont là des modifications de certains sons *palataux* qui sont des sons distincts et séparés des autres. Ainsi, dans *an*, vous entendez l'*a* nazalé, en quelque sorte : c'est l'*a* que vous entendez, et même c'est *a* qui domine. De même dans, *constitution*, l'o est également

nazalé. Il faudrait représenter ce son par l'*a* et par l'*o* ; mais y ajouter quelque signe, comme l'accent, pour représenter leur attribut particulier, qui distingue ces trois sortes d'a et d'o des autres espèces d'a et d'o.

Je vous ferai, à présent, une question : vous m'avez paru convenir que les trois sons qui se distinguent dans ce mot-ci, *fermeté*, que ces trois, *e*, sont assez distincts, assez différens, les uns des autres, pour être représentés par des signes différens. Je vous prie d'y réfléchir, et je n'ai que du doute là-dessus. Mon oreille n'a jamais pu se rendre, là-dessus, un compte très-fidèle, très positif et distinct des sons. N'y a-t-il pas ici dans ces trois, *e*, du mot *fermeté*, des traits de ressemblance? Ainsi, entre le premier et le dernier, n'y a-t-il pas quelque chose de ressemblant? L'*e* muet même, qui paraît être comme un son aspirant, n'est-il pas l'*e* qui expire, au lieu de devenir grave, en ouvrant la bouche?

Duclos, qui a fait sur les sons, des observations extrêmement fines, ne balance pas à dire qu'il faut représenter ces trois, *e*, par trois caractères différens. Je crois que si une analyse très-attentive distinguait, en même-tems, et la ressemblance et la différence, il faudrait pour ces trois, *e*, un caractère qui ne fût commun à aucun des trois.

Loyer. Il faut tâcher de nous appercevoir de ce que les préjugés de la première éducation ont pu mettre de confusion, dans notre esprit : par la raison qu'étant accoutumés à voir, *fermeté*, écrit avec trois *e*, vous avez beaucoup de peine à croire qu'ils sont différens l'un

de l'autre. Il faut tâcher de se dégager de ces préjugés, et voir si, dans la gamme des voyelles ou des sons vocaux, il n'y aurait pas plus de nuances. On pourrait s'en assurer. Si on sait prononcer plusieurs langues, car il ne suffit pas de les savoir, on voit que les autres peuples ont une prononciation très-différente de la nôtre. Les anglais ne prononcent pas comme nous, ni l'*a* ni l'*e*.

SICARD. Le climat influe plus ou moins sur l'instrument vocal; cela doit produire des différences dans la gamme des voyelles, chez tous les peuples. Cette influence est si certaine qu'on retrouve les différences dont je parle, et qui en sont les effets, dans les divers départemens de la France; de sorte qu'on dirait que chacun d'eux est un pays où on parle une langue particulière. Tout le monde voit, en m'entendant, que je ne suis pas de Paris : nous avons, tous, dans notre accent, le cachet du département d'où nous sommes; et cela doit être relatif au pays qu'on habite, puisque l'air, qu'on y respire modifie plus ou moins l'organe de la voix.

Quant à l'*e* muet, que vous placez dans l'échelle des *e*, je ne le considère que comme la dernière ondulations de l'air qui a servi à la prononciation de la consonne qui le précède; je voudrais donc l'ôter de cette échelle où sa place lui donne, au-delà de la Loire, une valeur qu'il n'a pas en-deçà. Car on l'y prononce presque comme *eu* se prononce à Paris. Je voudrais donc lui ôter cette importance; et en changeant le caractère, le réduire à sa nullité.

Faites avec moi, citoyen, l'analyse des sons de l'instrument vocal, vous trouverez que cette échelle a la lettre *A* pour *maximum*, et le son *OU* pour *minimum* : l'*e* fermé et l'*e* ouvert s'y trouvent sans doute; mais j'avoue que je ne trouve point la place de l'*e* muet dans cette échelle, à la suite des *e*.

Vous croyez que l'*e* que nous appellons muet est une variété en quelque sorte de l'*e* fermé ; je n'y trouve aucune espèce de ressemblance, d'analogie : vous avez dans *bonté* deux sons pleins, vous pouvez marquer l'endroit de la touche et l'endroit de l'échelle ; au lieu que pour l'*e* muet vous ne trouverez rien dans l'échelle, rien de prononcé, de marqué : il y a plus, c'est que dans les vers alexandrins formés de douze syllabes, l'*e* muet qui termine un de ces vers est nul et n'est jamais compté ; de sorte que l'on dit que le vers terminé par un *e* muet doit avoir treize syllabes. Je voudrais donc pour cela un petit caractère pour cette lettre, qui n'est que le repos de la consonne.

Loyer. Il me semble que le citoyen Professeur insiste un peu trop sur la surdité de l'e muet; car voici un vers français au hazard.

« Oui, la gloire des rois ne fut jamais la nôtre. »

Dans ce vers l'*e* muet a un son déterminé : vous vous êtes fixé, non pas sans raison, sur le mot qui fait la différence entre le vers masculin et le vers féminin. Vous avez raison tout au long pour cette troisième syllabe appelée muette quand cet *e* est à la fin

du vers; mais quand cet *e* muet se trouve au milieu du vers, comme dans celui que je viens de faire au hazard ici :

« Oui, la gloire des rois ne fut jamais la nôtre, »

la quatrième syllabe sonne dans l'oreille de tous ceux qui l'entendent, ou le vers n'y est plus. L'*e* muet ici sert; sa surdité ou sa nullité dépend de la place qu'il occupe dans notre poësie. Voilà toute l'observation que je voulais faire; elle a de l'analogie et de la force. J'ai dit qu'il faut alors nécessairement distinguer l'*e* muet qui est dans le cours du vers; sans quoi le vers serait boiteux.

Garat. L'opinion que vous avez émise sur les trois *e*, n'est pas du tout opposée à la mienne. Je n'en ai pas, j'interroge seulement vos lumières; et je voulais les faire sortir. Quant a la suppression dont vous avez menacé un de ces *e*, je crois qu'elle ne serait pas tout-à-fait juste et légitime; non-seulement mon oreille distingue l'e muet dans le vers que le citoyen vient de prononcer et de faire, mais mon oreille distingue même alors qu'il s'élide ainsi, par exemple, dans ce vers de Boileau :

« Gardez qu'une voyelle à courir trop hâtée. »

L'e qui termine l'hémistiche s'élide, et cependant mon oreille perçoit un son tres-adouci, très-fugitif, presqu'expirant. Il ne faut pas pour cela en tenir moins de compte : je le distingue, il vaut un autre *e* : je vous

demande grace pour lui ; je vous prie de le laisser dans notre langue et dans nos vers.

Je vous prie de nous dire, très-positivement, très-formellement, si votre oreille ne ressent pas quelques légères ressemblances avec des différences plus ou moins fortes, entre tous ces *e*. D'abord, il ne faut pas se rendre esclave des usages ; cependant il ne faut pas non plus affecter pour les usages un mépris trop superbe.

Je crois que ces deux sentimens sont également éloignés de la raison et d'une bonne philosophie.

Les usages ont toujours quelques fondemens : en remontant à leur origine, on leur trouve un fondement plus raisonnable qu'on ne l'aurait cru d'abord.

L'usage est de représenter ces trois *e* par le même signe, le même caractère. Il faut présumer que peut-être l'usage a eu en cela quelques motifs : sans s'arrêter à son autorité il faut le juger.

Je vous demande si votre oreille en écoutant ces trois sons, n'y démêle pas au moins quelque ressemblance. Je conviens qu'il y a un autre *e* qui se distingue peut-être aussi fort bien ; dans le mot *extrême* je sens une différence entre l'*e* du milieu et les deux autres. Si je ne la remarque dans aucun des trois *e* du mot *fermeté*, il y aurait donc un son très-distinct ; il faudrait par conséquent quatre signes différens. Ce serait beaucoup trop multiplier les signes ; cela couvrirait l'écriture de caractères qui la barbouilleraient, au lieu de la rendre plus nette et plus distincte.

Je persiste à demander si vous ne croyez pas que dans les intonations de la voix, les trois sons sont dis-

tingués, ou si vous ne trouvez pas, au moins, quelques identités : je suis bien disposé à entrer dans vos vues, et j'y suis mené par les préjugés de l'enfance.

Le Professeur. Il est certain que lorsque je m'écoute, et il faut apprendre à s'écouter, je sens qu'il n'y a pas une extrême différence entre l'*e* fermé et l'*e* ouvert. Mais si quand je m'écoute et m'entends parler, j'examine le premier *e*, et que je compare cet *e* avec le *minimum* de cette échelle, et que je place au *minimum* l'*e* que nous appelons encore muet, je vous avoue avec la même franchise que je n'y trouve pas de ressemblance.

Je compare l'*e* qui expire à cette espèce d'ondulation rendue nécessaire aussitôt qu'une touche frappe quelques parties de l'instrument vocal.

Ainsi, quand bien même vous ne placeriez pas d'*e* muet après une consonne, je vous défie de prononcer une consonne, sans que nécessairement cet *e* que vous appelez muet ne soit tout de suite prononcé malgré vous. Alors, j'appelle cela un caractère de la voix parfaitement distinct, nécessairement attaché au son de toutes les consonnes qui toutes ont besoin de l'appui de cet *e*, qui n'est qu'une sorte d'ondulation. Je voudrais un caractère pour cet *e*, je voudrais que, puisque nous sommes forcés à en d'inventer un, comme l'a fort bien remarqué le citoyen Loyer, cet E joue un rôle dans les mots et sur-tout dans les vers, lorsqu'il se trouve à la fin de l'hémistiche. Je voudrais simplement un caractère pour lui : je ne veux pas du tout le supprimer; c'est une propriété nationale, il ne

faut pas y renoncer : car dans un vers bien fait, cet *e* muet sert souvent à adoucir toutes les aspérités des consonnes. Je regarde cet *e* comme une nuance qui réunit des couleurs qui seraient trop prononcées. Il ne faut pas se priver de cet avantage; les italiens ne le connaissent pas, les musiciens, même en France, ne peuvent pas appuyer sur cette syllabe, et nous sommes obligés de dire : c'est un *e* muet, un *e* qui ne se prononce pas; de prendre mille précautions pour le faire entendre. Il serait plus court d'avoir un caractère particulier pour lui.

Garat. Il me semble que nous avons dejà dans notre écriture un assez grand nombre de signes pour exprimer tous les *e* possibles. Dans *fermeté* il y a trois *e* : le premier est représenté par le caractère général de l'*e* et par l'accent grave, le dernier est représenté par le caractère général de l'*e* et par l'accent aigu ; et le second représenté par cela même qu'il n'a aucune espèce d'accent. Il y en a un autre, l'*e* qui est dans le mot *extrême.* Celui-là avait un signe très-composé, c'était ce que l'on appelait l'accent circonflexe. Aujourd'hui on s'en sert moins dans les imprimeries, et je crois qu'on a tort de le négliger. Il représente un son très-distinct de celui qui est représenté par l'accent grave, et enfin l'*e* muet qui s'élide peut avoir un signe particulier qui le représente. Il est muet, et l'expression d'*e muet* était très-ingénieuse ; car quoique ce soit un son, on dit que ce n'est presque pas un son ; qu'il est muet ; c'est assez délicat : on pourrait le représenter aussi, en supprimant presque le caractère,

et

et mettant, seulement, une virgule : ainsi, dans ce vers-ci, que j'ai cité,

« Gardez qu'une voyell' à courir trop hâtée. »

un petit accent ou une cédille, au-dessus de tous les *e*, serait, alors, complettement, représentatifs.

Sicard. Je suis d'autant plus de votre avis, que, par cette suppression et ce remplacement, on évitera que, dans les pays méridionaux, les enfans ne donnent trop de consistance et de valeur à cet *e* dont il font une syllabe bien distincte, comme dans ces mots-ci : *Monde*, *Liv-re*, parce qu'on voit un *e* de la forme des autres, et qu'on est pénétré de ce principe, que les lettres sont faites pour être prononcées. On ne peut s'y former l'idée d'un son muet; au lieu que, voyant à la fin des mots terminés par un *e* muet, cette sorte d'apostrophe qui le remplace, quand il s'élide, on s'accoutumera à ne pas le prononcer, davantage, à la fin d'un mot que quand il se trouve rencontrer une voyelle au commencement d'un autre, ou au milieu ; ainsi, on dira : *mond'*, comme on dit : *Voyell' à courir Entr'eux*.

Par ce petit signe que vous proposez à la fin de chaque mot terminé par un *e* muet, vous donnerez, pour base, à la consonne finale, cette espèce de trait qui lui sert d'appui.

Garat. Peut-être la cédille aurait-elle des inconvéniens ; des innovations de ce genre ne doivent pas

être introduites. Cependant la cédille a encore une intention très-ingénieuse. On a voulu montrer, par cette cédille, un *a* qui se trouvait dans l'italien. Il y a, quelquefois, dans le même mot, un son qui en est retranché ; c'est cette suppression que l'on occasionne, qui a donné lieu à la petite cédille. C'est une chose délicate de pouvoir marquer les révolutions qui se passent dans les sons, à mesure qu'on les écrit et qu'on les prononce. Je ne sais si vous avez pris votre parti sur le *me* et le *ne*.

SICARD. J'ai proposé un projet de réforme de l'ortographe, et mon opinion y est consignée.

TRENTE-DEUXIÈME SÉANCE.

(24 *Floréal.*)

ART DE LA PAROLE.

SICARD, *Professeur.*

Volney. Je desirerais savoir pourquoi vous placez, au rang des nazales, la lettre-consonne *m*. J'admets, d'ailleurs, l'ordre que vous nous avez présenté ; le travail que j'ai été obligé de faire, pour apprendre une langue étrangère (l'Arabe) m'a également amené à cet ordre de *familles* que vous avez suivi. Je suis

au moment d'imprimer mon tableau; et je suis frappé de l'analogie qui se trouve entre votre distribution et la mienne. Mais nous différons, en quelques points. Par exemple, vous placez au rang des *nazales* la lettre ou plutôt la touche *M*. Moi, je trouve qu'elle est la troisième ou la plus faible des *labiales*. La première ou la plus forte des *labiales* est *P*, la seconde est *B*, et la troisième *M*. Je ne vois pas, du tout, l'analogie qu'il y a entre *m* et *n*, ou plutôt, entre *ma* et *na*. Car c'est un vice de notre barbare et gothique alphabet, que quelques touches y soient dénommées par l'antécédence de la voyelle, et d'autres par la subséquence. Nous disons *ef*, *er*, *en*, *el*; nous devrions dire *la*, *fa*, *na*, *ra* : je reviens à ma question, et je vous prie de me la résoudre.

Sicard. J'avais pensé comme le citoyen Volney, que la lettre *m* pouvait se rapporter à la touche *labiale*. Il est bien extraordinaire que ce soit un homme de la nature, qui vienne ici se placer entre nous deux pour nous mettre d'accord.

Vous avez, tous, entendu un de mes élèves parler ici, très-peu, il est vrai, mais assez pour que ce phénomène ait produit sur vous l'étonnement qu'il devait causer. Lorsque j'ai dit à cet élève d'enseigner à parler aux autres, et qu'il a voulu leur apprendre à prononcer la lettre *m*, il leur a pris le nez, le leur a serré, a serré le sien, et a prononcé *ma*. Je n'ai qu'un mot à dire; j'ajouterai que j'avais cru, comme le citoyen Volney, que l'*m* appartenait à la touche *labiate*; mais je prierai le citoyen Volney, ainsi que tous les autres

auditeurs, d'examiner si, dans laprononciation de l'*M*, il n'y a pas quelque chose du son *nazal*; et alors, je dirai que cette lettre pourrait appartenir, en même-tems, à la réunion des deux touches, et que la prononciation de l'effet de ces deux touches réunies la distingue des autres.

Garat. Ce que vient de dire le citoyen Sicard, je l'avais déjà pensé. Je crois que l'*m* est un son mitoyen entre le son *nazal* et le *labial*; et en écoutant, très-attentivement, le son émis par la voix, peut-être qu'il est difficile de ne pas y distinguer un peu du son *nazal*, quoique cette espèce de son y soit extrêmement léger. Vous voyez qu'on a représenté l'*m* et l'*n*, par des lettres qui ont quelque rapport ensemble. L'*m* n'est guères que l'*n* à laquelle on a joint un autre jambage.

Ces observations des peuples les plus ignorans, ont, quelquefois, une extrême finesse; et ce qui paraît une preuve de génie n'est qu'une preuve de prévoyance de la nature pour bien conduire les premiers hommes. Ils n'ont pu être conduits que par l'observation. Ce premier guide est le meilleur de tous.

Volney. Lorsqu'on étudie la nature, il paraît que la route est toujours la même; il se trouve, assez singulièrement, que j'ai suivi la route de votre *sourd-muet*. En analysant, avec quelque profondeur, la lettre *m*, comparée à l'*l* et au *p*, je m'apperçus, très-bien, du son *nazal* qui l'accompagnait, et je vins à une expérience assez singulière.

J'allumai une bougie; je mis une feuille de papier, entre mon nez et ma bouche, et j'examinai les effets

de l'air qui sortait de mon nez sur la bougie, tandis que ma bouche prononçait, par-dessous le papier : ayant étudié l'anatomie, il me fut facile d'analyser le jeu de tous les organes et de toutes les parties de la bouche. Or, la bouche étant bien fermée, on forme un son sourd et obscur, que nous appellons *nazal*, et qui prend, dans notre langue, quatre formes différentes, *on*, *an*, *in*, *un*. J'ai dit que ce son est une voyelle, parce qu'en effet, il en a le caractère, qui est l'émission de l'air par la *trachée-artère*, allant ébranler les deux membranes étendues sur le tambour vocal, et y excitant un frémissement qui produit le son. Vous avez vu des enfans s'amuser à souffler dans des gorges d'oies. Eh bien ! c'est absolument le méchanisme de la voix dans l'homme, avec quelque différence d'organisation. Selon que les membranes se tendent et se rapprochent, le son devient plus aigu; et selon qu'elles s'écartent et se détendent, il devient plus bas et plus grave. Or, je dis donc que lorsque l'air a été chassé, il vient sortir, en partie, par le nez, et y fait les voyelles nazales, *in*, *on*, *an*, *un*.

Il est remarquable que, lorsque dans la famille *labiale*, vous voulez effectuer une de ces consonnes, vous êtes obligé, dans la première, qui est la plus faible, de ménager le serrement des lèvres, parce que, si vous serrez un peu fort, vous trouverez, au second degré, *B*; ainsi, *M*, est le plus doux des trois contacts des deux lèvres : et c'est par cette raison qu'il faut rejetter une partie de l'air par le nez, sur-tout à raison de ce que l'on prononce *em*, et non pas *ma*, c'est-à-dire, la voyelle avant, et non pas après.

Ainsi, je vous prie d'examiner s'il n'est pas vrai que l'*m* soit la plus douce et la plus légère de toutes les touches *labiales*; qu'après, vient le *B*; qu'ensuite vient le *P* : il y a même des nations chez qui il y a une quatrième touche forte. Les Arméniens ont, ce qu'ils appellent, le *P* dur .. ; et dans leur langue, il n'est pas plus permis de confondre le *P* dur avec le *P* doux, qu'il n'est permis, dans la nôtre, de confondre le *P* avec le *B*.

Lorsque je me suis occupé de ces objets, j'ai consulté des hommes de langues très-diverses, et lorsque je rencontrai ce *P* nouveau, j'en fus étonné : je croyois que cela ne pouvait exister; (et faites bien attention à cette observation), ce ne fut que lorsque mon oreille eut contracté une grande habitude de ce son, que je parvins à faire une différence entre le P dur .., et le P doux .. (car .. appelé *p* doux, dans l'Encyclopédie, est B.

Chez les Arabes, il y a une différence d'un autre genre : ils n'ont point de *p* ; et quand on veut faire prononcer à un Arabe P, il prononce B ; il ne peut s'y habituer qu'après beaucoup de tems.

Je dirai encore qu'on ne peut tirer aucune induction de la semi-ressemblance de figure entre *m* et *n*, car il faudrait que cette analogie se trouvât dans plusieurs alphabets. Il est vrai que dans ceux d'Europe, qui sont tirés du romain, il y a analogie du *ma* au *na* ; mais dans vingt ou trente alphabets étrangers que je pourrais citer, je n'en connais aucun où il y ait cette analogie du *na* au *ma* ; et je demande pourquoi, chez

tant de nations, cette analogie de la figure ne se trouve pas.

D'ailleurs je vous prie de bien examiner la manière dont se forme le *na*. Le bout de la langue s'attache au-dessus de la racine des gencives ; il sort des poumons une force d'air qui, poussant la langue, la fait tomber, et lui fait dire *na*, même en tenant le nez bouché.

Ainsi, c'est à l'observation anatomique de bien déterminer et de caractériser les lettres dont vous avez, d'ailleurs, parfaitement, saisi l'esprit de famille, et la division par organe, qui me semble la seule bonne, la seule fondée sur la raison. Je vous prie de vouloir bien me dire votre opinion sur ces observations.

SICARD. Il me paraît difficile de se refuser à la justesse des observations du citoyen Volney : j'ajouterai qu'il est très-important de classer nos lettres, de ne pas les présenter sans ordre, sans raison et sans méthode; les enfans ne les retiendront qu'autant qu'on pourra les attribuer, les rapporter à quelque chose qui soit connu d'eux, et qui ait quelqu'analogie avec des causes dont les lettres soient, pour ainsi dire, les effets. On ne peut se dissimuler que la prononciation de *ma* ne rende nécessaire une légère émission d'air par les narines, que les narines ne jouent ici un rôle dans la prononciation de cette lettre, et que les autres touches n'y contribuent. On ne peut, non plus, désavouer que la touche labiale n'y contribue aussi pour sa part ; ainsi je redirai encore que la lettre M peut être rapportée, à-la-fois, à la touche labiale et à la touche na-

zale, comme j'ai rapporté les chuintantes à deux touches de l'instrument vocal.

Garat. Je suis entièrement de votre avis ; mais vous avez fait un amendement, et je vous en propose un autre. Vous voulez classer le *ma* entre les nazales et les labiales : je crois, qu'en effet, c'est-là qu'il faut le placer ; mais je crois qu'il faut le rapprocher plus des labiales que des nazales. Les scrupules ne sont pas indifférens ; il est bon de les avoir : je présenterai une autre observation. Le *ma* et le *na* sont employés, dans les langues, au moins dans celles que je connais, de deux manières, extrêmement différentes ; dans une de ces manières ce sont des voyelles, qui, en passant par le canal de la voix, y reçoivent quelques modifications. Ainsi, par exemple, dans le mot *maison*, le *M* est une véritable consonne ; dans le mot *nanti*. *N* est une véritable consonne : mais lorsque je dis : *Constitution*, à la fin de ce mot, vous entendez, dans le son du mot, un changement léger, mais cependant très-sensible ; on a représenté ce changement par *ON* : vous voyez cependant que c'est entièrement différent ; car dans, *Nanti*, ma langue frappe le palais de ma bouche, et à la fin de *Constitution*, ma langue reste immobile, et ma bouche ne reçoit aucune modification particulière : il en est de même du son de *Me*, dans le mot de la langue latine, dont l'équivalent est supprimé dans la nôtre. Dans le mot, *Dominum*, vous voyez que le son que ma bouche forme, je le forme, non pas, en frappant les lèvres, avec quelque force, l'une contre l'autre, mais

en la fermant, très-doucement ; au lieu que dans *Maison*, c'est le contraire : après s'être serrées, l'une contre l'autre, ma bouche s'ouvre avec vîtesse.

SICARD. C'est que la voyelle qui précède dans un cas, et celle qui suit dans l'autre sont la cause de cette différence ; c'est la place des voyelles qui produit ces divers effets.

Garat. La différence n'est pas du tout au tout ; il n'y a presque pas de ces différences dans l'usage qu'on fait de l'instrument vocal : certainement elle est très-remarquable ; et l'analogie qui ne l'a pas remarqué, n'a été ni assez délicate, ni assez complette. Quant à ce que disait le citoyen Volney du son labial, *P* fort, son observation est extrêmement curieuse, et je la crois très-vraie : mais, dans une langue que je ne connais pas, dont je ne connais que l'alphabet, dans la langue grecque, il y a un son qui présente la même observation ; c'est un son que nous avons représenté par le *p* et par l'*h* : ce n'était pas le .., le .. se prononçant, autant que j'ai pu le comprendre, ainsi que les écrivains de Port-Royal le disent ; ces écrivains, remarquent que cette lettre se prononçait *p h* ; et vous concevez que c'est une composition du *p* et de l'inspiration, peut-être que le son de ce *p h* là, que les Arméniens, dont a parlé le citoyen Volney, ont dans leur alphabet, est très-différent du *pe*, et bien plus encore du *ve* et du *fe*.

SICARD. Ce que remarque le citoyen Garat dans le

mot, *Constitution*, et dans le mot. *Dominum*, latin, est tout naturel; et ce ne sont pas des exceptions, comme il le croit : car quand il dit, *Maison*, les lèvres commencent à battre, et la bouche reste ouverte, après que les lèvres ont battu. Qu'est-ce qui indique le battement de la touche labiale ? c'est l'*M*, et alors il faut commencer par faire ce petit battement. On dit *Me*, qu'est-ce qui détermine, ensuite, à laisser la bouche ouverte ? c'est la voyelle *e*. Voilà pourquoi dans ce cas, dont le signe est *ai*, on ferme et on rouvre la bouche pour le prononcer. Ensuite, dans *Dominum*, c'est absolument le contraire : c'est la voyelle qui précède le son du *Me*, et qui fait ouvrir la bouche; et c'est la consonne qui termine le son en la faisant fermer; et aussitôt que la touche a fait son effet, le son s'amortit, se termine, au lieu qu'il ne se termine pas quand la touche commence, et qu'ensuite le frappement de la touche est suivi d'une voyelle.

Volney. Je ne puis acquiescer à l'amendement proposé, à moins que l'on ne m'accorde un sous-amendement. J'ai d'autant plus lieu d'insister, que la question que je défends, est véritablement nationale: car la voyelle nazale est une des voyelles les plus caractéristiques de la langue française; on ne la trouve pas chez la plupart des autres peuples de l'Europe; les Italiens ne la connaissent pas; ils ne disent pas *on*, *an*, *in*; mais *onne*, *anne*, *inne*. Les Anglais, de même; les seuls Polonois ont aussi cette voyelle : et ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'ils n'ont pas employé l'*n* pour la peindre; preuve que les nazales n'em-

portent pas, avec elles, la nécessité de l'*n*; ils les peignent, en ajoutant un petit crochet aux voyelles *a*, *e*, *i*; de manière que si vous voulez bien, nous conviendrons que *ma*, par lui-même, est consonne labiale; mais que, vu que la voyelle nazale l'accompagne, il devient sillabe *nazalante*: je dis bien, une *sillabe*, car toutes les consonnes sont des sillabes. J'aurais là-dessus diverses choses à vous communiquer; mais elles pourraient fatiguer l'assemblée, et nous les traiterons, en particulier, pour les rapporter devant elle.

(*L'assemblée ayant desiré la continuation de la conférence*, *Volney a repris*): Il est, sur cette matière, un travail complet à faire; il faudrait décrire toutes les consonnes, et les classer par nature d'organes; commençant par les lèvres, on rentrerait vers le fonds de la gorge, selon votre méthode. Ainsi la première famille serait la labiale; la seconde, dans ma manière de les classer, c'est la *labiodentale*, *v*. *f*.; et, à ce sujet, je trouve fort bien apperçue l'observation du citoyen Garat sur le .. des Grecs; car ce .. n'était pas notre F, mais il se rapprochait, à ce qu'il paraît, du P dur des Arméniens. Je me rappelle avoir confronté ces deux lettres, et il y a analogie de figure.

Je dis donc que la seconde consonne serait *labiodentale*, et par parenthèse, un peu longue, il est vrai, il me semble qu'on ne devrait pas donner au mot *ton* l'acception que vous lui donnez; celle qui est reçue le rapporte à la musique; et si vous voulez bien considérer la nature de la consonne, il me semble que vous reviendrez à l'usage d'un mot que vous-même employez: le mot *touche* ou *contact*: car, puisqu'il

est évident que toutes les consonnes se forment par un *contact* des parties de la bouche, nous devrions les appeller des *contacts* ou des *touches*, et conserver le mot *ton* dans son sens de *tension* d'une corde qui, plus ou moins tendue, produit des sons plus ou moins aigus, des modulations diverses dans la voix, indépendamment des touches ou consonnes.

La troisième famille est la *dentale*, qui comprend *D* et *T*. Ici, permettez que je cite la langue arabe; cette comparaison des langues étrangères est utile et curieuse, parce qu'elle peut mener à un tableau général des prononciations, dont le résultat serait un alphabet appliquable à toutes les langues possibles. Dans ce moment, j'ai été autorisé, par le comité de salut public et par la commission des relations étrangères, à imprimer un ouvrage où l'on trouvera les premiers élémens de ce travail. Je me suis trouvé, par ma propre expérience, obligé d'exécuter ce travail sur la langue Arabe, et je suis arrivé à peindre toutes les modifications de son alphabet avec des lettres européennes, en grande partie, telles qu'elles sont, et avec quelques autres de convention; et j'espère présenter au public, les moyens d'apprendre les langues orientales, comme l'on apprend l'Espagnol ou l'Allemand, et de lever toutes les difficultés qui les ont entravées, jusqu'ici. Je dis donc que dans l'Arabe, il y a un *D* doux et un *D* dur qui sont différens, au point que, dans beaucoup de mots, l'on fait des équivoques, si on les confond. Il y a aussi le *T* doux et le *T* dur, le *Z* doux et le *Z* dur, etc. Je ne sais si l'on peut faire de chacune, deux familles; ni si

celles que vous appelez sifflantes douces ne pourraient pas s'appeller plutôt, comme je fais, *zedantes*, en gardant le mot sifflante pour les *s*.

Après cela, viennent les linguales *la*, *ra*; et *ra* n'est qu'une double vibration du bout de la langue : puis, les gutturales *ka* et *ga*, que, dans mon systême, j'appelle linguo-palatales, attendu qu'elles se forment par le contact de la racine de la langue contre le voile du palais, qui, comme vous savez, est une cloison mobile. Il m'a paru que vous appelliez l'*x* dans Xerxes une lettre gutturale. Je n'entends pas pourquoi cela, car l'*x* est une consonne composée et divisible en *k* et *s*; et c'est un vice de notre alphabet d'avoir donné un signe simple à deux consonnes, de même que d'avoir donné un signe double à une consonne simple, comme l'est la prononcion *ché*. Vous l'appelez *chuintante*, je crois. — Je la nommais *chuchutante*, c'est au public à juger de ces mots. Enfin je ne vois pas pourquoi vous chassez du rang des voyelles l'*on* et l'*en*, qui sont des sons aussi simples, aussi indivisibles que *a* et *o*; tout leur malheur consiste à avoir été, mal-à-propos, vêtus de deux signes par les premiers qui ont voulu les représenter. — Il faut changer leur vêtement; car c'est un vice radical dans un alphabet, de donner deux signes à des sons simples, et un seul signe à des sons composés : le nôtre, malheureusement, est beaucoup dans ce cas; les réformes que vous proposez, d'ailleurs, me semblent très bien vues : mais il est bien à craindre que l'on n'éprouve de grandes difficultés à les exécuter.

Sicard. La mission que nous avons reçue n'a pas pour objet de ne proposer que ce qui est d'une exécution facile ; mais d'examiner s'il est essentiel de faire des réformes dans le systême de notre alphabet ; et qu'elles sont les réformes que commande la nécessité, et que doit approuver la philosophie.

Il me paraîtrait convenable que tous les peuples de la terre convinssent de donner le même signe au même son, et de ne jamais permettre aucune contradiction entre tel son et tel signe ; car qu'est-ce qui rend si difficile, pour un peuple, l'étude de la langue d'un autre peuple ; n'est-ce pas ce grand nombre d'exceptions dans la pronoaciation des mêmes lettres, qui sont des signes de sons si différens, chez les Anglais et chez nous ? Mais au moins faudrait-il que ces différences et ces contradictions n'eussent pas lieu dans une même langue ; que le son de l'*e* n'eut pas, quelquefois, et dans certains mots, le son de l'*a*, comme dans ENFANT, où la première syllabe a le son de la dernière.

Les consonnes devraient, aussi, être classées et ordonnées d'une manière plus conforme à l'ordre des touches ; leurs dénominations, comme nous l'avons observé, plus relatives à la touche à laquelle elles appartiennent. L'alphabet, enfin, devrait être entièrement refait ; et cet ouvrage, qu'on devrait regarder comme une sorte de frontispice de toutes les sciences, puisque l'art de parler et de lire peut en être considéré comme le vestibule, en quelque sorte, l'Al-

phabet n'aurait pas dû être livré à des manouvriers sans logique, qui en ont distribué sans raison les élémens divers. Portons, il en est tems, sur cette partie si importante de l'édifice qu'il nous est ordonné de reconstruire, une main hardie qui ose le refaire à neuf. Que la philosophie et la raison, sa fidèle compagne, président à ce premier pas, que doit faire, dans la carrière de la perfectibilité de l'intelligence humaine, l'enfance, dont la marche et les développemens nous sont confiés. Qu'une routine aveugle disparaisse, à jamais. Donnons cette impulsion à l'Europe savante : réformons l'alphabet. Les élémens du langage ne seront pas long-tems sans éprouver, à leur tour, une réforme heureuse. C'est par l'étude de l'instrument de la pensée que nous apprendrons à enseigner l'art d'exprimer la pensée elle-même, comme nous apprendrons par l'étude de l'instrument vocal, l'art de prononcer et de lire.

C'est ainsi qu'attentifs à nous préserver de la manière d'inventer, nos systêmes se formeront, en quelque sorte, sous la dictée de la nature, et qu'ils obtiendront, infailliblement, la sanction générale ; parce que les hommes étant les mêmes, par-tout, on les a tous devinés, quand, à l'exemple du célèbre Montaigne, on les a peints, d'après soi, et après s'être bien observé soi-même.

NOUVEAUX DÉBATS.

(EN CONTINUATION.)

ART DE LA PAROLE.

(1er. *thermidor an* 9.)

SICARD, *Professeur.*

Le Professeur. j'ai promis de répondre à ceux qui auraient à m'offrir quelques objections sur les leçons que j'ai données aux Écoles Normales.

Voici les premières lettres qui m'ont été communiquées.

CITOYEN PROFESSEUR,

« Tous les amis de la vérité ont d'abord à vous remercier de l'invitation que vous leur avez faite, d'examiner, avec le plus grand soin, les principes et les conséquences des leçons que vous leur avez données aux Écoles Normales : vous avez sollicité leurs doutes, et même leurs objections, vous avez promis d'y répondre ».

« J'userai, citoyen, de la faveur que vous nous avez accordée ; mais qu'il me soit permis, avant tout, de mettre sous vos yeux quelques essais qui me paraissent d'une haute importance pour le perfectionnement de l'art que vous professez. »

« Le premier est l'ouvrage de *John Horne-Tooke* (1) ; ce sont des *Considérations sur l'Essai de Locke.* »

CONSIDÉRATIONS SUR L'ESSAI DE LOCKE.

H**. et B**.

H**. Le premier but du langage est de *communiquer* nos pensées ; le second, de le faire *avec promptitude.*

Les difficultés et les disputes sur le langage viennent presque toutes d'avoir trop négligé de considérer cet *art d'abbréviation*, presque aussi nécessaire dans le commerce de la vie, que la communication des pensées ; art bien étranger à tous nos grammairiens modernes, et le seul néanmoins, dont nous puissions nous servir pour déterminer, avec exactitude, toutes *les parties* du discours.

Le président Desbrosses nous dit, dans son excellent traité *de la formation et de la mécanique* des langues, tom. 2. « On ne parle que pour être entendu. Le » plus grand avantage d'une langue, c'est d'être » claire. Tous les procédés de grammaire ne de- » vraient aller qu'à ce but ». Et encore : « Le vulgaire » et les philosophes n'ont d'autre but, en parlant, » que de s'expliquer clairement ». — Pour le vulgaire il aurait dû ajouter, *et promptement.* Et en effet, il a paru y songer, car il ajoute, art. 173 : « L'esprit humain veut aller *vîte* dans son opération, » plus empressé de s'exprimer *promptement*, que » curieux de s'exprimer avec une justesse exacte et

(1) Aujourd'hui membre de la chambre des Communes en Angleterre.

» réfléchie. S'il n'a pas l'instrument qu'il faudrait
» employer, il se sert de celui qu'il a tout près. »

On a dit que les mots avaient des aîles (EPEA PTEROENTA, winged words), mots *aîlés*; et ils méritent bien ce nom, si vous comparez leurs abbréviations avec la marche tardive du discours, privé de ces avantages.

Comparez-les avec la rapidité de la pensée, ils n'ont aucun droit à ce titre.

(Les philosophes ont calculé la différence de vîtesse du son et de la lumière; quel savant Laplace, quel nouveau Lagrange oseront calculer la différence de vîtesse de la pensée et du langage)!

Doit-on s'étonner après cela que toutes les générations successives, aient toujours ajouté, par de nouveaux efforts des aîles plus rapides à leurs entretiens, pour faire marcher, s'il était possible, d'un pas égal, le langage et la pensée?

De-là, le nombre d'abbréviations et une infinie variété de mots. Abbréviations dans les termes, dans les parties du discours, (in sorts of words) et dans la construction.

L'essai de Locke sur l'entendement humain est le meilleur guide que l'on puisse consulter sur l abbréviation des termes; une foule d'auteurs a traité l'art d'abréger la construction. Quant à l'abbréviation, dans les parties du discours, ce travail est encore à faire, et l'on n'a pas même pensé à s'en occuper.

B**. Je ne puis me rappeller un seul mot de

l'essai de Locke sur l'entendement humain, qui correspondе à ce que vous avez dit. Il est vrai que son troisième livre a pour titre : *De la nature, de l'usage et de la signification du langage* (1), mais il ne renferme rien sur les abbréviations.

H**. Je regarde tout l'essai de Locke comme un précis philosophique de la première sorte des abbréviations du langage.

B**. Quoique vous en pensiez, non-seulement le titre de Locke, de son aveu même, prouve incontestablement qu'il n'a jamais considéré, ni voulu considérer son ouvrage sous ce point de vue.

« Quand je commençai, dit-il, cet essai sur l'en-
» tendement humain, et même long-tems après, je
» n'eus pas la moindre pensée que l'examen des
» mots fût nécessaire à mon objet » (2).

H**. Cela est vrai. Et il est même bien étrange qu'il n'y ait pas songé en commençant.

« Aristotelis profectò judicio Grammaticam non
» solum esse Philosophiæ partem (id quod nemo
» sanus negat), sed ne ab ejus quidem cognitione
» dissolvi posse intelligeremus » ? — J. C. Scaliger
» de causis præfat.

---

(1) On the nature, use and signification of language.

(2) Nous n'avons pas suivi la traduction de Coste, très défectueuse, quoique faite sous les yeux de l'auteur, qui ne connaissait point assez notre langue.

Il est peut-être heureux pour ses contemporains et pour la postérité que Locke se soit mépris (car c'est en effet une méprise) lorsqu'il intitula son livre *Essai sur l'Entendement humain*. Car une partie des précieuses découvertes de ce livre s'est répandue (seulement à cause de son titre) sur des milliers de lecteurs qui probablement, ne l'eussent pas même ouvert, s'il l'eût appelé (ce qu'il est simplement), un Essai sur la grammaire, sur les mots ; ou un traité sur le langage. L'esprit humain ou l'entendement humain paraît un sujet noble et grand, et tous les hommes, même les moins capables, conçoivent qu'un tel objet est digne de leurs regards ; tandis que des recherches sur la nature du langage (quoique par lui seul on puisse acquérir quelques connaissances qui nous élèvent au-dessus des brutes) sont tombées dans un tel discrédit et dans un mépris si extrême, que ceux-là même qui connaissent aussi peu la propriété des termes que l'âne de Balaam, s'imaginent que des mots sont fort au-dessous de leur sublime intelligence.

Mais revenons au passage de Locke, déjà cité, et voyons ce qui suit immédiatement.

« Après avoir *franchi* l'origine et la composition » de nos idées, (1) lorsque j'entrepris d'examiner

---

(2) *Having passed over*, *ayant franchi*, c'est l'expression modeste de l'incomparable auteur que son traducteur a traduit avec un peu moins d'assurance, *après avoir comparé*. Au reste, il peut paraître présomptueux, mais il est nécessaire de déclarer ici mon opinion. Locke, dans son essai sur l'entendement humain n'a pas fait un pas au-delà de l'origine des idées et de la composition des termes. *Note* de *Horne-Tooke*.

» l'étendue et la certitude de notre connaissance, » je trouvai qu'elles avaient une liaison si étroite » avec la parole, qu'à moins d'avoir bien observé » auparavant la force des mots et le *comment* de » leur signification, l'on ne pouvait guère en parler » clairement et pertinemment; car la connaissance, » roulant uniquement sur la vérité, a toujours besoin » de propositions. Et quoique *les choses* soient son » objet et son terme, elle y arrive tellement par » l'*intervention* (1) des mots, que la connaissance des » *mots* et la connaissance de la vérité me semblèrent » presque inséparables ».

Et de rechef : « Mais je suis très-porté à croire que » si l'on examinait plus à fond les imperfections du » langage, considéré comme instrument de nos con- » naissances, la plûpart des querelles qui ravagent » le monde tomberaient d'elles-mêmes; et qu'il » serait beaucoup plus facile, qu'il ne l'a été jusqu'ici » d'arriver à la vérité, à la paix du genre humain et » au bonheur social ».

Réflexions d'une vérité palpable; sur quoi Wilkins ajoute, dans son épître dédicatoire, que « cette con- » naissance exacte du langage contribuerait mer- » veilleusement à éclaircir nombre de débats dans » les prétendues différences qu'on dit exister dans » les religions ». Et il aurait pu y comprendre pres-

---

(1) Et non par l'*invention* des mots, comme l'a traduit le célèbre Coste.

que tous les sujets de nos sanglantes disputes, surtout en matière de loi et de gouvernement civil.

« Que d'erreurs bisarres se cachent sous le masque » d'un langage affecté ! Si la philosophie dévelop- » pait le sens réel de tous les mots vagues qui servent » à répandre ces erreurs accréditées, et ces préten- » dues notions sublimes et profondes dont on affuble » un style plat, *jéjune* et stérile pour se *hisser* au » premier rang, on n'y trouverait alors que des incon- » séquences, des contradictions, et la stérilité de » l'ignorance qui va toujours en avant :

» Gravement, sans songer à rien,

« c'est-à-dire, à rien autre chose qu'à son avance- » ment particulier, coûte qui coûte :

» En considérant les impostures du langage, les » erreurs et les fraudes dont nous sommes chaque » jour les victimes, il serait bien digne d'un ami de » la vérité de consacrer toutes ses veilles à débrouiller » ce cahos ».

H**. Les passages que je viens de rapporter de l'Essai de Locke, et beaucoup d'autres répandus dans le cours de cet ouvrage, vous prouvent que plus son auteur a réfléchi, que plus il a sondé les profondeurs de l'entendement humain, et plus il s'est convaincu de la nécessité de porter son attention sur le langage, et de l'union inséparable de la parole et de la vérité.

B**. J'en conviens. Et voilà pourquoi il a écrit le troisième livre de son essai

Sur la nature, l'usage et la signification du langage.

Mais tout son essai, dites-vous, n'est qu'un essai sur le langage ? — Cependant les deux premiers livres ne traitent que de l'origine et de la composition des idées ; et, comme il le déclare expressément, ce ne fut qu'après avoir franchi ces questions épineuses, qu'il crut nécessaire de s'occuper de quelques réflexions sur les mots.

H**. S'il y avait songé plutôt, c'est-à-dire, avant d'avoir traité de l'origine et de la composition des idées, je pense qu'on trouverait une grande différence dans son essai sur l'entendement humain. C'est précisément pour cela que j'ai appelé l'essai de Locke le meilleur guide que nous ayons pour la première sorte des abbréviations.

B**. Vous imaginez peut-être que s'il se fût apperçu plutôt qu'il n'écrivait que sur le langage, il aurait pu éviter de traiter de l'origine des idées ; et qu'ainsi il aurait échappé à un déluge de critiques ?

H**. Non. Je pense qu'il aurait commencé exactement comme il l'a fait, par l'origine des idées, le véritable point de départ d'un grammairien qui doit s'occuper de leurs signes. Ce n'est pas même une découverte qui appartienne à Locke, que de rapporter toutes les idées aux sens et d'avoir commencé, de cette manière, un précis sur le langage.

Il ne faut, pour vous en convaincre, qu'ouvrir Aristote, Scaliger et Buonmattei.

P. S. Nihil in intellectu quod non prius in sensu; a dit Aristote, c'est un axiôme chez toutes les nations.

Sicut in speculo ea quæ videntur non sunt, sed eorum species; ita quæ intelligimus, ea sunt re ipsâ extra nos, eorumque species in nobis. — Est enim quasi rerum speculum intellectus noster, cui nisi per sensum representententur res, nihil scit ipse. — J. C. Scaliger, cap. LXVI.

« I sensi, in un certo modo, potrebbon dirsi Mi-
» nistri, Nunzj, Famigliari, o Segretarj dello 'ntel-
» letto. E acciochè lo esempio, ce ne faccia più ca-
» paci, imaginianci di vedere alcun Principe, il
» qual se ne stia nella sua corte, nel suo palazzo. Non
» vede egli con gli occhj propj, nè ode co' propj
» orecchi quel che per lo stato si faccia; ma col
» tenere in diversi luoghi varj Ministri che lo ra-
» guagliono di ciò che segue, viene a sapere in-
» tender per cotal relazione ogni cosa, e bene spesso
» molto più minutamente e più perfettamente dessi
» stessi ministri; per chè quegli avendo semplice-
» mente notizia di quel che avvenuto sia nella lor
» città o provincia, rimangon di tutto'l resto igno-
» ranti, e di facile posson fin delle cose vedute in-
» gannarsi. Dove il principe può aver di tutto il
» seguito cognizione in un subito, che servendogli
» per riprova d'ogni particolar riferitogli, non lo
» lascia cosi facilmente ingannare. Cosi, dico, è

» l'Intelletto umano ; il quale essendo di tutte l'al-
» tre potenze signore e principe, se ne sta nella
» sua ordinaria residenza riposto, e non vede
» nè ode cosa che si faccia di fuori : ma avendo
» cinque ministri che lo ragguaglian di quel che
» succede, uno nella region della vista, un altro
» nella giurisdizion dell' udito, quello nella pro-
» vincia del gusto, questo ne' paesi dell' odorato, e
» quest' altro nel distretto del tratto, viene a sapere per
» mezzo del discorso ogni cosa in universale, tanto
» più de' sensi perfettamente, quanto i sensi cias-
» cuno intendendo nella sua pura potenza, non
» posson per tutte come lo 'ntelletto discorrere. E
» siccome il Principe, senza lasciarsi vedere o sen-
» tire, fa noto altrui la sua volontà per mezzo de-
» gli stessi ministri, cosi ancora l'Intelletto fa inten-
» dersi per via ne' medesimi sensi ». — *Buonmattei.* tratt. 2. cap. 2.

B**. Quelle différence trouverions-nous donc, suivant vous, dans l'essai de Locke, s'il eût remarqué plutôt l'inséparable connexion qui subsiste entre la parole et la vérité ; ou que, pour nous servir de l'expression de Falstaff dans les commeres de Windsor, il se fût apperçu que « les lèvres sont une parcelle de l'ame ? »

H**. Une très-grande différence; et pour ne citer qu'une seule chose entre mille, je crois qu'il n'aurait point parlé du tout de la composition des idées; il n'y aurait vu qu'un simple résultat du langage ; il aurait senti qu'il n'y avait composition que dans les

termes ; qu'ainsi il était aussi ridicule de parler d'une idée complexe, que d'appeler une constellation, une étoile complexe ; qu'il n'y avait point d'idées générales et abstraites, mais simplement des termes généraux et abstraits. Je crois aussi qu'il aurait senti combien il était avantageux de considérer avec poids et mesure, non seulement, comme il le dit, les imperfections du langage, mais encore ses perfections ; car une des principales causes des imperfections de notre philosophie, c'est de ne pas connaître toutes les perfections du langage.

En effet, nombre de passages très-remarquables dans l'essai de Locke, me feraient présumer que son auteur avait soupçonné quelque chose de semblable ; je le croirois sur tout, d'après ce qu'il insinue dans son dernier chapitre, où il parle de la doctrine des signes.

« Ainsi, dit-il, l'analyse des idées et des mots, en » ce qu'ils sont les principaux instrumens de nos » connaissances, n'est pas la partie la moins impor» tante de l'étude des hommes qui veulent em» brasser la vérité dans toute son étendue ; et peut» être si l'on pesait *distinctement*, si l'on considé» rait, avec toute l'attention possible, *les idées* et *les* » *mots*, on aurait une logique et une critique abso» lument nouvelles.

B**. Pensez-vous que votre simple assertion suffise pour faire adopter votre opinion ? L'on demandera des preuves.

H**. Je m'y attends; et avant tout, en voici une que je vous propose. Relisez avec attention l'essai de Locke, substituez la composition *des termes* partout où il a supposé une composition d'*idée*, et vous aurez lieu de vous convaincre que toutes les conséquences sont également justes. Vous trouverez, de plus, que la composition des termes éclaircit aisément et naturellement une foule de difficultés dans lesquelles la prétendue composition des idées de Locke vous entraîne nécessairement.

B**. Soit. Je vous accorde pour un instant, que la plus grande partie de l'essai de Locke, c'est-à-dire tout ce qui a rapport à ce qu'il appelle composition, abstraction, complexité, généralisation, relation, etc. des idées, n'a réellement rapport qu'au langage : dites-moi, je vous prie, ce qu'a fait Locke dans le troisième livre de son essai, où il traite *ex professo* de la nature, usage et signification du langage?

H**. Il n'a réellement fait que paraphraser ce qu'il avait dit précédemment lorsqu'il croyait traiter simplement des idées; il a continué de traiter de la composition des termes : car, quoiqu'il dise dans le passage que nous avons cité plus haut, qu'à moins d'avoir bien observé la force des mots et le comment de leur signification, l'on ne peut guère parler clairement et pertinemment de la vérité; et quoique ce soit là le motif dont il s'appuie pour écrire son troisième livre sur le langage, comme un travail distinct de son essai sur les idées, cependant il continue de traiter uniquement

de la force des mots (1) ; il n'a pas avancé une syllabe sur le comment de leur signification.

Voici la seule division que Locke ait faite des mots : noms d'idées et particules. Il ne la fait point d'une manière formelle. Elle est comme rejettée au septième chapitre ; et là même, il ne fait cette division que d'une manière timide, irrésolue, vague et incertaine ; et ce n'est pas la méthode ordinaire de cet incomparable auteur.

Quoiqu'il donne à son chapitre septième pour titre général, DES PARTICULES, il paraît laisser, à dessein, dans le doute, s'il renferme ou s'il ne renferme pas sous ce titre les verbes et sur-tout ce qu'il appelle « les signes dont l'esprit se sert pour nier ou pour » affirmer. » Il avance dans une lettre à Molineux que, « quelques parties de ce troisième livre sur » les mots, quoique les pensées en soient assez » faciles et assez claires, lui ont cependant coûté » plus de peine à exprimer que tout le reste de » son essai : en conséquence il l'invite à ne pas » trop s'étonner s'il rencontrait du doute et de » l'obscurité. »

Quand un homme trouve cette difficulté à s'exprimer dans une langue qui lui est parfaitement connue, qu'il soit persuadé que ses pensées ne sont

---

(1) La force d'un mot dépend du nombre des idées dont ce mot est le signe.

pas assez claires. Si l'eau est claire, disait Swift; on en voit aisément le fond.

« Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement,
» Et les mots, pour le dire, arrivent aisément.

Tout ce chapitre fort vague *des particules*, contient deux pages et demie; et tout le reste du troisième livre ne traite, comme auparavant, que de la force des noms d'idées.

B**. Vous supposez donc que Locke n'a point connu les opinions des grammairiens qui l'ont précédé, ou qu'il a dédaigné d'écrire sur un pareil sujet?

H**. Non. Je suis sûr du contraire. Il est évident qu'il n'a point cru un pareil sujet indigne de ses recherches, puisqu'il le recommande tant de fois et si fortement aux autres. A toutes les pages de son essai, je trouve qu'il a beaucoup étudié les grammairiens; mais il paraît n'avoir jamais été content de ce qu'il a rencontré sur les particules: car il se plaint que « l'on a trop négligé cette partie » peu connue de la grammaire, tandis qu'on s'est » trop appésanti sur d'autres parties du langage, » qui n'offraient aucune difficulté. »

Et il ajoute: « Quiconque veut montrer l'usage di» rect des particules, leur force et toute l'étendue de leur signification, » (c'est-à-dire, suivant sa propre division, l'usage direct, la signification directe et la force de tous les mots, excepté de noms d'idées,) « doit » prendre un peu plus de peine, approfondir ses

» propres pensées, et observer avec la dernière exac- » titude, les différentes formes de son esprit dans le » raisonnement; car ces particules sont, dit-il encore, » autant de signes de quelques actions ou intentions » de l'esprit (1): ainsi donc pour les bien comprendre, » il faut considérer avec soin les différentes vues, » formes, positions, tours, limitations, exceptions et » plusieurs autres pensées de l'esprit, que nous ne » pouvons exprimer faute de noms, ou parce que ceux » que nous avons, sont très-imparfaits. Il y a une très- » grande variété de ces sortes de pensées, et qui sur- » passent de beaucoup le nombre des particules ».

Quant à lui, il refuse le fardeau, quoiqu'il trouve ces recherches nécessaires et négligées par tous ceux qui l'ont précédé; et voici la seule raison un peu doctorale, qu'il en donne: « Je n'ai pas prétendu donner » dans cette essai, une entière explication de cette » sorte de signes ».

Et cependant il écrivait spécialement, ou plutôt il croyait écrire sur l'entendement humain. Il n'aurait donc pas dû laisser ce genre humain dans la même obscurité où il l'avait trouvé sur ces opérations de l'esprit, qui n'avaient point été nommées jusqu'à lui, et qu'il semblait appercevoir le premier.

En un mot, ce chapitre septième nous prouve évidemment, et de l'aveu même de Locke, que son opi-

---

(1) Marks of some action or intimation of the mind.

nion n'était point fixée sur le comment de la signification des mots. C'était encore pour lui, quoiqu'il eût dessein de ne pas le laisser entrevoir, un *desideratum*, une découverte en espérance, comme pour le grand Bacon.

De-là vient qu'il n'a rien voulu décider sur cet article, et qu'il s'est retranché dans son premier travail sur l'abréviation des termes; objet beaucoup plus important pour la découverte de la vérité, qu'il supposait appartenir à la composition des idées, tandis qu'elle n'appartient évidemment qu'à la composition des termes.

CITOYEN PROFESSEUR,

« LE second essai, du même auteur, John Horne-Tooke, sur lequel je desire arrêter vos regards, et recueillir aussi vos observations, est un examen de l'ouvrage élémentaire de Jacques Harris, ayant pour titre : *Hermès*, ou *Recherches philosophiques sur la grammaire universelle* ».

Le docteur Lowth, dans son instruction à sa grammaire anglaise, a fait le plus grand éloge de l'ouvrage de Jacques Harris. Profondeur, pénétration, *pointure* d'investigation, perspicacité d'explication, élégance dans la méthode, le traité d Hermes est le plus beau et le plus parfait modèle de l'analyse, qu'on ait donné depuis Aristote.

« Acuteness of investigation, perspicuity of expli-

» cation, and elegance of method, in a treatise in-
» titled Hermes by James Harris, esquire, the most
« beautiful and perfect example of analysis, that
» has been exhibited, since the days of Aristotle ».

A ce témoignage du savant évêque de Londres, d'une très-grande autorité, nous croyons devoir joindre encore celui de lord Monboddo.

Il s'exprime ainsi, dans son traité sur l'origine et les progrès du langage :

« Le langage vraiment philosophique de mon digne
» et savant *ami* Mr. Harris, l'auteur d'Hermès, est un
» ouvrage qui sera lu et admiré tant qu'il y aura en
» Angleterre quelque goût pour la philosophie et le
» beau style ».

« The truly philosophical language of my worthy
» and learned friend Mr. Harris, the author of Hermes,
» a work that will be read and admired as long as
» there is any taste for philosophy and fine writing in
» Britain » (1).

C'est un phénomène : jugez-en d'abord par les *savantes* définitions qu'on y trouve sur les prépositions

(1) Une traduction très-soignée, magnifique papier, beaux caractères, édition de luxe ; ordonnée par le gouvernement d'alors, et tous les éloges que lui ont donnés à l'envi la plûpart de nos feuilles périodiques spécialement destinées aux *savans*, doivent nécessairement classer l'ouvrage *du très-illustre père du lord Malmesbury* parmi les phénomènes du dix-huitième siècle.

et

et les conjonctions. La conjonction, dit Jacques Harris, est un son significatif, vide de signification.

A sound significant, devoid of signification.

Ayant toutefois une espèce de signification obscure.

Having at the same time a kind of obscure signification.

Et cependant n'ayant ni signification, ni non-signification.

And yet having neither signification, nor no signification.

Mais un certain milieu entre la signification et la non-signification.

But a middle something between signification and no signification.

Partageant les attributs, tant de la signification, que de la non-signification.

Sharing the attributes both of signification and no signification.

Et liant ensemble la signification et la non-signification.

And linking signification and no signification together.

Ceux qui jugent les hommes et leurs ouvrages, beaucoup moins par les honneurs, les récompenses, et de grands noms qui les appuient, que par le fruit

qu'en peuvent retirer les amis de la vérité, ont trouvé ces définitions *absurdes*.

Et en vérité « il y a si long-tems que l'abus du lan-
» gage et certaines façons de parler, vagues et de nul
» sens, passent pour des mystères de science, et que
» de grands mots ou des termes mal appliqués, qui
» signifient fort peu de chose, ou ne signifient abso-
» lument rien, se sont acquis, par prescription, le
» droit de passer faussement pour le savoir le plus
» profond et le plus abstrait, qu'il ne sera pas facile
» de persuader à ceux qui parlent ce langage, ou qui
» l'entendent parler, que *ce n'est*, *dans le fonds*, *autre*
» *chose qu'un moyen de cacher son ignorance*, et d'arrêter
» le progrès de la vraie connaissance : ainsi, je m'ima-
» gine que ce sera rendre service à l'entendement hu-
» main, que de faire quelque brèche *à ce sanctuaire*
» *d'ignorance et de vanité* (1) ».

Malgré les grands auteurs qui ont cité le traité d'Harris, malgré les grands auteurs qui l'ont recommandé aux cent mille échos qui leur sont dévoués, ce *parfait modèle d'analyse* n'est réellement qu'une compilation *perfectionnée* de presque toutes les erreurs accumulées depuis Aristote jusqu'à nos jours.

Nous avouerons avec douleur, que l'*Hermès* de Harris et la grammaire de Lowth ont été universellement bien accueillis en Angleterre et par-tout ; qu'il a

(1) Lock. trad. de Coste.

été souvent cité par *les savans* de tous les pays, comme une autorité irrécusable : et nous pouvons rendre aisément raison d'un pareil succès.

Ce n'est pas que sa doctrine ait donné plus de satisfaction à l'esprit de ceux qui l'ont cité, qu'à nous-mêmes : c'est vraiment parce que la jalousie du pouvoir a toujours besoin d'arrêter les regards sur la médiocrité qui ne lui fait point d'ombrage, dont elle se sert avec adresse pour écarter le mérite réel dont elle tient la place, et qui n'a rien de maniable dans la distribution des suffrages. C'est encore pour mille autres raisons, que nous pourrions développer avec évidence, si les amis de la vérité ne devaient pas toujours préférer l'instruction à la correction.

Neminem libenter nominem, nisi ut laudem ; sed nec peccata reprehenderem, nisi ut aliis prodessem.

Le traducteur français fait quelques remarques judicieuses sur le chapitre des conjonctions du grand écuyer Jacques Harris : mais il est évident que sa traduction, ainsi que le texte, n'est qu'un farrago de citations d'hommes en crédit, qui ne peuvent avoir là aucune autorité, puisqu'ils ont pu admettre, comme une vérité, qu'il y ait une partie du discours, qui par elle-même n'ait aucune signification particulière (1).

Citer en preuve d'une pareille assertion, Appollon liv. 4 chap. 5 pag. 313. — Gaza liv. 4 de prepos.

(1) Trad. de Harris, pag. 248.

et Pris. liv. 14. pag. 983, c'est entasser de nouvelles ténèbres sur la route qui conduit à la vérité.

Jeunes écrivains, qui montrez souvent du zèle pour la justice, qui paraissez aimer le travail, et prendre plaisir à vaincre des obstacles, laissez-là, nous vous en conjurons, avec instance, laissez-là toutes ces opinions d'emprunt qui vous égarent. Soyez vous, tout entier.

L'ami de la vérité a cherché dans votre ouvrage ce qu'il n'y a point trouvé : il y a rencontré souvent ce qu'il n'y cherchait pas.

Vous écrivez sur la grammaire, et vous n'avez point, dites-vous, la prétention ridicule de devancer des grammairiens qui vous ont précédé ? Des grammairiens, tels que Condillac. Que vous avez peu approfondi un pareil sujet, si vous croyez que l'abbé de Condillac ait fait autre chose que de répéter les opinions de tous ceux qui avaient écrit avant lui sur la grammaire ; aucune découverte qui lui appartienne.

Rien n'est plus *cavalier* que la méthode de l'abbé de Condillac, lorsqu'il rencontre des difficultés qu'il ne peut se cacher à soi-même, et que trente ans d'études étymologiques ont à peine laissé entrevoir à des hommes qui en ont fait l'unique objet de leurs recherches. Je parle de la découverte du sens direct et immuable de toutes les prépositions qui sont des mots significatifs, noms ou verbes, dont on a perdu le sens, ou plutôt qui se retrouvent noms ou verbes,

dans toutes les langues où l'analyse étymologique peut les saisir.

« Vous jugez bien, monseigneur, » dit l'abbé de Condillac à son élève, « que je ne me propose pas « d'analyser les acceptions de toutes les préposi- » tions ».

Et il ajoute, d'un ton doctoral :

« En voilà assez, monseigneur. »

» Il est inutile, monseigneur, de faire l'énumé- » ration de toutes les conjonctions ».

— « Je ne crois pas, monseigneur, qu'il y ait rien » de plus à remarquer sur les conjonctions ».

Et toutefois il n'a rien dit ! — Votre abbé de Condillac est un écrivain très - ordinaire, *et quia tepidus* .....

Quelle étrange logique que celle de M. Harris ! Les Grecs, dit-il, suppléent à l'article un, qu'ils n'ont pas, par la négation (ou suppression, comme l'a rendu son traducteur) de leur article o.

Ainsi Guillaume Malmesbury, suivant la politique des nobles lords, et les principes de son illustre père, voulait *suppléer* aux pertes que la guerre qu'ils nous ont suscitée, nous a fait éprouver, en nous *supprimant* la Belgique ou les colonies.

Prêtez quelque attention aux motifs, qui, suivant Harris, ont déterminé les grammairiens à fixer le genre des mots.

C'est, dit-il, une espèce de raisonnement subtil (1), qui fit appercevoir dans les choses même qui n'ont pas de sexe, une espèce d'analogie éloignée, avec cette grande distinction naturelle, qui, suivant l'expression de Milton est le principe de la vie de tous les êtres.

« Sur ce *principe*, des deux magnifiques flambeaux » qui éclairent le monde, l'un a été considéré comme » masculin et l'autre féminin. Le soleil (*sol, the sun*,) » comme masculin, parce qu'il communique sa lu- » mière qui est sa propriété particulière et naturelle; » et aussi à cause de la chaleur fécondante, et de » l'énergie de ses rayons. La lune. (*luna*, *the moon*) » comme nom féminin, parce qu'elle ne fait que » recevoir la lumière d'un autre corps, et aussi » parce que ses rayons ont moins de force et sont » plus doux. ».

Et là-dessus, il cite Virgile, Sénèque, Aristote sur la génération, Démosthène, Homère, Callimaque, Shakespear, Milton et d'autres encore,

» qu'on ne s'attendait guère
» A voir briller en cette affaire.

O fureur de parler et d'enseigner en beau style et avec le meilleur goût, les choses que nous ignorons; comment Harris a t-il pu décréter en principe et

---

(1) A subtle kind of reasoning.

comme faits démontrés dont il a tiré de si bisarres conséquences, que le genre des noms avait été fixé par analogie avec la grande distinction des sexes ?

Harris n'est pas heureux dans les deux exemples dont il autorise sa grande découverte.

Le soleil, *sunna vel sunne* en anglo-saxon, (dont *sun*, *soleil*, en anglais, est immédiatement dérivé ;) est du genre féminin.

La lune, *mona*, (d'où *moune* ou *moon* est dérivé,) était du genre masculin chez les saxons.

Le soleil, dans l'ancienne mythologie du nord, était tellement du genre féminin, qu'ils en faisaient la femme de Tuisco.

Citons, à votre exemple, d'irrécusables autorités.

Obiter tamen observet lector, ut ut minuta res est, solem (sunna vel sunne) in anglo-saxonica esse feminini generis, et lunam, Mona, esse masculini. — G. *Hikes*.

Quomodo item *sol* est *virile*, germanicum *sunn*, *fœmininum*, Dicunt enim *die sunn*, non *der sunn*. Unde et solem Tuisconis uxorem fuisse fabulantur. G. V. Vossius.

Encore une citation : « Rien ne recule plus le » progrès des connaissances qu'un mauvais ouvrage » d'un auteur célèbre, parce qu'avant d'instruire il » faut détromper. »

N'avez-vous pas lu, docteur Prestley, que celui

qui les a créés *dans le principe*, les a créés mâle et femelle ? (1).

Un ami de la vérité, dont les savans entretiens m'instruisent souvent et dont j'aurai à vous parler dans la suite, m'a fait observer dans votre treizième LECTURE, une assertion indiscrète. Venant d'un homme tel que vous, disait Pindare à son roi Hièron, une erreur même légère, est un mal important.

Vous avez dit : « Le soleil ayant une plus forte » influence, et la lune une influence plus faible sur » l'Univers ; comme il n'y a au monde que ces deux » corps célestes aussi remarquables, toutes les na- » tions qui ont des genres ont, je crois, attribué au » soleil le genre du mâle, et à la lune, le genre » féminin. »

Dans la langue gothique, allemande, danoise et suédoise, *sun*, soleil, est du genre féminin.

Spelman, dans son glossaire, à l'article MONA, dit que la lune Mona, mon et man, qui de nos jours veut dire *homme* dans votre langue, était chez les Saxons, comme chez les Hébreux, du genre masculin.

« Apud saxones luna, *mona*. Mona autem germanis superioribus *mon*, alias man ; a *mon*, aliàs man

(1) Annon legistis, quod qui eos *in principio* creavit, creavit eos marem et fœminam. *S. Math.* 19. 4.

veterrimo ipsorum rege et Deo patrio, quem Tacitus meminit, et in luna celebrabant. — Ex hoc lunam masculino (ut Hæbrei) dicunt, genere, *der monn* : dominamque ejus et amasiam, e. cujus aspectu aliàs languet, aliàs respicit, *die sonn* ; quasi *lunam*, hanc solem. Hinc et idolum lunæ viri fingebant specie ; non, ut Verstegan opinatur, fœminæ.

Le mot *man* joint à *kind*, *espèce*, veut dire HOMME-ET-FEMME ; *man-kind*, le genre-humain.

Ce n'est point ici le lieu d'examiner si Mathieu avait raison de nous enseigner que l'homme, dans le principe, a été créé, tout à-la-fois, mâle et femelle ; il nous suffit d'avoir démontré que la prétendue distinction naturelle du docteur Harris n'a point fixé le genre des mots.

La vérité, une fois trouvée, ne change point, quoiqu'en puisse penser le traducteur d'Harris (1) ; mais des erreurs, qui ne sont pas entièrement déracinées, se renouvellent et se perpétuent, et il faut les combattre sans cesse.

Diodore de Sicile a dit qu'HERMÈS, ou Mercure, forma, le premier, une langue exacte et réglée, des dialectes grossiers dont on se servait ; il *inventa*, etc.

---

(1) Il nous a fait à cette occasion un galimathias double, digne de son texte, où Harris donne pour des vérités un tas d'erreurs renouvellées des grecs. Vid. la traduction d'Hermès, pag. 390.

Au lieu de cette épigraphe modeste, et qui, sous le point de vue où on la présente, offre autant d'erreurs que de mots, il faut y mettre celle qui fut destinée à tel ouvrage célèbre, qu'il est inutile de nommer :

« C'est un modèle de l'art subtil de sauver les » apparences, et de discourir profondément et sa- » vamment sur un sujet qui nous est entièrement » étranger.

---

*Réponse du citoyen Sicard, instituteur des Sourds-Muets de naissance, professeur de Grammaire aux Ecoles Normales de France, au docteur H***.*

Il est certain que tout ouvrage sur l'entendement humain sera toujours un traité sur le langage ; comme tout ouvrage sur le langage devra être, nécessairement et réciproquement, un traité sur l'entendement humain ; et la raison en est simple et frappante pour tous les bons esprits.

C'est qu'on ne peut parler des idées et des opérations de l'ame, dont les idées peuvent et doivent être considérées comme les élémens essentiels, sans parler, en même-tems, des signes de ces mêmes idées, et de la combinaison de ces signes qui servent à l'expression de ces diverses combinaisons d'idées. Et de même, comment pourra-t-on s'occuper des signes ou mots, des propositions, des phrases et des périodes, sans traiter de la nature des idées,

de la génération de la pensée, et de tous les jugemens que forme l'esprit sur un objet quelconque, considéré sous tous les rapports, sous lesquels cet objet peut être vu et considéré par l'esprit le plus propre à embrasser le plus grand nombre possible de rapports ? Il n'est donc pas étonnant que l'ouvrage de Locke, qui porte pour titre : *Essai sur l'entendement humain*, soit, à-la-fois, et un essai grammatical sur le langage, et un essai métaphysique sur les opérations de l'intelligence.

Toute grammaire philosophique sera mal faite, et le grammairien aura manqué son but, si on ne peut donner à cette grammaire, et le titre dont Locke a decoré son ouvrage, et le titre dont un grammairien plus modeste orne le sien.

La liaison que tous les bons esprits remarqueront entre les idées et leurs signes, entre l'entendement humain et la parole, entre la grammaire et la métaphysique est donc la chose la plus naturelle. Eh! comment pourrait-on séparer l'image et la représentation de son modèle, la copie de l'original!

Chaque idée, considérée dans un état d'isolement qu'elle ne peut avoir que dans une tête qui ne peut s'élever à la hauteur de la pensée, qu'est-elle qu'un modèle, un original, un personnage dont le signe ou le mot est le portrait ou l'image ? et comment parler de l'un, sans parler de l'autre ? Mais cette même idée, dans une tête où tout se *féconde* et se combine, ne reste pas, long-tems, *idée pure*, *idée isolée*, idée *fugitive*

idée *solitaire*. Un coup d'œil qui se change en regard, ne manque jamais de devenir comparatif et de convertir, en PENSÉE, par le rapprochement d'une idée générale, cette idée particulière ; et cette conversion produit le jugement, par un acte de la volonté que la comparaison de l'esprit a précédé. Et ce jugement, qu'on veut manifester, quel devrait être son signe ?

C'est ici que le grammairien devrait inventer un signe pareil à cette opération si simple, toute combinée qu'elle paraît. C'est ici que le vœu de l'auteur anglais, à qui je réponds, devient un regret ; car dans aucune langue, que je sache, pas même dans la langue hébraïque et dans la latine, on n'a un signe unique, pour l'expression d'un jugement ou d'une pensée quelconque, à moins qu'on ne croie pouvoir appeller ainsi les verbes adjectifs, dans lesquels se trouvent réunis et la qualité adjective active, et le verbe *être*, et dont l'énonciation dispense de l'expression du pronom qui en est le sujet.

Le plus grand effort qu'on ait pû faire, jusqu'ici, en faveur de l'abbréviation des termes et de la construction, est donc d'avoir supprimé le sujet de la proposition, d'avoir réuni le verbe affirmatif avec la qualité affirmée ; encore cet effort est-il perdu pour la phrase, et se borne-t-il à la simple proposition. Car comment, dans la phrase, supprimer le sujet ? On peut bien, sans inconvénient, sous-entendre le nom, le remplacer par le pronom, et même sous-entendre celui-ci, quand déjà le sujet véritable est

connu ; et pour l'être, il a dû être énoncé : mais ces sous-ententes sont de peu d'importance pour l'abbréviation des termes.

Il ne faut pas se dissimuler que, quelque peu avancées que soient les langues, dans l'art de l'abbréviation, relativement à la construction, il me paraît bien difficile de faire, dans cet art, des progrès nouveaux. Tout ce qu'on pouvait faire, à cet égard, ne semble-t-il pas fait, après tout ce que les formes elliptiques ont produit d'abbréviations, à la faveur des conjonctions ? J'aurai occasion, tout-à-l'heure, dans l'examen de ce que dit l'auteur anglais touchant les conjonctions, d'après la doctrine d'*Harris*, de justifier ce que j'avance.

Je pense, comme un auteur distingué (Wilkins), dont il cite les paroles, que *beaucoup d'erreurs se cachent sous le masque d'un langage affecté* ; que, la plûpart du tems, *on ne trouverait que des inconséquences, des contradictions et la stérilité de l'ignorance, si la philosophie développait le sens réel de tous les mots vagues qui servent à répandre ces erreurs accréditées, et ces prétendues notions sublimes et profondes, dont on affuble un stile plat, etc.*

Et la manière de réusssir à développer le sens réel de tous les mots vagues me paraît devoir être celle-ci ; d'examiner soigneusement quelle fut la destination primitive de chaque mot. On trouvera qu'il n'y en a pas un seul dont cette destination ne dût être le signe d'un objet sensible et matériel, ou de

quelque qualité également phisique et matérielle : d'examiner ensuite si le mot dont on cherche à trouver la valeur déterminée, n'est pas simple ou composé ; s'il n'est pas primitif ou dérivé : de le dépouiller de tout ce qui le compose, et de tout ce qu'il a de commun avec d'autres mots de son espèce ; comme ses accidens, qui sont toujours dans sa terminaison. Et ce qui résulte de ce travail, c'est de mettre à nud la racine du mot, et, par conséquent, sa valeur propre et particulière ; valeur toujours sensible et phisique, c'est-à dire, comme je viens de le dire, valeur ou acception relative à quelque objet ou à quelque qualité, également sensibles et matériels. Le dernier examen a pour objet de voir si ce mot sert à exprimer quelque idée qui soit du domaine de l'intelligence ou du domaine du corps organique ; et c'est ici que paraît sa valeur propre, analogique ou figurée.

Ce travail fait sur tous les mots d'une langue, produirait tout l'effet que desire Locke lui-même, dont le docteur H*** rapporte les passages qui font l'objet de cette discussion ; et ce travail serait véritablement un travail grammatical et métaphisique, à-la-fois, comme je crois l'avoir prouvé, plus haut.

Je suis si pénétré de la vérité de ce que répond au docteur B*** le docteur H***, que le point de départ d'un grammairien est de traiter de l'*origine des idées*, qu'avant d'avoir eu la communication de l'extrait auquel je répouds, j'avais consacré, dans la première édition de ma Grammaire générale, un chapitre sur les élémens de la proposition, et que j'y parlais de la forma-

tion des idées ; et que, dans la seconde édition, qui est, actuellement, sous presse, dans l'imprimerie des Sourds-Muets, et qui se vendra chez *Déterville*, libraire, rue du Battoir, n°. 16, à Paris, j'ai composé un chapitre entier, à la tête de l'ouvrage, sous le titre de *Notions préliminaires*, où je traite, spécialement, et dans tout le détail nécessaire, de l'origine des idées, de la génération de la pensée, de la nature du jugement et de celle de l'esprit; n'imaginant pas qu'on doive étudier les règles générales du langage, sans avoir étudié la nature et les propriétés de l'instrument de la pensée, et la nature de ses opérations. Je ne suis pas moins convaincu que Locke et tous ses disciples, de cette vérité exprimée par cet axiome latin de notre grand maître, *Aristote* ; axiome devenu la doctrine des philosophes de toutes les nations et de tous les partis : « *Nihil in intellectu quod non priùs in* » *sensu* ».

J'applique au langage ce que *J. C. Scaliger*, chapitre LXVI, a dit :

« Sicut in speculo ea quæ videntur non sunt, sed » eorum species in nobis. — Est enim quasi verum » speculum, intellectus noster, cui nisi per sensum » representantur res, nihil scit ipse ».

Je dis donc du langage ce que Scaliger dit du miroir : Que le langage, pour remplir sa destination, doit être aussi vrai, aussi pur, aussi limpide que la glace réfléchissante. Je dis, avec Buonmattei, que nos sens sont les ministres, les messagers, les domesti-

ques, les secrétaires de l'intelligence et j'ajoute, ce qu'il ne dit pas, que les mots ou les signes des langues sont aussi les ministres, les messagers, les domestiques, les secrétaires des idées; qu'ils sont les matériaux avec lesquels on construit l'édifice de la période, ou seulement celui de la phrase ou de la proposition.

L'interlocuteur de l'auteur auquel je réponds, lui demande quelle différence il y aurait dans le travail de Locke, si cet auteur eût remarqué plutôt l'inséparable liaison qui règne entre la parole et la vérité.

Pour se confirmer dans l'idée que donne de l'essai sur l'*entendement humain* le savant dissertateur anglais, en répondant à son interlocuteur B***, on n'a qu'à se recueillir, quelques instans, et à se *voir* penser, comme on se recueille, quelquefois, pour *s'entendre* parler; et l'on verra bientôt qu'on ne pense pas SUCCESSIVEMENT, comme on parle. On verra que la pensée se conçoit et s'engendre, tout-à-coup, et sans qu'il arrive à l'esprit *générateur*, ce qui arrive à l'esprit *communicateur*: on aurait une véritable image de ce qui se passe dans l'ame, quand elle pense, s'il était possible de parler comme on pense; et l'on verrait la pensée sortir des profondeurs de son *laboratoire* avec cette unité et cet ensemble que la fable suppose dans *Minerve* sortant toute armée du cerveau du père des dieux. Tout est artificiel dans la manifestation de la pensée, comme tout est artifice dans la peinture d'un évènement, sur la toile, où tous les coups de pinceau ont successivement

et

et un à un, produit leur effet magique : chaque signe écrit ou parlé est ce coup de pinceau qui produit également son effet dans l'expression de la pensée ; et c'est à diminuer le nombre de ces signes, à donner à un seul la valeur de plusieurs, que se sont attachés les peintres des idées. C'est donc dans la charpente des mots qu'il faut chercher la collection des idées et leur généralisation, plutôt que dans leur essence et leur nature. Un seul signe, par une convention particulière, peut donc en embrasser plusieurs ; et ce signe est, alors, collectif, complexe ou générique. Mais il serait absurde, pour cela, de dire qu'il y a, dans l'esprit, des idées collectives, complexes ou générales. Et si l'on use de ces termes impropres, comme en usent les métaphysiciens, les logiciens et les grammairiens, comme Locke en a usé, lui-même, il faut alors reporter son esprit sur les signes des idées, pour trouver justes ces acceptions des mots. Il n'y aurait donc qu'erreur et fausseté dans toute autre doctrine sur les idées ; et, par conséquent, l'essai de Locke serait un tissu d'erreurs, si on le regardait moins comme un traité sur les signes des idées, et parconséquent comme un traité grammatical, que comme un essai de métaphysique, sur les opérations de l'entendement humain.

Je pense donc, avec le docteur H***, que tout est grammatical dans l'ouvrage de Locke, et qu'il faut rapporter aux signes, et, par conséquent au langage, tout ce qui y est dit des idées, soit, lorsqu'il semble

ne parler que des idées, soit, quand on dirait qu'il ne s'occupe que du langage.

Et comment en serait-il autrement? n'a-t-on pas tout dit sur les idées, quand on a fait connaître leur génération et leur combinaison? génération d'où résulte nécessairement les idées, que je me permettrai d'appeler *individuelles*, quand leur objet est uniquement un sujet quelconque, dont on ne considère que l'existence, sans en rien affirmer : combinaison d'où résulte la *pensée*, quand, à propos d'un sujet individuel, dans la considération d'une de ses modifications, on a l'occasion de faire une comparaison qui donne lieu à un jugement; lequel jugement est la pensée, elle même. Toutes les combinaisons possibles ne peuvent donc produire autre chose que plusieurs pensées; et l'on ne peut faire la décomposition de ces pensées, que par la décomposition des mots qui en sont les signes. Les idées ne peuvent changer de nature, et être hors de l'esprit; et dans la manifestation qu'on en fait, autre chose que ce qu'elles sont dans l'esprit. Or, peuvent-elles être autre chose qu'individuelles? Ce sont donc sur leurs signes, seulement, sur lesquels peut s'exercer le travail du métaphysicien et du grammairien, en les rendant complexes et génériques, qui sont, ou individuels, ou complexes, ou génériques.

C'est en procédant ainsi que la vérité de la doctrine de Locke est conservée, sans altération; que la simplicité des opérations intellectuelles s'accorde parfaitement avec la composition des termes, dans

le langage. C'est ainsi que le domaine de la grammaire s'enrichit de tout ce que la métaphysique rejette comme une superfétation qui lui est étrangère ; et qu'en passant de la métaphysique à la logique, et de celle-ci à l'art de la parole, on ne quitte pas le même terrain, on ne sort pas de la même enceinte. Tout est simple dans l'esprit, tout se compose dans la logique, et tout se compose encore davantage dans la grammaire. Mais tout en se composant, les signes se réunissent tellement qu'ils se confondent, et font un seul tout de l'expression de la pensée, pareil à la pensée elle-même.

Quels ne doivent pas être les efforts de ceux qui sont appelés à exercer la suprême législature dans l'art de la parole, pour retrancher tout ce que la clarté et la vérité de la pensée n'exige pas pour se montrer telle qu'elle est dans l'esprit de celui qui la conçoit ! quelle tâche importante à remplir pour la rendre, s'il était possible, aussi une, aussi simple, dans son énonciation, qu'elle l'est dans sa génération ! quel triomphe pour eux, si un seul signe pouvait la peindre, comme un seul coup-d'œil intellectuel la produit ! Nous avons quelques-unes de ces pensées, qui, du sanctuaire secret où l'esprit les élabore, sortent d'un seul jet, tels que ces traits exprimés en latin, par, *est*, *non*, *itá*. Puissent les grammairiens enrichir le langage de ces expressions elliptiques, qui donneraient à la faculté de penser un tems précieux que lui dérobe le besoin de parler !

Que dirons-nous des *particules*, qui font l'objet du VIIe chap. de l'ouvrage de Locke ? à quelle espèce de mots les rapporterons-nous ? y-t-il, et a-t-on besoin d'autres signes que ceux qui sont connus dans toutes lés langues, sous les dénominations suivantes : le nom, le pronom, l'article, l'adjectif, le verbe, le participe actif et le passif, la préposition, l'adverbe, la conjonction et l'interjection? Qu'est-ce qu'un mot qu'on ne peut rapporter à aucune de ces classes ? qu'est-ce enfin qu'une *particule* ? Ne soyons pas surpris que Locke ait répandu tant d'obscurité sur cette matière. C'est qu'il a donné trop d'importance à de petits mots qu'on pourrait appeler *complétifs*, qui se sont glissés dans le langage, sans y être appelés par un besoin réel; et qui ne sont, à proprement parler, que des idiotismes et des superfluités que réprouve la saine logique, et dont il faudrait débarrasser nos langues. Ces mots, jettés sans motif, dans la période, devraient donc, sans respect pour ce qu'on croit devoir appeler l'harmonie du style, en être, à jamais, bannis. Mais comme toute opération de cette nature, sur une langue déjà faite, trouverait autant de contradicteurs que de personnes qui la parlent, il n'est au pouvoir des grammairiens que de signaler tout ce que condamne la raison ; et c'est le sort que ne manqueront pas d'éprouver ces *particules*, pour peu qu'on s'occupe, un jour, de perfectionner l'art de la parole. Déjà l'Institut National de France travaille à remplir ce vœu de tous les philosophes : tout nous promet un Dictionnaire qui répondra dignement à l'attente de la Nation.

Réponse de Sicard aux observations sur la grammaire d'Harris.

Je suis bien loin de partager l'opinion du docteur LOWTH touchant l'*Hermès d'Harris*, ou *Recherches philosophiques sur la grammaire universelle.* Je ne suis pas, non plus, en tout, de l'avis du lord MONBODDO, sur cet ouvrage, quelqu'intéressant qu'il m'ait paru. Et j'ai trouvé, ainsi que le savant anglais qui m'a fait l'honneur de m'adresser ses observations sur l'ouvrage de Locke et sur celui d'Harris, que les vues de ce dernier sur les prépositions et les conjonctions, sont obscures et vagues; et que ce qu'il dit, sur-tout, sur les *conjonctions*, est indigne de la grande réputation de cet auteur. Mais avant de dire là-dessus, mon opinion, qu'il me soit permis de répéter ici, ce que je disais sur l'HERMÈS D'HARRIS, à l'institut national de France, en rendant compte d'une traduction française de cet ouvrage; que l'auteur à tout confondu, tout brouillé, quand il a voulu parler de la méthode analytique et de la méthode synthétique, et qu'il a dit que cette dernière est la logique et la rhétorique.

HARRIS, dans la classification qu'il faite des mots, les divisant en deux classes, l'une de ceux qui changent de forme, l'autre de ceux qui n'en changent pas, semble insinuer que les premiers sont les seuls qui aient une signification, une valeur propre et particulière; et que les autres n'en ont aucune,

Que ceux-ci sont donc purement des signes matériels qui servent à la liaison des autres ; et que, par conséquent, tout est fait pour ces derniers, quand ils ont fait, dans le discours, ce que les cloux font dans une charpente, ce que le mortier fait dans un mur, ce que le fil fait dans la couture, ce que les épingles font dans la manière de se vêtir.

Que deviendraient les prépositions, les adverbes et les conjonctions, et même les articles, si ce systême n'était pas une erreur?

Ce n'est pas que je ne blâme, avec *Harris*, les dénominations anciennes de ces mots, qu'il croit devoir appeler *connectifs;* mais je voudrais qu'il ne dépouillât pas de toute autre valeur que de celle d'un lien matériel, ces *connectifs* dont il ne me paraît pas avoir assez bien distingué la nature et fixé le rôle. J'aurais, d'abord, examiné à quel nombre peut être porté celui des *conjonctions;* après avoir enseigné que les prépositions unissent les mots, et que les conjonctions unissent les propositions, j'aurais dit que la conjonction est la voyelle naturelle des propositions, et que c'est, en les liant, qu'elle sert à former la phrase ou la période ; j'aurais dit que, de même que la voyelle naturelle des consonnes pourrait être la simple onverture de la bouche, qui nous donne le signe articulé ou écrit (A), de même la voyelle naturelle des mots, qui sont comme les consonnes de la proposition, est le mot lien, ou le verbe *être :* or, n'y ayant, dans quelque langue que ce soit, qu'un seul verbe, il pourrait

donc n'y avoir qu'une simple voyelle ; et il n'y a réellement qu'une seule conjonction.

Et quelle est cette conjonction unique ? C'est le verbe unique, lui-même, le verbe *être* qui est, ou tout entier comme dans les propositions énonciatives, c'est-à-dire, dans les propositions où la qualité affirmée est sans influence et sans action, ou dans la terminaison des qualités actives, qu'on appelle verbes.

Mais cette conjonction, dans la langue latine et dans la langue française, ne conserve pas tous les élémens qui forment le verbe ; elle perd la lettre S, et est réduite à la première et à la dernière lettres du mot. Ainsi, au lieu d'écrire EST, comme dans la proposition, entre un sujet et une qualité, on écrit ET entre deux propositions.

Ce que dit le docteur HARRIS, en parlant de la conjonction :

« A sound significant, devoid of signification » n'est donc pas vrai. La conjonction a donc une signification ; et cette signification est, assurément, la première de toutes, puisqu'elle signifie, éminemment, l'existence : car c'est parce que la conjonction signifie l'existence, qu'elle lie une proposition avec une autre proposition. Eh ! quoi de plus significatif que cette expression : EST ? ce mot n'est-il pas en français : Cela EXISTE ? C'est ce que dit la conjonction par-tout où on l'emploie.

La signification de la conjonction n'est donc pas

obscure : on peut encore moins dire d'elle, qu'elle *n'a ni signification*, *ni non-signification*; mais un certain milieu *entre la signification et la non-signification*, etc. C'est le texte même d'Harris, fidèlement traduit.

On ne sera pas peu surpris sans doute d'un pareil langage ; mais on le doit être bien davantage de l'admiration que cause par-tout la publication de la grammaire dont nous rélevons de si étranges inconséquences.

On trouve, dans cette grammaire, ce qu'on voit dans presque toutes les autres ; des conjonctions de plusieurs sortes, *copulatives*, *disjonctives*, etc. On aurait desiré que l'auteur, qui était fait pour jetter sur les langues, un de ces coups-d'œil qui généralisent, quand la tourbe des écrivains ne s'élève pas au-dessus de l'*individualisation*, eût considéré la conjonction dans son essence et dans sa nature. Et il y aurait retrouvé ce que j'y ai remarqué ; que la conjonction n'est pas plus multiple que le verbe ; qu'il n'y a donc pas plusieurs conjonctions, comme il n'y a pas plusieurs verbes : et cette grande vérité que j'aurais apprise de ce grammairien célèbre m'aurait garanti de la même erreur que j'enseignai, d'après lui, et d'après tous les autres grammairiens, aux Écoles Normales, et que je vais effacer de ma grammaire générale, pour substituer, à la place, dans la seconde édition, la doctrine que j'oppose, plus haut, aux erreurs d'Harris, sur les conjonctions.

Tout le monde sait que notre QUE nous est venu

des latins ; et tout le monde a cru jusqu'à présent, d'après l'enseignement de tous nos grammairiens, que ce QUE, en latin QUOD, était un mot simple, dans les deux langues. J'ai osé, d'après Condillac, qui n'a fait qu'insinuer cette vérité si lumineuse et si féconde, et qui pouvait en tirer un si grand parti, dire, plus haut, que ce QUE n'est point une conjonction de plus. J'ai divisé ce mot ; il m'a donné, pour élémens, dans la langue latine, ces deux mots : QU OD : on voit bien, quand on a l'habitude des décompositions latines, que cette syllabe OD est l'altération de la syllabe ID, qui est le neutre du pronom *is*, *ea*, id.

QUE, m'a donné pour élémens, dans notre langue, QU E. La racine de *quod* et de *que* est donc la même. Dans la terminaison du, QUOD, latin, est un pronom au genre neutre, représentant le mot, *negotium*, des latins, synonyme, ou plutôt traduction du mot *chose* français. Notre, QUE, n'est donc pas, matériellement et rigoureusement, le QUOD des latins, au moins dans sa terminaison.

Mais cette différence disparaît aussitôt qu'on fait attention qu'il y a ellipse dans l'un et dans l'autre ; ellipse du verbe dans celui des latins ; ellipse du pronom, ou si l'on veut, de l'article remplaçant le nom, dans celui des français. Mais où se trouve la conjonction, dans l'un et dans l'autre ? J'avais cru, et j'avais toujours enseigné que c'était dans le QU. J'abjure franchement cette erreur, aujourd'hui ;

et je déclare, sans craindre d'être démenti, que le QU, soit latin, soit français, n'est point conjonctif; que c'est l'inconnue de la grammaire, comme l'x est l'inconnue de l'algèbre.

Le QU, (inconnue grammaticale) n'est jamais conjonctif, pas plus que les radicaux, *port*, *aim*, *frap*, ne sont des verbes. Et si QU sert à interroger, ce n'est pas, non plus, qu'il soit interrogatif ; il n'est pas plus interrogatif qu'il n'est conjonctif : mais c'est, qu'étant destiné par une convention générale, qui a déterminé sa fonction, à occuper la place d'un sujet, ou d'un objet d'action, ou d'un complément, inconnus, on est censé réclamer ce sujet, ou cet objet, ou ce complément, quand on voit un étranger sans signification et sans valeur, qui occupe leur place.

C'est donc de ce mot, ou du THAT, anglais, qui est le seul équivalent, qu'Harris pourrait dire, sans craindre aucune contradiction, ce qu'il a dit des conjonctions :

« But a Middle something between signification » and no signification.

Je pourrais prouver cette *uniquité* de conjonction, en appliquant tous les, QUE, divers de la langue française, dans différentes propositions. Mais j'en ai assez dit pour les lecteurs philosophes ; et assurément beaucoup trop, pour ceux qui ne le sont pas.

J'ajouterai, seulement, pour terminer la doctrine

du, QUE, prétendu *conjonctif*, que dans les phrases françaises où on l'a toujours regardé comme une conjonction, on doit le considérer, pour ne pas se méprendre sur son rôle et sur sa nature, comme une superfétation, ou superfluité, destiné, seulement, à recevoir, en attendant l'énonciation de l'objet d'action, ou du complément véritable, l'influence de la qualité active qui demande à se porter sur cet objet, et qui se repose d'abord sur ce remplaçant insignifiant, sur cette inconnue qui tient en suspens un esprit qui ne veut pas rester dans cet état de vague et d'incertitude.

Que devrait donc faire de ce, QUE, celui qui exprime sa pensée, et qui vient de l'employer comme repos de l'action qu'il vient d'énoncer ? que devrait-il en faire, quand il a énoncé le complément, ou l'objet d'action ? ce qu'on fait, en architecture, d'une fausse porte, quand on a fait faire la porte véritable ; ce qu'on fait des carreaux de papier, quand on a de quoi vitrer une croisée ; ce qu'on fait enfin du remplaçant quand on a à sa disposition le remplacé ; ce que les anglais font, dans leur langue, où ils suppriment ordinairement leur *That* entre deux propositions, dont la seconde est l'objet d'action, ou le complément, ou le régime de la première. La difficulté n'existerait plus, si à la manière des anglais, les français supprimaient leur QUE ; et si ce remplaçant ne se trouvait pas avec le remplacé.

Quant à la grammaire de Condillac, dans laquelle

l'auteur anglais ne trouve que la répétition des opinions de tous ceux qui avaient écrit sur la grammaire, je ne peux être de son avis. Condillac a enseigné, formellement, ce que Locke n'osa jamais dire ; que c'est dans l'analyse de la pensée qu'il faut chercher l'analyse du langage : et en parlant ainsi, il a rempli le vœu de celui qui n'a vu qu'une grammaire dans l'*Essai sur l'entendement humain*. Cet aveu, s'il n'est pas une vérité neuve, et s'il laisse la science grammaticale dans l'état où elle était avant que Condillac ne publiât son traité de grammaire, n'en est pas moins une de ces vérités hardies qui ne sont jamais lancées dans le monde littéraire, sans que quelque tête forte s'en empare ; et sans qu'elles s'y fécondent, et y produisent mille germes heureux.

Ce que Condillac nous enseigne sur la liaison du langage d'action avec le langage artificiel ; sur les rapports de l'un et de l'autre avec la génération de la pensée, si d'autres l'ont imaginé avant lui, n'a-t il pas toujours l'avantage des vérités éternelles, qu'on pense avoir sçues la veille du jour où l'esprit les reçoit pour la première fois ? j'avoue que Condillac n'a rien imaginé ; mais on imagine avec lui : et les traits de lumière qui lui échappent, ne manquent jamais d'agrandir l'horison de ses jeunes lecteurs.

L'auteur anglais laisse-là notre Condillac, pour revenir à l'auteur de l'HERMÈS, qui se fourvoye

d'une manière si étrange, quand il veut assigner la raison analogique de l'attribution des deux genres, pour les objets qui n'ont point de sexe, dans la nature. Je pense, ainsi que lui, que c'est envain qu'on prétendrait justifier la détermination des genres pour les choses. C'est affaiblir les droits de la raison que de vouloir trop les étendre. Eh ! que peut répondre celui à qui, pour prouver que rien ne fut plus livré aux caprices du sort que la distinction des genres dans les choses, on montre le même mot être ici du genre masculin, quand, ailleurs, il est du féminin ? et si le nom du soleil est du féminin en anglo-saxon, et du masculin par-tout ailleurs, serait-il étrange que la *liberté*, dont nous avons fait une sorte de déesse, et que nous avons peinte en Minerve, fût, ailleurs, représentée sous les traits mâles d'Hercule, ou sous ceux d'Apollon ?

Harris a-t-il mieux parlé des prépositions ? elles marquent, dit-il des rapports. Sans doute ; mais ces rapports, comment les établit-il ? où les trouve-t-il ? est-il bien vrai que ce soit entre les substantifs et d'autres mots ? non ; c'est encore une erreur. La préposition est bien, si l'on veut, une sorte de lien dans le discours ; mais c'est toujours entr'une qualité influente et le nom d'un objet, d'un être ou d'une chose sur lequel passe cette influence dont se charge la préposition. J'ai dit autrefois, en parlant de cette même grammaire, que les prépositions devenaient quelquefois parties intégrantes des mots auxquels elles communiquaient quelque chose de

leur signification. Harris n'a pas dit autre chose. Je dois avouer encore ici que des études plus réfléchies sur la nature de chacun des élémens de la parole, m'ont fait découvrir d'autres vérités que je dois consigner ici.

Et d'abord, rappelons-nous les premiers principes que nous avons posés sur la nature de la préposition; et c'est à l'aide de ces principes que nous répandrons sur cette matière, une lumière qui dissipera les anciennes ténèbres.

Si la préposition est, de sa nature, l'indication d'un rapport, elle le sera par-tout; soit lorsqu'elle sera matériellement placée entre deux mots dont l'un aura quelqu'influence sur l'autre; soit lorsqu'elle ne sera pas placée ainsi, et qu'on la verra entrer dans la composition d'un mot, comme toute préposition initiale.

Mais dans aucun cas, elle ne produira l'effet dont j'ai parlé ailleurs, et que je lui ai faussement attribué. Jamais elle ne communiquera, seule et par elle-même, quelque chose de sa signification, au mot dont elle sera la syllabe initiale. Il faudra, pour bien connaître la valeur du mot composé par elle, la séparer de ce mot, et la placer à sa suite et après lui, et lui donner le complément qui lui manque dans cette composition. Ainsi, dans *surprendre*, la préposition *sur* ne communique aucune influence au mot *prendre*. Sa réunion, avec ce verbe, n'empêche

pas qu'elle n'ait besoin de son complément naturel, qui ne peut être ce mot-là. Il faut donc séparer la préposition de ce verbe ; et comme elle ne doit qu'indiquer un rapport entre deux mots, qu'on n'en voit qu'un seul qui est *prendre*, il faut donc en supposer et en sous-entendre un autre. Quel sera ce second mot ? sera-t-il le premier, ou le second ? car la préposition devra se trouver entre ces deux mots ? . . . . . Il est bien évident que *prendre* sera le premier, que la préposition devra donc se trouver à sa suite, et que le second terme de rapport devra être à la suite de la préposition. On dira donc :

Prendre SUR.

Il nous manque donc le second terme ; c'est notre inconnue, notre x. Tâchons de le trouver.

Qu'est-ce que *prendre sur* ?

Et *sur quoi prend*-on ?

On prend quelqu'un sur quelqu'action. On le prend toujours au moins sur son état de repos, et sur une parfaite ignorance de ce qui lui arrive quand on le prend, quand on le saisit, d'une manière morale, quand on arrive auprès de lui, sans qu'il s'y attende.

C'est d'après cet exemple, qu'on peut se rendre raison de toutes prépositions initiales ; et qu'on trouvera facilement que la qualité verbale à laquelle

on les unit dans les verbes qu'on appelle composés, est le point de départ de ce rapport indiqué par la préposition dont le complément est le point d'arrivée.

Il faut donc toujours suppléer le point d'arrivée du rapport indiqué par toute préposition initiale, dont le complément n'est jamais exprimé ; et ne pas s'étonner si malgré l'expression de la préposition initiale, on répète souvent dans la langue latine et dans la française, après le verbe, et avant le complément de la préposition, la même préposition, ou toute autre, à-peu-près, pareille. C'est un idiotisme introduit par l'ignorance de ceux qui ont imaginé que les prépositions initiales étaient des élémens radicaux des verbes auxquels on les avait unies.

Il me resterait encore bien des choses à dire sur cette matière, et sur toutes les imperfections de l'HERMÈS d'Harris : mais l'auteur anglais a borné aux seules conjonctions, sa critique ; je ne dois pas être plus sévère.

ART DE LA PAROLE.

(Nouveaux débats, en continuation)

LETTRE

DE DEUX ELÈVES DES ECOLES NORMALES, et actuellement Professeurs de Grammaire générale aux Ecoles Centrales,

Au C. SICARD, ancien Professeur aux Écoles Normales, membre de l'Institut national de France, et Directeur de l'Institution des Sourds-Muets.

Nous étions venus, citoyen professeur, dans cette grande Commune, pendant nos vacances, pour y visiter les chefs-d'œuvre des arts, que nous devons à nos brillantes conquêtes, et dont la réunion présentera, à jamais, à l'Europe savante, le spectacle le plus merveilleux et le plus digne de l'admiration des siècles.

Votre institution, non moins admirable, était aussi un des objets qui excitait toute notre curiosité. Nous n'avions pu oublier tout ce que vous nous en aviez appris, dans le cours que vous fîtes aux Écoles Normales, et ce que nous en avions vu, à vos leçons particulières. Mais, il faut vous l'avouer, les miracles dont vous nous avez rendus témoins, à une de vos séances publiques, ont surpassé tout ce que nous en avions vu et tout ce que la renommée en avait dit.

Vous avez développé, avec autant de clarté que de justesse, une théorie de chiffres qui sert merveilleusement à analyser les périodes et les phrases les plus compliquées. Nous ne doutons pas que si vous la com-

muniquiez au public, elle ne fût infiniment utile aux enfans qui, commençant à apprendre les langues, dans un âge, où, non-seulement, chaque chose, mais chaque mot présente une difficulté, n'auraient pas besoin de retenir des dénominations barbares, pour apprendre, et la nature des mots, et leur valeur absolue et leur valeur relative. Vos chiffres expliquent tout, sans avoir besoin, comme les dénominations grammaticales, d'être expliqués, eux-mêmes.

Pourquoi, citoyen professeur, ne feriez-vous pas ce cadeau à tous les élèves des Ecoles Normales, à qui vous en avez déjà fait un, bien précieux, en complettant, dans le journal de ces écoles, ce cours si intéressant, que, le gouvernement d'alors, qui se contentait de tout commencer, ne vous donna pas le tems de finir ?

Vous nous avez dit que vous faisiez imprimer la deuxième édition de votre grammaire générale. Croyez-vous qu'un chapitre sur cette théorie de chiffres y serait déplacé ? il le serait encore moins sans doute, dans le volume des Débats du journal des Ecoles Normales qui deviendra si précieux. C'est-là, sur-tout, citoyen professeur, qu'il faudrait insérer cette excellente théorie. Vous ne pouvez vous faire une idée de toutes les difficultés que nous trouvons à nous faire comprendre, dans les départemens, par des élèves à qui nous voulons enseigner la grammaire générale, et qui n'apportent à nos leçons d'autres connaissances que la lecture mécanique et l'écriture. La théorie des chiffres serait une sorte d'introduction à la sintaxe. Ce *serait*, si vous nous permettez cette expression, une

sorte d'analyse *numérale*, qui préparerait les élèves à l'analyse logique et à l'analyse grammaticale dont vous nous avez donné, dans votre cours, l'exemple et la leçon.

Donnez à vos chers élèves des Ecoles Normales, citoyen professeur, ce témoignage nouveau d'un dévouement sans bornes, qui fut si flatteur pour eux, et dont ils conserveront un éternel souvenir.

Mais ce n'est pas là le seul service qu'il faut leur rendre, et que nous ne craignons pas de vous demander, au nom de tous nos collègues. Vous avez fait, depuis que nous vous avons quitté, plus d'une heureuse découverte, dans la science grammaticale; et nous savons que l'on a repris la continuation du journal des Ecoles Normales, veuillez, citoyen professeur, nous communiquer ces découvertes précieuses. Songez que nous sommes, dans les départemens, des missionnaires que vous y avez envoyés, et dont l'auguste fonction est d'y propager vos principes sur l'art de la parole, que vous avez professé, dans ces écoles immortelles, avec tant de distinction. Vous ne pouvez, sans crime, vous réserver aucun secret. Vous nous avez parlé, dans une de vos leçons aux sourds-muets, d'une théorie nouvelle sur la *préposition*, sur l'*adverbe*, sur la *conjonction*. Il faut nous donner ces théories dans le même Journal. Pressé par le tems, interrompu, au milieu de votre cours, par le decret de la Convention, qui ordonna de les terminer tous, quand nos célèbres professeurs avaient encore tant de choses importantes

à nous apprendre ; vous ne pûtes nous donner qu'un apperçu de votre nouveau systême de conjugaison que nous avons adopté avec tant de succès ; mais qui en aurait bien davantage si vous nous eussiez donné, dans toute son étendue, le Paradigme de toutes les conjugaisons.

Vous ne nous parlâtes, qu'en passant, d'une partie bien essentielle, qui est la *Sintaxe* ; ce que vous nous en dîtes nous causa les plus grands regrets. Pourquoi, aujourd'hui que ce journal des leçons de nos professeurs se perfectionne et qu'on va remplir les lacunes que la précipitation y avait laissées, ne reprendriez-vous pas ce cours de grammaire qui deviendra si intéressant, si vous vous donnez la peine de reprendre votre travail, comme si nous étions encore autour de vous, dans cette même salle qui nous rappellerait de si touchans souvenirs ?

Vous nous aviez annoncé un Traité sur la Syntaxe générale et sur la Sintaxe particulière des mots; un Traité sur la correspondance des tems, dans la conjugaison. C'est le moment, citoyen professeur, de réaliser de si agréables promesses.

Songez, citoyen professeur, que les élèves des Ecoles Normales sont devenus, en quelque sorte, vos créanciers, et que le moment est venu d'acquitter, envers eux, toutes vos dettes ; enrichissez cette nouvelle édition du journal que le gouvernement fit composer spécialement pour eux, de tout ce que vous leur auriez appris, si votre cours n'eut éprouvé aucune interruption. Cet ouvrage n'a pas été fini avec le tems que durèrent les Ecoles Normales ; et puisqu'on s'occupe

de lui donner toute la perfection qu'il aurait eue, livrez-vous, sans réserve, à tout votre zèle pour l'enseignement, et ne nous laissez plus de vains desirs qu'il vous est si facile de satisfaire. Enfin, nous ne devons pas craindre de vous être importuns;tout ce que vous avez trouvé nous appartient, et il faut nous le donner.

Imaginez, citoyen professeur, que vous êtes encore à cette tribune auguste, où nous avons entendu tout ce qne la France possède encore de plus distingué dans les sciences et dans les arts, les Lagrange, les Laplace, les Hauy, les Berthollet, les Monge, etc. et que nous sommes sur les gradins de cet aréopage; imaginez que vous nous avez tous autour de vous, prêts à vous écouter encore avec le même charme. Reprenez donc ce cours que nous quittâmes avec tant de regret; consignez dans le journal qui se continue, tout ce qu'il vous restait à dire; élevez ce monument à la gloire de l'art de la parole, qui vous doit déjà de si grands services; et tous les élèves des Ecoles Normales, qui seront,à jamais, vos amis, continueront de vous bénir, comme vous continuerez d'être leur bienfaiteur.

Nous ne terminerons pas cette lettre, citoyen professeur, sans vous témoigner notre admiration bien sentie, pour cette réponse si étonnante de votre précieux élève, MASSIEU.

Interrogé par un de vos admirateurs, à la séance du 30 thermidor, sur l'idée qu'il se faisait du son d'une trompette, comme le fameux *Sunderson*, anglais, et aveugle de naissance, l'avait été sur la couleur écarlatte, quelle fut notre surprise et celle d'une nom-

breuse assemblée, quand cet admirable élève, après avoir écrit qu'il ne pouvait juger que ce qu'il pouvait comparer, répondit, après que vous eutes tâché de lui donner, par des signes matériels, quelqu'idée d'une sensation qu'il ne pouvait éprouver, qu'il comparait le son de la trompette à l'éclair qui fend la nue, et qui précède la foudre, ou à la commotion que produisait en lui le bruit du canon.

Mais nous fûmes bien plus étonnés encore, quand cet élève, s'appercevant que cette réponse ne vous satisfaisait pas complètement, il ajouta ces mots précieux qui excitèrent des applaudissemens si redoublés.

» JE COMPARE LE SON DE LA TROMPETTE A LA » COULEUR ROUGE ».

Vous ne pûtes retenir vos larmes et vos applaudissemens, citoyen professeur; et toute l'assemblée, électrisée comme vous, partagea, et votre satisfaction et votre transport. Il faut que l'Europe apprenne qu'un sourd-muet, interrogé en France, sur la même question que celle qui fut faite, en Angleterre, à un aveugle de naissance, a fait une réponse parfaitement analogue.

L'aveugle qui doit rapporter à l'ouie dont il jouit, tout ce que le sourd-muet rapporte à la vue, répondit :

» Je compare la couleur rouge au son de la trompette.

Le sourd-muet répond :

» Je compare le son de la trompette à la couleur rouge.

Jouissez long-tems, citoyen professeur, de toute la

gloire si justement due à vos travaux, et croyez que personne au monde ne jouit davantage, quand la renommée l'annonce à l'Europe par la voie des journaux, et par celle des voyageurs qui la propagent, que vos élèves des Ecoles Normales, qui vous chérissent tous autant q'ils vous estiment.

J. B. D. **
P. F. ***

A Paris, ce 16 *fructidor an* 9.

RÉPONSE

DU C. SICARD.

Après vous avoir témoigné, Citoyens, tout ce que je vous dois de reconnaissance pour tout ce que vous me dites de flatteur, dans votre lettre du 16 de ce mois, et pour les sentimens d'attachement dont il m'est si doux de recevoir une expression si touchante, je dois vous dire que j'avais déjà résolu de publier, dans la deuxième édition de ma grammaire générale, la théorie des chiffres, indicateurs du rôle que jouent les mots, dans la proposition. Mais je ne songeais pas à la faire insérer dans le journal des Écoles Normales. Des maîtres n'en ont pas besoin pour connaître la valeur relative des mots : voilà ce que je m'étais dit. Vos réflexions me font changer d'avis, et comme ce journal ne doit pas seulement renfermer la doctrine des sciences professées aux Écoles Normales ; mais les procédés les plus propres à les communiquer aux commençans, je vais publier ce chapitre dans ce journal, il portera pour titre celui que vous lui donnez vous-même. Ce sera une sorte *d'Analise Numérale* de la proposition.

C'est pour les mêmes raisons que je n'avais pas cru nécessaire de faire imprimer, dans ce journal, le *Paradygme*, en entier, de la conjugaison. Je sens avec vous, Citoyens, que cet ouvrage, devant être, selon sa première destination, une sorte de régulateur, pour les professeurs des Écoles publiques, nous ne pouvons offrir à ceux-ci des procédés trop clairement développés pour les mener au but qu'ils doivent se proposer. Je ne craindrai donc pas, Citoyens qu'on m'accuse d'entrer dans de trop grands détails, en ne supprimant rien de ce PARADYGME. Le systême de conjugaison que j'ai embrassé, et qui se trouve expliqué dans la première édition du journal des Écoles Normales, en sera mieux compris, dès qu'on pourra en faire l'application.

Je vais donc communiquer aux continuateurs de ce journal que mes illusrres collégues rendront si important, et ce *Paradygme* et quelques développemens que vous paraissez désirer sur certains sujets que j'aurais traités avec toute l'étendue qui leur manque, si on m'en avait donné le tems.

Heureux si ce témoignage de mon zèle pour des élèves qui, tous, étaient autant de maîtres, et qu'il m'est si doux de regarder comme autant d'amis, peut leur être agréable et être pour tous une preuve éclatante de l'attachement bien sincère que je leur ai voué.

SICARD.

ANALYSE NUMÉRALE

DE LA PROPOSITION.

SICARD, *Professeur*.

La manière la plus parfaite d'exprimer la pensée, serait, sans doute, d'établir la plus grande conformité entre son expression et sa génération. Son premier caractère doit être d'abord la simplicité; car les effets d'une cause quelconque sont de la même nature que cette cause; or, l'ame étant une cause simple, ses conceptions, qui sont ses effets, doivent être simples comme elle. Si l'on compare l'ame à l'œil du corps, on pourra dire que le premier coup d'œil de l'ame est le *voir*, *l'idéer*, ou *l'idée*, ou *la simple image*, la simple représentation d'un objet quelconque, dans l'esprit. Mais ce premier coup d'œil, quand il est réfléchi; ce coup-d'œil, quand il est accompagné de l'intention; ce coup-d'œil *voulu*, que l'on peut appeler le regard de l'ame; ce coup d'œil plus prononcé est moins simple que le premier, sans, toutefois, qu'on puisse l'appeller composé.

Ainsi, ce que le regard est à l'œil organique la pensée l'est à l'œil intellectuel. La pensée n'est donc pas plus composée que le regard : le regard est une simple opération de l'œil organique; mais cette opé-

ration est plus voulue qu'un coup d'œil qui échappe à cet œil organique. Il en est de même de la pensée par rapport à l'idée; on voit un objet sans faire aucune sorte d'attention à ses qualités, ou modifications; on a, alors, dans l'esprit, l'idée nue de cet objet. Mais, en regardant cet objet, on cherche à y remarquer ce qui le distingue de ceux de son espèce, une de ses différences et de ses modifications. Cette différence, ou cette modification, est apperçue simultanément, avec tout ce qui constitue cet objet et qui l'individualise; et comme il n'y a pas de succession dans ces deux opérations; que ces deux opérations n'en font qu'une, la pensée reste simple, quoiqu'elle soit l'effet de cette réunion. La pensée forme donc un tableau qui est UN comme le portrait de l'idée. L'expression de la pensée, pour être le plus parfait possible, devrait donc être une expression unique comme elle. Cependant, il y aura cette différence entre le tableau, qui sera l'expression de la pensée, et le portrait, qui sera l'expression de l'idée, qu'on remarquera, dans le cadre du premier, un mot fondu, pour ainsi dire, et ne formant qu'un seul mot avec le nom de l'objet. Ce mot ne multipliera point le tableau, comme la couleur d'un objet ne multiplie point l'objet coloré; ainsi la pensée, qu'exprime ce tableau combiné, ne sort pas, en quelque sorte, de la simplicité de l'idée. Aussi, si l'on voulait distinguer, d'une manière numérique, ces deux tableaux, simples, tous deux, on ne pourrait pas dire qu'il y a *deux*, dans l'un, tout composé qu'il paraît, et *un*, seulement, dans l'autre. Chacun d'eux devrait être marqué par le chiffre 1 : il ne

devrait y avoir de différence dans celui de la pensée, qu'autant que, pour le réduire à la simplicité de l'idée, on en ôterait le mot qui exprime la qualité; et, alors, partageant l'unité, on donnerait la moitié de cette unité à l'objet et l'autre moitié à sa qualité. Telle est l'origine et la raison de la théorie des chiffres, qui va servir à rendre compte, non des mots composant une phrase, mais des mots, élémens de la proposition.

La proposition est complète, ou incomplète, simple, ou composée. Elle est complète, quand elle ne se contente pas de présenter un sujet et une qualité, liés ensemble; mais qu'elle ne laisse rien à desirer, quant à la manière dont l'action affirmée se fait; qu'elle fait connaître l'instrument, le tems, le lieu, et enfin tous les accidens qui accompagnent l'énonciation d'un élément quelconque. Trois chiffres suffisent, dans le premier cas : l'unité divisée en deux portions, et le verbe marqué du chiffre 2. Il faut cinq chiffres, dans le second cas; les trois chiffres qui suffisent pour la proposition, le chiffre 4 et le chiffre 5, pour tous les accidens dont son énonciation est accompagnée. Et comme une phrase quelconque est, nécessairement, l'expression d'un sens total, la proposition la plus simple de toutes, quand elle n'est liée à aucune autre, peut être appelée *Phrase*, comme on appelle, de ce nom, plusieurs propositions liées ensemble et n'exprimant qu'un sens total. Ainsi une phrase, quelque longue qu'on puisse la faire, et même une période de plusieurs membres, n'auront jamais

besoin de plus de cinq chiffres pour offrir la distinction de chacun de leurs élémens. Le chiffre 1, considéré comme une moitié, sera donc toujours le caractère distinctif du sujet de chaque proposition; le même chiffre, considéré comme l'autre moitié du même tout, sera le caractère distinctif de la qualité de ce sujet; le chiffre 2, le caractère du verbe; et ce signe se trouvera toujours sur le verbe *Etre*, soit que ce verbe soit seul, et non lié à une qualité active; soit que, lié à une qualité active, il éleve cette qualité à la dignité et à l'excellence de verbe; et alors le chiffre 2 sera toujours placé au-dessus de la terminaison de cette composition, comme sur le radical de cette composition sera placé le chiffre 1.

Toutes les propositions peuvent se réduire à cette simplicité de trois chiffres; soit celle que nous appellerons énonciative, par rapport à la qualité qui sert à la former, et qui n'est ni *active*, ni *passive*; soit la proposition active, formée par une qualité unie au verbe *Etre*, et qui ne forme qu'un seul mot avec lui; soit la proposition passive, qui, en latin, ressemble à notre proposition active, mais qui, en français, ressemble à notre proposition énonciative. On nous dira, sans doute, que cette réduction est impossible quand la proposition active a un objet d'action, comme dans cet exemple :

Une bonne mère aime tendrement ses enfans.

Comment réduire cette proposition complète au procédé de trois chiffres? Rien ne sera plus facile, si la

première affirmation suppose la seconde, et si la première et la seconde ne sont pas incompatibles avec une troisième, et si cette troisième doit être nécessairement supposée, quand, après les deux premières propositions, on retrouve un sujet et une qualité, qui, non-seulement se conviennent, mais, qui sont affirmés l'un de l'autre. Voici ces trois propositions.

1 2 1
» Une bonne mère est aimant :

1 2 1
» Les enfans d'une bonne mère sont aimés.

1 2 1
» L'amour d'une bonne mère est tendre.

Dans la première proposition, on retrouve les trois chiffres, on retrouve les mêmes chiffres dans chacune des autres. Or, nous savons que le chiffre 1 répété ne donne pas 2, puisque c'est la moitié de l'unité; donc les trois chiffres d'une proposition ne sont pas le nombre 4, dans l'ordre numérique. Ainsi, si l'on en faisait l'addition, on ne trouverait pas 4; par conséquent, si au lieu de la proposition passive, qui est la seconde de nos trois propositions, on convenait qu'on n'exprimera que le sujet de cette proposition, il faudrait, nécessairement, écrire le chiffre 3 sur ce sujet, qu'on ne pourrait distinguer, ni par le chiffre 1, ni par le chiffre 2; et ce chiffre 3 représenterait les trois élémens de la proposition active, comme nous venons de le voir.

Le tableau précédent nous présente trois proposi-

tions, bien distinctes, dont, la première peut être considérée comme la proposition principale; car c'est pour elle que sont énoncées les deux autres. La seconde, qu'on peut réduire à un seul mot, que certains grammairiens appellent le *régime* du verbe de la première, est une véritable proposition passive; car, tout régime d'un verbe actif est, nécessairement, en latin, un cas passif, et dans toutes les langues qui n'ont pas de cas, un accident passif : cette seconde proposition, que nous appelons passive, n'a pas l'apparence d'une proposition réelle; car on n'y voit qu'un seul nom; mais comme la qualité passive, qui y manque, est la conséquence naturelle de la qualité active, énoncée dans la proposition précédente, elle peut être facilement sous-entendue, et *la sous-entente* d'une qualité nécessaire conduisant, naturellement, à la sous-entente du verbe-lien, l'expression de l'objet d'action de la proposition active doit donc suffire pour présenter à l'esprit une proposition passive, toute entière. La troisième proposition, dans ce tableau, est exprimée, aussi, en dernière analise, par un seul mot, appelé *Adverbe*. Mais, dans ce mot, tout le monde retrouvera facilement tous les élémens d'une véritable proposition, qui, à la vérité, n'est ni active, ni passive, mais simplement énonciative. Nous l'appellerons *proposition*, parce qu'elle en contient tous les élémens, et qu'on y trouve une véritable affirmation. En effet, un mot contient tous les élémens d'une proposition, quand il suppose les uns, et qu'on y retrouve les autres. Or le mot qu'on appelle, *Adverbe*, contient les mots essentiels d'une proposition, puisqu'on y trouve un sujet

et une qualité. Il suppose les mots non essentiels, puisqu'il suppose la liaison de la qualité et du sujet, exprimés; donc, tout adverbe est une véritable proposition. Mais quel rôle joue cette proposition, dans une phrase? Elle joue, par rapport au verbe de la première proposition, le rôle véritable d'un adjectif; car elle sert à modifier la qualité de ce verbe actif. Quels seront les chiffres que nous écrirons sur ce mot, appellé, *Adverbe ?* Les mêmes que ceux des élémens d'une proposition énonciative, d'une proposition passive, et même d'une proposition active, incomplète. Or ces chiffres sont deux unités, représentant, chacun, une moitié d'unité, et le chiffre 2, lesquels additionnés ensemble nous donneront le chiffre 3; c'est donc le chiffre 3, que nous écrirons au-dessus de tout adverbe, comme nous l'écrivons au-dessus de tout objet d'action, exprimé par un nom. Mais sommes-nous bien sûrs que les élèves ne confondront pas l'adverbe avec l'objet d'action, puisqu'ils seront, l'un et l'autre, désignés par le même chiffre? Voici la manière d'empêcher cette méprise et cette confusion : l'adverbe étant destiné à modifier le verbe actif de la première proposition, nous tracerons une ligne qui partira du 3 qui l'indique, et qui ira aboutir au chiffre qui désigne la qualité modifiée par lui et qui forme la première partie du verbe de la première proposition: et comme cette ligne, passant par-dessus tous les autres mots, qui séparent l'adverbe du verbe, pourrait jetter quelque confusion dans les chiffres des mots, répandus dans cet espace, on pourra se contenter de commencer la ligne, qui, partant de

l'adverbe, doit se diriger vers le verbe. Non-seulement, les adverbes de cette espece, qui sont destinés à modifier les verbes, forment, à eux seuls, des propositions; mais encore chaque préposition accompagnée de son régime, quand son régime n'est ni un nom de personne, ni un nom de lieu, ni un nom exprimant une division de tems; mais un nom exprimant une qualité abstraite, forme, à elle seule, une proposition; et en voici la raison : c'est que, par-tout où il y a une qualité quelconque, il y a affirmation de cette qualité avec un sujet exprimé, ou sous-entendu. En effet, quand je dis, *avec sagesse*, n'est-ce pas comme si je disais : *avec une conduite sage*, *avec une action sage*, *un agir sage*; et le mot, *avec*, que fait-il autre chose qu'unir une qualité avec son sujet, comme le verbe, *être*? En effet, quand je dis :

« Pierre se conduit sagement.

C'est comme si je disais : Pierre se conduit.

» Et le conduire de Pierre est sage.

» Et la conduite de Pierre est sage.

» Et les actions de Pierre sont sages.

» Et l'esprit de Pierre qui se conduit est sage.

» Et *le Ment* de Pierre est sage.

» Et de Pierre, sage est le *Ment*, et SAGEMENT.

Nous écrirons donc le chiffre 3, soit sur les adverbes modificatifs, soit sur les qualités abstraites, précédées d'une préposition, telle que celle-ci : *avec sagesse*,

parce

parce que ces formes grammaticales renferment, chacune, une proposition; mais nous nous abstiendrons d'écrire ce même chiffrer sur les formes, appellées *adverbiales*, ou même, *Adverbes*, par les grammairiens, quand nous n'y retrouverons pas de qualité, parce que nous ne reconnaissons de proposition que là où se trouve une qualité : ainsi, au-dessus de ces deux mots, *avec sagesse*, comme au-dessus de celui-ci, *sagement*, nous écrirons le chiffre 3. Mais quel chiffre écrirons nous au-dessus de ces mots, écrits en petite capitale : *Il demeure* A PARIS, *Il doit aller* A ORLÉANS, *Il partira* DEMAIN *et il reviendra* APRÈS DEMAIN ?

Point de qualités dans toutes ces formes, et par conséquent, point de proposition, et par conséquent, point de modification. Ce n'est donc plus le chiffre 3; mais quel chiffre écrirons nous surces formes? ce ne sont plus ici les élémens d'une proposition ni un sens complet, qu'autant que ces mots sont précédés du terme *antécédent* à chacun d'eux. Ainsi cette forme, *Orléans* suppose, pour terme antécédent, le mot *A*, dont, *Orléans*, est le second terme. Le mot, *A*, qui les sépare matériellement, les réunit pour l'esprit, en indiquant le rapport qui se trouve entre l'action d'*aller* et *Orleans*. Cette indication de rapport n'a rien de conforme à la nature des prépositions qui précédent les qualités abstraites; car celles-ci unissent la qualité avec un sujet, celles-là sont des indications de rapport entre la qualité active précédente et le terme de cette qualité. Aussi ces sortes de prépositions qu'il ne faut pas

confondre avec les autres, ne pouvant être rapportées à aucue autre classe de ces mots, ne peuvent être désignées, comme eux, par la moitié de l'unité, puisqu'elles ne sont ni de l'espèce des noms, ni de l'espèce des qualités; elles ne peuvent être désignées par le chiffre 2, parce qu'elles ne servent point à affirmer, comme le verbe *etre*; car elles n'affirment pas, comme se convenant, le dernier terme et le premier terme d'un rappott. On ne peut les désigner par le chiffre 3; car la distinction de ce chiffre, dans notre méthode, est de rappeller une proposition entière, et il s'en faut bien qu'une préposition et son régime, quand ce régime n'est pas une qualité abstraite, soient les élémens d'une proposition, puisque ni le chiffre 1, ni le chiffre 2, ni le chiffre 3 ne conviennent à cette forme extraordinaire du langage; que, dans cette forme, il n'y a point de proposition; que c'est une nouvelle espèce de mot; il faut donc employer une nouvelle espèce de chiffre, et alors la raison qui nous a fait employer le chiffre 2 pour le verbe, nous fera employer le chiffre 4 pour les prépositions, et le chiffre 5 pour leur régime: et lorsqu'il arrivera que quelques mots, dans le discours, supposeront une préposition sous-entendue, comme dans les mots, *hier* et, *demain*, nous placerons 4 et 5, sur chacun de ces mots, comme représentant deux élémens distincts du discours, comme nous plaçons 1 et 2, sur le verbe actif.

On remarquera, dans notre théorie de chiffres;

les *ouv erns* sont, toujours, des chiffres
's, et les *gouvernés* des chiffres *impairs*.

restera donc convenu qu'il y aura deux sortes
erbes, les uns modificatifs, et servant à dé-
iner l'intensité de la qualité active, ou de la
ité passive, ou même de la qualité énonciative:
là, on voit que la forme modifiante, soit
rbiale, soit prépositive, doit opérer sur la
ité, soit passive, soit active, soit énonciative,
nême effet que les adjectifs opèrent sur des
s. Il y a une autre sorte d'averbes qu'il faut
se garder de confondre avec ceux de la pre-
e sorte: ce sont ceux qu'on appelle *Adverbes*
mps, *Adverbes de lieu*, etc. On devrait ap-
r ceux-ci, des Mots Elliptiques, que l'on peut
ésenter par des prépositions et des noms, qui,
efois, ne soient pas des noms abstractifs. Nous
ons qu'on devrait appeller ces mots-là, des
ositions elliptiques; c'est-à-dire, des mots, re-
entant des prépositions et des noms.

ins les adverbes de cette seconde espèce, on ne
ve point de qualité; ils ne sont donc pas sem-
les, à ceux de la première espèce. Ils remplacent
om, à la vérité; ils remplacent, aussi, une prépo-
n; et c'est ce que l'on trouve dans les formes ad-
iales qui remplacent les adverbes de la première
ce, comme, *avec sagesse*, *avec modération*, *avec*
. Mais les noms remplacés par les adverbes de
conde espèce, ne sont pas, comme nous l'avions

dit, des noms abstractifs; ils expriment des objets, et non des qualités. Ce n'est pas que ces objets soient toujours visibles et sensibles; mais ils n'expriment pas des qualités. Il n'y a donc pas de modification exprimée, ni sous entendue; ils ne peuvent donc pas modifier, n'étant pas modificatifs, de leur nature; il leur manque donc la partie essentielle, que l'on retrouve dans l'adverbe; ce ne sont donc pas des adverbes, proprement, dits.

Cependant, il peut arriver que le complément d'une préposition, ou son régime, soit une qualité abstraite, et néanmoins, que cette qualité ne modifie point le verbe qui précède, parce que cette qualité abstraite peut être considérée comme un objet distinct, et non comme une qualité modifiante. Cette qualité abstraite est prise alors, figurément, comme un terme auquel on peut aboutir, dans lequel on peut rester, d'où l'on peut venir. Dans tous ces cas et d'autres semblables, cette forme prépositive rentre dans la classe des adverbes de la seconde sorte; alors la préposition doit recevoir le chiffre 4, qui distingue les prépositions *A* et *DE*, comme dans cet exemple:

Les *fables* sont *fondées* SUR la *vérité*.

Pour bien découvrir la nature de cette forme-là, et apprendre à la distinguer de la forme adverbiale, il faut un autre exemple, dans lequel on conservera tous les mots figurés du premier, que l'on rendra propres dans le second.

Exemple :

Ma maison est fondée SUR les carrières.

» Les maisons de la rue Saint-Jacques sont fondées SUR les carrières.

Le grand principe de toute décomposition analytique de période, ou de phrase composée, c'est de tout réduire à la simple proposition énonciative; toute la théorie des chiffres, quand on sait bien faire cette réduction, n'a plus aucune difficulté. Ainsi, toutes les fois qu'un mot unique doit être surmonté du chiffre 3, etqu'il est précédé d'une proposition active, dans la dépendance de laquelle il se trouve, ce mot est, comme nous l'avons dit, tant de fois, le représentant d'une proposition passive. Et lorsqu'il arrive, qu'à la suite de ce mot, marqué du chiffre3, un autre mot est aussi marqué du même chiffre, ce second mot est aussi le représentant d'une autre proposition, laquelle est passive ou énonciative, suivant la nature de la précédente proposition.

Il semble que, toutes les fois qu'il se trouve, dans une phrase, deux mots, marqués du chiffre 3, l'un de ces mots soit, ou une forme prépositive, ou un adverbe, comme nous l'avons déjà remarqué; mais il n'en est pas ainsi, et l'on peut trouver, dans une phrase, plusieurs mots marqués du chiffre 3, sans qu'on y trouve un seul adverbe.

Tout ce que nous venons de dire suppose qu'une période est parfaitement connue, quant à ses élémens, qui sont des propositions, liées ensemble, ou, matériellement, par des conjonctions, ou, par le sens qui les fait dépendre, les unes des autres, et qui fait

qu'elles forment un sens total. Tout cela suppose, dis je, que le rôle de chacun des mots, qui forment une proposition, est parfaitement connu, puisque nous supposons que chacun de ces mots est surmonté de son chiffre particulier. Mais supposons qu'il y ait de l'équivoque et de l'incertitude sur le rôle des mots qui composent une proposition ou une phrase, ou une période, et que ces mots ne soient ni déterminés, ni marqués par des chiffres, comment apprendra-t-on à distinguer ces rôles divers, et à les indiquer, avec justesse? Faisons-en la recherche sur les exemples suivans :

Je viens de lire.

On m'a donné à faire.

Je tâche d'apprendre, etc.

Quel chiffre mettrons-nous, sur le second verbe? Pour nous bien fixer là-dessus, nous dirons qu'il y a des verbes destinés, uniquement, à être signes de temps, et par conséquent, à servir à en conjuguer d'autres : on les appelle *Auxiliaires ou verbes de secours*. Il est vrai que c'est leur signification propre qui les a fait choisir pour exprimer les diverses portions de la durée ; mais, en s'unissant au verbe conjugué, ils ne forment plus, avec lui, qu'une seule idée, dont ils sont, uniquement, la modification temporaire, personnelle et numérique. La réunion de ces verbes ne présente aucune difficulté ; on sait bien que cette modification de temps, n'est du domaine des chiffres, qu'autant que les mots destinés à l'exprimer, sont considérés comme élémens essentiels de la proposition. Mais lorsqu'un verbe se

trouve à la suite d'un autre verbe, à l'infinitif, et qui ne peut être qu'à ce mode, il ne faut plus le considérer comme verbe, puisqu'il n'en conserve plus la nature affirmative et temporaire. Il est donc, alors, ou nom abstrait, ou qualité ; il faut donc raisonner de lui comme on raisonne des qualités et des objets, qui sont, toujours, ou sujet d'une proposition, ou terme de rapport de l'attribut et du sujet. Ces verbes sont, donc, ou à la suite d'une préposition, ou l'éllipse d'une proposition passive, ou d'une proposition énonciative.

Un moyen infaillible de bien distinguer la valeur propre des verbes, quand ils sont réunis, c'est d'examiner si l'un d'eux est, ou *auxliiaire* de l'autre, (ce qui arrive quand la nuance qu'il exprime est une nuance de temps ;) ou si ce verbe exprime une nuance de sens, ou de signification ; et alors, il faut le considérer comme le *prépositif* du second. Dans ces deux cas., il ne faut point de chiffre sur le premier ; mais dans toute autre circonstance, chaque verbe a sa signification propre et indépendante ; ou plutôt, il n'y a, dans les deux verbes, que le premier, qui doive être considéré comme verbe; le second doit être considéré comme un véritable *nom*, ou comme une *qualité*.

Pour distinguer un idiotisme quelconque qu'on pourrait appeler un mot, méchaniquement completif, d'une préposition, dont il a la forme matérielle et visible, et dont il semble avoir le sens, il faut faire l'essai suivant : on substitue au verbe, qui est à l'infinitif, un nom quelconque ; mais, de préférence, un

nom d'objet, et non, un mot adjectif; et s'il arrive que cette substitution n'ait rien d'étrange, ni d'absurde, alors ce qui paraissait être un idiotisme est une véritable préposition. Mais si cette substitution ne peut avoir lieu, ce qui paraissait, alors, une préposition n'est qu'un idiotisme. Quand, par le moyen de ce procédé, on s'est convaincu que ce que l'on prenait pour préposition, est un idiotisme, il faut le compter pour rien, et essayer, alors, sur tous les mots de la phrase où se trouve l'idiotisme, la théorie des chiffres.

La connaissance, acquise de cette théorie, suppose, nécessairement, la connaissance approfondie du rôle de tous les élémens qui composent une phrase ou une période, et celle de la valeur relative de ces mêmes élémens. Mais, jusqu'ici, l'élève ne sait exprimer ses pensées, qu'une à une; et cependant ce n'est pas ainsi que nous pensons. L'expression de ses idées n'est donc pas le tableau fidèle des conceptions de son esprit. La pensée, telle qu'elle s'engendre, est accompagnée, à la fois, de toutes les modifications, de toutes les déterminaisons, dont les élémens qui la composent sont susceptibles. Tout est vu et pensé, à-la-fois; et pour rendre ce travail tel qu'il est dessiné sur la toile de l'intelligence, il faudrait que celui qui veut communiquer sa pensée à un autre, eût, sous la main, si je peux m'exprimer ainsi, une sorte de moule, dans lequel il pût, d'un seul jet, la couler, telle qu'elle est, comme on coule une statue, dans le moule qui lui est destiné. Il faudrait donc que le penseur, comme le statuaire, eût un moyen de figu-

rer

igurer, d'un seul mouvement, d'une seule opération, et pour ainsi dire, d'un seul signe, tout ce qui se passe dans son esprit, à l'occasion d'un sujet quelconque, dont il voit, à la fois, toutes les convenances. Mais ce sujet, vu sous une modification principale, et sous ses modificarions accessoires, pourra-t-il sortir de cet esprit générateur, comme cette statue dont nous avons parlé, sort de son moule ? Non sans doute.

C'est ici l'opération du modeleur, qui décompose, pièce à pièce, le moule qu'il a formé de la même manière. Ainsi, de la part du statuaire, c'est d'abord la partie supérieure de la tête, détachée du front et de tout le reste.; c'est une joue; puis une autre; puis la bouche; puis le col; puis une partie de la main, du bras, etc. Et cependant toutes ces parties ne formeront, bientôt, qu'un seul tout, duquel le réparateur fera disparaître toutes les divisions et toutes les sous-divisions. De même, chez le penseur, c'est d'abord le sujet principal, puis ses modifications, s'il y en a; puis la qualité essentielle, avec son verbe, déterminée ou expliquée par d'autres modifications, si, toutefois, elle a besoin d'être déterminée ou expliquée; puis, enfin, les circonstances diverses qui accompagnent la qualité active, qui est une des bases principales de la pensée. C'est cette énonciation successive qui a rendu nécessaire tout le système grammatical; cette énonciation contre nature, qui, par là, même, doit être si difficile à montrer à l'élève qui pense simultanément, et, qui, pour s'accommoder à nos usages et à nos mœurs, est forcé de disséquer sa

pensée, et d'en présenter la totalité, la simplicité et l'unité, dans un détail semblable à celui de l'anatomiste, qui ferait une leçon d'ostéologie. Comment donc faire pour apprendre à cet enfant, qui arrive dans le monde, cet art si contraire à la nature, cet art d'exprimer sa pensée, par parties, puisque nous n'avons aucun moyen de l'exprimer, telle qu'elle est dans sa génération ?

Il faut bien se garder de vouloir donner cette théorie en suivant les progressions grammaticales des idées. Il faut bien se garder de vouloir présenter d'abord une vaste pensée, accompagnée de toutes les modifications et de toutes les déterminations possibles. Ce serait le procédé d'un penduliste, qui, pour première leçon de son art, montrerait à un apprenti une pendule à secondes, à quantième, indicatrice du tems vrai et du tems moyen, des différentes phases de la lune, etc. Cette jeune tête aurait bien de la peine à saisir tous les rapports divers qui formeraient un ensemble aussi compliqué. Le penduliste a soin de ne présenter que la pendule la plus simple. C'est lorsque l'élève connait bien le mécanisme simple de ce premier travail, que l'auteur en montre un autre moins simple que celui là.

De même, le grammairien ne présentera, d'abord, ni une période, ni une phrase compliquée ; mais une phrase simplement composée, c'est-à-dire, deux propositions unies par la simple conjonction, *et*. Exemple :

„ *Le soleil éclaire la terre et l'échauffe.*

Cette phrase, la moins composée de toutes, est uni-

quement au-dessus de la simplicité de la proposition. Il faut donc la présenter à l'élève ; et pour la lui faire décomposer; (car c'est un tout.) il faut la lui faire chiffrer. Ce procédé doit se faire ainsi : Il faut que l'élève écrive , au milieu de la planche , le premier de ces deux verbes; et au-dessous de celui-là , le second , dans l'ordre suivant :

1 2
Éclaire.

1 2
Échauffe.

Il faut qu'il écrive le chiffre 2 , sur la terminaison de chacun des verbes, et le chiffre , 1 , sur la syllabe qui précède la terminaison.

L'élève qui sait déjà que toute affirmation est un jugement , et que ce jugement ne peut être communiqué qu'autant qu'il est posé sous les yeux des autres ; cette communication extérieure , ou proposition , supposant un sujet, une qualité, et l'affirmation de l'un et de l'autre , cherche le sujet duquel sont affirmées les deux qualités , qui forment la première partie des deux mots qu'il vient d'écrire , l'un sous l'autre ; et comme ce sujet est, nécessairement, désigné par le chiffre, 1 , il cherche, dans l'exemple précédent, un mot ainsi désigné , qui ne soit aucun des deux qu'il vient d'écrire: et ce mot est le nom, *soleil*. Cependant ce mot, ne se trouvant qu'une seule fois , dans l'exemple précédent, où le placera-t-il, dans le second ? Il est tout

naturel que ce soit avant le premier verbe, qui est, *éclaire*. C'est à l'instituteur à lui faire deviner que c'est à ce sujet, qui n'est exprimé qu'une seule fois dans le premier exemple, qu'appartient la qualité qu'il trouve dans le second verbe, (*échauffe*). Supposons qu'il ne le trouve pas; alors l'instituteur n'aura pas fait, avec cet élève, les plus petits pas possibles; et voici ceux qu'il aura négligés : il n'aura pas fait écrire, sur la planche, ce premier procédé-ci :

Ier. Procédé.

Le Soleil éclaire la Terre.

Le Soleil échauffe la Terre.

IIe. Procédé.

Le Soleil éclaire la Terre.

Il échauffe la Terre.

Quand une ligne, image de la conjonction, a été tracée, il faut en donner l'explication à l'élève; et pour donner cette explication, d'une manière utile, il faut lui en faire sentir la nécessité. En voici le moyen :

On écrit, les unes sous les autres, plusieurs propositions, toutes différentes, dont, surtout, les sujets sont différens. Il est facile, quand cela est fait, de faire remarquer à l'élève que chacune de ces propositions est l'expression d'un jugement particulier qui ne peut être rapporté à un seul et même sujet; que, par conséquent, l'emploi des pronoms est ici, impossible. Si l'emploi des pronoms est, ici,

impossible, c'est parce que les propositions sont toutes détachées, quant au sens. Elles doivent l'être aussi, quant à la forme; il ne faut donc pas les lier, les unes aux autres; puisqu'il ne faut pas les lier, il faut bien se garder de les embrasser, deux à deux, comme dans l'exemple précédent; ainsi la ligne qui embrasse les deux propositions précédentes et qui les lie, serait sans raison, si ces deux propositions n'appartenaient pas au même sujet. L'élève n'aura donc pas de peine à connoître quand le sujet de ces deux propositions est le même, comme dans l'exemple où nous avons trouvé le *soleil éclairant et échauffant la terre.* La preuve de cela, c'est qu'il doit y avoir autant de simplicité, dans l'expression de la pensée, qu'il y en a dans sa conception; et qu'il y a autant de simplicité dans la conception de la pensée, qu'il y en a dans la nature de son objet, et qu'un objet n'est pas multiple, à raison de la multiplicité de ses modifications. Les modifications d'un objet sont, il est vrai, les différents rapports, sous lesquels, l'esprit le considère. Mais chacun de ces rapports, tout distingué qu'il est, par l'esprit, d'un autre rapport, et même de l'objet, n'est pas un être séparé de l'objet, et qu'on puisse, matériellement, en ôter, pour lui donner une existence indépendante. Et voilà ce qui fait la simplicité de la pensée, quoiqu'elle soit, quelquefois, exprimée, par plusieurs propositions. Quand tout cela est parfaitement bien compris, l'élève n'a pas de peine à découvrir les propositions qu'il faut lier, et celles qu'il faut bien

se garder de lier. En voici une de la première espèce :

Exemple :

Paul écrit | Pierre écrit.

Ces deux propositions sont détachées, car le sujet de l'une n'est pas celui de l'autre. Il faut donc lier ces deux propositions : et comme la qualité de l'une est aussi celle de l'autre, ce n'est pas entre les deux mots qui expriment, deux fois, ces deux qualités que doit se trouver la liaison. Mais elle doit se trouver entre les deux sujets, et on dira :

Paul écrit }
Pierre écrit } écrivent.

Comment ferions-nous, si, le sujet étant le même, les qualités ne l'étaient pas? il faudrait faire l'inverse, comme dans l'exemple suivant, où nous aurons d'abord soin de rendre chaque proposition complette, en ne retranchant le sujet d'aucune, quoique ce soit un seul et unique sujet, auquel doivent se rapporter toutes ces qualités. Exemple :

Paul écrit | Paul dessine | Paul chante | Paul danse.

On fait chiffrer chaque proposition ; on fait remarquer à l'élève l'identité du sujet ; on fait substituer à chaque nom le pronom, *il*, en faisant sentir à l'élève l'inutilité de la répétition du même nom; puis on lui fait sentir l'inutilité de l'expression de ce même

pronom, en lui montrant que tous les verbes de cette phrase, ayant le même verbe, *être*, pour sujet, on peut, facilement, les rapporter tous à ce même sujet. On lui fait voir qu'on pourrait attacher à ce sujet chacun de ces verbes qui suivent le premier; mais l'impossibilité de se méprendre, dans leur attribution, rendrait superflu l'emploi de ce lien, ou ligne conjonctive; mais il ne faut pas manquer de lui faire remarquer, qu'après avoir effacé tous les noms répandus, dans cette phrase, il reste encore des lignes perpendiculaires de séparation, et on réduit ces lignes à un petit reste de ligne, qu'on appelle, communément, virgule, laquelle rappelle à l'esprit le nom retranché, et on lie la dernière qualité active ou verbale à la précédente; d'abord, par une ligne qui les embrasse, comme dans le procédé précédent; et on traduit cette ligne par la conjonction, *et*; il faut en dire autant des objets d'action quand ils sont multiples.

Quand l'élève sait décomposer deux propositions, qui, comme les précédentes, forment une phrase, il faut l'exercer sur trois et quatre propositions, de la même manière; puis il faut passer aux conjonctions, *Ou*, *Ne*, *Ni*, etc, puis à la conjonction qui se trouve dans QUE soit après les verbes qui expriment de simples opérations de l'esprit, comme : *croire*, *juger*, *penser*, soit, après ceux qui expriment les différens mouvemens du cœur et de la volonté, comme : je *veux*, je *desire*, je *crains*, etc, soit, après ceux qui sont unis à une néga-

tion, ou après ceux qui se trouvent dans une phrase interrogative.

Exemples de la première espèce de verbes.

Je crois que vous me parlez.

Voici ces deux propositions liées :

Vous me parlez

EST, *je crois cette chose*;

Où l'on voit que le mot, QUE, ne subsiste plus dans les deux propositions détachées. Il est donc conjonctif, dans son dernier élément, comme nous l'avons dit, tant de fois. Il a fallu ajouter à ces propositions détachées ces deux mots : *cette chose*, c'est-à-dire, un article et un nom, le mot, *que*, remplace donc trois élémens : une conjonction, un article et un nom.

Vous me parlez et je crois cette chose.

1 4 5 1 2 3 1 1 2
Vous me parlez et cette chose je crois

1 1 2 1 4 5 1 2
Je crois QU E vous me parlez.

Le chiffre 3 écrit sur, QUE, est une véritable proposition; car le chiffre 3 annonce trois élémens : un sujet, une qualité, sur lesquels on partage une unité, et le verbe, *être*, sur lequel on écrirait le chiffre 2.

Dans cet exemple, et dans tous les exemples pareils, le QUE est, il est vrai, une véritable conjonction. Le

mot

mot, *et*, est aussi une véritable conjonction. Mais qui lira à l'élève qu'on ne peut pas mettre l'une pour l'autre ? Ce sont les rôles que remplit le mot, *que*, et le simple rôle que remplit la conjoncrion, *et*, qui établissent cette différence. Jamais la proposition qui précède, le *que*, n'est complète, quant au sens, quoiqu'elle le soit, quant aux élémens constitutifs. Le sens commencé par le verbe est suspendu par le *que*; et c'est à cela qu'on reconnaît la nécessité du, *que*, qui semble ici jouer le rôle d'un article démonstratif, et indiquer, à la manière des articles, une seconde proposition, par rapport à la première. Ce *que*, les unit toutes deux, les grouppe, mais c'est souvent sans indiquer aucun rapport entr'elles. Les latins réunissaient, ainsi que nous, deux propositions, dont l'une dépendait de l'autre; mais ce n'était pas, comme nous, par le moyen d'une conjonction-article. La seconde proposition, chez eux, était tellement l'objet d'action du verbe de la première, que le nom, qui, chez nous, est le sujet de la seconde proposition, était, chez eux, le cas accusatif, ou le verbe au mode infinitif; car le cas accusatif, ou le verbe à l'infinitif, c'est-à-dire, le verbe réduit à la forme purement abstractive, qui le rendait propre à être, au besoin, ou nom substantif, ou adjectif, désignait, toujours, chez les latins, l'objet d'action.

Mais qui nous apprendra que le verbe des latins, au mode infinitif, était souvent réduit à la signification purement adjective ? Le voici : c'est que ce verbe exprimait la qualité qui appartenait au nom qui la précédait; car tout le monde sait qu'un verbe, au mode

infinitif, sans aucun nom qui lui serve de support, ne pourrait pas plus être un *adjectif*, que toute autre qualité qui serait, également, sans support et qui, par conséquent, serait abstraite.

A mesure que les propositions se multiplient, les difficultés de la décomposition augmentent, parce que les conjonctions doivent se multiplier, en raison du nombre des propositions; et c'est, ici, le moment de faire connaître à l'élève la nature de toutes les propositions qui peuvent former l'ensemble le plus composé. Ces propositions sont de trois sortes: la proposition principale, la proposition incidente, et la proposition subordonnée. Il ne devrait y avoir, ce semble, qu'une proposition principale, dans la phrase la plus composée; et cependant, il arrive, souvent, que la phrase principale a, à sa suite, des propositions similaires, qui peuvent avoir, chacune, leur incidente, et n'avoir, ensemble, que la même, ou les mêmes subordonnées. Ce n'est pas de pareilles phrases qu'il faut choisir, d'abord, pour en enseigner la théorie. Ce n'est pas à décomposer ces phrases qu'il faut exercer les élèves. Il faut faire choix d'une phrase composée, sans doute; mais où il ne se trouve qu'une phrase principale, une incidente, et une subordonnée: par exemple, celle-ci:

„ Après avoir éclairé la moitié de la terre, le soleil,
„ qui est la vie du monde, éclaire l'autre moitié.

Dans cette phrase, il y a trois affirmations, il y a donc trois jugemens, et par conséquent, trois propositions. Celui qui fait ces trois propositions découvre donc trois vérités à celui ou à ceux qui sont censés les ignorer. Comment enseigner à l'élève à distinguer la

nature de ces trois propositions. A quelle marque connaîtra-t-il la principale, l'incidente et la subordonnée ? Il connaîtra la principale, a la premiére question qui se présentera à l'esprit de celui à qui on parlera du soleil. Or voici cette première question : *que fait le soleil* ? la deuxième question sera celle-ci : *qu'est le soleil* ? Et la troisième : *quand le soleil fait-il l'action que vous affirmez de lui* ? L'ordre naturel des réponses sert à distinguer les trois sortes de propositions. La première est la principale, ou du moins, le sujet de cette proposition principale est le premier mot qui se présente et qui est modifié, ou plutôt, déterminé par la proposition incidente : la seconde proposition est cette incidente; et la troisième est la subordonnée. Il ne faut pas manquer de faire observer aux élèves que l'ordre de ces propositions n'est pas l'ordre numérique ; mais l'ordre de dignité et d'excellence, de supériorité et de dépendance ; on sent bien que, selon cet ordre, la proposition principale est, toujours, la première, dans l'ordre de la construction, et que la subordonnée est toujours la dernière, fût-elle la première, dans le même ordre. Il faut encore lui faire observer que chacune de ces propositions a une forme mécanique qui la distingue de toutes les autres. La subordonnée commence, presque toujours, par une préposition suivie de son régime, et ce régime peut être un nom ; mais il est, plus souvent, un verbe, à l'infinitif. La subordonnée a encore un autre caractère, c'est de pouvoir être transportée, à volonté, à la place où elle doit faire le plus grand effet. Il n'en est pas de même de l'incidente ; sa place est fixée et elle est commandée par l'effet qu'elle doit produire. Elle

est destinée à déterminer un nom commun qui est trop vague, ou à expliquer et à rendre propre celui qui n'est pas assez connu; il faut donc que cette proposition s'attache et se lie à ce nom pour produire sur lui cet effet; l'incidente est donc comme le satellite du nom commun qui indique le sujet ou l'objet d'une proposition. Chaque nom est susceptible d'amener, à sa suite, une proposition incidente; une proposition incidente peut donc entrer dans une proposition subordonnée et ne faire qu'un tout avec elle.

C'est, ordinairement, le mot elliptique, QUI, ou quelqu'un de ses dérivés qui est le caractère mécanique, distinctif, de cette proposition. Après avoir bien caractérisé ces deux sortes de propositions, nous n'avons rien à dire du caractère de la proposition principale, qui, n'étant aucune des deux autres, et n'ayant le caractère mécanique d'aucune de ces deux, se trouve caractérisée par l'absence même de l'un ou de l'autre de ces deux caractères. On la reconnaîtra donc, où qu'elle soit, à son caractère d'indépendance, quand, l'isolant, en quelqne sorte, et lui ôtant tout son cortége, formé des incidentes et des subordonnées, on trouvera une proposition formant un sens complet. Quand tout cela sera fait, quand toutes ces marques distinctives auront été bien remarquées, et que l'on aura fait décomposer, par les élèves, plusieurs phrases formées d'une incidente, d'une subordonnée et d'une principale, on choisira d'autres exemples où se trouvent plusieurs incidenres et plusieurs subordonnées. On fera remarquer aux élèves que l'ordre naturel, dans

lequel doivent être écrites toutes ces propositions, c'est celui de la génération des idées, et que, par conséquent, il arrive souvent que la subordonnée commence la phrase, que la principale la continue et que l'incidente la termine. Il faut donc que l'élève, après s'être exercé, long-tems, à la décomposition des phrases de cette espèce s'essaye à en former de pareilles. L'art de composer ces sortes de phrases est le moyen qui s'offre à la nature pour exprimer une pensée, telle qu'elle a été conçue, avec toutes ses modifications. Il ne faut pas espérer que l'élève, dont l'intelligence ne s'exerce qu'avec l'instituteur ou avec ses camarades, puisse rassembler, seul, dans un faisceau, les diverses pensées, qui naissent, les unes des autres, au sujet d'une pensée principale. Il faut, de toute nécessité, pour l'y accoutumer et lui en faire contracter l'habitude, le rendre témoin de plusieurs circonstances qui accompagnent l'action, qui est l'objet de la proposition principale. C'est ici que les exemples ne peuvent être trop multipliés. On fait ouvrir la porte de la salle par un élève; on fait dessiner par un autre; on fait frapper la planche, par un troisième; et on fait rendre compte, par un quatrième, de toutes ces actions, d'abord, une à une, comme elles se sont faites; puis on les fait groupper et ajouter l'incidente nécessaire, dans l'ordre qui suit :

» Après avoir ouvert la porte, l'élève qui a écrit, » a dessiné et frappé sur la planche ».

Où l'on trouve placée, au premier rang, une pro-

position subordonnée ; et placée au second rang, attachée au snjet de la proposition principale, la proposition incidente. C'est ainsi que les élèves, à la faveur de la théorie des chiffres, après avoir bien appris à connaître la nature et la forme de chaque proposition, après s'être, longtems, exercés à décomposer tous les ensembles de cette espèce, en formeront, sans peine, de pareils, d'après ces modèles.

Quant à la période, bien loin d'embarrasser jamais les élèves, elle sera pour eux d'une décomposition plus facile que la phrase composée, puisque les membres divers qui forment celle-là ne sont liés que par le sens, et presque jamais, par des conjonctions. Ainsi quand un élève saura bien distinguer les trois sortes de propositions dont nous avons parlé, tout est fait pour lui, et il n'a plus besoin que de voir se multiplier les actions et d'être exercé à en rendre compte, dans la forme de la phrase composée, dont l'exemple précédent, ou tout autre exemple pareil lui offrira le modèle.

Quelle différence pourrait on établir entre la phrase la plus composée et la période la plus nombreuse? La phrase la plus composée est un ensemble de propositions, matériellement, liées ensemble, et fondues par des conjonctions qui resserrent tellement toutes les parties qui composent cet ensemble, qu'on ne peut en rien ôter, sans blesser le sens grammatical. Les liaisons qui forment, comme autant de nœuds, dans ce TOUT, sont bien visibles et sensibles ; ce sont des con-

jonctions. La période est aussi un TOUT, composé de parties correspondantes, comme la phrase composée. Mais ces parties, toutes liées qu'elles sont, n'ont, entr'elles, que le lien du sens, le lien logique ; ce lien imperceptible que les yeux ne voyent pas, et qui est, seulement, du ressort de l'esprit. Aussi peut-on en ôter un ou plusieurs membres, sans que cela nuise au sens grammatical, et presque point au sens logique.

Il y a, rarement, une proposition subordonnée, dans une phrase composée, quand, dans la proposition principale, il y a tout autre verbe que le verbe, *Etre*. Il est donc rare qu'une proposition principale, quand elle est énonciative, ait sa proposition subordonnée. C'est à la théorie des chiffres à nous apprendre à connaître, et à distinguer chaque élément de ces propositions diverses ; comme aussi c'est à la sintaxe particulière des mots à nous en faire connaître la nature, comme nous aurons occasion de le remarquer, plus d'une fois.

C'est ici, sans doute, le cas de redire que le premier travail qui se présente à tout professeur de grammaire, avant de traiter, en particulier, de chaque partie du discours, c'est la décomposition d'une phrase composée, ou d'une période, où l'on puisse distinguer ces trois sortes de propositions dont nous venons de parler, et dont nous avons assigné les principaux caractères. Et de même qu'un anatomiste, qui se propose de faire un cours d'ostéologie, ne manque pas d'exposer aux yeux de ceux qu'il veut instruire,

la charpente complette du corps humain, avant de diviser, et de sous-diviser les os qui le composent; de même, le grammairien doit présenter, aux yeux de l'esprit, la charpente complette de la période ou de la phrase la plus composée, et ne pas se borner à montrer, un à un, chacun des élémens qui entrent dans leur formation. Et qu'on n'imagine pas que c'est commencer l'étude de la grammaire par où l'on doit la terminer; on serait dans une grande erreur si on pensait que des commençans ne peuvent s'élever à cette décomposition. Eh! quel enfant, capable d'étudier une langue quelconque, pourrait trouver trop difficile la connaissance de chaque élément de la simple proposition? Or, n'est-ce pas à de simples propositions que peut se réduire la phrase la plus composée, la période qui a le plus de membres? Il faudrait dire alors que la nature de la simple proposition est au-dessus de la tendre enfance.

CONJUGAISONS DES VERBES.

Conjugaison du Verbe abstrait, ou Substantif ÊTRE, et du Verbe AVOIR (1).

ÊTRE. AVOIR.

MODE INDICATIF.

1. Présent indéfini.

Je suis.	J'ai.
Tu es.	Tu as.

(1) On ne trouvera pas, dans la conjugaison de ces deux verbes auxiliaires, le système complet des tems. Il eût fallu, pour cela, donner à ces verbes les tems comparatifs qu'ils n'ont pas ; et dire. *J'ai eu été. J'avais eu été. J'eus eu été. J'aurai eu été. J'ai eu eu. J'avais eu eu. J'eus eu eu. J'aurai eu eu.* Mais ces tems *passés* comparatifs ne sont pas en usage dans ces deux verbes. Nous sommes donc forcés de les supprimer, et de renvoyer nos lecteurs aux verbes dont nous allons donner le paradigme. Nous devons ajouter encore que ces mêmes temps ne doivent pas se trouver, non plus, dans les verbes qui se conjuguent avec le verbe, *être*, parce qu'on ne peut dire : *Je me suis en repenti. J'aurais été venu. je me serais eu repenti*, etc, *Avoir été venu. S'être eu repenti. y ant été venu. M'étant eu repenti.*

Il est.	Il a.
Nous sommes.	Nous avons.
Vous êtes.	Vous avez.
Ils sont.	Ils ont.

2. Présent défini antérieur,

J'étais.	J'avais.
Tu étais.	Tu avais.
Il était.	Il avait.
Nous étions.	Nous avions.
Vous étiez.	Vous aviez.
Ils étaient.	Ils avaient.

3. Présent défini antérieur.

Je fus.	J'eus.
Tu fus.	Tu eus.
Il fut.	Il eut.
Nous fûmes.	Nous eûmes.
Vous fûtes.	Vous eûtes.
Ils furent.	Ils eurent.

4. Présent défini postérieur.

Je serai.	J'aurai.
Tu seras.	Tu auras.
Il sera.	Il aura.
Nous serons.	Nous aurons.
Vous serez.	Vous aurez.
Ils seront.	Ils auront.

1. Passé positif indéfini.

été.	J'ai eu.
ıs été.	Tu as eu.
été.	Il a eu.
s avons été.	Nous avons eu.
s avez été.	Vous avez eu.
nt été.	Ils ont eu.

2. Passé positif défini antérieur.

.is été.	J'avais eu.
ıvais été.	Tu avais eu.
ait été.	Il avait eu.
s avions été.	Nous avions eu.
s aviez été.	Vous aviez eu.
vaient été.	Ils avaient eu.

3. Passé positif défini périodique.

été.	J'eus eu.
:us été.	Tu eus eu.
t été.	Il eût eu.
eûmes été.	Nous eûmes eu,
eûtes été.	Vous eûtes eu.
ûrent été.	Ils eûrent eu.

4. Passé possitif défini postérieur.

ai été.	J'aurai eu.
auras été.	Tu auras eu.
ıra été.	Il aura eu.
s aurons été.	Nous aurons eu.

Vous aurez été.	Vous aurez eu.
Ils auront été.	Ils auront eu.

1. Passé prochain indéfini.

Je viens d'être.	Je viens d'avoir.
Tu viens d'être.	Tu viens d'avoir.
Il vient d'être.	Il vient d'avoir.
Nous venons d'être	Nous venons d'avoir.
Vous venez d'être.	Vous venez d'avoir.
Ils viennent d'être.	Ils viennent d'avoir.

2. Passé prochain défini antérieur.

Je venais d'être.	Je venais d'avoir.
Tu venais d'être.	Tu venais d'avoir.
Il venait d'être.	Il venait d'avoir.
Nous venions d'être.	Nous venions d'avoir.
Vous veniez d'être.	Vous veniez d'avoir.
Ils venaient d'être.	Ils venaient d'avoir.

3. Passé prochain défini postérieur.

Je viendrai d'être.	Je viendrai d'avoir.
Tu viendras d'être.	Tu viendras d'avoir.
Il viendra d'être.	Il viendra d'avoir.
Nous viendrons d'être.	Nous viendrons d'avoir.
Vous viendrez d'être.	Vous viendrez d'avoir.
Ils viendront d'être.	Ils viendront d'avoir.

1. Futur positif indéfini.

Je dois être.	Je dois avoir.
Tu dois être.	Tu dois avoir.

it être.	Il doit avoir.
devons être.	Nous devons avoir.
devez être.	Vous devez avoir.
oivent être.	Ils doivent avoir.

2. Fu.ur positif défini antérieur.

:vais être.	Je devais avoir.
evais être.	Tu devais avoir.
:vait être.	Il devait avoir.
devions être.	Nous devions avoir.
deviez être.	Vovs deviez avoir.
oivent être.	Ils devaient avoir.

3. Futur positif défini postérieur.

:vrai être.	Je devrai avoir.
evras être.	Tu devras avoir.
vra être.	Il devra avoir.
devrons être.	Nous devrons avoir.
devrez être.	Vous devrez avoir.
:vront être.	Ils devront avoir.

1. Futur prochain indéfini.

is être.	Je vais avoir.
as être,	Tu vas avoir.
être.	Il va avoir.
allons être.	Nous allons avoir.
allez être.	Vous allez avoir.
ont être.	Ils vont avoir.

2. Futur prochain défini antérieur.

J'allais être.	J'allais avoir.
Tu allais être,	Tu allais avoir.
Il allait être.	Il allait avoir.
Nous allions être.	Nous allions avoir.
Vous alliez être.	Vous alliez avoir.
Ils allaient être.	Ils allaient avoir.

MODE IMPÉRATIF.

Présent défini postérieur.

Sois.	Aie.
Soyons.	Ayons.
Soyez.	Ayez.

MODE SUPPOSITIF ou CONDITIONNEL.

Présent positif.

Je serais.	J'aurais.
Tu serais.	Tu aurais.
Il serait.	Il aurait.
Nous serions.	Nous aurions.
Vous seriez.	Vous auriez.
Ils seraient.	Ils auraient.

1. Passé positif.

J'aurais été.	J'aurais eu.
Tu aurais été.	Tu aurais eu.

rait été.	Il aurait eu.
s aurions été.	Nous aurions eu.
s auriez été.	Vous auriez eu.
uraient été.	Ils auraient eu.

2. Passé prochain.

endrais d'être.	Je viendrais d'avoir.
iendrais d'être.	Tu viendrais d'avoir.
endrait d'être.	Il viendrait d'avoir.
s viendrions d'être.	Nous viendrions d'avoir
s viendriez d'être.	Vous viendriez d'avoir.
iendraient d'être.	Ils viendraient d'avoir.

Futur.

evrais être.	Je devrais avoir.
devrais être.	Tu devrais avoir.
evrait être.	Il devrait avoir.
is devrions être.	Nous devrions avoir.
s devriez être.	Vous devriez avoir.
devraient être.	Ils devraient avoir.

MODE SUBJONCTIF.

1. Présent indéfini.

e je sois.	Que j'aie.
e tu sois.	Que tu aies.
il soit.	Qu'il ait.
e nous soyons.	Que nous ayons.
e vous soyez.	Que vous ayez.
ils soient.	Qu'ils aient.

2. Présent défini antérienr.

Je fusse.	J'eusse.
Tu fusses.	Tu eusses.
Il fût.	Il eût.
Nous fussions.	Nous eussions.
Vous fussiez.	Vous eussiez.
Ils fussent.	Ils eussent.

1. Passé positif indéfini.

J'aie été.	J'aie eu.
Tu aies été.	Tu aies eu.
Il ait été.	Il ait eu.
Nous ayons été.	Nous ayons eu.
Vous ayez été.	Vous ayez eu.
Ils aient été.	Ils aient eu.

2. Passé positif défini antérieur.

J'eusse été.	J'eusse eu.
Tu eusses été.	Tu eusses eu.
Il eût été.	Il eût eu.
Nous eussions été.	Nous eussions eu.
Vous eussiez été.	Vous eussiez eu.
Ils eussent été.	Ils eussent eu.

1. Passé prochain indéfini.

Je vienne d'être.	Je vienne d'avoir.
Tu viennes d'être.	Tu viennes d'avoir.
Il vienne d'être.	Il vienne d'avoir.

venions d'être.	Nous venions d'avoir.
veniez d'être.	Vous veniez d'avoir.
:nnent d'être.	Ils viennent d'avoir.

2. Passé prochain défini antérieur.

ısse d'être.	Je vinsse d'avoir.
nsses d'être.	Tu vinsses d'avoir.
t d'être.	Il vînt d'avoir.
vinssions d'être.	Nous vinssions d'avoir.
vinssiez d'être.	Vous vinssiez d'avoir.
nssent d'être.	Ils vinssent d'avoir.

1. Futur positif indéfini.

ve être.	Je doive avoir.
ıives être.	Tu doives avoir.
ve être.	Il doive avoir.
devions être.	Nous devions avoir.
deviez être.	Vous deviez avoir
ivent être.	Ils doivent avoir.

2. Futur positif défini antérieur.

sse être.	Je dusse avoir.
ısses être.	Tu dusses avoir.
être.	Il dût avoir.
dussions être.	Nous dussions avoir.
dussiez être.	Vous dussiez avoir.
ssent être.	Ils dussent avoir.

1. Futur prochain indéfini.

être.	J'aille avoir.

Tu ailles être. | Tu ailles avoir.
Il aille être. | Il aille avoir.
Nous allions être. | Nous allions avoir.
Vous alliez être. | Vous alliez avoir.
Ils aillent être. | Ils aillent avoir.

2. Futur prochain défini antérieur.

J'allasse être. | J'allasse avoir.
Tu allasses être. | Tu allasses avoir.
Il allât être. | Il allât avoir.
Nous allassions être. | Nous allassions avoir.
Vous allassiez être. | Vous allassiez avoir.
Ils allassent être. | Ils allassent avoir.

MODE INFINITIF.

PRÉSENT.

Être. | Avoir.

PASSÉ POSITIF.

Avoir été. | Avoir eu.

PASSÉ PROCHAIN.

Venir d'être. | Venir d'avoir.

FUTUR.

Devoir être. | Devoir avoir.

MODE PARTICIPE.

PRÉSENT.

Étant. | Ayant.

PASSÉ POSITIF.

Ayant été. Ayant eu.

PASSÉ PROCHAIN.

Venant d'être. Venant d'avoir.

FUTUR.

Devant être. Devant avoir.

(Le Gérondif manque.)

SUPIN.

Été. Eu.

Les gérondifs de tous les verbes appartiennent au présent de l'infinitif, dont ils sont les différens cas, dans les langues transpositives.

Le gérondif qui manque, ici, est, dans les autres verbes, l'abstraction, ou le radical, ou le nom abstrait du présent du mode *Participe.* Le *Supin* est l'abstraction du passé du même mode, c'est-à-dire, que, ni le *Gérondif*, ni le *Supin* ne sont pas considérés comme des qualités adjectives; mais bien comme des qualités abstraites, propres à servir, au besoin, de complément à des verbes, ou à des prépositions. C'est de de la préposition, EN, que le gérondif est, toujours, le complément, et ce n'est que du verbe, AVOIR, que le supin peut l'être.

1°. On a dû remarquer, dans les temps de tous les

modes, une analogie parfaite, et le retour des mêmes accidens. Les quatre temps présens de l'indicatif, sont sans auxiliaire quelconque, et formés du seul mot qui est la racine du verbe,

2°. Tous les autres temps sont composés de ce même mot, qui, alors, est, ou *Participe*, ou *Supin*, et d'un auxiliaire.

3°. Ces auxiliaires sont au nombre de cinq.

ÊTRE	Pour tous les passés des verbes réciproques, des réfléchis, et de quelques verbes neutres,
AVOIR VENIR	Pour tous les passés.
DEVOIR ALLER	Pour tous les futurs.

Avoir et *venir*, composent, chacun, un indéfini, deux antérieurs et un postérieur, du mode indicatif.

AVOIR, quand il est composé, lui-même, de lui-même, sert à conjuguer les temps comparatifs.

VENIR, compose un indéfini, un antérieur et un postérieur.

ALLER, compose un indéfini et un antérieur.

Au mode conditionnel, AVOIR, forme le passé positif et le passé comparatif. Le futur est formé du verbe DEVOIR.

Le verbe VENIR ne forme qu'un futur prochain.

Au mode subjonctif, le passé positif indéfini se forme du verbe, AVOIR, de même que le défini antérieur : les deux comparatifs en sont formés aussi.

Les deux passés prochains de ce mode se forment de, VENIR.

Les deux futurs positifs sont formés du verbe, DEVOIR ; et les prochains, du verbe, ALLER.

Les temps du mode infinitif suivent la même loi.

Pour rendre ces règles plus sensibles et plus faciles à retenir, il faudrait les figurer dans des tableaux, à la manière de BEAUZÉE. Les maîtres y suppléeront.

Le verbe ÊTRE, l'un des principaux auxiliaires, sert à conjuguer les qualités passives, et à représenter, par son union avec elles, les verbes que les Latins appelaient, PASSIFS.

On l'emploie aussi dans la conjugaison de quelques verbes, dont l'action ne passe pas hors du sujet, et

que j'ai appelés, verbes d'*état*, tels qu'ARRIVER, VENIR; et dans celle des verbes *réfléchis*; et cela dans tous les temps où les autres verbes se conjuguent avec le verbe AVOIR.

PREMIERE CONJUGAISON.

PORTER (Commun).	PORTER (Réfléchi).

MODE INDICATIF.

1. Présent indéfini.

Je porte.	Je me porte.
Tu portes.	Tu te portes.
Il porte.	Il se porte.
Nous portons.	Nous nous portons.
Vous portez.	Vous vous portez.
Ils portent.	Ils se portent.

2. Présent défini antérieur simple.

Je portais.	Je me portais.
Tu portais.	Tu te portais.
Il portait.	Il se portait.
Nous portions.	Nous nous portions
Vous portiez.	Vous vous portiez.
Ils portaient.	Ils se portaient.

3. Présent défini antérieur périodique.

Je portai.	Je me portai.
Tu portas.	Tu te portas.
Il porta.	Il se porta.
Nous portâmes.	Nous nous portâmes.
Vous portâtes.	Vous vous portâtes.
Ils portèrent.	Ils se portèrent.

4. Présent défini postérieur.

Je porterai.	Je me porterai.

Tu porteras.	Tu te porteras.
Il portera.	Il se portera.
Nous porterons.	Nous nous porterons.
Vous porterez.	Vous vous porterez.
Ils porteront.	Ils se porteront.

1. Passé positif indéfini.

J'ai porté.	Je me suis porté.
Tu as porté.	Tu t'es porté.
Il a porté.	Il s'est porté.
Nous avons porté.	Nous nous sommes portés.
Vous avez porté.	Vous vous êtes portés.
Ils ont porté.	Ils se sont portés.

2. Passé positif défini antérieur simple.

J'avais porté.	Je m'étais porté.
Tu avais porté.	Tu t'étais porté.
Il avait porté.	Il s'était porté.
Nous avions porté.	Vous vous étiez portés.
Vous aviez porté.	Nous nous étions portés.
Ils avaient porté.	Ils s'étaient portés.

3. Passé positif défini antérieur périodique.

J'eus porté.	Je me fus porté.
Tu eus porté.	Tu te fus porté.
Il eut porté.	Il se fut porté.
Nous eûmes porté.	Nous nous fûmes portés.
Vous eûtes porté.	Vous vous fûtes portés.
Ils eurent porté.	Ils se furent portés.

4. Passé positif défini postérieur.

J'aurai porté.	Je me serai porté.

Tu

Tu auras porté.	Tu te seras porté.
Il aura porté.	Il se sera porté.
Nous aurons porté.	Nous nous serons portés.
Vous aurez porté.	Vous vous serez portés.
Ils auront porté.	Ils se seront portés.

1. Passé comparatif indéfini.

J'ai eu porté.	Je me suis eu porté.
Tu as eu porté.	
Il a eu porté.	Ce temps n'est point usité.
Nous avons eu porté.	
Vous avez eu porté.	
Ils ont eu porté.	

2. Passé comparatif défini antérieur simple.

J'avais eu porté.	Je m'étais eu porté.
Tu avais eu porté.	
Il avait eu porté.	Ce temps n'est point usité
Nous avions eu porté.	
Vous aviez eu porté.	
Ils avaient eu porté.	

3. Passé comparatif défini antérieur périodique.

J'eus eu porté.	Je me fus eu porté.
Tu eus eu porté.	
Il eût eu porté.	Ce temps n'est point usité.
Nous eûmes eu porté.	
Vous eûtes eu porté.	
Ils eurent eu porté.	

4. Passé comparatif défini postérieur.

J'aurai eu porté.	Je me serai eu porté.

Tu auras eu porté.	
Il aura eu porté.	Ce temps n'est point usité.
Nous aurons eu porté.	
Vous aurez eu porté.	
Ils auront eu porté.	

1. Passé prochain indéfini.

Je viens de porter.	Je viens de me porter.
Tu viens de porter.	Tu viens de te porter.
Il vient de porter.	Il vient de se porter.
Nous venons de porter.	Nous venons de nous porter
Vous venez de porter.	Vous venez de vous porter.
Ils viennent de porter.	Ils viennent de se porter.

2. Passé prochain défini antérieur simple.

Je venais de porter.	Je venais de me porter.
Tu venais de porter.	Tu venais de te porter.
Il venait de porter.	Il venait de se porter.
Nous venions de porter.	Nous venions de nous porter
Vous veniez de porter.	Vous veniez de vous porter.
Ils venaient de porter.	Ils venaient de se porter.

3. Passé prochain défini postérieur.

Je viendrai de porter.	Je viendrai de me porter.
Tu viendras de porter.	Tu viendras de te porter.
Il viendra de porter.	Il viendra de se porter.
Nous viendrons de porter.	Nous viendrons de nous porter.
Vous viendrez de porter.	Vous viendrez de vous porter.
Ils viendront de porter.	Ils viendront de se porter.

1. Futur positif indéfini.

Je dois porter.	Je dois me porter.
Tu dois porter,	Tu dois te porter.
Il doit porter.	Il doit se porter.
Nous devons porter.	Nous devons nous porter.
Vous devez porter.	Vous devez vous porter.
Ils doivent porter.	Ils doivent se porter.

2. Futur positif défini antérieur.

Je devais porter.	Je devais me porter.
Tu devais porter.	Tu devais te porter.
Il devait porter.	Il devait se porter.
Nous devions porter.	Nous devions nous porter.
Vous deviez porter.	Vous deviez vous porter.
Ils devaient porter.	Ils devaient se porter.

3. Futur positif défini pos té rieur.

Je devrai porter.	Je devrai me porter.
Tu devras porter.	Tu devras te porter.
Il devra porter.	Il devra se porter.
Nous devrons porter.	Nous devrons nous porter.
Vous devrez porter.	Vous devrez vous porter.
Ils devront porter.	Ils devront se porter.

1. Futur prochain indéfini.

Je vais porter.	Je vais me porter.
Tu vas porter.	Tu vas te porter.
Il va porter.	Il va se porter.
Vous allons porter.	Nous allons nous porter.
Vous allez vous porter.	Vous allez vous porter.
Ils vont porter.	Ils vont se porter.

2. Futur prochain défini antérieur.

J'allais porter.	J'allais me porter.
Tu allais porter.	Tu allais te porter.
Il allait porter.	Il allait se porter.
Nous allions porter.	Nous allions nous porter.
Vous alliez porter.	Vous alliez vous porter.
Ils allaient porter.	Ils allaient se porter.

MODE IMPÉRATIF.

Présent défini postérieur.

Porte.	Porte-toi.
Portons.	Portons-nous.
Portez.	Portez-vous.

MODE SUPPOSITIF ou CONDITIONNEL.

Présent positif.

Je porterais.	Je me porterais.
Tu porterais.	Tu te porterais.
Il porterait.	Il se porterait.
Nous porterions.	Nous nous porterions.
Vous porteriez.	Vous vous porteriez.
Ils porteraient.	Ils se porteraient.

1. Passé positif.

J'aurais porté.	Je me serais porté.
Tu aurais porté.	Tu te serais porté.
Il aurait porté.	Il se serait porté.
Nous aurions porté.	Nous nous serions portés.
Vous auriez porté.	Vous vous seriez portés.
Ils auraient porté.	Ils se seraient portés.

2. Passé comparatif.

J'aurais eu porté.	Je me serais eu porté.
Tu aurais eu porté.	
Il aurait eu porté.	Ce temps n'est point usité.
Nous aurions eu porté.	
Vous auriez eu porté.	
Ils auraient eu porté.	

3. Passé prochain.

Je viendrais de porter.	Je viendrais de me porter.
Il viendrait de porter.	Il viendrait de se porter.
Nous viendrions de porter.	Nous viendrions de nous porter.
Nous viendriez de porter.	Vous viendriez de vous porter.
Ils viendraient de porter.	Ils viendraient de se porter.

Futur.

Je devrais porter.	Je devrais me porter.
Tu devrais porter.	Tu devrais te porter.
Il devrait porter.	Il devrait se porter.
Nous devrions porter.	Nous devrions nous porter.
Vous devriez porter.	Vous devriez vous porter.
Ils devraient porter.	Ils devraient se porter.

MODE SUBJONCTIF.

1. Présent indéfini.

Que je porte.	Que je me porte.
Que tu portes.	Que tu te portes.

Qu'il porte.	Qu'il se porte.
Que nous portions.	Que nous nous portions.
Que vous portiez.	Que vous vous portiez.
Qu'ils portent.	Qu'ils se portent.

2. Présent défini antérieur.

Je portasse.	Je me portasse.
Tu portasses.	Tu te portasses.
Il portât.	Il se portât.
Nous portassions.	Nous nous portassions.
Vous portassiez.	Vous vous portassiez.
Ils portassent.	Ils se portassent.

1. Passé positif indéfini.

J'aie porté.	Je me sois porté.
Tu aies porté.	Tu te sois porté.
Il ait porté.	Il se soit porté.
Nous ayons porté.	Nous nous soyons portés.
Vous ayez porté.	Vous vous soyez portés.
Ils aient porté.	Ils se soient portés.

2. Passé positif défini antérieur.

J'eusse porté.	Je me fusse porté.
Tu eusses porté.	Tu te fusses porté.
Il eût porté.	Il se fût porté.
Nous eussions porté.	Nous nous fussions portés.
Vous eussiez porté.	Vous vous fussiez portés.
Ils eussent porté.	Ils se fussent portés.

1. Passé comparatif indéfini.

J'aye eu porté.	Je me sois eu porté.
Tu ayes eu porté.	

Il ait eu porté.	Ce temps n'est point usité.
Nous ayons eu porté.	
Vous ayez eu porté.	
Ils ayent eu porté.	

2. Passé comparatif défini antérieur.

J'eusse eu porté.	Je me fusse eu porté.
Tu eusses eu porté.	
Il eût eu porté.	Ce temps n'est point usité.
Nous eussions eu porté.	
Vous eussiez eu porté.	
Ils eussent eu porté.	

1. Passé prochain indéfini.

Je vienne de porter.	Je vienne de me porter
Tu viennes de porter.	Tu viennes de te porter.
Il vienne de porter.	Il vienne de se porter.
Nous venions de porter	Nous venions de nous porter.
Vous veniez de porter.	Vous veniez de vous porter.
Ils viennent de porter.	Ils viennent de se porter.

2. Passé prochain défini antérieur.

Je vinsse de porter.	Je vinsse de me porter.
Tu vinsses de porter.	Tu vinsses de te porter.
Il vint de porter.	Il vint de se porter.
Nous vinssions de porter.	Nous vinssions de nous porter.
Vous vinssiez de porter.	Vous vinssiez de nous porter.
Ils vinssent de porter.	Ils vinssent de se porter.

1. Futur positif indéfini.

Je doive porter.	Je doive me porter.
Tu doives porter.	Tu doives te porter.

Il doive porter.	Il doive se porter.
Nous devions porter.	Nous devions nous porter.
Vous deviez porter.	Vous deviez vous porter.
Ils doivent porter.	Ils doivent se porter.

2. Futur positif défini antérieur.

Je dusse porter.	Je dusse me porter.
Tu dusses porter.	Tu dusses te porter.
Il dût porter.	Il dût se porter.
Nous dussions porter.	Nous dussions nous porter.
Vous dussiez porter.	Vous dussiez vous porter.
Ils dussent porter.	Ils dussent se porter.

1. Futur prochain indéfini.

J'aille porter.	J'aille me porter.
Tu ailles porter.	Tu ailles te porter.
Il aille porter.	Il aille se porter.
Nous allions porter.	Nous allions nous porter.
Vous alliez porter.	Vous alliez vous porter.
Ils aillent porter.	Ils aillent se porter.

1 Futur prochain défini antérieur.

J'allasse porter.	J'allasse me porter.
Tu allasses porter.	Tu allasses te porter.
Il allât porter.	Il allât se porter.
Nous allassions porter.	Nous allassions nous porter.
Vous allassiez porter.	Vous allassiez vous porter.
Ils allassent porter.	Ils allassent se porter.

MODE INFINITIF.

Porter.	Se porter.

SUPIN

PASSÉ POSITIF.

oir porté. S'être porté.

PASSÉ COMPARATIF.

oir eu porté. ....

PASSÉ PROCHAIN.

ir de porter. Venir de se porter.

FUTUR.

voir porter. Devoir se porter.

MODE PARTICIPE.

PRÉSENT.

tant. Se portant.

PASSÉ POSITIF.

ant porté. S'étant porté.

PASSÉ COMPARATIF.

ant eu porté. ....

PASSÉ PROCHAIN.

ant de porter. Venant de se porter.

FUTUR.

vant porter. Devant se porter.

GERONDIFS

portant. ....

SUPIN.

Porté. ....

Telle est la première conjugaison des verbes en ER, comme *porter*, *aimer*, *frapper*. Tous se conjuguent ainsi, c'est-à-dire; qu'ils ont les mêmes formes, aux trois personnes, aux deux nombres, à tousles tems et à tous les modes. Nous avons donné les deux manières de conjuguer le verbe; soit, quand il n'a rien d'extraordinaire et que son régime est direct; soit, quand son action, revenant sur le sujet lui-même, est, à la fois, objet d'action, et sujet, et qu'il devient, par-là, *réfléchi*. Dans le premier cas, le verbe n'a, pour auxiliaires, dans sa conjugaison, que les verbes, *avoir*, *venir*, *aller*, *devoir*, comme tous les autres verbes : dans le second, il a, sans doute, tous ceux-là, et aussi le verbe, ETRE.

Mais ce n'est pas seulement le verbe *réfléchi* qui se conjugue avec le verbe, ETRE. D'autres verbes de cette première conjugaison, tels qu'ARRIVER, se conjuguent avec ce verbe-là, sans être *réfléchis*,

MODE INDICATIF.

1. Présent indéfini.	2. Présent déf. ant. simple.
J'arrive.	J'arrivais.
Tu arrives.	Tu arrivais.
Il arrive.	Il arrivait.
Nous arrivons.	Nous arrivions.
Vous arrivez.	Vous arriviez.
Ils arrivent.	Ils arrivaient.

3. Prés. déf. ant. périod.

J'arrivai.
Tu arrivas.
Il arriva.
Nous arrivâmes.
Vous arrivâtes.
Ils arrivèrent.

4. Présent postérieur.

J'arriverai.
Tu arriveras.
Il arrivera.
Nous arriverons.
Vous arriverez.
Ils arriveront.

1. Passé indéfini.

Je suis arrivé.
Tu es arrivé.
Il est arrivé.
Nous sommes arrivés.
Vous êtes arrivé.
Ils sont arrivés.

2. Passé déf. antér. simple

J'étais arrivé.
Tu étais arrivé.
Il était arrivé.
Nous étions arrivés.
Vous étiez arrivés.
Ils étaient arrivés.

3, Passé déf. antér. périod.

Je fus arrivé.
Tu fus arrivé.
Il fut arrivé.
Nous fûmes arrivés.
Vous fûtes arrivés.
Ils furent arrivés.

4. Passé postérieur.

Je serai arrivé.
Tu seras arrivé.
Il sera arrivé.
Nous serons arrivés.
Vous serez arrivés.
Ils seront arrivés.

1. Passé comparatif déf.

J'ai été arrivé.
Peu usité.

2. Pas. comp. déf. ant. simp.

J'avais été arrivé.
Point usité.

3. Pas. comp. déf. ant. pér.

'eus été arrivé.
Peu usité.

4. Passé comp. déf. post.

J'aurai été arrivé.
Peu usité.

1. Passé prochain indéfini.	2. Passé proch. déf. an. simp.
Je viens d'arriver.	Je venais d'arriver.
Tu venais d'arriver.	Tu venais d'arriver.
Il venait d'arriver.	Il venait d'arriver.
Nous venions d'arriver.	Nous venions d'arriver.
Vous veniez d'arriver.	Vous veniez d'arriver.
Ils venaient d'arriver	Ils venaient d'arriver.

3. passé proch. déf. postér.	1. Futur indéfini.
Je viendrai d'arriver.	Je dois arriver.
Tu viendras d'arriver.	Tu dois arriver.
Il viendra d'arriver.	Il doit arriver.
Nous viendrons d'arriver.	Nous devons arriver.
Vous viendrez d'arriver.	Vous devez arriver.
Ils viendront d'arriver.	Ils doivent arriver.

2. Futur déf. ant. simple.	3, Futur défini postérieur.
Je devais arriver.	Je devrai arriver.
Tu devais arriver.	Tu devras arriver.
Il devait arriver.	Il devra arriver.
Nous devions arriver.	Nous devrons arriver.
Vous deviez arriver.	Vous devrez arriver.
Ils devaient arriver.	Ils devront arriver.

1. Futur prochain indéfini.	3. Futur proch. déf. ant.
Je vais arriver.	J'allais arriver.
Tu vas arriver.	Tu allais arriver.
Il va arriver.	Il allait arriver.
Nous allons arriver.	Nous allions arriver.
Vous allez arriver.	Vous alliez arriver.

ont arriver.	Ils allaient arriver.

MODE IMPÉRATIF.

Present défini postérieur.

e.	Arrivez.
	Arrivons.

MODE CONDITIONNEL.

Présent positif.	Passé positif.
verais.	Je serais arrivé.
rriverais.	Tu serais arrivé.
iverait.	Il serait arrivé.
s arriverions.	Nous serions arrivés.
s arriveriez.	Vous seriez arrivés.
riveraient.	Ils seraient arrivés.
Passé comparatif.	Passé prochain.
ais été arrivé.	Je viendrais d'arriver.
	Tu viendrais d'arriver.
emps n'est point usité.	Il viendrait d'arriver.
	Nous viendrions d'arriver.
	Vous viendriez d'arriver.
	Ils viendraient d'arriver.

FUTUR.

vrais arriver.	Nous devrions arriver.
evrais arriver.	Vous devriez arriver.
vrait arriver.	Ils devraient arriver.

MODE SUBJONCTIF.

Présent indéfini.	2. Présent défini antérieur.
j'arrive.	Que j'arrivasse.

Que tu arrives.	Que tu arrivasses.
Qu'il	Qu'il arrivât.
Que nous arrivions.	Que nous arrivassions.
Que vous arriviez.	Que vous arrivassiez.
Qu'ils arrivent.	Qu'ils arrivassent.
1. Passé indéfini.	2. Passé défini antérieur.
Je sois arrivé.	Je fusse arrivé.
Tu sois arrivé.	Tu fusses arrivé.
Il soit arrivé.	Il fût arrivé.
Nous soyons arrivés.	Nous fussions arrivés.
Vous soyez arrivés.	Vous fussiez arrivés.
Ils soient arrivés.	Ils fussent arrivés.
1. Passé comparatif indéfini.	2 Passé comparatif déf. ant.
J'aie été arrivé.	J'eusse été arrivé.

Ces temps ne sont point en usage.

1. Passé prochain indéfini,	2. Passé proch. déf. ant.
Je vienne d'arriver.	Je vinsse d'arriver.
Tu viennes d'arriver.	Tu vinsses d'arriver.
Il vienne d'arriver.	Il vînt d'arriver.
Nous venions d'arriver.	Nous vinssions d'arriver.
Vous veniez d'arriver.	Vous vinssiez d'arriver.
Ils viennent d'arriver.	Ils vinssent d'arriver.
1. Futur positif indéfini.	2. Futur positif. déf. ant
Je devais arriver.	Je dusse arriver.
Tu devais arriver.	Tu dusses arriver.
Il devait arriver.	Il dût arriver.
Nous devions arriver.	Nous dussions arriver.

deviez arriver.	Vous dussiez arriver.
vaient arriver.	Ils dussent arriver.
tur prochain indéfini.	2. Futur proch. déf. ant.
arriver.	J'allasse arriver.
les arriver.	Tu allasses arriver.
e arriver.	Il allât arriver.
allions arriver.	Nous allassions arriver.
alliez arriver.	Vous allassiez arriver.
lent arriver.	Ils allassent arriver.

MODE INFINITIF.

PRÉSENT.	PASSÉ POSITIF.
er.	Être arrivé.
SÉ COMPARATIF.	PASSÉ PROCHAIN.
r été arrivé.	Venant d'arriver.

FUTUR.

Devoir arriver.

MODE PARTICIPE.

PRÉSENT.

Arrivant.

PASSÉ POSITIF.	PASSÉ COMPARATIF.
: arrivé.	....
SSÉ PROCHAIN.	FUTUR.
int d'arriver.	Devant arriver.

GÉRONDIF.

En arrivant.

SUPIN.

. . . .

Tous les verbes français devraient, sans doute, être soumis, dans tous leurs modes et dans chacun de leurs temps, aux règles des conjugaisons que nous avons établies. Tous devraient avoir six modes : l'INDICATIF, l'IMPÉRATIF, le SUPPOSITIF OU CONDITIONNEL, le SUBJONCTIF, l'INFINITIF et le PARTICIPE. Tous devraient avoir, également, vingt temps, au mode *indicatif*; un temps, au mode *impératif*: cinq temps, au mode *suppositif* ou *conditionnel*; douze temps, au mode *subjonctif*; cinq temps, au mode *infinitif*; sept temps, au mode *participe*. Mais l'usage, qui a tant de pouvoir dans *la législation* de la Grammaire, ne l'a pas voulu ainsi; et plusieurs verbes ont été affranchis de ces lois, non-seulement, quant au nombre des modes et des temps; mais encore, quant aux analogies établies entre les terminaisons des personnes et des nombres. Les règles générales souffrent donc des exceptions. Et de même qu'on appelle RÉGULIERS les verbes qu'on peut classer dans l'une des sept conjugaisons que nous reconnaissons, on doit appeler IRRÉGULIERS les verbes qui, dans quelques-unes de leurs personnes, méconnaissent les lois générales, et se trouvent avoir des terminaisons particulières.

On ne doit pas s'étonner de trouver ces irrégularités dans

ans les verbes. On sait bien que ce ne sont pas les philosophes qui ont fait les langues.

Mais quelqu'arbitraires que paraissent ces exceptions, on verra, pour peu qu'on veuille y réfléchir, qu'elles sont fondées sur quelque raison de logique qui ne permet pas de les blâmer. Prenons, pour exemple, les verbes qu'on appelle *Impersonnels*. N'est-il pas naturel que le verbe, *falloir*, par exemple, n'ait qu'une seule personne, à chacun de ses temps, et que ce soit la troisième, IL FAUT ? Il en est de même de PLEUVOIR, et de quelques autres qu'on apprendra par l'usage. On s'appercevra, bientôt, que, ne pouvant jamais se dire, ni de la première, ni de la seconde personne, mais, seulement, de la troisième, on ne doit trouver que cette dernière, en les conjuguant. Et encore, est-il bien certain que ces verbes soient précédés d'une personne, et que, quand on dit, IL FAUT, IL PLEUT, ce pronom personnel, IL, remplace un sujet qui précède toujours le verbe? Que mettra-t-on à la place de cet IL, si on veut substituer le nom au pronom ? Quand nous disons : *il aime*, *il marche*, il *dort*, etc., et qu'on nous demande qui aime, qui marche, qui dort ? nous ne sommes pas en peine de répondre, et de mettre à la place du sujet inconnu, exprimé par IL, le nom du sujet véritable. Mais lorsque nous disons : *il faut*, *il pleut*, *il tonne*, *il neige*, etc, si l'on nous demande, également, qui *pleut*, qui *tonne*, qui *faut*, etc, que répondrons-nous, que mettrons-nous à la place de ce pronom IL ?

Ce n'était pas une difficulté chez les Latins, et ils auraient répondu : *cælum pluit* ; et quant au verbe, *il faut*, qu'ils exprimaient par, *oportet*, c'était la suite de la phrase qui en était le sujet.

L'explication de cette difficulté doit, naturellement, trouver sa place à la syntaxe du verbe ; il faut y être préparé, pour la bien comprendre. Il suffira, pour le moment, d'être prévenu que tout, dans le langage, jusqu'aux plus grandes irrégularités, rentre, sans effort, dans le système général, et peut être justifié, sinon par les principes de la grammaire-mécanique, du moins par ceux de la grammaire-logique.

Les principes généraux et éternels de cette grammaire-logique sont ceux de toutes les langues. C'est d'après ses principes et ses règles que les Grammaires de tous les idiomes ont dû être faites ; aussi avons-nous eu soin d'en rappeler les principes, toutes les fois que l'occasion s'en est présentée. Et qu'on n'imagine pas que ces principes sont au-dessus de l'intelligence de la tendre enfance. Il est bien plus difficile de mettre à sa portée ce qui n'est justifié que par les caprices de l'usage. La grammaire-logique est la grammaire de la raison ; elle convient à toutes les langues ; la grammaire-mécanique est une routine qui peut faire connaître l'usage d'un idiome, du français, par exemple, de l'italien, de l'espagnol, de l'anglais, etc. Il y a autant de grammaires-mécaniques que de peuples divers. Il n'y a, et ne peut y avoir qu'une seule grammaire-logique.

Le verbe régulier doit avoir deux nombres à chacun de ses tems ; et ses terminaisons doivent être conformes à celles du verbe *Porter*, pour ceux de la première conjugaison.

Toutes les classes des verbes français ont été formées, d'après la terminaison de l'infinitif de chacun d'eux. On a remarqué qu'il y en avait plusieurs, dont l'infinitif était terminé en, ER. Tous ceux-là ont formé la première classe, qu'on a appelée la première conjugaison.

D'autres ont la terminaison en, IR. Cette classe a formé la seconde conjugaison.

D'autres ont la terminaison en, OIR. Cette classe a formé la troisième.

On a remarqué une quatrième classe dont les terminaisons sont en, ATTRE, ENDRE, ETTRE, IRE, ORDRE, URE.

Une cinquième, dont les verbes sont terminés en, AITRE, AIRE, OUDRE, UIRE, UIVRE.

Une sixième, en, ANDRE, ERDRE, ONDRE, OMPRE.
Enfin une septième en, AINCRE, AINDRE, EINDRE et OINDRE.

On aurait pu former autant de classes que nous venons de remarquer de diverses terminaisons. Mais c'eût été multiplier les difficultés ; c'est déjà trop que sept conjugaisons à apprendre, quand on devrait n'en

avoir qu'une seule, ou du moins, n'en avoir pas plus de quatre, comme autrefois.

Presque tous les Grammairiens avaient divisé tous les verbes en quatre conjugaisons; sans doute, à l'exemple des Latins, dont la Grammaire leur avait donné cette division, comme tant d'autres choses.

L'abbé Girard osa augmenter cette nomenclature, et ajouter deux conjugaisons aux quatres déjà reconnues. Notre collègue DE WAILLY, après avoir dit que les quatres terminaisons ER, IR, OIR et RE, commandaient quatre conjugaisons, a ajouté que, comme les verbes en, IR et en RE, se conjuguent différemment, aux mêmes temps et aux mêmes personnes, on pouvait distinguer jusqu'à onze conjugaisons : *Principes généraux et particuliers de la langue française*, page 59 de la dixième édition. Notre collègue URBAIN DOMERGUE, dans sa *Grammaire élémentaire*, quatrième édition, page 85, les réduit à deux, seulement; la première, dont l'*indéfini* se termine en, ER; et la seconde, dont l'*indéfini* se termine en, IR, en OIR, ou en RE.

Nous avons cru rendre les conjugaisons plus faciles, en les multipliant beaucoup plus que DOMERGUE, un peu moins que de WAILLY, un peu plus que GIRARD; nous avons suivi la classification de FOULEAU (1) dans sa Grammaire.

---

(1) Ouvrage de 285 pages in-8°. trop court et trop peu connu, où nous avons trouvé autant de précision que de

Quoiqu'il ne soit guère possible d'apprendre les conjugaisons, par raisonnement, il y a, cependant, quelques remarques à faire faire aux élèves, qui ne connaissent pas encore ce mécanisme.

On leur dit, d'abord, qu'il y a des temps simples, et des temps composés; que les temps simples sont formés de la seule racine du verbe, sans auxiliaire : tels sont je *porte*, je *portais*, je *portai*, je *porterai*, *porter*, etc. : que les temps composés sont, toujours, précédés d'un temps de l'un des cinq auxiliaires, qu'il faut d'abord leur faire connaître, et avec lesquels ils doivent se familiariser beaucoup.

Il faut leur apprendre à bien distinguer le caractère de chacun de ces auxiliaires; ne leur parler du verbe, ETRE, tout essentiel qu'il est, que quand on les fait passer à la conjugaison du verbe réfléchi. Il faut leur dire que l'auxiliaire, AVOIR, ne s'emploie jamais que dans les tems *passés*; que les verbes, ALLER et DEVOIR, ne s'emploient que dans les futurs; que, VENIR, ne s'emploie que pour les PASSÉS, avec cette différence que les passés, exprimés par le secours du verbe, AVOIR, sont, ordinairement, indéterminés, et quelquefois, fort anciens; que ceux qui sont exprimés par le verbe, VENIR, sont toujours très-prochains, et viennent presque de se passer.

---

clarté, une métaphysique facile et sûre, une méthode aussi propre à guider les instituteurs, qu'à faire faire de rapides progrès aux élèves.

Il faut leur dire qu'il en est de même des temps dans lesquels on emploie, ALLER et DEVOIR. DEVOIR, annonce bien le *futur*, sans doute, mais c'est un futur vague, dont l'époque peut être fort éloignée ; il exprime plutôt l'intention que le désir et la volonté ferme d'agir. Le verbe, ALLER, au contraire, précède, de fort peu d'instans, dans son énonciation, l'action ou l'évènement qu'il annonce.

Il faut leur dire que les temps comparatifs ne sont jamais usités dans les phrases simples ; qu'ils ne le sont même, quand la nécessité les appelle, que pour déterminer, avec précision, l'époque d'une action ; qu'il y a des temps comparatifs, qu'on ne peut employer sans choquer l'oreille des personnes les mieux élevées ; qu'il faut souvent négliger ces auxiliaires auxquels on est peu accoutumé, et recourir à la périphrase. Enfin, la meilleure manière d'apprendre la conjugaison, c'est d'en appliquer toutes les difficultés à des phrases ; car il ne faut pas espérer que la mémoire la saisisse mieux qu'elle ne saisit une nomenclature de géographie. On ne grave bien la conjugaison, dans sa mémoire, que par le rapprochement des temps entre eux, par les différences qu'on y remarque, par l'heureuse classification qu'on en refait soi-même.

Dans les temps simples (et ils sont au nombre de quatre, et tous les quatre sont des présens), la première personne du pluriel est toujours terminée en, ONS, la seconde en, EZ, et la troisième en, ENT, à l'exception du présent postérieur où, AI, est subs-

ıé à, E. On excepte encore les trois personnes ırielles du présent antérieur périodique, qui se minent en, MES, TES, RENT. Nous *portâmes*, us *portâtes*, ils *portèrent*.

Les deux premières personnes plurielles prennent ı *i* avant *ons*, *ez*, au présent antérieur simple, au présent du *subjonctif*. Nous *portions*, vous ırtiez.

Au singulier du présent antérieur simple de l'incatif, la première et la seconde personne se terinent en AIS, et la troisième en AIT. Je *portais*, *portait* : au présent du suppositif, ces termiaisons sont précédées d'une R, c'est-à-dire, la remière et la seconde changent AIS en RAIS, et . troisième change AIT en RAIT. Je *porterais*, *porterait*.

Au temps présent postérieur de l'indicatif, la remière personne du singulier est, toujours, terninée en, RAI, la seconde en, RAS, et la troisième :n, RA. Je *porterai*, tu *porteras*, il *portera*. Au ›luriel du même temps, la première personne se :ermine en, RONS, la seconde en, REZ, et la troisième en, RONT. Nous *porterons*, vous *porterez*, ils *porteront*.

On ne saurait entrer, dans de trop grands détails, ni imaginer trop de procédés pour rendre sensible, d'abord aux yeux, puis à la mémoire, qui, mal-

heureusement, est si mécanique chez les enfans, toutes les variations qui se retrouvent dans les conjugaisons. C'est par le rapprochement des temps qui ont, entre eux, de l'analogie, qu'on y parviendra, d'une manière sûre et facile. Pourquoi nos pères ont-ils multiplié les conjugaisons ? pourquoi tous les verbes ne sont-ils pas assujettis aux règles d'une seule ? ou enfin pourquoi, à l'imitation des Anglais, au lieu de répandre tant de variété, dans la conjugaison de chaque verbe, n'avons-nous pas, comme eux, un ou même plusieurs verbes auxiliaires, pour chaque mode ? Alors, quatre ou cinq mots différens nous suffiraient pour chaque verbe; et quand les verbes auxiliaires seraient appris, toutes les conjugaisons le seraient aussi. Les verbes *vouloir*, *devoir*, *pouvoir* et *falloir*, fournissent aux Anglais, ces nuances heureuses qui, sans multiplier, ni les modes, ni les temps, servent à exprimer différentes vues de l'esprit, et sont, par conséquent, une richesse qui doit laisser tant de regrets aux peuples qui n'ont pas ces nuances, dans leur idiome.

Cette considération devrait bien, ce semble, non-seulement, nous faire pardonner la préférence que nous avons donnée au système de conjugaison du BEAUZÉE, sur le système si pauvre, si incomplet de notre ancienne conjugaison; mais encore le faire adopter, généralement, et le rendre classique; car, en augmentant le nombre des verbes auxiliaires, nous nous sommes rapprochés, davantage, du système de conjugaison logique. En effet,

il est bien plus simple, plus naturel, et, par conséquent, plus conforme à la raison de ne faire qu'un seul temps de ces expressions : *je vais porter*; *j'allais porter*; *je viens de porter*; *je venais de porter*, *je viendrais de porter*; *je dois porter*, *je devais porter*, etc.

Il faut dire aux élèves que le caractère essentiel d'un auxiliaire, c'est de ne pouvoir être traduit dans une langue étrangère, par son correspondant. Ainsi ce futur absolu : *je* DOIS *porter*, ne se traduirait pas, en latin, par, DEBEO *portare*. C'est que dans l'expression française, je DOIS, est un signe modificateur de temps, le signe d'une *futurition* vague et incertaine; et qu'en latin, le verbe, DEVOIR, signifie une obligation, et non un futur. Il en est de même d'ALLER et de VENIR, dans notre conjugaison. On ne pourrait les traduire, en latin, par leurs correspondans, IRE et VENIRE. Mais, par des mots modificateurs, tels que les adverbes, *Mox*, *Jàm*, et semblables.

Telles sont les terminaisons communes à tous les verbes, du moins, quant à certains temps et à certaines personnes, ce qui les réduit tous, en quelque sorte, à une conjugaison unique.

Il ne faut pas manquer de faire remarquer que ces terminaisons étant le verbe ETRE, chaque mot où on les trouve n'est donc verbe qu'à cause de la réunion du radical avec cette terminaison.

Les verbes sont irréguliers, quand il leur manque

quelqu'une des parties essentielles que nous venons d'énoncer, ou que leurs terminaisons ne sont pas conformes, dans quelqu'un de leurs temps, de leurs nombres, ou de leurs personnes, à celles des verbes de leur classe, ou de leur conjugaison.

Chaque conjugaison a ses verbes irréguliers. Mais la première en a moins que les autres : elle n'en a que deux, ALLER et ENVOYER ; encore ne sont-ils irréguliers que dans quelques-uns de leurs temps ; savoir : ALLER, au présent indéfini et au présent postérieur de l'indicatif, au présent singulier du suppositif, et à celui du subjonctif ; et ENVOYER, au présent postérieur de l'indicatif, et au présent indéfini du suppositif.

SECONDE CONJUGAISON.

TENIR (Commun). TENIR Réfléchi).

MODE INDICATIF.

1. Présent indéfini.

Je tiens.	Je me tiens.
Tu tiens.	Tu te tiens.
Il tient.	Il se tient.
Nous tenons.	Nous nous tenons.
Vous tenez.	Vous vous tenez.
Ils tiennent.	Ils se tiennent.

2. Présent défini antérieur simple.

Je tenais.	Je me tenais.
Tu tenais.	Tu te tenais.

:nait.	Il se tenait.
s tenions.	Nous nous tenions.
s teniez.	Vous vous teniez.
enaient.	Ils se tenaient.

3. Présent défini antérieur périodique.

ns.	Je me tins.
:ins.	Tu te tins.
it.	Il se tint.
s tînmes.	Nous nous tînmes.
s tîntes.	Vous vous tîntes.
inrent.	Ils se tinrent.

4. Présent défini postérieur.

endrai.	Je me tiendrai.
iendras.	Tu te tiendras.
endra.	Il se tiendra.
s tiendrons.	Nous nous tiendrons.
s tiendrez.	Vous vous tiendrez.
endront.	Ils se tiendront.

1. Passé positif indéfini.

tenu.	Je me suis tenu.

2. Passé positif défini antérieur simple.

is tenu.	Je m'étais tenu.

Passé positif défini antérieur périodique.

tenu.	Je me fus tenu.

4. Passé positif indéfini postérieur.

J'aurai tenu. Je me serai tenu.

1. Passé. comparatif indéfini.

J'ai eu tenu.

2. Passé comparatif défini antérieur simple.

J'avais eu tenu. ....

3. Passé comparatif défini antérieur simple.

J'avais eu tenu. ....

3. Passé comparatif défini antérieur périodique.

J'éus eu tenu. ....

4. Passé comparatif défini postérieur.

J'aurai eu tenu. ....

1. Passé prochain indéfini.

Je viens de tenir. Je viens de me tenir.

2. Passé défini antérieur simple.

Je venais de tenir. Je venais de me tenir.

3. Passé prochain défini postérieur.

Je viendrai de tenir. Je viendrai de me tenir.

1. Futur positif indéfini.

Je dois tenir. Je dois me tenir.

2. Futur positif défini antérieur.

Je devais tenir. Je devais me tenir.

3. Futur positif défini postérieur.

Je devrai tenir. Je devrai me tenir.

1. Futur prochain indéfini.

Je vais tenir.	Je vais me tenir.

2. Futur prochain défini antérieur.

J'allais tenir.	J'allais me tenir.

MODE IMPÉRATIF.

Présent défini postérieur.

Tiens.	Tiens toi.
Tenons.	Tenons-nous.
Tenez.	Tenez vous.

MODE SUPPOSITIF ou CONDITIONNEL.

Présent positif.

Je tiendrais.	Je me tiendrais.
Tu tiendrais.	Tu te tiendrais.
Il tiendrait.	Il se tiendrait.
Nous tiendrions.	Nous nous tiendrions.
Vous tiendriez.	Vous vous tiendriez.
Ils tiendraient.	Ils se tiendraient.

Passé positif.

J'aurais tenu.	Je me serais tenu.

Passé comparatif.

J'aurais eu tenu.	....

Passé prochain.

Je viendrais de tenir.	Je viendrais de me tenir.

Futur.

Je devrais tenir. Je devrais me tenir.

MODE SUBJONCTIF.

1 *Présent* indéfini.

Que je tienne.	Que je me tienne.
Que tu tiennes.	Que tu te tiennes.
Qu'il tienne.	Qu'il se tienne.
Que nous tenions.	Que nous nous tenions.
Que vous teniez.	Que vous vous teniez.
Qu'ils tiennent.	Qu'ils se tiennent.

2. Présent défini antérieur.

Je tinsse,	Je me tinsse
Tu tinsses.	Tu te tinsses.
Il tînt,	Il se tînt.
Nous tinssions.	Nous nous tinssions.
Vous tinssiez.	Vous vous tinssiez.
Ils tinssent.	Ils se tinssent.

1. Passé positif indéfini.

J'aie tenu. Je me sois tenu.

2. Passé positif défini antérieur.

J'eusse tenu. Je me fusse tenu.

1. Passé comparatif indéfini.

J'aie eu tenu.

2. Passé comparatif défini antérieur.

J'eusse eu tenu.

1. Passé prochain indéfini.

Je vienne de tenir.	Je vienne de me tenir.

2. Passé prochain défini antérieur.

Je vinsse de tenir.	Je vinsse de me tenir.

1. Futur positif indéfini.

Je doive tenir.	Je doive me tenir.

2. Futur positif défini antérieur.

Je dusse tenir.	Je dusse me tenir.

1. Futur prochain indéfini.

J'aille tenir.	J'aille me tenir.

2. Futur prochain défini antérieur.

J'allasse tenir.	J'allasse me tenir.

MODE INFINITIF.

PRÉSENT.

Tenir.	Se tenir.

PASSÉ POSITIF.

Avoir tenu.	S'être tenu.

PASSÉ COMPARATIF.

Avoir eu tenu

PASSÉ PROCHAIN.

Venir de tenir.	Venir de se tenir.

FUTUR.

Devoir tenir.	Devoir se tenir.

MODE PARTICULIER.

PRÉSENT.

Tenant.	Se tenant.

PASSÉ POSITIF.

Ayant tenu.	S'étant tenu.

PASSÉ COMPARATIF.

Ayant eu tenu.	. . . .

PASSÉ PROCHAIN.

Venant de tenir.	Venant de se tenir.

FUTUR.

Devant tenir.	Devant se tenir.

GÉRONDIF.

En tenant.	En se tenant.

SUPIN.

Tenu.

Nous devons faire observer aux élèves que le verbe, TENIR, dont nous avons fait choix pour servir de modèle de conjugaison, pour les verbes de la seconde, a quelques irrégularités, dans quelques uns de ses temps. Nous allons en donner le tableau, ainsi que de celles de quelques autres verbes. Pourquoi, nous dira-t on, ne pas préférer, pour modèle, un verbe régulier, tel que FINIR? C'est qu'il nous fallait un verbe qui pût être, à

la

la fois, et commun, et réfléchi. Nous donnerons, par opposition, les terminaisons régulières d'un verbe régulier de la même conjugaison.

Les irrégularités, dans quelques-uns des temps et dans quelques-unes des personnes des verbes, sont, sans doute, l'effet des méprises de ceux qui, les premiers, ont employé les langues pour exprimer leurs idées; il n'y avait, dans le commencement, pour faire éviter ces fautes, ni principes, ni législateurs. L'ignorance ne pouvait donc jamais être éclairée, et le torrent de l'usage était trop rapide, et trop grossi par la multitude, pour qu'il pût être arrêté.

(*Nota*). J'ai cru devoir supprimer, dans chaque temps composé, à l'exception de la première personne, toutes celles des verbes auxiliaires, dont on pouvait trouver facilement, dans la première conjugaison, les analogues.

TROISIEME CONJUGAISON.

APERCEVOIR (Comm.) APERCEVOIR (Réfl.)

MODE INDICATIF.

1. Présent indéfini.

J'aperçois.	Je m'aperçois.
Tu aperçois.	Tu t'aperçois.
Il aperçoit.	Il s'aperçoit.
Nous apercevons.	Nous nous appercevons.
Vous apercevez.	Vous vous apercevez.
Ils aperçoivent.	Ils s'aperçoivent.

2. Présent défini antérieur simple.

J'apercevais.	Je m'apercevais.
Tu apercevais.	Tu t'apercevais.
Il apercevait.	Il s'apercevait.
Nous apercevions.	Nous nous apercevions.
Vous aperceviez.	Vous vous apperceviez.
Ils apercevaient.	Ils s'apercevaient.

3. Présent défini antérieur périodique.

J'aperçus.	Je m'aperçus.
Tu aperçus.	Tu t'aperçus.
Il aperçut.	Il s'aperçut.
Nous aperçûmes.	Nous nous aperçûmes.
Vous aperçûtes.	Vous vous aperçûtes.
Ils aperçurent.	Ils s'aperçurent.

4. Présent défini postérieur.

rcevrai.	Je m'apercevrai.
percevras.	Tu t'apercevras.
ercevra.	Il s'apercevra.
apercevrons.	Nous nous apercevrons.
apercevrez.	Vous vous apercevrez.
percevront.	Ils s'apercevront.

1. Passé positif indéfini.

perçu.	Je me suis aperçu.

2. Passé positif défini antérieur simple.

is aperçu.	Je m'étais aperçu.

3. Passé positif défini antérieur périodique.

aperçu.	Je me fus aperçu.

4. Passé positif défini postérieur.

ai aperçu.	Je me serai aperçu.

1. Passé comparatif indéfini.

u aperçu.	....

2. Passé comparatif indéfini antérieur simple.

is eu aperçu.	....

3. Passé comparatif antérieur périodique.

eu aperçu.	....

4. Passé comparatif défini postérieur.

ai eu aperçu.	....

1. Passé prochain indéfini.

ens d'apercevoir.	Je viens de m'apercevoir.

2. Passé prochain défini antérieur simple.

nais d'apercevoir.	Je venais de m'apercevoir.

3. Passé prochain défini postérieur.

Je viendrai d'apercevoir.	Je viendrai de m'apercevoir.

1. Futur positif indéfini.

Je dois apercevoir.	Je dois m'apercevoir.

2. Futur positif défini antérieur.

Je devais apercevoir.	Je devais m'apercevoir.

3. Futur positif défini postérieur.

Je devrai apercevoir.	Je devrai m'apercevoir.

1. Futur prochain défini.

Je vais apercevoir.	Je vais m'apercevoir.

2. Futur positif défini antérieur.

J'allais apercevoir.	J'allais m'apercevoir.

MODE IMPÉRATIF.

Présent défini postérieur.

Aperçois.	Aperçois-toi.
Apercevons.	Apercevons-nous.
Apercevez.	Apercevez-vous.

MODE SUPPOSITIF ou CONDITIONNEL.

Présent positif.

J'apercevrais.	Je m'apercevrais.
Tu apercevrais.	Tu t'apercevrais.
Il apercevrait.	Il s'apercevrait.
Nous apercevrions.	Nous nous apercevrions.

Vous apercevriez.	Vous vous apercevriez.
Ils apercevraient.	Ils s'apercevraient.

Passé positif.

J'aurais aperçu.	Je me serais aperçu.

Passé comparatif.

J'aurais eu aperçu.	....

Passé prochain.

Je viendrais d'apercevoir.	Je viendrais de m'apercevoir.

Futur.

Je devrais apercevoir.	Je devrais m'apercevoir.

MODE SUBJONCTIF.

1. Présent indéfini.

Que j'aperçoive.	Que je m'aperçoive.
Que tu aperçoives.	Que tu t'aperçoives.
Qu'il aperçoive.	Qu'il s'aperçoive.
Que nous apercevions.	Que nous nous apercevions.
Que vous aperceviez.	Que vous vous aperceviez.
Qu'ils aperçoivent.	Qu'ils s'aperçoivent.

2. Présent défini antérieur.

J'aperçusse.	Je m'aperçusse.
Tu aperçusses.	Tu, t'aperçusses.
Il aperçût.	Il s'aperçût.
Nous aperçussions.	Nous nous aperçussions.

Vous aperçussiez. Vous vous aperçussiez.
Ils aperçussent. Ils s'aperçussent.

1. Passé positif indéfini.

J'aie aperçu. Je me sois aperçu.

2. Passé positif défini antérieur.

J'eusse aperçu. Je me fusse aperçu.

1. Passé comparatif indéfini.

J'aie eu aperçu.

2. Passé comparatif défini antérieur.

J'eusse eu aperçu.

1. Passé prochain indéfini.

Je vienne d'apercevoir. Je vienne de m'apercevoir.

2. Passé prochain défini antérieur.

Je vinsse d'apercevoir. Je vinsse de m'apercevoir.

1. Futur positif indéfini.

Je doive apercevoir. Je doive m'apercevoir.

2. Futur positif défini antérieur.

Je dusse apercevoir. Je dusse m'apercevoir.

1. Futur prochain indéfini.

J'aille apercevoir. J'aille m'apercevoir.

2. Futur prochain défini antérieur.

J'allasse apercevoir. J'allasse m'aperçevoir.

MODE INFINITIF

PRÉSENT.

Apercevoir. S'apercevoir.

PASSÉ POSITIF.

Avoir aperçu. S'être aperçu.

PASSÉ COMPARATIF.

Avoir eu aperçu.

PASSÉ PROCHAIN.

Venir d'apercevoir. Venir de s'apercevoir.

FUTUR.

Devoir apercevoir. Devoir s'apercevoir.

MODE PARTICIPE.

PRÉSENT.

Apercevant. S'apercevant.

PASSÉ POSITIF.

Ayant aperçu. S'étant aperçu.

PASSÉ COMPARATIF.

Ayant eu aperçu.

PASSÉ PROCHAIN.

Venant d'apercevoir. Venant de s'apercevoir.

FUTUR.

Devant apercevoir. Devant s'apercevoir.

GÉRONDIF.

En apercevant. En s'apercevant.

SUPIN.

Aperçu.

On n'aura pas manqué de faire, à l'occasion de la conjugaison du verbe, APERCEVOIR, les remarques suivantes :

1°. Que ce verbe, qui a l'infini en OIR, caractère de la troisième conjugaison, change EVOIR en OIS, pour former la première personne du présent indéfini du mode indicatif. Ceux qui se conjuguent, comme lui, forment, de même, cette première personne, ainsi que celle du pluriel du même temps, en EVONS, et la troisième, en OIVENT. Ainsi on dit : *j'aperçois*, *nous apercevons*, *ils aperçoivent*.

2°. Au temps présent postérieur du même mode, la syllabe, VOIR, se change en VRAI : *apercevoir*, *j'apercevrai* :

3°. Au présent du suppositif, VOIR, se change en VRAIS : APERCEVOIR, *j'apercevrais*.

4°. Au présent indéfini du subjonctif, la terminaison EVOIR se change en OIVE : *que j'aperçoive*.

5°. Au présent antérieur simple, en USSE : *j'aperçusse*.

6°. Au gérondif, OIR, se change en ANT : *apercevoir*, *apercevant*.

7°. Pour le supin, toute la terminaison EVOIR en U : *apercevoir*, *aperçu*.

QUATRIEME

QUATRIEME CONJUGAISON.

BATTRE (Commun). BATTRE (Réfléchi).

MODE INDICATIF.

1. Présent indéfini.

Je bats.	Je me bats.
Tu bats.	Tu te bats.
Il bat.	Il se bat.
Nous battons.	Nous nous battons.
Vous battez.	Vous vous battez.
Ils battent.	Ils se battent.

2. Présent défini antérieur simple.

Je battais.	Je me battais.
Tu battais.	Tu te battais.
Il battait.	Il se battait.
Nous battions.	Nous nous battions.
Vous battiez.	Vous vous battiez.
Ils battaient.	Ils se battaient.

3. Présent défini antérieur périodique.

Je battis.	Je me battis.
Tu battis.	Tu te battis.
Il battit.	Il se battit.
Nous battimes.	Nous nous battimes.
Vous batittes.	Vous vous battites.
Ils battirent.	Ils se battirent.

4. Présent défini postérieur.

Je battrai.	Je me battrai.

Tu battras.	Tu te battras.
Il battra.	Il se battra.
Nous battrons.	Nous nous battrons.
Vous battrez.	Vous vous battrez.
Ils battront.	Ils se battront.

1. Passé positif indéfini.

J'ai battu. Je me suis battu.

2. Passé positif défini antérieur simple.

J'avais battu. Je m'étais battu.

3. Passé positif défini antérieur périodique.

J'eus battu. Je me fus battu.

4. Passé positif défini postérieur.

J'aurai battu. Je me serai battu.

1. Passé comparatif indéfini.

J'ai eu battu.

2 Passé comparatif défini antérieur simple.

J'avais eu battu.

3. Passé comparatif défini antérieur périodique.

J'eus eu battu.

4. Passé comparatif défini postérieur.

J'aurai eu battu.

1. Passé prochain indéfini.

Je viens de battre. Je viens de me battre.

2. Passé prochain défini antérieur simple.

Je venais de battre.	Je venais de me battre.

3. Passé prochain défini postérieur.

Je viendrai de battre.	Je viendrai de me battre.

1. Futur positif indéfini.

Je dois battre.	Je dois me battre.

2. Futur positif défini antérieur.

Je devais battre.	Je devais me battre.

3. Futur positif défini postérieur.

Je devrai battre.	Je devrai me battre.

1. Futur prochain indéfini.

Je vais battre.	Je vais me battre.

2. Futur prochain défini antérieur.

J'allais battre.	J'allais me battre.

MODE IMPÉRATIF.

Présent défini postérieur.

Bats.	Bats-toi.
Battons.	Battons-nous.
Battez.	Battez-vous.

MODE SUPPOSITIF ou CONDITIONNEL.

Présent positif.

Je battrais.	Je me battrais.

Tu battrais.	Tu te battrais.
Il battrait.	Il se battrait.
Nous battrions.	Nous nous battrions.
Vous battriez.	Vous vous battriez.
Ils battraient.	Ils se battraient.

Passé positif.

J'aurais battu.	Je me serais battu.

Passé comparatif.

J'aurais eu battu.

Passé prochain.

Je viendrais de battre.	Je viendrais de me battre.

Futur.

Je devrais battre.	Je devrais me battre.

MODE SUBJONCTIF.

1. Présent indéfini.

Que je batte.	Que je me batte.
Que tu battes.	Que tu te battes.
Qu'il batte.	Qu'il se batte.
Que nous battions.	Que nous nous battions.
Que vous battiez.	Que vous vous battiez.
Qu'ils battent.	Qu'ils se battent.

2. Présent défini antérieur.

Je battisse.	Je me battisse.
Tu battisses.	Tu te battisses.

attît.	Il se battît.
ıs battissions.	Nous nous battissions.
ıs battissiez.	Vous vous battissiez.
battissent.	Ils se battissent.

1. Passé positif indéfini.

e battu.	Je me sois battu.

2. Passé positif défini antérieur.

isse battu.	Je me fusse battu.

1. Passé comparatif indéfini.

e eu battu.

2. Passé comparatif défini antérieur.

ısse eu battu.

1. Passé prochain indéfini.

vienne de battre.	Je vienne de me battre,

2. Passé prochain défini antérieur.

vinsse de battre.	Je vinsse de me battre.

1. Futur positif indéfini.

doive battre.	Je doive me battre..

2. Futur positif défini antérieur.

dusse battre.	Je dusse me battre.

1. Futur prochain indéfini.

lle battre.	J'aille me battre.

2. Futur prochain défini antérieur.

lasse battre.	J'allasse me battre.

MODE INFINITIF.

PRÉSENT.

Battre.	Se battre.

PASSÉ POSITIF.

Avoir battu.	S'être battu.

PASSÉ COMPARATIF.

Avoir eu battu.	....

PASSÉ PROCHAIN.

Venir de battre.	Venir de se battre.

FUTUR.

Devoir battre.	Devoir se battre.

MODE PARTICIPE.

PRÉSENT.

Battant.	Se battant.

PASSÉ POSITIF.

Ayant battu.	S'étant battu.

PASSÉ COMPARATIF.

Ayant eu battu.	

PASSÉ PROCHAIN.

Venant de battre.	Venant de se battre.

FUTUR.

Devant battre.	Devant se battre.

GÉRONDIF.

En battant. En se battant.

SUPIN.

Battu.

On conjugue, de même, les verbes dérivés, tels qu'ABATTRE, COMBATTRE, DÉBATTRE, RABATTRE, REBATTRE.

Il y a encore, dans cette conjugaison, les verbes METTRE, TORDRE, PERDRE, CLORE, CONCLURE, qui, ne présentant aucune difficulté, n'ont pas besoin d'être exposés, ici, avec tout le détail que nous avons cru donner au verbe devoir, le premier de cette classe. Nous nous contenterons d'indiquer les premières personnes des tems qui pourraient embarrasser les commençans.

Par la seule indication des personnes, les élèves pourront s'exercer à former, seuls, le tableau de la conjugaison de chacun de ces verbes. Ce sera le moyen de s'assurer, par eux-mêmes, s'ils ont saisi et retenu le systême complet de la conjugaison.

La cinquième conjugaison comprend tous les verbes en AIRE et en AITRE, en OIRE, OITRE et OUDRE, en UIVRE et en MIRE.

Nous allons conjuguer le chef de cette série.

CINQUIEME CONJUGAISON

PLAIRE (Commun). PLAIRE (Réfléchi).

MODE INDICATIF.

1. Présent indéfini.

Je plais.	Je me plais.
Tu plais.	Tu te plais.
Il plait.	Il se plaît.
Nous plaisons.	Nous nous plaisons.
Vous plaisez.	Vous vous plaisez.
Ils plaisent.	Ils se plaisent.

2. Présent défini antérieur simple.

Je plaisais.	Je me plaisais.
Tu plaisais.	Tu te plaisais.
Il plaisait.	Il se plaisait.
Nous plaisions.	Nous nous plaisions.
Vous plaisiez.	Vous vous plaisiez.
Ils plaisaient.	Ils se plaisaient.

3. Présent défini antérieur périodique.

Je plus.	Je me plus.
Tu plus.	Tu te plus.
Il plut.	Il se plut.
Nons plûmes.	Nous nous plûmes.
Vous plûtes.	Vous vous plûtes.
Ils plûrent.	Ils se plûrent.

4. Prése

4. Présent défini postérieur.

Je plairai.	Je me plairai.
Tu plairas.	Tu te plairas.
Il plaira.	Il se plaira.
Nous plairons.	Nous nous plairons.
Vous plairez.	Vous vous plairez.
Ils plairont.	Ils se plairont.

1. Passé positif indéfini.

J'ai plu.	Je me suis plu.

2. Passé positif défini antérieur simple.

J'avais plu.	Je m'étais plu.

3. Passé positif défini antérieur périodique.

J'eus plu.	Je me fus plu.

4. Passé positif défini postérieur.

aurai plu.	Je me serai plu.

1. Passé comparatif indéfini.

'ai eu plu.

2. Passé comparatif défini antérieur simple.

avais eu plu.

. Passé comparatif défini antérieur périodique.

eus eu plu.

4. Passé comparatif postérieur.

J'aurai eu plu.

1. Passé prochain indéfini.

Je viens de plaire.	Je viens de me plaire.

2. Passé prochain défini antérieur.

Je venais de plaire.	Je venais de me plaire.

3. Passé prochain défini postérieur.

Je viendrai de plaire.	Je viendrai de me plaire.

1. Futur positif indéfini.

Je dois plaire.	Je dois me plaire.

2. Futur positif défini antérieur.

Je devais plaire.	Je devais me plaire.

3. Futur positif défini postérieur.

Je devrai plaire.	Je devrai me plaire.

MODE IMPÉRATIF.

Présent défini postérieur.

Plais.	Plais-toi.
Plaisons.	Plaisons-nous.
Plaisez.	Plaisez-vous.

MODE SUPPOSITIF ou CONDITIONNEL.

Présent positif.

Je plairais.	Je me plairais.
Tu plairais.	Tu te plairais.
Il plairait.	Il se plairait.

Nous plairions. Nous nous plairions.
Vous plairiez. Vous vous plairiez.
Ils plairaient. Ils se plairaient.

Passé positif.

J'aurais plu. Je me serais plu.

Passé comparatif.

J'aurais eu plu.

Passé prochain.

Je viendrais de plaire. Je viendrais de me plaire.

Futur.

Je devrais plaire. Je devrais me plaire.

MODE SUBJONCTIF.

1. Présent indéfini.

Que je plaise. Que je me plaise.
Que tu plaises. Que tu te plaises.
Qu'il plaise. Qu'il se plaise.
Que nous plaisions. Que nous nous plaisions.
Que vous plaisiez. Que vous vous plaisiez.
Qu'ils plaisent. Qu'ils se plaisent.

2. Présent défini antérieur.

Je plusse. Je me plusse.
Tu plusses. Tu te plusses.
Il plût. Il se plût.
Nous plussions. Nous nous plussions.

Vous plussiez. Vous vous plussiez.
Ils plussent. Ils se plussent.

1. Passé positif indéfini.

J'aie plu. Je me sois plu.

2. Passé positif défini antérieur.

J'eusse plu. Je me fusse plu.

1. Passé comparatif indéfini.

J'ai eu plu.

2. Passé comparatif défini antérieur.

J'eusse eu plu.

1. Passé prochain indéfini.

Je vienne de plaire. Je vienne de me plaire.

1. Futur positif indéfini.

Je doive plaire. Je doive me plaire.

2. Futur positif défini antérieur.

Je dusse plaire. Je dusse me plaire.

1. Futur prochain indéfini.

J'aille plaire. J'aille me plaire.

2. Futur prochain défini antérieur.

J'allasse plaire. J'allasse me plaire,

MODE INFINITIF.

PRÉSENT.

re. Se plaire.

PASSÉ POSITIF.

oir plu. S'être plu.

PASSÉ COMPARATIF.

oir eu plu.

PASSÉ PROCHAIN.

iir de plaire. Venir de se plaire.

FUTUR.

voir plaire. Devoir se plaire.

PRÉSENT.

MODE PARTICIPE.

isant. Se plaisant.

PASSÉ POSITIF.

ant plu. S'étant plu.

PASSÉ COMPARATIF.

ant eu plu.

PASSÉ PROCHAIN.

nant de plaire. Venant de se plaire.

FUTUR.

Devant plaire. Devant se plaire.

GÉRONDIF.

En plaisant. En se plaisant.

SUPIN.

Plu.

SIXIEME CONJUGAISON.

RÉPANDRE (Commun). RÉPANDRE (Réfléchi).

MODE INDICATIF.

1. Présent indéfini.

Je répands.	Je me répands.
Tu répands.	Tu te répands
Il répand.	Il se répand.
Nous répandons.	Nous nous répandons.
Vous répandez.	Vous vous répandez.
Ils répandent.	Ils se répandent.

2. Présent défini antérieur simple.

Je répandais.	Je me répandais.
Tu répandais.	Tu te répandais.
Il répandait.	Il se répandait.
Nous répandions.	Nous nous répandions.
Vous répandiez.	Vous vous répandiez.
Ils répandaient.	Ils se répandaient.

3. Présent défini antérieur périodique.

pandis.	Je me répandis.
épandis.	Tu te répandis.
pandit.	Il se répandit.
s répandîmes.	Nous nous répandîmes.
s répandîtes.	Vous vous répandîtes.
:pandirent.	Ils se répandirent.

4. Présent défini postérieur.

:pandrai.	Je me répandrai.
épandras.	Tu te répandras.
pandra.	Il se répandra.
s répandrons.	Nous nous répandrons.
s répandrez.	Vous vous répandrez.
épandront.	Ils se répandront.

1. Passé positif indéfini.

répandu.	Je me suis répandu.

2. Passé positif défini antérieur simple.

ais répandu.	Je m'étais répandu.

3. Passé positif défini antérieur périodique.

s répandu.	Je me fus répandu.

4. Passé positif défini posérieur.

:rai répandu.	Je me serai répandu.

1. Passé comparatif indéfini.

eu répandu.

2. Passé comparatif défini antérieur simple.

J'avais eu répandu.

3. Passé comparatif défini antérieur périodique.

J'eus eu répandu.

4. Passé comparatif défini postérieur.

J'aurai eu répandu.

1. Passé prochain indéfini.

Je viens de répandre. Je viens de me répandre.

2. Passé prochain défini antérieur simple.

Je venais de répandre. Je venais de me répandre.

3. Passé prochain défini postérieur

Je viendrai de répandre. Je viendrai de me répandre.

1. Futur positif indéfini.

Je dois répandre. Je dois me répandre.

2. Futur positif défini antérieur.

Je devais répandre. Je devais me répandre.

3. Futur positif défini postérieur.

Je devrai répandre. Je devrai me répandre.

1. Futur prochain indéfini.

ais répandre. Je vais me répandre.

2. Futur prochain défini antérieur.

is répandre. J'allais me répandre.

MODE IMPÉRATIF.

Présent défini postérieur.

nds. Répand toi.
ndons. Répandons-nous.
ndez. Répandez-vous.

ODE SUPPOSITIF ou CONDITIONNEL.

Présent positif.

épandrais. Je me répandrais.
épandrais. Tu te répandrais.
pandrait. Il se répandrait.
s répandrions. Nous nous répandrions.
s répandriez. Vous vous répandriez.
épandraient. Ils se répandraient.

Passé positif.

rais répandu. Je me serais répandu.

Passé comparatif.

rais eu répandu.

Passé prochain.

Je viendrais de répandre. Je viendrais de me répandre

Futur.

Je devrais répandre. Je devrais me répandre.

MODE SUBJONCTIF.

1. Présent indéfini.

Que je répande. Que je me répande.
Que tu répandes. Que tu te répandes.
Qu'il répande. Qu'il se répande.
Que nous répandions. Que nous nous répandions.
Que vous répandiez. Que vous vous répandiez.
Qu'ils répandent. Qu'ils se répandent.

2. Présent défidi an-érieur.

Je répandisse. Je me répandisse.
Tu répandisses. Tu te répandisses.
Il répandît. Il se répandît.
Nous répandissions. Nous nous répandissions.
Vous répandissiez. Nous vous répandissiez.
Ils répandissent. Ils se répandisseut.

1. Passé positif indéfini.

J'aie répandu. Je me sois répandu.

2. Passé positif défini antérienr.

J'eusse répandu. Je me fusse répandu.

1. Passé comparatif indéfini.

J'aie eu répandu. ....

2. Passé comparatif défini antérieur.

J'eusse eu répandu. ....

1. Passé prochain indéfini.

Je vienne de repandre. Je vienne de me répandre.

1. Futur positif indéfini.

Je doive répandre. Je doive me répandre.

2. Futur positif défini antérieur.

Je dusse répandre. Je dusse me répandre.

1. Futur prochain indéfini.

J'aille répandre. J'aille me répandre.

2. Futur prochain défini antérieur.

J'allasse répandre. J'allasse me répandre.

MODE INFINITIF.

PRÉSENT.

Répandre. Se répandre.

PASSÉ POSITIF.

Avoir répandu. S'être répandu.

PASSÉ COMPARATIF.

Avoir eu répandu.

PASSÉ PROCHAIN.

Venir de répandre. Venir de se répandre.

FUTUR.

Devoir répandre. Devoir se répandre.

MODE PARTICIPE.

PRÉSENT.

Répandant. Se répandant.

PASSÉ POSITIF.

Ayant répandu. S'étant répandu.

PASSÉ COMPARATIF

Ayant eu répandu,

PASSÉ PROCHAIN.

Venant de répandre. Venant de se répandre.

FUTUR.

Devant répandre. Devant se répandre.

GÉRONDIF.

En répandant. En se répandant.

SUPIN.

Répandu.

La septième et dernière conjugaison comprend les verbes où la finale muette est précédée d'un son nasal composé.

Ses formations sont, absolument, semblables à celles de la sixième, à deux légères differences près.

1°. Partout où la dernière syllabe commence par une voyelle, on supprime le, *d*; et on fait précéder l'*n*, d'un *g*, c'est-à dire, qu'on change *nd*, en *gn*. Ainsi on dit: crain*dre*; je cr*ains*, et nous cra*ignons*.

2°. Le supin qui, dans la sixième conjugaison, se forme, en changeant la finale, *re*, de l'infinitif, en *u*, se forme, dans celle ci, en changeant la terminaison totale, *dre*, en *t*: ainsi crain*dre*, crai*nt*.

Cette conjugaison n'a qu'un seul verbe irrégulier, c'est VAINCRE, dont nous donnerons les irrégularités, dans un tableau particulier.

SEPTIEME CONJUGAISON.

CRAINDRE (Commun). CRAINDRE (Réfléchi).

MODE INDICATIF.

1. Présent indéfini.

Je crains.	Je me crains.
Tu crains.	Tu te crains.
Il craint.	Il se craint.
Nous craignons.	Nous nous craignons.
Vous craignez.	Vous vous craignez.
Ils craignent	Ils se craignent.

2. Présent défini antérieur.

Je craignais.	Je me craignais.
Tu craignais.	Tu te craignais.
Il craignait.	Il se craignait.
Nous craignions.	Nous nous craignions.
Vous craigniez.	Vous vous craigniez.
Ils craignaient.	Ils se craignaient.

3. Présent défini antérieur périodique.

Je craignis.	Je me craignis.
Tu craignis.	Tu te craignis.
Il craignit.	Il se craignit.
Nous craignîmes.	Nous nous craignîmes.
Vous craignîtes.	Vous vous craignîtes.
Ils craignirent.	Ils se craignirent.

4. Présent positif défini postérieur.

ndrai.	Je me craindrai.
indras.	Tu te craindras.
idra.	Il se craindra.
raindrons.	Nous nous craindrons.
raindrez.	Vous vous craindrez.
ndront.	Ils se craindront.

1. Passé positif indéfini.

nt.	Je me suis craint.

2. Passé positif défini antérieur.

craint.	Je m'étais craint.

assé positif défini antérieur périodique.

aint.	Je me fus craint.

4. Passé positif défini postérieur.

craint.	Je me serai craint.

1. Passé prochain indéfini.

s de craindre.	Je viens de me craindre.

1. Passé comparatif indéfini.

craint.	. . . . . .

2. Passé comparatif défini antérieur.

eu craint.	. . . . .

3. Passé comparatif défini antérieur périodique.

J'eus eu craint. .....

4. Passé comparatif défini postérieur.

J'aurai eu craint. .....

1. Passé prochain indéfini.

Je viens de craindre. Je viens de me craindre.

2. Passé prochain défini antérieur.

Je venais de craindre. Je venais de me craindre.

3. Passé prochain défini postérieur.

Je viendrai de craindre. Je viendrai de me craindre.

1. Futur positif iudéfini.

Je dois craindre. Je dois me craindre.

2. Futur positif défini antérieur.

Je devais craindre. Je devais me craindre.

3. Futur positif défini postérieur.

Je devrai craindre. Je devrai me craindre.

1. Futur prochain indéfini.

Je vais craindre. Je vais me craindre.

2. Futur prochain défini antérieur.

J'allais craindre. J'allais me craindre.

MODE

MODE IMPÉRATIF.

Présent défini postérieur.

	Crains-toi.
ons.	Craignons-nous.
ez.	Craignez-vous.

DE SUPPOSITIF ou CONDITIONNEL.

Présent positif.

idrais.	Je me craindrais.
ndrais.	Tu te craindrais.
drait.	Il se craindrait.
raindrions.	Nous nous craindrions.
raindriez.	Vous vous craindriez.
ndraient.	Ils se craindraient.

Passé positif.

craint.	Je me serais craint.

1. Passé comparatif indéfini.

eu craint.	

Passé prochain.

idrais de craindre.	Je viendrais de me craindre.

Futur.

ais craindre.	Je devais me craindre.

MODE SUBJONCTIF.

1. Présent indéfini.

Que je craigne.	Que je me craigne.
Que tu craignes.	Que tu te craignes.
Qu'il craigne.	Qu'il se craigne.
Que nous craignions.	Que nous nous craignions.
Que vous craigniez	Que vous vous craigniez
Qu'ils craignent.	Qu'ils craignent.

2. Présent défini antérieur.

Je craignisse	Je me craignisse.
Tu craignisses.	Tu te craignisses.
Il craignît.	Il se craignît.
Nous craignissions.	Nous nous craignissions.
Vous craignissiez.	Vous vous craignissiez.
Ils craignissent.	Ils se craignissent.

1. Passé positif indéfini.

J'aie craint.	Je me sois craint.

2. Passé positif défini antérieur.

J'eusse craint.	Je me fusse craint.

1. Passé comparatif indéfini.

J'aie eu craint.

2. passé comparatif défini antérieur.

J'eusse eu craint.

1. Passé prochain indéfini.

Je vienne de craindre. Je vienne de me craindre.

1. Futur positif indéfini

Je doive craindre. Je doive me craindre.

2. Futur positif défini antérieur.

Je dusse craindre. Je dusse me craindre.

1. Futur prochain indéfini.

J'aille craindre. J'aille me craindre.

2. Futur prochain défini antérieur.

J'allasse craindre. J'allasse me craindre.

MODE INFINITIF.

PRÉSENT.

Craindre. Se craindre.

PASSÉ POSITIF.

Avoir craint. S'être craint.

PASSÉ COMPARATIF.

Avoir eu craint.

PASSÉ PROCHAIN.

Venir de craindre. Venir de se craindre.

FUTUR.

Devoir craindre. Devoir se craindre.

MODE PARTICIPE.

Craignant. Se craignant.

PASSÉ POSITIF.

Ayant craint. S'étant craint.

PASSÉ COMPARATIF.

Ayant eu craint.

PASSÉ PROCHAIN.

Venant de craindre. Venant de se craindre.

FUTUR.

Devant craindre. Devant se craindre.

GÉRONDIF.

En craignant. En se craignant.

SUPIN.

Craint.

CHAPITRE X.

De la Conjonction.

Les élémens les plus nécessaires à l'expression de la pensée, ont été traités dans les séances précédentes; et ce qui nous reste à dire pourrait donc, au premier aperçu, être regardé comme une sorte de luxe, moins dû aux observations des grammairiens, qu'aux habitudes des peuples, qui, par une sorte d'instinct, et sans jamais en avoir eu l'intention, ont reculé les bornes de l'art de parler, à mesure que, dans la suite des temps, et par les frottemens de la civilisation, ils ont porté plus loin celles de la pensée.

La pensée, telle qu'elle s'engendre dans le sanctuaire secret de l'intelligence, trouverait donc, dans tout ce que nous avons dit, les signes propres à sortir des profondeurs où elle se conçoit: le jugement trouverait aussi, dans les élémens de la proposition, de quoi se rendre visible, en quelque sorte, sans qu'il fût besoin de recourir à d'autres moyens qu'à ceux dont nous avons, jusqu'ici, fait connaître la nature et l'emploi.

Mais pour peu que ce moule précieux des opérations intellectuelles se soit aggrandi et se soit étendu, pour faire place aux vues d'un esprit vaste, qui, dans la méditation où il se recueille, aperçoit, autour du jugement qu'il porte sur l'objet qui l'occupe, tous les

rapports de cet objet avec tout ce qui peut lui être comparé, une proposition unique n'aura pu lui suffire; il lui aura fallu autant de propositions que de jugemens, puisqu'il a dû former autant de jugemens que de rapports.

Mais si les propositions se multiplient, au gré des jugemens, comment, dans leur énonciation successive, imiter et conserver cette unité que la pensée la plus vaste ne perd point, tant qu'elle demeure cachée au fond de ce laboratoire impénétrable ?

Le mot que les Latins appellaient, *verbum*, nous a appris, en confondant ensemble, le sujet et la qualité, comment, à force d'art, l'énonciation d'un simple jugement, pouvait, ainsi que cette opération de l'esprit, être une et simple, avec l'apparence d'une énonciation successive. Pourquoi donc, pour lier entre eux, de simples jugemens, comme ils sont liés dans l'esprit, n'eût-on pas fait un essai de plus ? Et c'est cet essai que firent nos pères, quand, après avoir formé des mots, en liant des consonnes par des voyelles, et formé le jugement, en liant, par le moyen du verbe, des mots entre eux; pourquoi, dis-je, avec la conjonction, n'auraient-ils pas lié les jugemens eux-mêmes, et construit ainsi des phrases et des périodes ?

Cette liaison s'opéra, comme s'étaient opérées toutes les autres; et c'est ainsi que tout fut lien dans le langage, comme tout est lien dans l'intelligence, depuis la simple voyelle, qui est le verbe des con-

sonnes, jusqu'à la période, dont tous les membres ont leur verbe, ou leur voyelle, ou leur *mot-lien*, leur mot conjonctif, ou leur conjonction.

Il pouvait n'y avoir qu'une voyelle, comme nous avons enseigné qu'il n'y a qu'un verbe unique. Nous pourrions donc enseigner qu'il n'y a qu'une seule conjonction; que tous les mots qui en portent le nom, ou sont les synonymes de cette conjonction, ou ne sont conjonctifs que par elle et à cause d'elle, comme tous les verbes ne sont tels que par leur union avec le verbe unique.

Heureux privilège des MOTS-LIENS dans le langage! La pensée, à l'aide de ce moyen magique, sort toute entière, et à la fois, et comme par un seul signe, et d'un seul jet, de l'esprit qui l'a conçue, à la manière de l'image qui passe à travers la glace, à l'instant même où le modèle lui est présenté. Ce sont les mots-liens qui, tels que des teintes perdues, fondent, dans le tableau de la pensée, les diverses couleurs, pour que tout paraisse formé par une empreinte unique, dans son énonciation, comme tout est lié et un dans sa génération.

On le voit bien : tout est donc liaison dans le langage, parce que tout est *un* dans la pensée. Comme la pensée est une opération simple et *insusceptible* de composition, tant qu'elle reste intérieure et cachée dans l'esprit où elle se conçoit et s'engendre, tout

doit être, également, autant qu'il est possible, simple et *insusceptible* de composition et de décomposition, dans son énonciation et dans sa manifestation.

Cependant, il n'en est pas ainsi ; et l'on n'exprime la pensée que successivement, et par des signes détachés, les uns des autres ; de sorte qu'on dirait, si on jugeait de la nature de la pensée par les moyens qu'on emploie pour la faire connaître, qu'elle est composée de divers élémens, qui, comme autant de parties détachées, les unes des autres, sont susceptibles de composition et de décomposition.

Que fait-on pour réparer le vice de cette sorte de manifestation successive ? On lie, entre eux, tous ces signes divers, comme on attache, ensemble, pour monter au haut d'une tour, plusieurs échelles, pour n'en former qu'une seule et même échelle. Et ces signes, ainsi liés, forment un ensemble, *un* et *simple*, comme la pensée, elle-même.

Qu'on imagine que les cordes qui attachent chaque échelle à une autre, sont, ce que nous appelons dans le langage, des conjonctions ; qu'on imagine encore que chaque échelle est un jugement énoncé par une proposition ; qu'on imagine, enfin, que toutes ces petites échelles, liées ensemble, et ne formant qu'une grande et seule échelle, est la phrase composée ou la période, et on aura la véritable

idée

idée de ce travail formé dans l'esprit, quand il s'arrête sur un objet, et qu'il le considère, sous ses rapports principaux.

Ainsi, comme des cordes qui lient les échelles, ne sont pas des échelles, de même les conjonctions ne sont pas des jugemens, ni des élémens de jugement. Des cordes sont comptées pour rien, pour le but qu'on se propose, en formant une grande échelle, de plusieurs petites échelles. Elles n'ajoutent rien à la longueur de la grande échelle, elles ne fournissent pas un échelon de plus. De même, les conjonctions ne fournissent pas une idée de plus, dans le langage; mais on s'en sert pour confondre, ensemble, tellement, les idées, qu'elles se groupent autour de l'idée principale, comme les petites échelles se réunissent à la plus grande, et servent à la rendre propre à atteindre au but proposé.

Nous avons dit que tout est lien dans le langage, et nous avons distingué les différentes sortes de liens.

1°. Les voyelles, qui forment les mots.

2°. Le verbe, qui forme la proposition.

3°. La conjonction, qui forme la phrase et la période.

Ainsi, la conjonction est le lien le plus fort; car elle attache, ensemble, les jugemens formés dans l'esprit, et mis sous les yeux de l'esprit des autres, au moyen de la proposition.

Le verbe est le lien le plus important, puisque, sans le verbe, il n'y aurait pas de jugement.

La voyelle est un moyen, absolument, nécessaire, puisque, dans elle, ou sans un équivalent quelconque, comme dans la langue hébraïque, il n'y aurait pas de mot.

A proprement parler, il ne peut y avoir plus d'une conjonction essentielle, comme il ne peut y avoir qu'un seul verbe, puisque la nature de la conjonction, comme celle du verbe, est de lier. Mais de même qu'on a composé plusieurs verbes avec un seul, en le réunissant à des mots, qui, de leur nature, ne l'eussent jamais été; de même, on a composé plusieurs sortes de conjonctions avec la conjonction véritable, en la réunissant à des adverbes ou à d'autres mots qui, sans elle, n'eussent jamais été des conjonctions.

Cette doctrine sur la conjonction sera nouvelle, sans doute, pour quelques lecteurs. Je ne l'avais trouvée dans aucun Traité de Grammaire, quand un grammairien (1) l'imaginait, ou plutôt, la décou-

---

(1) Lemare, auteur du Panorama des *verbes français*.

vrait, ainsi que moi, et presque en même temps, comme je l'ai appris de lui-même, et par la lecture du *Journal de la Société libre d'institution*, n°. 6, où il l'avait consignée, en ces termes :

De l'Unité conjonctive, démontrée par l'analyse.

« Deux propositions ne peuvent être liées, entre » elles, qu'autant que celle qui suit est ajoutée à » celle qui précède : le nœud qui les rassemble em- » porte donc, avec lui, une idée d'addition. Telle » est la nature de, *et*; lui seul a cette propriété : il est » donc, en effet, la seule conjonction ; tous les autres » mots rangés dans cette classe, ont un sens plus » étendu, et s'ils ont la force conjonctive, c'est de là » qu'ils la tirent, toute entière.

« D'ailleurs, qui pourrait méconnaître la res- » semblance de la conjonction, *et*, avec le verbe, » *est*? Car, outre les traits physionomiques, quelle » analogie de fonctions ! Tous deux ne marquent- » ils pas une co-existence, une convenance entre » deux objets ; *est*, entre le substantif et ses qualités; » *et*, *est*, entre deux propositions ?

» Mais la mollesse est douce, ET sa suite EST cruelle ».

» Nous prouverons, de plus, par l'analyse, que, comme il n'est point de verbe que par, *est*, il n'est » point de conjonction que par, *et*. Ainsi, comme on » distingue deux sortes de verbes, nous avons dû

» distinguer, par analogie, deux sortes de conjonc-
» tions, la conjonction élémentaire et les conjonctions
» combinées.

» Cette doctrine, que nous croyons neuve, jette
» un grand jour sur la nature, si long-temps douteuse,
» des conjonctions, aplanit une foule de difficultés,
» et notamment l'analyse des propositions complé-
» tives.

Il en est de même des voyelles. Il n'y en eût eu qu'une seule, si on n'eût pris conseil que de la nécessité; car il suffisait d'avoir un signe qui servît d'indicateur de l'ouverture de la bouche, et de l'émission de la voix: les consonnes auraient fait tout le reste. Mais le même esprit, qui, après avoir inventé les bases principales du langage, et les principes éternels de la Grammaire générale, chercha tous les moyens de répandre de la variété dans l'emploi de ces premiers moyens, multiplia, et les verbes, et les conjonctions, et les voyelles. Et, alors, la différente manière d'ouvrir la bouche, et d'émettre le son qui forme la voix, indiqua les cinq sortes de liens des consonnes; et l'A, qui était le signe de l'ouverture de la bouche, fut le tronc de quatre autres ramifications, qui furent E, I, O, U. Tels furent les élémens de la gamme de l'instrument de la voix: l'U, fut la moindre ouverture de ce merveilleux instrument; l'A, fut la plus grande; et l'E et l'I, furent les deux modifications intermédiaires.

Il y a donc toujours plus d'une proposition partout où il y a un signe conjonctif, comme il y a plus d'une idée, sans qu'il y ait plus d'une pensée, partout où il y avait un verbe, parce que les premiers mots ont dû être des monosyllabes purs.

Telle est la théorie de la conjonction, qu'elle s'explique par celle du verbe et par celle du mot. Elle est aux propositions, ce que le verbe est aux idées, et ce que la voyelle est aux consonnes.

La conjonction est donc la voyelle naturelle des propositions; et, en liant les propositions, la conjonction forme la phrase, ou la période, comme nous l'avons dit plus haut.

Le verbe est la voyelle naturelle des substantifs et des adjectifs; et en rattachant le mode à la substance, il forme la proposition, comme la voyelle forme le mot.

La voyelle est le lien naturel des lettres consonnes, et produit, entre elles, le même effet que le verbe produit dans les mots, en formant, avec eux, et par leur moyen, la proposition, comme la voyelle forme les mots.

Il pourrait n'y avoir qu'une seule voyelle, comme il n'y a qu'un seul verbe. Il n'y en a plusieurs, que parce qu'on a voulu répandre de la variété dans les sons et dans les articulations, formant les mots, signes des idées. De même, avec un seul verbe, on

en a fait plusieurs, en attachant le verbe *ère*, ou dans sa racine, ou dans sa terminaison, à toutes les qualités actives.

La conjonction est la voyelle, ou le verbe des propositions, en produisant, entre elles, le même effet que celui que produit la voyelle, elle-même, entre les consonnes, et que produit le verbe entre les mots. La conjonction fait donc l'office de voyelle et de verbe. Et ce qu'il y a de merveilleux, c'est que, de même qu'il pourrait n'y avoir qu'une seule voyelle et un seul verbe, il pourrait n'y avoir, et il n'y a, en effet, qu'une conjonction unique. Ce qu'il y a de plus admirable encore, c'est que cette conjonction unique, destinée à former les phrases et les périodes en liant des propositions, dont elle fait des ensembles individuels et complets, est le verbe, *être*, lui-même, un peu altéré, à la vérité; mais c'est lui, en français, comme en latin. Cette conjonction se trouve dans toutes les autres, comme le verbe, *être*, qui est le verbe, par excellence, se trouve dans tous les verbes.

Avant de donner la nomenclature des CONJONCTIONS, nous allons, suivant notre méthode ordinaire, comme nous l'avons fait pour les prépositions et les adverbes, ôter de la série des CONJONCTIONS tous les mots qu'on y avait compris, mal à propos.

SI CE N'EST.	BIEN QUE.	SURTOUT.
POURVU QUE.	NON PLUS.	TANTÔT.
PARCE QUE.	TANDIS QUE.	PAR CE.

A CONDITION QUE.	DONC.	AINSI.
AU SURPLUS.	CEPENDANT.	AUSSI.
C'EST POURQUOI.	NÉANMOINS.	ENCORE.
PAR CONSÉQUENT.	POURTANT.	QUAND.
DE PLUS.	TOUTESFOIS.	COMBIEN.
D'AILLEURS.	ENFIN.	PUISQUE.
AU MOINS.	AFIN.	QUOIQUE.

Il n'y a pas un seul de ces assemblages de mots qui ne serve à lier des propositions. Mais comment cela se peut-il? C'est qu'ils sont suivis de la conjonction véritable ou qu'ils la renferment, sans qu'elle y paraisse. Ainsi ces mots : SI CE N'EST, ne lient qu'autant que la conjonction s'y trouve.

Il n'y a pas un mot, dans cette réunion, à l'exception de cette conjonction, qui n'appartienne à toute autre classe qu'à celle des conjonctions, et qui, par conséquent, ne puisse, et ne doive y être rapporté.

SI, est ce dérivé de, SIT, troisième personne du présent indéfini du mode conjonctif, ellipse de notre mot français, SOIT.

CE, pour, *cela*, article et adverbe réunis.

NE, pour *non*, particule négative.

EST, troisième personne du présent indéfini, du mode indicatif du verbe, *être*.

QUE. Voilà la véritable conjonction, voilà ce qui a fait donner ce nom à la phrase entière.

QUE. C'est dans ce mot elliptique, comme nous l'avons dit ailleurs, qu'est la conjonction véritable. C'est-là que nous trouvons, d'abord, cette inconnue, cette x, où s'arrête l'esprit, et dans laquelle il voit, ou ce qui précède, ou ce qui suit; et c'est-là, aussi, que nous trouvons, dans la lettre, E, qui termine ce mot, le verbe, *être*, passé à l'état de conjonction. Ainsi, par-tout où se trouve le mot, QUE, est la conjonction, par essence, parce que, dans ce mot, est le *vérbe-lien*, générateur naturel de la conjonction.

Toute conjonction étant destinée, comme nous l'avons dit, plus d'une fois, à unir, ensemble, non des mots, pour en former des propositions, à la manière du verbe, mais des propositions, pour en former des phrases ou des périodes ; partout où nous verrons le mot QUE, nous verrons aussi plus d'une proposition. Il faudra donc, pour l'expliquer aux élèves, et s'en rendre compte à soi même, analyser ainsi la phrase où se trouvera le mot, QUE.

« Je crois QUE le soleil est un astre.

» Je crois QU.

» Ce QU EST : le soleil est un astre.

» Ce QU ET : le soleil est un astre.

» Ce QU E : le soleil est un astre ».

Le

Le QU, qui forme le complément de cette proposition, *je crois qu*, indique bien, sans doute, la seconde proposition, comme complément véritable du verbe, *croire*; mais il ne lie pas, ensemble, les deux propositions, *je crois*, et *le soleil est un astre*. C'est la lettre, E, ellipse du verbe ÊTRE, qui est à la suite du mot, QU, et qui semble en faire partie, qui lie les deux propositions, et qui en fait une phrase.

Telle est l'analyse de toutes les phrases conjonctives où se trouve ce mot.

POUR VU QUE. Trois mots, dont le premier est une préposition; le second, une qualité passive; le troisième, l'inconnue et la conjonction.

« J'irai vous voir, POURVU QUE le tems le » permette ».

» *Pourvu* QU E le tems le permette.

» Le tems le permettant EST VU tel ».

PAR CE QUE. Trois mots : préposition, article et conjonction.

Nous ne continuerons pas cette sorte d'analyse. C'est toujours le même procédé partout où se rencontre, QUE.

Presque tous les Grammairiens ont reconnu neuf ou dix espèces de QUE. Mais nous ne craindrons pas de dire qu'ils se réduisent, tous, à une seule

espèce; ces QUE, ne paraissent différens, entre eux, que parce qu'ils appartiennent à des phrases plus ou moins elliptiques.

Ne craignons donc pas de dire que le QUE, n'est une conjonction, que comme le mot, *porter*, est un verbe : on ne trouve pas moins la conjonction dans le premier, qu'on ne trouve, *être*, dans le second. Et de même que, dans la décomposition du mot, *porter*, nous trouvons : ÊTRE *port*, ou ER *port*, ce qui est la même chose; QUE, nous présente les deux mots, QU EST, dont le dernier fut, d'abord, EST, comme nous l'avons dit ailleurs; lequel s'altéra, peu à peu, comme dans l'exemple suivant :

Qu EST.

QU E T.

QU E

Ce n'est donc pas dans, QU, que se trouve la conjonction; mais dans la lettre, E, le résidu du verbe, ÊTRE; laquelle lettre se trouve, également, à la terminaison de la troisième personne du singulier de tous les verbes actifs de la première conjugaison.

Ce, QU, est, toujours, dans toutes les circonstances possibles, dans sa réunion avec, I, ou avec, E, la véritable inconnue, l'x grammaticale : la lettre, I, est le pronom elliptique de la troisième personne, exprimé par, IL, comme la lettre, E, est le verbe, ÊTRE.

On nous demandera, sans doute, si ce verbe, re-

présenté par, E, comme à la troisième personne singulière du présent d'un verbe de la première conjugaison, lie les jugemens, quand elle est unie à ce signe de l'inconnue, comme elle lie un sujet avec un attribut, en les confondant ensemble et en les affirmant, l'un de l'autre?

Non; ce verbe ne confond pas ainsi les jugemens, en les liant, parce qu'il ne sert pas à les affirmer, l'un de l'autre; mais, il les attache, matériellement, et d'une manière purement mécanique, pour montrer, seulement, qu'il y a réunion de sujets, ou d'actions, ou d'objets, dans plusieurs propositions.

Ainsi, on pourrait dire que le verbe, ETRE, servant, ou non, de terminaison à une qualité quelconque, rétablit, dans la proposition, cette qualité, dans l'état dans lequel elle se trouve, dans la nature et dans l'esprit; et que ce même verbe, servant de terminaison à l'inconnue, rattache, ensemble, des jugemens matériellement séparés, pour les présenter liés, ensemble, dans l'énonciation, comme ils le sont, dans leur génération successive. Ces deux opérations du même mot-lien, n'ont donc pas le même effet dans le langage. L'opération de ce mot, liant ensemble deux idées, les confond, et produit la pensée, qui est, toujours, un jugement et une simple opération de l'esprit. L'opération de ce mot, liant deux jugemens, les réunit, sans les confondre, et sans ôter à aucun d'eux son existence individuelle. Il y a donc deux opérations toujours distinctes, dans

deux jugemens liés par une conjonction : il n'y en a qu'une seule, dans deux idées liées par le verbe.

POURVU QUE. Quatre mots : Une préposition, un qualité passive, l'inconnue et la conjonction.

» J'irai vous voir, *pourvu* QUE le tems le permette.

» x *ten pour*, ou comme *vu*.

» QU *tenu pour*, ou comme *vu*.

» CELA *tenu pour*, ou comme *vu*.

» CELA, c'est-à-dire, LE TEMPS LE PERMETTRA ».

1er. A CONDITION QUE : 2e. C'EST POURQUOI : 3e. PAR CONSÉQUENT, etc.

Toutes ces propositions conjonctives demandent à être analysées: et c'est, en rétablissant les ellipses qui s'y rencontrent, qu'on parvient à les bien expliquer.

1er. » Je ferai ce que vous désirez, *à condition* QUE » vous ferez, vous-même, ce que je désire.

» Cette chose (vous ferez, etc.) étant donnée, » je ferai, etc.

2e. » C'EST POUR cette chose LA.

3e. » PAR une SUITE naturelle de, etc. ».

Toutes les autres propositions conjonctives qui nous restent à analyser, se trouvant composées ou de

prépositions et de substantifs, comme A FIN, ENFIN; ou d'adjectifs et de substantifs, comme, TOUTES FOIS, ENCORE, qui sont les deux mots latins, HANC HORAM; ou de quelque article et d'un adjectif, comme, CEPENDANT, ou d'un adjectif et d'une conjonction, comme, PUISQUE, ou d'un nom et d'une conjonction, comme, QUAND, nous dirons que ces mots ne sont, tout au plus, que des propositions conjonctives, parce qu'on y trouve une conjonction. Nous ne les compterons donc pas au nombre des conjonctions, qui doivent, comme les autres parties du discours, être de simples élémens. Voilà pour le matériel de ces mots-là.

Mais qu'est-ce que la conjonction ? Quelle est sa fonction dans la phrase ?

La conjonction ne sert pas, seulement, à lier les mots, entre eux, et les propositions entre elles, pour en former, ou des propositions simples, quand ce sont les mots qui sont liés; ou des phrases composées, quand ce sont les propositions qui sont liées; il y a, encore, entre les propositions, des rapports intellectuels, parce qu'il règne une sorte de dépendance, entre les unes et les autres; ce qui fait qu'une proposition sert à expliquer et à développer quelque partie essentielle d'une autre proposition. Ce sont ces rapports, qui ont servi à distribuer les conjonctions en autant de classes également, remarquées par tous les Grammairiens qui ont traité de cette partie du discours,

d'une manière philosophique. Dumarsais, Beauzée, Girard, de Wailly, Roulé etc, ont tous, divisé les conjonctions en *copulatives*, *adversatives*, *disjonctives*, *explicatives*, *circonstantielles*, *causatives*, *transitives et déterminatives*.

Chacun de ces mots porte, avec lui, sa signification, et on sait bien que, *copulatif*, signifiant, *unitif*, les conjonctions copulatives seront, ET, QUE, et OU, redoublé.

Les conjonctions *adversatives*, ou opposées sont, MAIS et QUOIQUE.

La conjonction, MAIS, est un vieux adverbe, synonyme de, PLUS, on disait : *je n'en peux* MAIS, pour, *je n'en peux* PLUS ; comme nous l'avons déjà dit, plus haut.

« Pourquoi de vos chagrins, sans cesse, à moi vous prendre
« Et puis-je MAIS des soins qu'on ne va pas vous rendre » ?

M. LEMARE l'explique de même.

„ Ce *magis*, ainsi altéré, dit-il, ce *mais*, en „ vieillissant, comme simple adverbe, s'est vu „ élever au rang d'une de nos plus belles con„ jonctions adverbiales. Dès lors, seul, et détaché „ entre deux propositions (position saillante, „ extraordinaire, jointe à l'idée d'un *plus* indé„ fini) il réveille l'attention, et avertit de quelque „ chose de nouveau, qui doit apporter un chan-

» gement ou un obstacle à ce qu'on vient d'énon-
» cer. Telle est, en effet, la nature du, MAIS.
» Le, SED, des latins; le ALLA des Grecs, et le
» BUT des Anglais, en sont la démonstration.
» SED, est contracté de, *sede*, à l'impératif, *ar-*
» *rête*, *repose-toi*. ALLA, est la racine d'*alalco*, *il*
» *empêche*. But, n'est que le substantif ou le verbe
» BUT, qui veut dire, *borne*, ou but, où l'on
» s'arrête. ».

Ainsi, après l'énonciation d'une première proposition, trouvant un obstacle, ou un empêchement à l'exécution de ce qu'on vient de dire, on semble avertir l'auditeur ou le lecteur qu'il faut s'arrêter, et on lui disait, en latin, *sede*; *arrêtez*; il y a, ici, une restriction, un changement à faire; et en grec: *alla*; il y a, ici, une borne, un achoppemement; et en anglais: *but*; il y a un *plus*, un point majeur à examiner; et en français, un MAIS.

La conjonction, QUOIQUE, est un peu plus difficile à analiser, et les intermédiaires sont moins faciles à suppléer.

« QUOIQUE la raison fasse, souvent, notre tour-
» ment, elle n'est pas, comme on l'a dit, un
» présent funeste.

« La raison n'est pas un présent funeste, QUOIQU'elle fasse, souvent, notre tourment ».

QUOI, ou QUE, fait, souvent, la raison?

Elle fait notre tourment.

Faire notre tourment, cela ne prouvera pas QUE la raison soit un présent funeste.

Dans cette analyse, on voit que le mot, QUOI, pouvant signifier, cette chose-ci : (*faire notre tourment*), peut être considéré comme une proposition entière, ou comme un sujet. On peut donc dire :

Faire notre tourment; CELA, ou QUOI, est le rôle. de la raison, et ce rôle, ce QUOI, ne prouve pas QUE la raison soit un présent funeste. Dans ces deux propositions ainsi détachées se trouve d'abord le mot, QUOI; puis en les rattachant, on y trouve le mot QUE : or, ces deux mots réunis forment le mot, QUOIQUE, dont il fallait justifier la réunion.

Nous n'avons qu'une conjonction *disjonctive*, c'est, OU, dont on voit l'emploi dans cet exemple :

« La paix OU la guerre ».

C'est comme si l'on disait : Choisissez entre ces deux choses : *La paix* ET *la guerre*.

Cette conjonction supposant donc un verbe, est elliptique.

Nous n'avons pas de conjonction *explicative*; car le mot, SAVOIR, auquel on a donné ce nom, est l'infinitif d'un verbe, ou le nom abstrait de ce verbe.

La

La seule conjonction *circonstancielle* que nous reconnaissions est, COMME. Nous en parlerons, plus bas.

Nous n'avons qu'une seule conjonction conditionnelle, c'est, SI, qu'il ne faut pas confondre avec l'adverbe, SI, qui nous vient des Latins, comme le SI, conjonctif. Celui-ci est le, SIT, des Latins, l'autre est leur, SIC. Le premier est indiqué par le verbe qui précède ou qui suit, selon qu'il y a, ou qu'il n'y a pas inversion, ou transposition dans la phrase; le second est, ordinairement suivi d'un QUE

Nous, avons en français, deux conjonctions *causatives*, CAR et PUISQUE.

La conjonction, CAR, est d'une telle subtilité et d'une telle finesse, que peu de personnes savent l'employer à propos, et qu'il y en a qui passent leur vie entière sans en faire usage. Cette conjonction, faut-il dire à nos élèves, sert, ainsi que ses pareilles, à lier deux propositions. Mais, ici, la seconde est toujours la cause nécessaire de la première, comme dans ces exemples-ci:

„ Les chemins seront mauvais, demain; CAR il „ pleut, aujourd'hui. „ Cette conjonction est donc, plus qu'aucune autre, l'ellipse d'une proposition entière.

C'est comme si on disait :

„ Les chemins seront mauvais, demain.

» Voulez-vous en savoir la raison ?

» La raison est qu'il pleut, aujourd'hui ».

Le mot, CAR, remplace, donc, cette proposition : *la raison est que*. C'est le, *quare*, des Latins.

» Les chemins seront mauvais, demain ; LA RAISON » EST QU'IL pleut, aujourd'hui.

» Les chemins seront mauvais, demain; LA RAISON : » il pleut, aujourd'hui.

» Les chemins seront mauvais, demain ; RAISON : » il pleut, aujourd'hui.

» Les chemins seront mauvais, demain ; RAISON : » il pleut, aujourd'hui ; CAR il pleut, etc. ».

Le mot, PUISQUE, pouvait, comme nous l'avons déjà dit, être rapporté aux adverbes ; mais comme à raison du QUE, il sert, réellement, à lier aussi les propositions, on peut dire qu'il est conjonction, ou, plutôt, proposition conjonctive, produisant le même effet que le mot, CAR, avec cette différence qui est toute en sa faveur, c'est qu'il se place, ou dans le milieu de deux propositions, ou à la tête de la phrase, avant la proposition pour laquelle il est fait.

Nous n'avons qu'une conjonction *transitive* ; c'est, OR, dérivée du mot latin, *hora*, *heure*. On a dit, *hor*, puis, OR. Voici, sans doute, comme on a eu recours à ce nom pour en faire une conjonction.

On a eu besoin d'exprimer une action, ou un événement, nécessairement, lié à une cause exprimée dans une proposition antécédente, comme dans l'exemple suivant :

« Tous les êtres respirans doivent mourir.

» OR l'homme est un être respirant.

» Donc l'homme doit mourir.

Ce mot, OR, est l'équivalent de cette partie de proposition : *à cette heure*, *dans ce moment*.

La conjonction, DONC, qui suit, ordinairement celle-là, pourrait s'analyser ainsi :

« Tous les êtres respirans doivent mourir ».

Or l'homme est un être, respirant.

De ce la vient.
De là vient.
D'où vient.
De undé venit quod.
De un... venit q...
DONC.

Ainsi le mot, DONC, renferme, 1°. la préposition, DE, l'adverbe latin, UNDÈ, et le mot, latin, QUOD. En Français DONC, équivaut à ces mots-ci : DE LA VIENT QUE. Tout le monde sait que la gutturale, C, remplace, Q, et réciproquement. Par conséquent, il est aisé de retrouver dans le mot, DONC les quatre mots latins, *de undè venit quod*.

Nous avons, en français, quatre conjonctions déterminatives, qu'on pourrait rapporter aux phrases adverbiales; ce sont, POURQUOI, DONC, COMMENT, et la circonstancielle, COMME.

POURQUOI, Pour quelle chose. Nous l'avons vu plus haut.

COMMENT. c'est encore la réunion de deux mots. On se rappelle ce que nous avons dit de la terminaison des adverbes italiens et des nôtres. Eh bien, on la retrouve ici. Il reste, *com*. Dans ce, *com*, est la gutturale forte, C, qui, comme nous l'avons dit, remplace, quelquefois le, Q, lettre qui est plus de la langue latine que de la nôtre, et qui a ceci de particulier qu'il ne s'emploie, jamais, seul, comme le, C; mais toujours accompagné de l'U, voyelle. Ainsi ce mot français est dérivé des deux mots latins, QU A MENTE; d'où, par corruption, on fit, QUO MENTE : puis on remplaça le, Q, par, C, ce qui fit, CO MENTE ; on rerancha la finale, E, comme dans tous les autres adverbes, ce qui fit CO MENT, et selon l'usage des langues qui, dans la composition d'un mot, donnent, par *euphonie*, au premier, la consonne initiale du second, et on dit : COM MENT, qu'on réunit en un seul mot, COMMENT, qui veut dire : DE QUELLE MANIÈRE, DONT, équivaut à la préposition, DE, avec son complément déterminé, DUQUEL, DE LAQUELLE, DESQUELS OU DESQUELLES.

A quoi se réduiraient donc les plus longs discours, sans les conjonctions ? A des listes de propositions

détachées les unes des autres. Et pour parler d'après Beauzée : « Tout discours, si l'on en ôtait les con- » jonctions, deviendrait un squelette sans couleur et » sans vie ; les conjonctions l'animent, lui donnent » de l'ame, de la force, et en constituent le caractère. »

EN CONTINUATION.

D. Qu'est-ce qu'une proposition ?

R. Nous avons déjà dit plus d'une fois, que c'est la manifestation d'un jugement, c'est-à-dire, l'affirmation entre un sujet et une qualité.

D. De quoi se compose un discours ?

R. Un discours se compose de plusieurs propositions, qui, liées ensemble, forment des phrases, et celles-ci des périodes.

D. De quoi se sert-on pour lier les propositions, et en faire des phrases, et pour faire, avec celles-ci, des périodes ?

R. On se sert de mots dont la fonction est de lier ces propositions, et qu'on appelle, à cause de cela, mots *lians* ou CONJONCTIONS.

D. Ne pourrait-on pas se passer de conjonctions ?

R. Oui, on pourrait s'en passer ; car les conjonctions ne disent rien de plus que ce que disent les propositions qu'elles lient.

D. Pourquoi donc a-t-on inventé les conjonctions?

R. C'est pour ne faire qu'un tout de plusieurs propositions liées ensemble, dans la pensée ; pour abréger le discours et le rendre plus conforme à la manière dont l'homme pense et réfléchit; pour éviter des répétitions désagréables, et mettre plus d'ensemble dans le tableau de la pensée.

D. Que faut-il faire pour se convaincre, et convaincre les autres, de la nécessité des conjonctions?

R. Il faut transcrire un morceau pris dans un bon écrivain, ôter toutes les conjonctions, et le réduire à autant de phrases qu'il y a de sujets affirmés; et montrer aux élèves que tout est liaison dans le discours, depuis la simple lettre jusqu'à la période, jusqu'au discours lui-même; que la conjonction lie les phrases, entre elles, comme la voyelle lie les consonnes, comme le verbe forme les propositions.

D. Peut-il y avoir une conjonction dans une proposition unique.

R. Non ; puisque la conjonction sert à lier les propositions et à former la phrase, et qu'il n'y à rien à lier quand on n'a qu'un jugement à énoncer.

D. Quelles qualités doit avoir un mot pour être rangé parmi les conjonctions?

R. La première qualité qu'il doit avoir, c'est d'être seul, sans mélange d'aucun autre; car chaque

rtie grammaticale du discours doit être un seul ot.

D. Mais les mots, PUISQUE, QUOIQUE, AFIN, NFIN, TOUTEFOIS, PARCE QUE, POURVU QUE, SI CE 'EST, C'EST POURQUOI, COMMENT, et beaucoup 'autres de cette espèce sont des conjonctions; et ependant, chacune de ces conjonctions est formée e plus d'un mot; donc la première qualité d'une onjonction n'est pas d'être un mot unique et sans mélange.

R. C'est que tous les mots que vous venez d'énumérer ne sont pas des conjonctions; quelques-uns ont des adverbes; quelques autres, des prépositions uivies de leur complément; d'autres, des adjectifs et des substantifs suivis de la conjonction véritable, qui leur donne l'apparence de conjonction.

D. Quelle est la seconde qualité d'une conjonction?

R. La seconde qualité d'une conjonction est d'être propre à lier, ensemble, deux propositions, pour n'en faire qu'une seule phrase.

D. Mais les mots déjà cités lient des propositions, ce sont donc des conjonctions.

R. Il est vrai que ces mots lient des propositions; mais c'est parce qu'ils sont unis à la conjonction dont ils sont les antécédens. D'ailleurs, une seule qualité ne suffit pas à un mot pour appartenir à telle, ou

à telle classe : la première de toutes est d'être un mot unique. Ainsi plusieurs mots qui servent à nommer un objet ne sont pas un nom. Un nom doit, également, être un mot unique, comme tous les élémens du discours.

D. Montrez-moi qu'il y a plus d'un mot dans chacun de ces mots.

R. On a déjà fait cette décomposition, par rapport aux mots, SI CE N'EST QUE, où il y a, évidemment, cinq mots, dont le premier est l'ellipse de la troisième personne du singulier du présent indéfini du mode subjonctif, du verbe ÊTRE; CE, article démonstratif; NE, une particule négative; EST, le verbe ÊTRE; QUE, le seul mot conjonctif de cette réunion de mots, à cause du verbe *être* qui termine ce mot.

D. Qu'est-ce qui a fait donner le nom de conjonction à ces réunions de mots?

R. C'est parce qu'il sont joints à la conjonction, et qu'ils semblent servir, tous, ensemble, à lier les propositions.

D. Comment faut-il appeller chacune de ces réunions?

R. On appelle les uns, ADVERBES CONJONCTIFS, les autres, PROPOSITIONS CONJONCTIVES; ou CONJONCTIONS ADVERBIALES.

D. Qu'est-ce donc qu'une CONJONCTION?

R.

R. Une CONJONCTION est un mot unique, destiné à lier, ensemble, deux propositions qui deviennent, par cette réunion, deux membres d'une même phrase, ou d'une même période.

D. Qu'est-ce qu'une phrase conjonctive ?

R. Ce sont plusieurs mots ensemble qui servent, tous, à lier plusieurs propositions.

D. Vous avez dit qu'il y a des propositions ADVERBIALES CONJONCTIVES : quelle différence y a-t-il entre ces propositions, les propositions seulement conjonctives, et entre les propositions conjonctives et les simples conjonctions ?

R. Les propositions adverbiales conjonctives sont composées d'une préposition et d'un complément unis à une conjonction, comme A FIN QUE, A CONDITION QUE, et semblables ; les propositions seulement conjonctives, sont composées d'autres mots qui, n'ayant ni préposition, ni complément avec eux, ne remplaceraient pas un adverbe, comme ces mots : SI CE N'EST QUE, et semblables ; et les simples conjonctions sont des mots uniques, comme, ET, NI, OU, QUE, et semblables. On aurait beau faire, beau chercher à les représenter par plusieurs mots, cela ne se pourrait; on ne trouverait, dans aucun d'eux, ni phrase adverbiale, ni phrase conjonctive. Ce sont de simples liaisons de propositions.

On a dû voir, dans ce qui précède, la décomposition

de tous les mots, qu'on appelle encore, CONJONCTIONS.

D. Les conjonctions forment-elles des classes, et si elles en forment, en combien de classes peut-on les diviser ?

R. Les conjonctions forment neuf classes : les *copulatives*, les *adversatives*, les *disjonctives*, les *explicatives*, les *circonstancielles*, les *conditionnelles*, les *causatives*, *les transitives* et les *déterminatives*.

D. Qu'est-ce que les conjonctions *copulatives* ?

R. Les conjonctions *copulatives* sont celles qui servent à unir les propositions, ou même à les désunir, matériellement; enfin, elles ont, pour but, l'union des propositions, ou pour affirmer cette union, ou pour la nier, ou l'écarter. Il y en a trois de cette classe : ET, QUE et NI.

Exemple pour ET et pour NI.

« Partout on voit fleurir, partout on voit éclore,
» Et les fruits de Pomone, ET les présens de Flore;
» ET la terre n'attend pour donner ses moissons,
» NI les vœux des humains, NI l'ordre des saisons. »

Exemple pour QUE.

« Apprends qu'à la loi seule appartient la vengeance »

D. Qu'est-ce que les conjonctions *adversatives*; et combien y en a-t-il ?

R. Les conjonctions *adversatives* sont au nombre de deux : MAIS et QUOIQUE. Ces conjonctions désignent, entre des propositions opposées, une liaison d'unité qui les rapproche, et qui fait que l'une dépend de l'autre, au moins, d'une manière matérielle.

D. Donnez un exemple qui montre, et cette opposition, et cette unité, qui semblent impliquer contradiction.

R, Voici cet exemple pour, MAIS, qui est la première, et dont l'analyse se trouve plus haut.

« Louis, du haut des cieux, lui (1) prêtait son appui ;
« MAIS il cachait le bras qu'il étendait sur lui ».

D. Donnez un exemple, au sujet de la conjonction QUOIQUE.

(Pyrrhus à Hermione).

« Par mes ambassadeurs, mon cœur vous fut promis
» Loin de les révoquer, je voulus y souscrire.
» Je vous vis avec eux arriver en Épire,
» Et QUOIQUE d'un autre œil l'éclat victorieux
» Eût déjà prévenu le pouvoir de vos yeux,
» Je ne m'arrêtai point à cette ardeur nouvelle ».

D. Combien avons-nous, dans notre langue, de conjonctions *disjonctives*, et qu'est-ce que ces sortes de conjonctions ?

---

(1) A Henri IV.

R. Nous n'avons, en français, qu'une seule conjonction disjonctive, c'est, OU, sans accent grave. Les Latins en ont plusieurs; elles sont ainsi nommées, parce qu'elles servent à *disjoindre*, à séparer, à désunir des propositions incompatibles, entre lesquelles on propose un choix.

» Enfin votre rigueur emporta la balance,
» Vous sûtes m'imposer l'exil ou le silence.

D. Le mot, SOIT, ne serait-il pas une conjonction?

R. Oui; c'est une conjonction qui a la même racine que la conjonction, ET.

» Mais SOIT qu'un vieux respect pour le sang de leurs maîtres
» Parlât encor pour moi dans le cœur de ces traîtres;
» SOIT que de Médicis l'ingénieux courroux
» Trouvât pour moi la mort un supplice trop doux;
» SOIT qu'enfin, s'assurant d'un port durant l'orage,
» Sa prudente fureur me gardât pour ôtage
» On réserva ma vie à de nouveaux revers ».

Il est facile de voir que c'est ici une ellipse, comme dans presque toutes les autres conjonctions.

On peut, sans faire violence au sens, faire précéder chacune de ces conjonctions, de ces mots qui forment une proposition entière : *je veux, je suppose*. Et dire avant tous ces mots : *je suppose que ce soit un vieux respect, etc. je suppose que l'ingénieux courroux de Médicis soit le motif qui lui faisait trouver la mort un sup-*

plice trop doux pour moi, etc. On peut également remplacer l'ellipse du cinquième vers.

D. Avons-nous, en français, des conjonctions *explicatives*, et qu'est-ce que ces conjonctions?

R. Nous n'avons point, en français, de conjonctions explicatives, quoique plusieurs Grammairiens donnent ce nom au mot, SAVOIR, aux mots, C'EST-A-DIRE; mais les Latins en ont. Leurs conjonctions explicatives sont: *nempè*, *nimirùm*, *quippé*, *scilicèt*, *videlicèt*, que nous traduisons par des mots elliptiques, tels que, *comme*, *c'est-à dire*, *savoir*. Nous employons aussi, pour traduire ces conjonctions latines, des propositions elliptiques.

Observation essentielle.

Toutes les langues ne sont pas, tellement, analogues, entre elles, qu'on trouve une correspondance parfaite dans leurs élémens constitutifs; qu'un nom y trouve un nom pour correspondant; qu'un adverbe y trouve un adverbe; une conjonction une autre conjonction. Non; et malgré ce défaut de correspondance, point de langue qui ne puisse être traduite par une autre. C'est que, quand une langue a une conjonction qu'une autre n'a pas, la langue qui manque de cet élément, trouve dans ses autres mots de quoi former une proposition conjonctive elliptique, qui tient lieu de la conjonction, Ainsi une phrase adverbiale traduit un adverbe; et c'est ainsi que la pensée, qui est par-tout la même, parce que l'esprit qui la con-

çoit n'a pas de patrie particulière, trouve, par-tout, de quoi se révêtir des formes qui lui conviennent, pour se rendre sensible à tous les individus de toutes les langues et de tous les pays. Au reste, la conjonction *explicative* sert à désigner la liaison d'identité entre deux propositions dont l'une sert de développement à l'autre.

D. Combien de conjonctions *circonstancielles* avons-nous, en français, et qu'est-ce que ces sortes de conjonctions ?

R. Nous n'avons qu'une seule de ces conjonctions, c'est, *comme.* Dans deux propositions, l'une sert à énoncer une circonstance de l'autre, et c'est ce qui a fait donner le nom de *circonstancielle* à la conjonction qui sert de lien à ces deux propositions, comme on le voit dans l'exemple suivant.

» Enfin Bourbon l'emporte, il se fait un passage :
» Les ligueurs fatigués ne lui résistent plus ;
» Ils quittent les remparts, ils tombent éperdus ;
» COMME on voit un torrent, du haut des Pyrénées,
» Menacer des vallons les nymphes consternées ;
» Les digues qu'on oppose à ses flots orageux,
» Soutiennent, quelque temps, son choc impétueux ».

D. Qu'est-ce que les conjonctions *conditionnelles*, et combien en avons-nous ?

R. Nous n'en n'avons qu'une seule, c'est, SI. Elle sert à désigner une condition d'existence, pour la seconde proposition, fondée sur la réalité de l'existence de la première.

EXEMPLE.

» Ah ! Narcisse ! tu sais SI de la servitude,
» Je prétends faire encore une longuè habitude;
» Tu sais SI pour jamais de ma chute étonné
» Je renonce à l'empire, où j'étais destiné ».

D. Quest-ce que les conjonctions *causatives* ?

R. Dans les conjonctions causatives, la première est renfermée dans la seconde. Nous en avons deux, *car* et *puisque*. Nous avons vu précédemment, comment chacune d'elles renferme une proposition entière, de sorte qu'on devrait, plutôt, les appeller propositions conjonctives. Il ne reste ici qu'à en montrer l'application :

EXEMPLE.

CAR.

« On dit plus : vous souffrez, sans en être offensée
» Qu'il vous ose, madame, expliquer sa pensée ;
» CAR je ne croirai point que, sans me consulter
» La sévère Junie ait voulu le flatter ».

PUISQUE.

» PUISQUE vous refusez la justice à mes larmes,
» Sire ! permettez-moi de recourir aux armes ».

D. Qu'est-ce que les conjonctions *transitives*?

R. Les conjonctions *transitives* sont celles dans lesquelles il se trouve des propositions unies par une conjonction *transitive*, une liaison qui annonce qu'elles tendent, toutes deux, à une même fin. Nous n'en avons qu'une seule ; c'est, OR.

D. N'y a-t-il pas une conjonction, ordinairement, liée à celle-là ?

R. Oui; c'est, DONC, qui est, plutôt, une proposition adverbiale elliptique qu'une conjonction. Nous l'avons expliquée.

D. Quelle est la proposition renfermée dans la conjonction, OR ?

R. C'est celle-ci : *à l'heure qu'il est.*

D. Quelle est la proposition renfermée dans le mot, DONC ?

R. C'est celle-ci : *de là vient que.*

D. Qu'est-ce que les conjonctions *déterminatives* ?

R. Il

R. Il arrive, souvent, que le sujet ou l'objet d'une proposition est vague, indéterminé, et qu'à raison de cette indétermination, on ne serait pas compris, si on ne cherchait à le circonscrire, et c'est au moyen d'une autre proposition qu'on le détermine; mais il faut lier, ensemble, ces deux propositions; et c'est une conjonction déterminative qui forme cette liaison. Ces conjonctions sont au nombre de trois : *pourquoi*, *comment*, *dont*. On remarquera, sans doute, que la seule conjonction réelle qui se trouve dans ces trois, est dans le mot QUE.

D. N'y a-t-il pas des occasions où le QUE est employé à exprimer l'admiration, l'exclamation, la surprise, et, par conséquent, où il cesse d'être conjonction ?

R. Il est vrai que le QUE sert à exprimer l'admiration, la surprise, etc ; mais il ne cesse pas, pour cela, d'être conjonctif. On sous-entend, alors, une proposition à laquelle il est lié et qui le précède, comme dans les exemples suivans :

« Ah ! qu'ils s'aiment, Phénix, j'y consens. Qu'elle parte ;
» QUE charmés l'un de l'autre, ils retournent à Sparte.
» Tous nos ports sont ouverts, et pour elle, et pour lui.
» Qu'elle m'épargnerait de contrainte et d'ennui » !

Il y a quatre de ces, QUE, conjonctifs, dans ces quatre vers. Il est facile de suppléer chacune des pro-

positions qui les précède. Au premier : *je consens qu'ils s'aiment* ; ainsi qu'au second, etc.

D. Que seraient les plus longs discours sans les conjonctions ?

R. Ce seraient comme des listes de propositions détachées, comme une suite d'affirmations ou de négations, telle qu'une suite de noms de villes.

LETTRE

DE DEUX ELÈVES DES ECOLES NORMALES, et actuellement Professeurs de Grammaire générale aux Ecoles Centrales,

Au C. SICARD, ancien Professeur aux Ecoles Normales, membre de l'Institut national de France, et Directeur de l'Institution des Sourds-Muets.

Recevez, Citoyen Professeur, nos sincères remercimens pour tout ce que vous nous promettez, relativement à ce qui avait paru manquer à votre cours de grammaire. Mais puisque vous ne mettez aucune borne à votre zèle, nous pouvons n'en pas mettre dans nos demandes. Si nous devenions indiscrets, il n'en faudrait accuser que vous-même.

Vous nous avez donné le PARADYGME complet de vos conjugaisons et l'ANALYSE NUMÉRALE de la proposition. Mais nous emporterions encore de pénibles regrets, si vous ne preniez de nouveaux engagemens envers nous.

Nous n'avons pû être témoins à une des leçons publiques des-sourds-muets, de votre nouvelle théorie de la *conjonction*, sans désirer d'en avoir une connaissance plus approfondie. Nous osons dire, sans craindre d'être démentis, qu'elle est absolument neuve. Personne n'avait imaginé cette analogie entre la conjonc-

tion et les lettres voyelles, et celle des lettres voyelles avec le verbe.

Personne, au moins, n'avait enseigné qu'il n'y a véritablement qu'une seule conjonction, comme il n'y a qu'un seul verbe. Personne, surtout, n'avait cherché à rendre raison de la nécessité philosophique de la conjonction, pour rapprocher, autant qu'il est possible, la copie, de l'original, l'image, de la réalité; l'énonciation de la pensée, de la pensée elle-même. Personne n'avait vu dans le QUE français, ainsi que dans le QUI, deux élémens bien distincts.

Vous n'avez pas voulu, Citoyen Professeur, priver vos élèves, vos amis, de cette découverte, que vous n'avez peut-être faite, qu'en suivant cette direction donnée par les Ecoles Normarles, à votre esprit, naturellement *investigateur*, et *chercheur*. (Permettez ces termes extraordinaires à des étrangers à qui manque souvent l'expression véritable).

Est-ce que vous vous arrêterez en si beau chemin ? Et après nous avoir donné tout ce que nous vous demandons, est-ce que vous croirez avoir tout dit sur la syntaxe, dans ce que nous avons de vous, dans la première édition du journal des Ecoles Normales ? Pensez-vous que la séance que vous nous donnâtes sur la syntaxe générale ne laisse rien à désirer? n'y a-t-il pas pour chaque elément de la parole, une sorte de syntaxe particulière ? Nous vous la demandons, Citoyen Professeur; et nous vous la demandons avec des appli-

cations qui ne donnent à vos élèves aucune peine, dans la recherche des exemples dont vous appuyez ordinairement vos principes. Et pour que ce travail soit aussi complet qu'il peut l'être, pourquoi ne nous donneriez-vous pas, à la fois, et la théorie et l'exemple de votre merveilleux enseignement, comme vous l'avez fait avec tant de succès, dans vos élémens de grammaire générale ?

Songez, encore une fois, Citoyen Professeur, que votre renommée vous impose de grands devoirs; et qu'il ne vous est plus permis de rien publier d'imparfait sur l'art de la parole. Nous vous demandons donc, avec toute l'instance du désir le plus prononcé et qu'autorise votre attachement pour vous, d'ajouter à votre cours cette SINTAXE PARTICULIÈRE des mots, dans le même ordre dans lequel vous l'avez déja publiée. Les leons qui sont à la suite des chapitres, éclaircissent la matiére et servent de modèle aux leçons que nous devons donner aux élèves qui fréquentent les écoles centrales. Recevez l'hommage de notre reconnaissance, celle de tous nos collègues, qui ont déjà accueilli, avec tant de distinction, tout ce que vous avez publié.

Nous vous saluons respectueusement.

J. C. D**.

P. F. ***

Paris, ce 5e. jour complémentaire de l'an 9.

Le professeur, jaloux de répondre, d'une manière digne de son zèle connu, à la confiance des anciens élèves des Ecoles normales, loin de trouver indiscrètes les demandes qu'ils viennent de lui adresser, nous a communiqué, sur-le-champ, le reste de son manuscrit, sur le Cours de Grammaire qu'il professa et qu'il a perfectionné, dans la retraite.

On y trouve le développement le plus heureux de quelques vérités à peine entrevues par *Condillac*, *Dumarsais* et *Beauzée*.

ART DE LA PAROLE.

(EN CONTINUATION).

SICARD, *Professeur.*

Nous l'avons dit plus d'une fois: tout l'art des langues consiste à donner à la pensée manifestée, une sorte de visibilité qui la rende aussi sensible pour celui à qui elle est communiquée qu'elle l'est pour celui qui l'a conçue. Mais comment peut s'opérer ce prodige? De quelles couleurs pourra-t on se servir pour peindre ce qui ne peut être aperçu? et comment donner un corps à ce qui est purement intellectuel? C'est ici que j'invite mes lecteurs à supposer, s'ils le peuvent, que la parole n'est pas encore trouvée, et que les hommes, qui n'ont aucun moyen pour s'entretenir et communiquer, entre eux, n'en ont pas moins, et des affections à exprimer, et des pensées à faire connaître. Quel homme, quelque génie qu'on lui suppose, croira possible l'invention d'un moyen d'ouvrir les portes de son intelligence et de son cœur, pour introduire son semblable dans ce sanctuaire intérieur, et rendre visibles toutes les combinaisons de l'une, et tous les mouvemens de l'autre?....... Ah! c'est ici que, dans les transports les plus vifs de la reconnaissance et de l'admiration, chacun sent le besoin de s'écrier: O Dieu! qui, d'un seul acte de votre volonté toute-puissante, avez fait le monde et toutes ses merveilles! vous seul étiez

capable de ce chef-d'œuvre que nous ne pouvons concevoir, au milieu des jouissances délicieuses qu'il nous procure. Eh! quel autre qu'un Dieu a pu donner à l'homme cet instrument tout fait, et lui apprendre à former tous les sons qu'il rend avec tant de facilité, et dont la magie est si inconcevable? Quel autre que l'auteur de la Nature, après avoir créé un être, composé de deux substances qui semblaient s'exclure, a pu donner à cet être si merveillieux la faculté de lier, avec ceux de son espèce, un commerce parfait, en assujettissant l'opération la plus simple à une succession analitique; en divisant ce qui, de sa nature, est indivisible, et en faisant sortir de l'esprit la pensée, à l'aide de signes matériels? Ce miracle, pour être devenu si commun, n'en est pas moins au-dessus de toutes nos pensées. L'examen philosophique auquel on voudrait le soumettre, ne lui ferait rien perdre de sa sublimité.

La pensée est donc une opération simple, et son énonciation, une opération successive? Quel contraste entre le modèle et l'imitation! Quelle liaison ne doit donc pas régner entre les diverses parties de l'énonciation, puisque l'opération a la plus grande simplicité pour essence! Il ne faudra donc pas s'étonner que, pour imiter cette simplicité, cette unité, tous les mots soient contraints de recevoir des formes, qui, comme autant de nuances, servent à les unir, de manière à ne faire de tous qu'un seul tout, en quelque sorte, indivisible, comme la pensée, elle-même.

C'est

C'est la syntaxe que nous avons réduite à des principes simples de complément, et d'accord, qui opère cette liaison si merveilleuse. Tous les mots se rangent sous les lois de ces deux principes. Et d'abord, c'est le NOM, autour duquel, comme nous l'avons déjà vu, se groupent l'article, l'adjectif, le pronom et le verbe; c'est donc le NOM qui doit dicter les premières lois de l'ACCORD.

Rien n'est si raisonnable que cette loi. En effet, que seraient les autres mots sans le nom? Tous ne sont-ils pas faits pour lui? N'est ce pas lui, qu'à juste titre, on pourrait, en quelque sorte, appeller le héros de la proposition, de la phrase, ou de la période, comme on donne ce nom au personnage principal d'un poëme, d'un drame ou d'un tableau? L'article, l'adjectif, le pronom, et même le verbe conviendraient-ils au nom, si celui-ci se trouvait au nombre pluriel, et que tout son cortège restât au nombre singulier? Y aurait-il de l'accord, dans le tableau de la pensée, si l'harmonie, qui doit y régner, était rompue par la différence des genres, et dans les langues transpositives, par la différence des cas, entre le nom et tout ce qui lui appartient? L'article qui annonce le nom, l'adjectif qui le modifie, et qui, à proprement parler, ne doit pas plus faire deux avec lui, que la modification ne fait deux avec son objet; le verbe qui ne doit pas annoncer plus de personnes que le nom n'en promet: tous doi-

vent porter la livrée du nom, se revêtir de ses formes, adopter son genre, et prendre ses inflexions.

Nous allons appliquer ces règles d'ACCORD qui regardent l'article, l'adjectif, le pronom et le verbe avec le nom, dans l'exemple suivant, pris dans le premier chant du poëme de la SPHERE, par le Cit. RICARD, traducteur de toutes les œuvres de Plutarque.

« Sitôt que le soleil, reprenant sa carrière,
» De son palais d'azur, écartait la barrière;
» Des tranquilles hameaux les habitans heureux;
» Au roi de la nature, offraient leurs premiers vœux;
» Sur un autel dressé, près d'une source pure;
« Qu'ils ornaient, à l'envi, de fleurs et de verdure;
» Chacun venait offrir les prémices des fruits,
» Que, d'un soleil ardent les feux avaient mûris.
» Là, brillaient, à la fois, et les gerbes dorées,
« Et des raisins ambrés les grappes colorées.
» Tous, autour de l'autel, modestement rangés,
» Les mains et les regards vers les cieux dirigés,
» Du plus âgé d'entr'eux écoutaient la prière ».

Dans l'analise grammaticale de ce morceau, on reconnaîtra sans peine, toutes les règles d'ACCORD.

1°. L'accord de l'article avec le nom consiste à prendre le même genre et le même nombre que le nom. Aussi, LE, article du nom, *soleil*, est-il au genre masculin et du nombre singulier, comme ce nom.

Sa carrière. Même accord.

« Des tranquilles hameaux les habitans heureux ;
» Au roi de la nature offraient leurs premiers vœux ».

2°. Ici, les deux noms qui sont, au premier vers, sujet de l'action exprimée dans le second, sont accompagnés de deux adjectifs, de même genre et de même nombre. Le verbe est aussi au pluriel, pour la même raison; il est à la troisième personne, parce que, lorsque le sujet d'une action n'est pas un pronom de la première ou de la seconde personne, mais un nom, le verbe prend toujours la troisième personne.

« Sur un autel dressé près d'une source pure,
» Qu'ils ornaient, à l'envi, de fleurs et de verdure ».

Ici, nous nous appercevons que le genre de notre travail nous commande une forme plus simple, plus élémentaire, et plus à la portée de ceux à qui il est destiné. Nous allons donc reprendre la manière *dialogique*. Nous y trouverons encore l'avantage d'éviter les répétitions inutiles, et de donner aux mères de famille la leçon et l'exemple du mode d'instruction dont cet ouvrage doit être, sans cessse, le modèle.

EN CONTINUATION

Des Langues.

D. Les hommes ont-ils inventé les langues

R. Non; les hommes n'ont point inventé les langues.

D. Mais les hommes n'ont-ils pas inventé les règles du langage.

R. Oui, sans doute; mais les règles du langage ne sont pas les langues : elles ne sont autre chose que le résultat des observations faites sur les langues; et des observations faites sur une chose quelconque, ne sont pas la chose, elle-même.

D. Quelle différence y a-t-il entre les langues et les règles du langage?

R. Les langues sont les moyens que les hommes ont d'exprimer leurs pensées et leurs affections; et les règles du langage sont les principes, d'après lesquels les hommes arrangent les mots qui servent à cette expression. Or, les hommes ont, long-temps, exprimé les unes et les autres, sans avoir encore découvert ces principes.

D. La Grammaire d'une langue quelconque n'est donc pas cette langue?

R. Non.

D. Comment, sans le secours des règles, les pré-

miers hommes ont-ils connu les mots de la première langue, et la manière d'arranger ces mots ?

R. L'un et l'autre était impossible ; il a fallu que le Créateur donnât à l'homme, et l'instrument de la parole, et la manière de l'employer et de s'en servir.

D. Comment prouveriez-vous cela ?

R. Voici comment je le prouverais : l'invention d'une langue renferme, et la nomenclature des mots dont elle est composée, et la syntaxe de ces mots. L'invention de l'une et de l'autre, si jamais elle avait eu lieu, aurait dû être l'ouvrage d'un seul homme, ou de plusieurs. On ne pourrait l'attribuer à un seul: 1°. comment, sans une langue déjà faite et convenue de tous, communiquer avec les autres hommes, et leur rendre commune cette double invention ?

» 2°. On ne pourrait l'attribuer à plusieurs hommes réunis: quel moyen aurait-ils eu pour convenir, entre eux, sur le choix et l'adoption des mots, et sur celui des formes des mots, ce qui constitue la syntaxe d'une langue ? Ces difficultés ? qui n'ont jamais pu être surmontées par des hommes, élevés loin des autres hommes, démontrent que les langues sont l'ouvrage de Dieu; et que les hommes, sans son secours, n'auraient jamais été capables de s'élever jusqu'à cette création si sublime.

D. Comment exprime-t-on une idée ?

R. Par un signe, ou par un mot écrit, ou parlé.

D. Comment exprime-t-on une pensée ?

R. Par une proposition ou la réunion de plusieurs mots.

D. Comment une pensée, qui est une opération simple de l'esprit, a-t-elle besoin de plusieurs signes ou mots pour être exprimée ?

R. C'est parce qu'on peut séparer, par l'esprit, ce qu'on affirme d'un objet, et qui peut convenir à d'autres ; et qu'il faut un signe pour l'objet, un signe pour la qualité qu'on en affirme, et un signe pour lier la qualité avec l'objet. C'est ainsi qu'on donne une sorte de succession à ce qui est sans parties, et qui est sans succession, et simple, par soi-même.

D. Observe-t-on quelques règles, dans l'expression de la pensée ?

R. Oui ; les mots qui servent à l'exprimer doivent être assujettis à des règles de complément, ou à des règles de concordance ou d'accord.

D. Quels sont les mots assujettis à des règles d'accord ?

R. Les mots assujettis à des règles d'ACCORD sont l'adjectif, l'article, le pronom, et le verbe ; et le mot qui les y assujettit est le NOM.

D. Comment considère-t-on le nom, dans une phrase ?

R. On le considère comme l'acteur principal qui

ommande à tous les autres mots les formes dont ils loivent se révêtir. pour ne former qu'un tout avec lui.

D. Quelle est la loi d'ACCORD de tous ces mots ?

R. Ils doivent, tous, prendre le nombre et le genre du nom, et même son cas, dans la langue grecque et dans la latine. Le verbe doit s'accorder avec son sujet, en nombre et en personne.

D. Quel exemple en donneriez-vous ?

R. L'exemple qui se trouve dans le chapitre, et dont la plus grande partie a été analisée.

D. Reprenez cette analise.

R. Voici les vers où nous en sommes restés.

» Sur un autel dressé, près d'une source pure,
» Qu'ils ornaient à l'euvi, de fleurs et de verdure ».

D. Qu'est-ce que le mot, SUR, qui commence ce premier vers ?

R. C'est une préposition.

D. Qu'est-ce que le mot, UN ; à quel genre et à quel nombre est-il ?

R. UN, est un article énonciatif, au genre masculin, et au nombre singulier.

D. Pourquoi est-il à ce genre et à ce nombre ?

R. Parce qu'étant destiné à déterminer le nom au-

quel il appartient, il est naturel qu'il prenne le genre et le nombre de ce nom-là.

D. Qu'est-ce que le nom, DRESSÉ ?

R. C'est un adjectif passif, qui, étant affirmé du nom, *autel*, dont il exprime la manière d'être, en a pris, et le nombre, et le genre ?

D. Qu'est-ce que le mot, PRÈS ?

R. C'est une préposition.

D. Le mot, *de*, qui suit le mot, *près*, est aussi une préposition : peut-il y avoir, dans une phrase, deux prépositions, l'une à la suite de l'autre ? Enfin, une préposition peut-elle être le complément d'une préposition ?

R. Une préposition ne peut, jamais, être le complément d'une préposition; ainsi quand on trouve deux prépositions de suite, il y a, toujours, entre ces deux prépositions, une ellipse, un retranchement, ou sous-entente d'un nom qui est le complément de la première préposition, et l'antécédent de la seconde.

D. Prouvez cela, par l'exemple cité.

R: Le mot, PRÈS, est la premiére proposition, dont le complément sous-entendu est celui-ci, ou

tout

tout autre semblable ; *le lieu*, comme s'il y avait : *près le lieu*, ou *proche le lieu*. La préposition, *de*, qui suit ces mots, cesse de paraître le complément du mot, *près* ; et elle indique le rapport qu'il y a entre ce nom et le nom suivant, comme s'il y avait : *près le lieu d'une source*.

D. Qu'est-ce que le mot, UNE ?

R. C'est l'article énonciatif du genre féminin, à cause du mot, *source*, nom substantif de ce genre, et que l'article détermine.

D. Qu'est-ce que le mot, QUE, qui commence le vers suivant ?

R. C'est l'inconnue grammaticale qui tient la place du nom précédent, et c'est aussi l'ellipse du verbe, *Être*, comme nous l'avons déjà vu, en traitant de la conjonction.

D. Qu'est-ce que le mot, A ?

R, C'est une préposition qui indique un rapport entre le verbe, *ornaient*, et le mot suivant, l'*envi*, mot elliptique pour, *envie*.

D. Que sont les mots, FLEURS et VERDURE ?

R. Ces deux mots sont deux noms ; ils forment les

complémens des deux prépositions, *de*, qui les précèdent.

On peut, d'après ce modèle, continuer cette analise, sur les vers suivans, et s'exercer, ainsi, soi-même, à distinguer tous les élémens dont se composent toutes les propositions.

ART DE LA PAROLE.

(*En Continuation.*)

SICARD, *Professeur.*

TELLE est la marche qu'il faut suivre avec les élèves, dans l'application des règles de la syntaxe particulière. Il faut leur demander compte de chaque mot d'une phrase, sans en négliger un seul; et c'est pour en rendre le moyen facile aux mères de famille, que je donne, quelquefois, le modèle de ces leçons, et que j'interromps ma marche ordinaire. Il faut, aussi, les accoutumer à appliquer, à tous les mots des phrases, la théorie des chiffres exposée dans la séance précédente.

Il ne faut pas manquer de dire aux élèves que rien n'est plus fondé en raison que cette règle d'ACCORD. Comment, sans elle, reconnaîtrait-on la liaison et l'espèce d'identité qui règne entre un nom et tous ses accessoires, si ceux-ci ne prenaient des formes qui sont les siennes ? Quel désordre, dans la phrase, si toutes les parties qui sont en harmonie parfaite dans l'esprit, se trouvaient discordantes dans l'énonciation; si le nom, étant du genre féminin et au nombre singulier, l'article et l'adjectif étaient du genre masculin, et au nombre pluriel ! Une pareille bigarrure, un désordre pareil, une contradiction si sensible, en causeraient, nécessairement, dans l'esprit de celui pour qui serait faite l'énonciation d'une pensée aussi mal exprimée. Il est, donc convenable, il est juste que tous les mots qui forment un ensemble,

comme les idées dont ils sont les signes, marchent d'accord, et qu'ils aient, tous, les mêmes inflexions.

Mais cette règle de concordance ou d'ACCORD, n'est pas si sévère qu'elle n'admette quelques exceptions. Nous allons en donner le tableau.

La première exception est celle-ci : Deux noms, chacun au nombre singulier, modifiés par un seul adjectif, exigent que celui-ci prenne la forme plurielle ; il est l'adjectif de tous les deux ; aucun n'a le droit de le prendre, exclusivement, pour lui seul. S'il y a, donc, pluralité dans les noms, il convient qu'il y en ait dans l'adjectif ; car on pourrait former deux propositions, puisqu'on a deux sujets : on répéterait, donc, l'adjectif, autant de fois qu'on a de sujets. Or, deux sujets suffisant pour le nombre pluriel, il faut donc donner à l'adjectif la forme plurielle ; car il tient la place de deux. Ne soyons donc plus surpris que, dans toute phrase où il y a deux sujets et un seul adjectif affirmé des deux, cet adjectif soit au nombre pluriel, comme dans l'exemple suivant :

« Philémon et Baucis, *simples* et *vertueux*,
» Ne cherchaient le bonheur que dans leur innocence ».

Les deux adjectifs sont au nombre pluriel, à cause des deux noms qui les précèdent, et auxquels ils se rapportent. Mais pourquoi sont-ils au masculin, quand l'un des sujets est du genre féminin ? c'est que lorsqu'il y a deux noms de genre différent, l'adjectif prend la

forme masculine. La raison qu'on aurait dû en donner, c'est que ce genre est celui de tout nom d'espèce, et par conséquent le premier, qui, naturellement, se présente à l'esprit ; et qu'au contraire, le féminin est toujours secondaire, er que, dans le choix, la préférence est due au principal. Voilà, pourquoi, c'est toujours le masculin qu'on emploie, quand il est question en particulier, d'aucun genre.

Cette règle souffre, à la vérité, quelque exception. On voit, souvent, l'adjectif s'accorder avec le nom le plus près de lui. Ce caprice apparent est encore fondé en raison. Cela arrive quand les deux sujets ont, entr'eux, une sorte d'analogie logique de sens, comme dans l'exemple suivant :

« . . . quel nouveau trouble EXCITE en mes esprits,
» Le sang du père, ô ciel ! et les larmes du fils » !

Il n'y a, dans ces deux vers, d'autre accord que celui du nombre. Ici, la règle d'accord semble être en défaut, il faut avoir recours au sens logique ; comme si l'on disait :

« Quel nouveau trouble excite en mes esprits,
» D'ABORD le sang du père, et PUIS les larmes du fils » !

Mais c'est, principalement, la sorte de synonymie de ces deux sujets, le *sang* et les *larmes*, qui autorise le singulier, dans le verbe ; le sang de l'un et les larmes de l'autre étant l'effet de la même cause, semblent ne présenter que la même idée.

On trouve, dans la poésie, des exemples de cette irrégularité; mais c'est une licence que la prose ne souffrirait pas toujours.

EXEMPLE.

« Quoi ! lorsqu'Agamemnon écrivait à Mycène,
» Votre amour, votre main n'a pas conduit la sienne » ?

Voici un exemple, pour la différence des genres et des nombres.

« Mais le fer, le bandeau, la flamme EST toute PRETE ».

Jamais il n'y eut plus de raison pour employer le pluriel, dans le verbe et dans l'adjectif. Racine a usé, dans ce vers, de la licence dont nous avons déjà parlé.

Mais cette licence même, si on veut la justifier, n'aura rien de contraire aux règles de L'ACCORD. On y trouve, deux fois, l'ellipse du verbe et de l'adjectif; et ce vers, sans ellipse, présentera les propositions suivantes :

« Le fer *est prêt*; le bandeau *est prêt*; la flamme est » toute prête ».

Et alors, le nombre singulier du verbe et de l'adjectif n'a plus rien de choquant.

Mais si ces formes de langage, *l'un et l'autre*, *ni l'un*,

ni *l'autre*, se présentaient à exprimer, le verbe qui les suivrait, prendrait-il le singulier ou le pluriel ?

Il semble que la Syntaxe commande, ici, le pluriel; car on y trouve deux sujets, et, par conséquent, deux singuliers, comme dans l'exemple de, *Philémon et Baucis*, et cependant le Dictionnaire de l'Académie française emploie, indifféremment, l'un et l'autre nombre.

Il en est de même pour, *ni l'un*, *ni l'autre*. Girard pense, comme les auteurs du Dictionnaire, dans le premier cas; mais il veut le nombre singulier, dans le second. Voltaire employe le singulier :

« Votre époux avec lui termine sa carrière ;
» L'un et l'autre, bientôt, voit son heure dernière.

» L'un et l'autre, aujourd'hui, serait trop condamnable ;
» Votre haine est injuste, et mon amour coupable ».

D'autres auteurs autorisent cette manière de s'exprimer. Mais la bonne logique, plus forte que toutes les autorités, exige que le verbe, qui a deux noms pour sujet, prenne la forme plurielle. Ainsi, on parlera plus exactement, en s'exprimant ainsi :

« Les deux fils de Zébédée promirent de boire le » calice que J. C. leur proposa, et *l'un et l'autre* le » BURENT ».

La raison de cette règle est que deux singuliers

équivalent à un pluriel, et que, cette dernière phrase pourrait se réduire à ces deux propositions ;

„ L'un but „ l'autre but	ce calice.	l'un et l'autre	burent ce calice.

Il en est de même de cette forme, *ni l'un*, *ni l'autre*. Ainsi l'on dira :

« Les deux fils de Zébédée demandèrent à J. C. „ les deux premières places, dans son royaume ; l'un „ demandoit la droite, l'autre la gauche ; *ni l'un* „ *ni l'autre* ne FURENT exaucés ».

Il en serait de même, quand il ne s'agirait, à la suite de ces façons de parler, que d'une qualité unique, qui ne pourrait être attribuée qu'à l'un des deux.

EXEMPLE.

« Une place est vacante, deux candidats la deman- „ dent ; *ni l'un*, *ni l'autre* ne l'AURONT ».

Et non :

„ *Ni l'un*, *ni l'autre* n'AURA cette place ».

C'est que le verbe est précédé de deux singuliers, et que la forme du verbe n'est pas commandée par l'objet d'action qui le suit ; qu'elle ne le serait pas,

non

non plus, par un qualificatif du même nombre, mais qu'elle l'est par le sujet qui le précède; lequel sujet est, ici, au nombre pluriel.

Si, au lieu de la conjonction, ET, ou de la disjonctive, NI, c'était, OU, le verbe devrait s'accorder avec le sujet le plus près de lui.

Mais, si chaque sujet était du nombre singulier, le verbe ne devant s'accorder, conformément à cette règle, qu'avec le sujet qui est le plus près de lui, et non avec les deux, ne prendrait point la forme plurielle.

« Ou mon œil, ou ma main, quand j'exprime une idée,
» D'un geste imitateur, l'a bientôt dessinée ».

Jamais, dans des cas semblables à celui-ci, on ne peut, sans violer les règles de la syntaxe, employer le pluriel: c'est que la disjonctive, OU, donnant nécessairement l'exclusion à l'un des deux sujets, et n'en conservant qu'un seul du nombre singulier, le pluriel du verbe contrasterait avec ce singulier.

Cependant, il ne faut pas manquer de faire observer qu'il y a des cas, où, après deux noms grammaticalement liés par cette conjonction alternative, on emploie le pluriel, et où le singulier serait une faute. C'est lorsqu'au lieu d'exprimer, par leur nom, les deux sujets que sépare la conjonction, on emploie les pronoms personnels, qui remplacent ces deux noms; mais il faut que ces pronoms soient

de différentes personnes. On dira, au singulier : LUI ou ELLE, *viendra me trouver ;* et au pluriel, VOUS ou MOI, *irons à Rome.* VOUS ou LUI *viendrez à Paris.*

On nous demandera, peut-être, si on peut justifier cette exception. Oui, sans doute. On peut dire que, lorsqu'il y, a dans une phrase, deux sujets exprimés par des pronoms personnels, on n'est plus libre d'employer le verbe suivant, sans égard pour le rôle que jouent les personnes, dans la proposition, puisque le verbe est spécialement fait pour se conformer aux personnes dont les pronoms sont les signes, et pour s'accorder avec elles. Il doit donc s'accorder en personne, avec l'un ou l'autre pronom. Or, dans le choix, le pronom de la première personne doit, comme on sait, l'emporter sur celui de la seconde ; et celui de la seconde sur celui de la troisième. Mais, quel nombre employer ? On n'affirmerait rien du second pronom, si le verbe était au singulier. Il faut donc qu'il soit au pluriel, et à la première personne ; s'il y a une première personne ; et à la seconde, s'il y a une seconde personne et une troisième.

Et qu'on ne craigne pas, en négligeant la disjonctive, d'énoncer de deux sujets une affirmation qui ne convient qu'à un seul ; cette méprise n'est pas à craindre. Le pluriel du verbe, commandé par le pronom de la première ou de la seconde personne, qui attire et lie à soi le pronom de la seconde ou de la troisième personne, se trouve, alors, justifié par ces

deux pronoms, qui, étant, tous deux, à la fois, le sujet du verbe, ne peuvent, sans une violation manifeste de la règle d'ACCORD, souffrir que le verbe qui leur appartient soit au nombre singulier; la disjonctive vient ensuite corriger cette erreur, et empêcher la méprise, en excluant un des deux sujets, et en ne laissant subsister l'affirmation que pour un seul.

Cette doctrine n'est pas, il est vrai, celle de tous les Grammairiens. Mais le respectable DE WAILLY la professait, d'après l'Académie Française, dont il citait le témoignage. DOMERGUE ne pense pas de même, et voici la raison qu'il en donne. (Car il ne conviendrait pas de dissimuler les raisons dont s'appuie un si estimable adversaire).

« C'est, dit DOMERGUE, pour n'être pas remonté » aux principes, que, dans cette exemple : *ou vous* » *ou moi*, *irons à Paris*, on a donné au verbe deux » correspondans, tandis que la logique n'en commande qu'un à l'idée, et par conséquent, à l'ex» pression. En effet, qui doit aller à Paris ? ce n'est » qu'un seul individu ; par conséquent, le mot, qui » attache à cet individu une attribution, doit être » au singulier. Et comme on ne sait pas positivement » qui ira à Paris, le sujet de la phrase sera un mot » indéterminé. On dira donc : *un de nous ira à Paris ;* » à moins qu'on ne fasse deux propositions, dont » chacune ait son sujet, et la dernière son attribut » sous entendu : *vous irez à Paris*, *ou moi* ».

N'est-ce pas plutôt éluder la difficulté que la résoudre ?

Personne ne conteste ce principe-ci : que le verbe doit être mis au pluriel, quand son sujet est au pluriel, et assurément, il n'y aurait aucun doute, si au lieu de dire, *vous* OU *moi*, on disait, *vous* ET *moi* : mais cette disjonctive, OU, en laissant subsister le doute, le faisant porter également sur les deux pronoms, affirme, par conséquent, de tous les deux la même qualité active, exprimée par le verbe ; le verbe a, donc, alors, pour sujet, deux individus, au lieu d'un seul sujet ; il doit, donc, être au pluriel pour convenir à ce sujet complexe ; mais s'il doit être au pluriel, et si la disjonctive qui l'accompagne ôte l'inconvénient de la double affirmation, il est bien évident que par une seconde loi qui prescrit au verbe la préférence des personnes, il ne peut être qu'à la première, puisque l'un des pronoms qui forme son sujet, est de la première personne. Il faut donc que le verbe, ALLER, soit au pluriel, à cause du double sujet ; il faut qu'il soit à la première personne, à cause du pronom, *moi ;* il faut donc, *irons*, au lieu de, *ira*, ou, *iront.* Il faut donc : *ou vous*, *ou moi*, IRONS *à Paris.*

Nous pensons donc qu'il faut dire :

« Ou vous, ou moi, IRONS à Paris ».

Quand plusieurs sujets se trouvent liés par d'autres conjonctions, telles que, *comme de même que*, *ainsi*

que, etc, c'est le premier qui commande aux qualités, ou au verbe qui suit, sans aucun égard pour le nombre, ni pour le genre des sujets liés au premier sujet par la conjonction.

« Mars, comme tous les dieux adorés dans la Grèce,
» Servait d'exemple au crime; et l'humaine faiblesse
» Retrouvant ses excès dans ce culte odieux,
» En se les permettant, croyait servir les dieux ».

Lorsque le sujet d'une proposition est énoncé par un nom suivi d'un autre, qui exprime une quantité quelconque, ce n'est pas avec le premier de ces noms, ni avec le sujet total, que doit s'accorder le verbe suivant; c'est avec le second mot qni est toujours précédé de la préposition, DE. Comme dans les exemples suivans.

» Une grande quantité de personnes APPROUVENT
» les maximes de la morale; mais un bien petit nom-
» bre s'APPLIQUENT à les mettre en pratique.

» Toute sorte de fruits ne SONT pas, également
» BONS à manger. La plus grande partie des fruits sont
» SAINS, cette année; il faut pourtant les choisir; car
» une partie de ce fruit est DANGEREUX.

» Le peu de force qu'avait ce malade, ne SONT
pas PERDUES; la moitié de ses forces lui RESTENT
» encore : il n'est sorte de soins qui ne lui SOIENT
» RENDUS par le peu d'amis qui ne l'ONT pas aban-
» donné.

» Toute sorte de savans ne SONT pas, également, » ENFLÉS de leur savoir. La plupart même SONT MODESTES.

» La moitié des arbres que j'avais fait planter SONT » MORTS. Mais une partie de ceux qui me restent, » SONT CHARGÉS de fruits.

» Une infinité de sauterelles se RÉPANDIRENT dans » l'Egypte, en punition de l'horrible persécution » dont les enfans de Jacob furent les victimes, et » dont les Egyptiens furent les auteurs.

» Un grand nombre de soldats, comptant la vie » pour rien, et l'honneur pour tout, S'EXPOSÈRENT à » une mort certaine, aux *Thermopyles*, pour la défense » de leur patrie.

» La plupart du monde S'ENDORT sur ses vrais in- » térêts; mais la plupart des hommes ne NÉGLIGENT » pas des intérêts chimériques ».

C'est dans tous ces exemples un accord plutôt logique que grammatical, un accord dans le sens, plutôt que dans les formes accidentelles du verbe. Cependant, le contraire n'est pas sans exemple, même dans les meilleurs écrivains, puisqu'on trouve ces deux vers dans Racine :

» D'adorateurs zélés à peine un petit nombre
» Ose des premiers temps nous retracer quelqu'ombre ».

Et dans Voltaire :

» Qu'un peuple de tyrans, qui VEUT nous enchaîner,
» Du moins par cet exemple APPRENNE à pardonner ».

Cette dernière forme, employée, quelquefois, par les poëtes, pourrait paraître plus correcte, puisque la règle de l'accord grammatical est exactement observée. Mais pour peu qu'on y réfléchisse, on se convaincra que l'autre est plus conforme à la raison. Supposons qu'on nous dise qu'*une* VINGTAINE *de soldats s'est noyée, dans une rivière*; assurément l'accord grammatical est parfait; mais l'accord logique l'est-il également? On veut bien nous apprendre, sans doute, que vingt soldats se sont noyés. Mais, est-ce sur le nom numéral qu'on veut que notre esprit se porte; ou n'est ce pas plutôt sur des SOLDATS au nombre de VINGT? L'idée principale, on n'en peut disconvenir, c'est, SOLDATS et SOLDATS PLUSIEURS. C'est donc le pluriel. Puis, si l'on est interrogé sur le nombre précis, on répond que c'est VINGT SOLDATS. Qu'on dise, VINGT, ou une VINGTAINE, c'est toujours sur PLUSIEURS que se porte l'esprit; c'est donc cette idée qui commande au verbe la forme plurielle. Le mot, *vingtaine*, au singulier, n'est qu'accessoire; ce sont les individus au nombre de VINGT qui sont l'objet principal, et par conséquent, le sujet véritable. L'accord n'est pas, ici, dans les mots; mais dans les idées; le sujet n'est pas grammatical, mais logique.

Une règle certaine, à l'égard de quelques mots de quantité, tels que ceux-ci: *beaucoup*, *peu*, *assez*, *moins*, *plus*, *trop*, *tant*, *combien*, et *que*, dans le sens de, *combien*, suivis d'un nom, c'est que ces mots n'exercent aucune influence sur le verbe et sur l'ad-

jectif qui peuvent se trouver, à la suite du sujet dont ils servent à former la totalité : c'est encore, ici, la règle précédente ; car c'est le nom qui précède quelqu'un de ces mots qui commande la forme singulière ou plurielle.

« Tant de Romains sans vie, en cent lieux dispersés,
» Suffisent a ma cendre, et l'honorent assez.
» Jamais tant de beauté fut-elle couronnée » ?

Le mot, GENS, demande que l'adjectif prenne le féminin, quand il est précédé de ce mot ; et le masculin, quand il en est suivi.

« Les VIEILLES gens sont SOUPÇONNEUX. ».

Mais quand c'est l'article, TOUT, qui précède ce mot, il y a exception à la règle, pourvu que, TOUT ne soit pas suivi d'un adjectif qui ait la même terminaison, pour les deux genres. Les exemples suivans serviront de règle.

« TOUS les gens d'esprit et de savoir, ont la même » opinion sur la théorie du mouvement de la terre.

» TOUS les honnêtes gens sont d'accord sur les » grands principes de la morale ».

Mais s'il arrive que l'adjectif qui suit le mot, TOUT, ait une terminaison particulière pour le genre masculin, et une autre terminaison pour le genre féminin, TOUS, prend alors l'inflexion féminine de l'adjectif ; et

t parce qu'on dit : les *vieilles gens*, on dit aussi : TOUTES *les vielles gens*, TOUTES *les bonnes gens*.

QUELQUE CHOSE, demande, après lui, le masculin.

« On dit de vous *quelque chose* de FACHEUX, et qui » n'est pas FAIT pour vous honorer ».

Ce serait autrement, si, à la place de, QUELQUE, c'était, UNE.

» On m'a dit de vous *une* chose FACHEUSE, et qui » n'est pas FAITE pour vous honorer ».

C'est l'indéterminaison et le vague que laisse cette expression, QUELQUE CHOSE ; et au contraire, c'est la précision de l'article féminin, UNE, qui fait, ici, la différence.

Nous continuerons de suivre l'ordre qu'un auteur moderne a suivi dans un traité de Syntaxe, notre doctrine sur les mêmes règles ne pouvant différer de la sienne. Ce qui est vrai l'étant toujours, indépendamment des personnes, il ne convenait pas de chercher à déguiser, dans l'exposition des mêmes principes, l'imitation d'un bon modèle.

ON et QUICONQUE, demandent le masculin après eux, à moins qu'on ne parle, expressément, des femmes.

« QUICONQUE est soupçonneux, invite à le trahir.

» On n'est ni vertueux, ni méchant à demi ».

„ Quand on est JOLIE, ON n'est pas, ordinairement, „ la DERNIÈRE à le savoir.

„ QUICONQUE travaille à l'aiguille, doit être AT- „ TENTIVE à faire ses points bien rapprochés ".

Quand on emploie le mot, ON, deux fois, dans une phrase, il faut qu'il ne puisse être rapporté qu'à un seul et même sujet. Il y aurait, dans la phrase, s'il en étoit autrement, de l'équivoque et de l'obscurité. Voici un exemple d'une phrase incorrecte :

" ON croit être aimé, et ON ne nous aime pas ".

La même phrase; mais correcte :

" ON croit être aimé, et ON ne l'est pas ".

Il est facile d'apercevoir, que, dans le premier exemple, le second, ON, ne se rapporte pas au même sujet que le premier; et que, dans le second exemple, c'est le même sujet énoncé par, ON, répété.

ON, est, quelquefois, précédé d'un mot terminé par une voyelle, autre qu'un E muet. Comme il y aurait, dans ce cas-là, une rencontre désagréable pour l'oreille; on place, L, avant, ON, pour adoucir cette rencontre, comme dans cet exemple :

« Si L'on courbe le front jusque dans la poussière,
» On en devient plus grand aux yeux de l'Eternel ».

Mais par-tout où, ON, n'est pas précédé d'une voyelle, l'emploi de la lettre, L, n'a pas lieu. Il ar-

rive, souvent, que les conjonctions, SI, OU, ET, sont suivies du mot, ON : c'est ici qu'une oreille harmonique évitera, avec soin, cette rencontre choquante, et qu'elle ne manquera pas de l'interrompre par l'insertion de la lettre, L ; car c'est, ici, moins les règles de la syntaxe que celles de la prosodie qu'il faut suivre.

Il y a, dans la langue, un mot qui, ayant une double acception, demande aussi, après lui, un genre propre à chacune de ces acceptions : c'est le mot, PERSONNE. Il exige le féminin, quand, précédé d'un article féminin, il signifie un individu quelconque de l'espèce humaine. Mais il veut le masculin, quand, seul, et sans être précédé d'aucun article, il sert à exprimer un être, sans distinction de sexe.

« NULLE OU AUCUNE PERSONNE n'est VENUE ici » pour vous voir. *J'ai rencontré* LA PERSONNE que vous » cherchiez.

» PERSONNE n'est VENU ici pour vous voir.

» AUCUNE PERSONNE n'est assez MÉCHANTE pour » vous imputer telle faute.

» PERSONNE n'est assez MÉCHANT pour vous im- » puter telle faute ».

C'est donc l'article qui précède ce mot, ou qui ne le précède pas, qui fait ici toute la différence.

« Cette femme a l'air BON, ou a l'air BONNE. ».

Cette difficulté, proposée à une société qui s'oc-

cupe particulièrement de l'étude des langues, y a été résolue de manière à faire croire que les deux mots essentiels de cette proposition, *avoir* et *l'air*, forment deux idées distinctes; que le dernier est le complément ou le régime du premier, comme dans cette autre proposition : *cette femme a de la beauté*; et alors il était tout simple de considérer l'adjectif, qui fait toute la difficulté, comme la qualité du nom qui le précède, et de faire accorder le mot, *bon*, qui l'exprime, avec le mot, *air*, qu'on suppose être son substantif.

J'ai cru devoir être d'une opinion contraire, et je la soumets au jugement du public. Je crois, donc, qu'il faut dire :

« Cette femme a l'air BONNE ».

Je me garde bien de croire qu'on peut séparer ces deux mots : *avoir* et *l'air*. Je pense, au contraire, qu'ils s'unissent tellement, qu'ils ne forment qu'une seule et même idée, qu'on pourrait exprimer par cette autre forme, *paraître*; qu'*avoir l'air*, ou *paraître*, sont donc la même idée : qu'*avoir l'air* est donc un verbe neutre, ainsi que *paraître*; et que de même qu'on dirait, *cette femme paraît* BONNE, il faut dire, (si, *avoir l'air*, est le vrai synonyme de *paraître*, comme on n'en peut douter), *cette femme a l'air* BONNE.

Il n'en serait pas de même, si, au lieu de dire, *cette femme a l'air*, on disait : *cette femme a* UN *air*. Ici, c'est sur l'air bon, ou mauvais que se porte l'esprit; et ce n'est plus ici, un verbe neutre, synonyme du verbe

paraître. On ne s'occupe pas de la bonté de l'âme que l'air annonce, mais de l'air, seulement, qui est bon, au lieu d'être mauvais. Dans le premier cas, le verbe, *avoir*, ne marque pas la possession, comme dans le second; *l'air* n'est pas une idée à part dont on affirme une qualité particulière; c'est de la femme qu'on entend affirmer la qualité; et c'est son air qui annonce la qualité qu'on en affirme. On dirait la même chose de différentes manières.

« Cette femme paraît être — bonne.
» Cette femme semble être bonne.
» Cette femme a l'air bonne.
» Cette femme paraît bonne.
» Cette femme me semble bonne ».

Ce n'est donc pas l'air, seulement, qui est bon; c'est la femme qui est bonne. C'est de cela qu'elle a l'air; c'est d'être BONNE qu'elle a l'air. Je crois donc qu'il faut dire:

« Cette femme a l'air BONNE.

» Cette femme a un air BON ».

C'est ainsi, m'a-t-on dit, que le décida, il y a quelques années, un homme justement célèbre, consulté sur cette difficulté, et à qui personne ne refusera des titres suffisans pour prononcer dans une discussion grammaticale, comme sur les objets de goût et de littérature. (J. F. LAHARPE.)

Le même auteur se propose une difficulté que *Restaut* avait résolue, contre son opinion.

« Les académiciens se proposeront tout ce que ren-
» ferme la connaissance de l'antiquité grecque et
» latine, COMME UN DES OBJETS LE PLUS DIGNE de leur
» application ».

Pour justifier l'opinion de *Restaut*, il faudrait suppléer des ellipses qui ne feraient qu'introduire, dans la phrase, des mots parasites, propres seulement à embarrasser la construction. Il faut dire, si l'on ne veut pas le pluriel : *comme l'objet* LE PLUS DIGNE *de leur application.*

Mais pourquoi ne dirait-on pas : *comme un des objets* LES PLUS DIGNES *de leur application* ? N'y a-t-il qu'un seul objet qui soit digne de l'application des académiciens ? S'il y en a plus d'un, et que celui-ci n'en soit pas plus digne que tous les autres, dites : *comme un des objets* LES PLUS DIGNES *de leur application.*

Cette règle mérite que nous nous y arrêtions, encore, un instant ; et que nous en fassions une application nouvelle.

» Votre ami est nn des hommes LE PLUS ESTIMABLE.

» Votre ami est un des hommes LES PLUS ESTIMABLES ».

Voilà deux phrases qui semblent exprimer la même idée. La différence qu'on y remarque paraît légère ; mais est-il vrai qu'elles expriment la même pensée ?

Sont-elles exactes, toutes deux ? La seconde est correcte ; la première ne l'est pas.

La première phrase par laquelle il semble qu'on voudrait dire : *votre ami est le plus estimable des hommes*, ne le dit pas. Car pour le dire, il faudrait que ces mots, *le plus estimable*, qui la terminent, pussent se rapporter au sujet ; et pour que ce rapport pût se faire, il faudrait suppléer tout ce qui suit, dans cette forme :

« Votre ami est un homme qui est de la classe des » hommes ; et votre ami est l'homme le plus estimable de cette classe ».

Sans doute, nous conviendrons, qu'à la rigueur, cette phrase pourrait, à l'aide des ellipses rétablies, former ces deux phrases-là. Mais pourquoi laisser subsister cette discordance choquante : *un des hommes le plus* ESTIMABLE, quand il faut, pour la corriger, suppléer des mots inutiles, et former deux phrases, pour effacer l'incorrection d'une seule ? Il est bien plus simple de dire, quant on veut mettre un homme au-dessus de tous les autres : *votre ami est l'homme* le plus ESTIMABLE des hommes.

La seconde phrase nous apprend que votre ami, sans être le plus estimable de tous les hommes, est un de ceux qui le sont le plus.

Nous ne pouvons trop le redire : chaque pensée a sa forme particulière, qu'il n'est pas permis de changer. La corection du style disparaît, et les règles de la syntaxe, sont violées, quand ces formes ne sont pas

respectées. Il n'est permis de dire, UN DES HOMMES, UNE DES FEMMES, UN DES ÊTRES, UNE DES CHOSES, dans des phrases pareilles à celle que nous analisons, qu'autant qu'on veut affirmer de ces hommes, de ces femmes, de ces êtres, de ces choses, la même qualité qu'on veut attribuer à un individu pris dans ces classes. Quiconque veut dire que Cicéron a été le plus grand orateur de Rome; Tacite, l'historien le plus profond, ne peut commencer ainsi ses phrases Homère a été un des poëtes...... Cicéron, un des orateurs...... Tacite, un des historiens..... parce qu'il serait forcé de terminer ces phrases par une qualité commune à Homère, et aux autres poëtes de son tems; à Cicéron, et autres orateurs; à Tacite, et aux autres historiens : ce qui formerait les phrases suivantes :

« Homère a été un des poëtes les plus grands.

« Cicéron a été un des orateurs les plus éloquens

» Tacite a été un des historiens les plus profonds ».

Ce qui ne donne rien à ces grands hommes au-dessus de ceux de leur genre,

Veut on élever chacun d'eux au-dessus de tous ses pairs? voici la forme que la syntaxe prescrit :

» Homère a été le plus grand poëte.

» Cicéron a été le plus éloquent orateur.

» Tacite a été l'historien le plus profond ».

C'est

C'est qu'il ne faut parler que de celui qu'on veut montrer, comme le premier parmi tous ceux de son espèce. Aussi n'aura-t-on pas de peine à remarquer la faute qui dépare la phrase suivante :

« Homère fut un des poëtes QUI SE DISTINGUA le » plus, par l'invention et par la magie de son style.

Il faudrait dire : ... *un des poëtes qui se* DISTINGUERENT le plus. Et si l'intention de l'auteur est de dire qu'Homère se distingua plus qu'aucun autre, il faut, dans ce cas-là, ne parler que de lui seul, et dire :

« Homère fut le poète qui se distingua le » plus, etc. ».

Nous nous flattons que le développement de cette difficulté l'aura fait disparaître, et que Restaut qui a décidé la question, d'une manière contraire à l'avis de l'auteur dont nous avons défendu l'opinion, cessera de faire loi dans ce cas où nous ne craignons pas de dire qu'il s'est trompé.

Une autre difficulté sur laquelle de bons écrivains sont d'avis différens, regarde le nom suivi de plusieurs adjectifs. On trouve, même, dans des traités de Grammaire, un renversement des lois de la syntaxe, à cet égard. Car on lit, dans des élémens, à la suite du nom de l'auteur : *professeur* DES LANGUES *française*, *italienne*, *anglaise*, *etc.*

Il est vrai que la nature des adjectifs est d'être su-

bordonnés au nom, et de prendre ses accidens et ses formes. Mais le nom est bien loin de reconnaître cette loi, pour lui-même : les adjectifs, dont il est suivi, n'ont pas le droit de lui imposer la loi de l'accord du nombre; son indépendance rejette cet accord; la phrase de ce professeur est donc vicieuse.

L'adjectif, NU, ne s'accorde en genre et en nombre avec le nom, qu'autant qu'il en est précédé; on doit donc dire : *nu-tête*, *nu-pieds*, *nu-jambes ;* ainsi que *tête nue*, *pieds nus*, *jambes nues.*

Il en est de même du mot, DEMI, qui ne varie qu'en genre, il reste au masculin, quoiqu'il précède un nom féminin ; et il prend le féminin quand il est à la suite d'un nom de ce genre. Ainsi on dit, *une demi-heure* et une *heure et demie.*

GRANDE, perd l'E final devant quelques noms commençant par une consonne, et on dit : la GRAND'*messe*, une GRAND'*mère*, GRAND'*peur*, GRAND'*chose*, GRAND'*peine*, GRAND'*tante.*

MÊME, est, quelquefois, adverbe, quelquefois pronom. Dans le premier cas, il ne varie point, comme dans le second. Les exemples suivans en fixeront la différence, et en apprendront l'emploi.

« Soyons vrais, de nos maux n'accusons que nous-MÊMES ».

Le mot, MÊME, est, ici, au pluriel, parce qu'il est inséparable du pronom, NOUS, et qu'il n'est pas adverbe.

« Jusqu'ici la fortune et les victoires MÊME
» Couvraient mes cheveux blancs d'un brillant diadême ».

Ici, MÊME, est invariable, et n'a pas de nombre, parce qu'il est adverbe. Racine avait-il fait ces vers ainsi? J'ai cru devoir corriger la faute qui s'y était glissée. Les voici, tels qu'on les trouve dans une édition, qui, sans doute, est fautive.

« Jusqu'ici la fortune et la victoire MÊME
» Cachaient mes cheveux blancs sous trente diadêmes »

Le premier vers de l'exemple suivant est également incorrect; il faudrait le rectifier aussi.

Voici comment l'auteur de *Mélanie* l'a fait :

» Soyez vrais, de nos maux n'accusons que nous MÊME:
» Votre amour fut aveugle et mon orgueil extrême ».

MÊME, n'est point adverbe, il doit donc s'accorder avec le pronom personnel qui le précède, et avec lequel il est uni.

On a aussi des doutes sur les nombres, VINGT et CENT. Les uns les croient invariables, les autres les jugent susceptibles de pluralité, selon qu'ils sont précédés, ou non, d'un nom de nombre.

On doit dire : *Quatre*-VINGTS *ans*, *six* CENTS *ans*.

Mais ces mots cessent de prendre la terminaison plurielle, quand ils sont suivis d'un adjectif numéral. Ainsi on dit : *Quatre*-VINGT-*quatre ans*, *deux* CENT *cinquante ans*.

L'accord est encore incertain quand il s'agit du mot, QUELQUE, soit qu'on réunisse les deux élémens de ce mot, pour n'en faire qu'un seul, soit qu'on les sépare et qu'on dise QUEL QUE.

Quand le mot, QUEL, peut être séparé du mot, QUE, et cela arrive lorsqu'il n'y a pas un autre, QUE, dans la phrase, le mot, QUEL, s'accorde, alors, en genre et en nombre, avec le nom qui le suit, et auquel, naturellement, il se rapporte, comme dans cet exemple :

« QUEL que soit l'intérêt qui fait parler la reine,
» La réponse, Seigneur ! doit-elle être incertaine » ?

QUELQUE, s'accorde, encore, en nombre avec le nom qui le suit, soit que ce mot soit article, sans être suivi d'un *qui* ou d'un *que*, comme dans cet exemple :

« Quelques crimes toujours précèdent les grands crimes ».

Soit que ce mot soit suivi d'un *qui* ou d'un *que*.

Si, QUELQUE, précède un adjectif, au lieu d'un nom, il est évident qu'il n'est plus, lui-même, adjectif, mais SUR-ATTRIBUTIF ou adverbe, puisqu'il modifie un adjectif; et dans ce cas, il y a, dans la phrase, un QUE conjonctif.

» Quelques prix glorieux qui me soient proposés,
» Quels lauriers me plairont de son sang arrosés » ?

Le mot, TOUT, mis pour, *totalement*, *entièrement*, ne

présente quelques difficultés qu'autant qu'il précède un adjectif du genre féminin. Si cet adjectif commence par une consonne ou par une, H, aspirée, le mot TOUT, prend la forme adjective : si l'adjectif commence par une voyelle, TOUT, est invariable. Ainsi on dit :

« Cette femme a la figure TOUTE hideuse, et elle » est TOUT étonnée qu'on le remarque. TOUT aimable » qu'elle est, on n'aime pas à la regarder en face. » N'importe, TOUTE repoussante qu'elle est, il faut » bien que ses enfans la supportent ».

C'est ici, il faut l'avouer, une grande bizarrerie. Car, TOUT, étant adverbe dans toutes ces propositions, il devrait être, partout invariable et sans genre. Il n'est pas étonnant que, TOUT, lorsqu'il est adjectif, prenne la forme adjective. Ainsi de même que l'on dit, quand, TOUT, est adverbe.

« Ces hommes ont été TOUT étonnés ».

On dit, quand il est adjectif :

« Ces hommes ont été TOUS étonnés ».

Dans le premier exemple, TOUT, signifie, *totalement*, *entièrement*. Dans le second, il signifie que, TOUS, sans exception, ont été étonnés ; dans le premier exemple, on veut exprimer que l'étonnement a été total ; que l'âme, dans toutes ses facultés, a été frappée d'étonnement. Dans le second, c'est sur le nombre que porte le mot, TOUS. Ce mot est adverbe,

dans le premier exemple : il est adjectif, dans le second : ainsi, ce n'est pas le même sens.

Il y a des adjectifs qui ne varient pas dans certaines propositions. On dit, par exemple, *ils chantent*, JUSTE; *ils sont resté*, COURT, pour des orateurs qui se troublent et qui ne peuvent continuer.

Les mots, CHACUN et LEUR, présentent de plus grandes difficultés. On s'expose à commettre de grandes fautes et à tomber dans de grossières méprises, quand on emploie le premier, autrement qu'au commencement de la phrase, et sans employer le second. Essayons de manquer à cette règle dans un exemple, et nous nous convaincrons, par le résultat que nous obtiendrons, de la nécessité de ne jamais réunir ces deux mots, dans la même phrase.

Domergue, de Wailly et l'auteur de la *Sintaxe Française*, n'ont pas craint de donner de grands développemens de doctrine grammaticale sur l'emploi de ces deux mots.

Voici la phrase de Girard :

« Ils ont apporté, chacun, leur offrande ».

Voici la doctrine de Wailly :

« 1.° Il faut employer, *son*, *sa*, *ses*, après, CHA-
» CUN, quand il n'y a point de pluriel dont ce
» mot doive faire la distribution ».

EXEMPLE :

« *Il faut donner à* CHACUN SA *part* »

« 2°. Dans les phrases où il y a un pluriel, dont, » CHACUN, doit faire la distribution, il faut voir si » l'on veut placer, CHACUN, avant ou aprés le ré» gime du verbe.

» Si l'on place, CHACUN, avant le régime du » verbe, on emploie, LEUR, après CHACUN :

» Ils ont apporté, CHACUN, LEUR offrande.

» On emploie, *son*, *sa*, *ses*, après, CHACUN, » quand on veut le placer après le régime du verbe :

» Ils ont apporté des offrandes au temple, CHACUN, selon SES moyens ».

On dira, peut-être, que ces principes paraisssent en contradiction avec la logique grammaticale ; et on dira, pour le prouver, que le mot, CHACUN, étant distributif, da sa nature, comme, LEUR, est collectif, ce disparate doit empêcher leur réunion.

En effet, que veut dire le mot, LEUR ? N'est-il pas la représentation de ces trois mots : LE, OU LA, D'EUX? Ainsi quand on dit : *Ils ont apporté*, CHACUN, *leur offrande*, ce doit être comme si on disait : *Ils ont apporté* L'*offrande* D'EUX, *l'offrande que tous avaient intention de faire*, *l'offrande qui appartenait à tous*. Et cependant ce n'est pas ce qu'on veut dire. C'est une offrande unique ; mais l'offrande de tous qu'expriment le mot *offrande* et le mot *leur*. Et l'on veut dire qu'il y a eu autant d'offrandes que de personnes.

C'est bien pis, si on dit : Ils ont apporté, CHACUN, LEURS offrandes ; car alors on suppose que chacun a apporté plusieurs offrandes, quand chacun n'a apporté que la sienne.

Faut-il dire : *ils ont apporté*, CHACUN, SON *offrande* ?

Mais, qu'elle serait alors le complément du verbe : *ils ont apporté* ? Ce ne serait pas le mot *offrande*. Car le sujet, *ils*, du nombre pluriel, ne peut avoir l'article possessif, SON, pour complément, puisque cet article ne se dit, jamais, que d'un seul individu. Comment donc énoncer cette pensée ; puisque ces trois formes sont vicieuses, quand, CHACUN et LEUR: se trouvent réunis ? Il n'y en a qu'une seule d'exacte ; c'est celle où cette réunion n'aura pas lieu, et la voici :

« CHACUN A APPORTÉ SON OFFRANDE ».

C'est le seul moyen d'éviter les équivoques, et de parler avec clarté et précision. Voici comment s'exprime, à cet égard, l'auteur de la *Syntaxe française*, dont nous adoptons l'opinion.

« LEUR et LEURS et tout autre adjectif possessif,
» ayant rapport à l'une des trois personnes plurielles,
» ne peuvent jamais exister après le distributif cha-
» cun, parce que celui-ci divisant, par unités, le
» substantif qui le précède, ne permet pas que le
» substantif, qui suit, soit construit avec un mot qui
» lui imprime un rapport d'appartenance à une plu-
» ralité, qui, dans l'hypothèse, n'existe plus, puis-
qu'elle

» qu'elle a été divisée par unités ; ainsi , les phrases suivantes ne sont pas correctes.

» Ces deux charrettes ont perdu , chacune , leur » essieux.

» Ces femmes sont très attachées , chacune , à » leurs maris.

» Prenons , chacun , notre chapeau.

» Allons-nous-en , chacun , chez nous.

» Ils s'en allèrent , chacun , chez eux ».

Il faut dire , si on veut laisser subsister , CHACUN , dans la phrase :

» Chacune de ces charrettes a perdu SON essieu.

» » Chacune de ces femmes est très-attachée à » SON mari.

» Que chacun de nous prenne SON chapeau.

» Que chacun de nous s'en aille chez SOI ».

» Chacun s'en alla chez SOI ».

Ainsi , lors même qu'on n'emploie pas , LEUR , dans la même phrase où se trouve le mot , CHACUN , et qu'on se sert de , *son* , *sa* , *ses* , il faut observer que cet article possessif ne peut être uni à , CHACUN , qu'autant que ce qui précède ce mot présente un sens complet et fini , et n'a pas besoin d'aller chercher son complément après ce mot ; comme dans cette phrase :

» Ils ont apporté des offrandes , chacun , selon » SES moyens ».

Ou bien,

„ Ils ont apporté LEUR offrande, chacun, selon „ ses moyens „.

L'auteur de la *Syntaxe Française*, n'approuve pas cette forme de phrase; DOMERGUE soutient qu'elle est correcte, et nous le pensons aussi. C'est, dit-il, et nous le disons avec notre confrère, que chacun n'apporte qu'une offrande, et la sienne. LEUR, appartient à tous, et annonce que tous ont apporté des offrandes, et non la même; et le nombre singulier annonce que chacun a apporté la sienne. C'est assez avoir développé cette difficulté. Sans doute qu'on préférera, comme nous, l'opinion de DOMERGUE à celle des auteurs qui l'avaient précédé.

Le mot, LE, doit-il être soumis à la loi d'accord, et en quelles circonstances? c'est encore ici une difficulté qu'il faut éclaicir.

LE, est invariable, toutes les fois qu'on peut le considérer adverbialement, et comme elliptique, remplaçant un ou plusieurs mots.

„ La jeune Elisa, déjà si intéressante par ses „ grâces naïves, LE sera bien d'avantage, un jour, „ par ses connaissances et ses vertus. Ses parens sont, „ eux-mêmes, si aimables et si vertueux, qu'elle LE „ deviendrait, sans autres leçons que leurs exemples „.

Ce serait une grande faute de substituer, LA, à, LE, dans cet exemple Or, il le faudrait, si, LE, était

article ou pronom, et s'il ne représentait pas les mots suivans : *cela*, *cette chose-là*, *cette qualité-là*.

Il n'en seroit pas de même, si, au lieu de ces mots, LE, représentait, *celle-là*; ce serait, alors, LA, au lieu de, LE, comme dans l'exemple suivant :

« Êtes vous Elisa ? *Oui je* LA *suis*, et non : *je le suis*, *Je suis* CELLE *que vous dites* ».

Au lieu qu'on ne pourrait dire : *Je suis*, CE *que vous dites*.

Tout le monde connaît la réponse de madame de Sévigné à Ménage, sur cette difficulté. » Je croirais, » lui disait-elle, avoir de la barbe au menton, si, ré- » pondant à quelqu'un qui me demanderait si je suis » enrhumée, je disais que je LE suis ». Mais une plaisanterie d'une femme charmante n'est pas toujours une bonne raison.

La raison de cette règle serait mieux sentie des Anglais que de nous : dans aucune circonstance, leurs adjectifs n'ont de genre. Le mot, LE, qui représente un adjectif, dans l'exemple précedent, ne doit donc pas avoir de genre. Dans la langue française, l'adjectif n'ayant, par lui-même et seul, ni genre, ni nombre, le mot, LE, qui ne peut se rapporter qu'à l'adjectif, ne doit donc prendre ni genre, ni nombre.

Mais les noms ont des genres ; ainsi, lorsque le

mot, LE, se rapporte à un nom, il doit prendre le genre et le nombre de ce nom.

Supposons que la question faite à Elisa, soit celle-ci :

« Êtes-vous fille de Mathieu M**** (1) ? »

Ou celle-ci :

« Êtes-vous LA fille de Mathieu M**** ? »

Quelle sera la réponse à chacune de ces questions ?

La réponse à la première sera celle-ci : *oui je* LE *suis*.

Et la réponse à la seconde, celle-ci : *oui*, *je* LA *suis*.

Pourquoi, cette différence, dira-t-on, quand la question est la même ?

C'est que la question n'est pas la même. Ce mot, FILLE, dans la première question, est employé d'une manière adjective, aussi n'est-il précédé d'aucun article ; et dans la seconde question, ce mot est un nom substantif, précédé de l'article indicatif. On doit se rappeller qu'on ne juge des mots que par l'u-

(1) C'est par égard pour la modestie de mon digne ami, qui consacre tous les momens de sa vie à la bienfaisance, et à l'éducation de sa charmante Elisa, que je ne nomme, ici, ni le père, ni la fille. Mais des noms si chéris ne seront pas un secret pour les élèves des hospices de bienfaisance.

l'usage qu'on en fait. Ces deux réponses équivalent à ces deux-ci : *Je suis* CELA. *Je suis* CELLE-LA.

CE, suivi du verbe, *être*, et d'un sujet, exige que le verbe prenne la forme que lui commande le sujet, pourvu que celui-ci ne soit pas un pronom de la première ou de la seconde personne. Car, dans ce dernier cas, le verbe, *être*, ne prend pas le pluriel, lors même que le nom qui suit est au pluriel. Les exemples suivans donneront la règle qu'on doit suivre, dans tous les cas.

« Oui, c'est Agamemnon, c'est ton roi qui t'éveille.

« . . , C'EST l'offenser par d'injustes alarmes.

« C'est à moi que l'on doit le secours de ses armes.

» C'EST nous qu'on vient chercher ; C'EST nous que l'on desire ».

» Les justes dans la paix passent des jours sereins ;

« Ce SONT eux qui du ciel seront les souverains ».

» C'EST votre frère et vous qui m'avez averti ».

On voit, dans ce dernier exemple, que plusieurs substantifs, qui commanderaient un pluriel après eux, ne le commandent pas, quand ils forment le sujet du verbe, *être*, et que ce verbe uni au mot, CE, les précède.

LE, dans une phrase où se trouve un superlatif-comparatif, s'accorde avec le nom qui le précède, comme dans les exemples suivans :

« De toutes les planètes, la lune est LA plus brillante pour nous, et LA plus utile.

» Les étoiles sont les astres LES plus éloignés de nous ».

Mais dans une phrase où il y a un superlatif sans comparaison , LE , ne varie point.

« La lune ne nous éclaire pas autant que le soleil, » lors même qu'elle est LE plus brillante.

« La lune n'est pas , à beaucoup près , aussi éloi» gnée de la terre que les autres astres , lors même » qu'elle en est LE plus éloignée ».

La raison de ce changement , dans le même mot, placé , ce semble , de la même manière , c'est que ce mot ne doit pas , naturellement , s'accorder avec un nom auquel il ne correspond pas ; et c'est ce qui arrive quand il correspond à l'adverbe qui le suit.

Il ne ne nous reste plus d'autre concordance à fixer que celle de la qualité passive avec son sujet. Cet accord , semblable à celui de tout autre adjectif , a toujours lieu, quand il n'y a , entre un sujet et sa qualité passive , d'autre verbe que le verbe , *être*.

« O toi qui vois la honte où je suis DESCENDUE,
» Implacable Vénus ! suis-je assez CONFONDUE ?
» Tu ne saurais plus loin pousser ta cruauté,
» Ton triomphe est PARFAIT , tes traits ont tous porté ».

Cette concordance , qui ne présente , ici , aucune difficulté, n'est pas aussi facile à déterminer, quand le mot du verbe , qui ressemble , tellement , à la qualité passive , qu'on le prendrait pour elle , est précédé de l'auxiliaire , *avoir* , ou même du verbe , *être* , dans un verbe réciproque ou réfléchi.

Ici, presque tous les Grammariens ont la même doctrine; et on ne peut traiter cette difficulté, sans répéter leurs principes et jusqu'aux expressions dont ils se sont servis pour les développer.

1°. Il faut d'abord nous rappeler que tout verbe actif, dans tous les temps passés, se conjugue par le secours des auxiliaires; et que c'est le verbe, *avoir*, qui sert à conjuguer les temps passés, dans les verbes actifs.

2°. Tout verbe actif, exprimant une action, doit être suivi ou précédé d'un objet qui la reçoive. Il faut bien connaître cet objet; car c'est de la place qu'il occupe, dans la phrase, que dépendent les formes dont la qualité verbale doit se revêtir.

La loi d'accord a lieu toutes les fois que l'objet d'action précède la qualité; elle n'a pas lieu quand cet objet est après le verbe. Cet objet d'action est ce que nous avons appellé, COMPLÉMENT du verbe, et, qu'autrefois, on appelait, RÉGIME. Ainsi, si le verbe n'a pas de complément, ou si son complément ne le précède pas, mais s'il le suit, comme dans la langue anglaise, ce mot verbal, improprement appelé, QUALITÉ, et que nous appelons, SUPIN, reste invariable. Mais s'il y a un complément, et si celui-ci précède ce mot verbal, alors ce mot n'est plus ce que nous appelons, SUPIN, c'est le participe passif; c'est la qualité passive que l'on fait accorder avec ce complément dont elle est précédée. Les exemples suivans établiront et confirmeront la règle.

« Je vous cède, ou plutôt je vous rends une place;
» Un sceptre que jadis vos ayeux ont REÇU
» De ce fameux mortel que la terre a CONÇU ».

Les complémens, dans ces deux phrases, sont représentés par, QU, répété. Les participes qui s'accordent avec les complémens, sont, REÇU, et CONÇU; tous deux, au nombre singulier, et au genre masculin, parce que, *sceptre*, représenté par le premier, QU, et MORTEL sepréesenté par le second, sont de ce nombre et de ce genre. Dans l'exemple suivant, le participe est au pluriel, parce que le nom est de ce nombre.

« Je reconnais l'erreur qui nous avait SÉDUITS ».

Dans le suivant, il est au genre féminin, pour la même raison.

« Vous voyez en quels lieux vous l'avez amenée ».

Comme s'il y avoit :

« Vous voyez en quels lieux vous avez amené » *Iphigénie*.

» Je vous rends une place, je vous rends un » sceptre. Vos aïeux ont REÇU jadis ce SCEPTRE » d'un mortel fameux; la terre a CONÇU ce MORTEL.

» Je reconnais l'erreur; cette erreur a SÉDUIT » NOUS ».

Il résulte de ces exemples, que le mot du verbe, uni à l'auxiliaire, est le PARTICIPE PASSIF, quand ce mot verbal est précédé de son complément; qu'alors, il s'accorde en genre et en nombre, avec ce complément;

ment ; et que ce mot verbal, est le supin, toutes les fois qu'il est suivi de son complément; qu'alors, ce mot est invariable et sans accord.

Mais, quelle raison peut-on donner de cette bizarrerie, apparente ? N'y en a-t-il d'autre que celle de l'usage, comme l'a pensé l'auteur de la *Syntaxe Française* ? Il dit que *Si la raison eût toujours fait valoir ses droits, cette distinction n'auroit pas lieu ?* Nous croyons, au contraire, que c'est la raison qui a établi cette distinction.

Quand le complément suit le verbe, au lieu de le précéder, l'auxiliaire devient, alors, le verbe principal; et ce que l'on croyait un PARTICIPE n'est plus qu'un SUPIN ; ou, si l'on veut, un nom verbal recevant l'action du verbe, AVOIR. qui n'est plus, dans la phrase, pour le compte d'un autre, et auxiliaire; mais pour son compte, et verbe unique. Ce supin, prenant alors le caractère de nom, n'a plus à suivre aucune loi d'accord ; car on sait bien que le nom n'est assujetti à aucune ; au lieu qu'il les impose toutes à tout ce qui le modifie. Le supin n'a donc aucune forme à prendre, et moins encore, celles du nom qui le suit : et le nom qui suit ce supin, devient alors le complément du verbe, AVOIR, et du supin, réunis.

Au reste, aucune raison ne peut déterminer à donner un genre à ce supin, pour le faire accorder avec ce nom : le nom n'est pas encore connu ; on pourrait énoncer la proposition, sans le prononcer, et s'arrêter au verbe. Le genre masculin et le nombre singulier

dont ce supin paraît revêtu, n'ont donc rien de choquant.

Mais lorsque le complément est connu, avant même qu'on ait énoncé le supin, et que le genre et le nombre de ce nom, contrasteraient avec ce supin sans genre et sans nombre, il n'est plus possible de violer la règle d'accord ; on convertit le supin en participe, et on le fait accorder avec le complément dont il est précédé ; et l'on dit : *les lettres que j'ai* ÉCRITES, au lieu de dire : *les lettres que j'ai* ÉCRIT. Ce qui revient à cette phrase : *les lettres que je possède* AYANT ÉTÉ ÉCRITES ; phrase qu'on pourrait traduire ainsi, en latin : *litteræ quas* SCRIPTAS *habeo*. Et qu'on ne s'étonne pas de ce que le présent de l'auxiliaire semble devenir ici le signe du passé. Ce n'est pas dans l'auxiliaire qu'est le passé, c'est dans le participe, comme il est dans le supin, quand on dit : *j'ai* ÉCRIT.

Si cette raison paraît suffisante pour justifier la différence de ces deux formes, comme il n'en faut pas douter, il ne faudra plus dire que la *distinction qui a eu lieu dans ces deux cas*, *est contraire à la saine raison* et aux règles éternelles du langage.

Ajoutons, en terminant cette explication que ce » qui décide du participe, en le rendant déclinable » ou non, c'est le complément, lequel est direct ou » indirect.

(Cette remarque est de d'Olivet.).

Le participe se décline, toutes les fois qu'il est

précédé de son complément direct; il ne se décline pas, quand c'est son complément indirect qui le précède, et que son complément direct le suit.

Les deux exemples suivans ne laisseront aucun doute sur l'application de cette règle.

« Cette femme s'est PROPOSÉE pour modèle à ses » enfans.

» Cette femme s'est PROPOSÉ de montrer la géogra- » phie à ses enfans ».

Dans la première phrase, SE, est complément direct; car on peut dire : *cette femme a proposé soi.* Il faut donc décliner le participe, et dire, comme dans le premier exemple : s'est PROPOSÉE.

Dans la seconde phrase, SE, est complément indirect, car on peut dire : *cette femme a proposé à elle-même* ou *à soi-même.* On ne peut donc pas décliner le participe; ou plutôt, ce n'est plus là, un participe; mais un supin. Il faut donc dire, comme dans le second exemple : *s'est* PROPOSÉ.

Dans la première phrase, cette femme propose : qui? SOI-MÊME.

Dans la seconde phrase, cette femme propose : à qui? A SOI-MÊME.

Le complément est donc direct, dans la première phrase : il est indirect, dans la seconde.

Ces deux exemples peuvent servir de règle dans tous les cas semblables.

Tout n'est pas encore dit, sur cette règle. Il nous reste quelques autres difficultés à résoudre, et d'autres cas à prévoir.

Il arrive, quelquefois, que le participe ne s'accorde pas avec son complément, quoiqu'il en soit précédé, comme dans les exemples suivans :

« Les sourds-muets que j'ai VOULU instruire, n'ont » pas, tous, également, profité de mes leçons ».

Pourquoi ne dit-on pas : *que j'ai* VOULUS *instruire*, ect., comme dans l'exemple suivant :

« Il veut fortement les choses qu'il a, une fois, » VOULUES ».

Voici la raison de cette différence : dans le premier exemple, ce n'est pas du participe, VOULU, que le, QU, est le complément ou le régime ; c'est du second verbe, du verbe, INSTRUIRE ; ainsi la règle d'accord n'est donc pas violée. Dans ce cas, et dans tous les autres semblables, le second verbe n'est pas séparé du premier ; ils ne forment, tous deux, qu'une seule idée, et on peut dire que VOULU-INSTRUIRE, ne forme pas deux sens distincts, pas plus qu'AVOIR-INSTRUIT. *Vouloir*, est donc, ici, une sorte d'auxiliaire, comme, *avoir* ; c'est une sorte de verbe *prépositif* ; il ne se conjugue pas autrement que le participe, ou plutôt, que le supin du verbe, *avoir*, dans les temps surcomposés. Et de même qu'on dit : *quand nous avons* EU *dîné*, *nous sommes sortis*, on doit dire, également : *les sourds-muets* QUE *nous avons* VOULU INSTRUIRE.

Personne ne dira qu'il y ait deux verbes dans cette expression : *nous avons* EU DÎNÉ. Or, il n'y en a pas davantage dans celle-ci : *nous avons* VOULU INSTRUIRE, c'est le verbe *instruire* et non le verbe, *vouloir*, qui a pour object d'action, QU, indicateur de, *les sourds-muets*. Il ne peut donc y avoir d'accord entre le complément et cette sorte de participe. Le mot, VOULU, est donc indéclinable ; il est donc supin ; il n'est donc pas assujetti à la règle d'accord.

Dans le second exemple, au contraire, le participe, *voulues*, se rapporte, sans difficulté, au complément qui le précède ; aussi s'accorde-t-il avec lui, et prend-il son nombre et son genre. Voici un autre exemple qui pourra éclaircir, encore davantage, cette difficulté.

» La chanson que vous avez ENTENDU chanter, n'a » pas été COMPOSÉE par la personne que vous avez » ENTENDUE chanter ; mais par une autre ».

Pourquoi le premier mot, ENTENDU, ne s'accorde-t-il pas, comme le second, avec son complément? C'est que ce complément ne l'est pas, seulement, d'ENTENDU, mais d'*entendu-chanter*, qui forme un sens total ; comme ces mots : *nous avons chanté* ; et que ce n'est pas la chanson qu'on a entendue, mais la personne qui l'a chantée, et que, par conséquent, c'est du verbe, *chanter*, et non, d'ENTENDU, que ce mot est le vrai complément, où l'objet d'action.

Le participe, COMPOSÉ, s'accorde avec, *chanson*, et forme la proposition principale.

Si le participe, ENTENDUE, qui reparaît dans la seconde proposition, uni au même verbe, avec la forme féminine, n'est pas invariable, comme dans la première proposition, c'est que, dans celle-ci, ce n'est pas du verbe, *chanter*, que le mot, QU, est le complément, mais du participe, lui-même.

Mais, dira-t-on, comment distinguer cette nuance? Le voici : dans le premier cas, ce n'est pas la chanson qui a chanté, ce n'est donc pas la chanson qu'on a entendue chantant. Mais quelqu'un l'a chantée; on l'a donc ENTENDU CHANTER. Ces deux mots sont aussi inséparables, nous le répétons encore, que le sont le supin d'un verbe quelconque et l'auxiliaire *avoir*, et on conjugue, également, en parlant d'une chanson:

Je l'ai chantée.	Je l'ai entendu chanter.
Tu l'as chantée.	Tu l'as entendu chanter.
Il l'a chantée.	Il l'a entendu chanter.
Nous l'avons chantée.	Nous l'avons entendu chanter.
Vous l'avez chantée.	Vous l'avez entendu chanter.
Ils l'ont chantée.	Ils l'ont entendu chanter.

Si on considère, plus logiquement que grammaticalement, ces deux formes si différentes, on ne trouvera, dans l'une, comme dans l'autre, qu'un sujet, un attribut et un verbe. ENTENDRE CHANTER, ne renferme pas une idée de plus que, *chanter*. Ces deux

mots ne forment qu'un seul mot par la liaison qui les enchaîne et qui les mêle ensemble. C'est un verbe concret, comme *chanter*, *écrire*, *dessiner*, etc. Il n'y a d'action que dans, *chanter*, qui en forme la seconde partie. C'est dans ce second mot que se trouve cette force, cette vertu, cette influence verbale qui demande à se porter sur quelque objet, lequel achève le sens commencé, et qui soit son complément. Ces deux mots forment un tout indivisible; c'est, en quelque sorte, un seul verbe. La première partie qui a la seconde pour complement, épuise sur elle tout ce qu'elle a d'activité; et la seconde, à son tour, se reporte sur le complément qui les précède, toutes deux.

Mais, dans la seconde proposition incidente, qui nous a servi d'exemple, ce n'est plus la même chose; la seconde partie ne tient pas, tellement, à la première, qu'elle ne puisse en être détachée. C'est, ici, la première qui se porte, à la fois, sur ce qui la précède, sur ce qui la suit; sur ce qui la précède, comme sur son vrai complément, et par conséquent; elle en prend les formes, sur ce qui la suit, pour lui imprimer une forme nouvelle, qui serait celle-ci, CHANTANT, si on voulait; car, on pourrait dire, en parlant de cette personne:

« Je l'ai entendue CHANTANT.

» J'ai entendu cette personne CHANTANT, OU CHANTER, OU QUI CHANTAIT ».

Ce qu'on ne peut dire de la chanson. Aussi peut-on

s'arrêter à la première partie, et dire simplement : *j'ai* ENTENDU *cette personne*; ou, *je l'ai* ENTENDUE.

C'est ainsi qu'on découvrira, facilement, par ces transpositions, dans quelles occasions on doit suivre la loi d'accord, dans l'emploi du participe ; c'est en essayant de réduire l'infinitif à la condition d'adjectif. Toutes les fois que cette réduction est impossible, le mot qu'on croyait, *participe*, ne l'est pas ; c'est un supin qui ne peut prendre les formes adjectives ; et de quelque genre et à quelque nombre que soit le complément qui précède le verbe, on doit dire : *je l'ai* ENTENDU CHANTER. *Cette maison est belle je l'ai* VU CONSTRUIRE. *Ces souliers sont bien faits, je les ai* FAIT FAIRE *à un cordonnier très-habile*. Comme aussi, toutes les fois que le participe peut être réduit à la forme de l'adjectif, il faut suivre la loi d'accord.

« Sophie a fait ce portrait; je n'en peux douter ;
» car je l'ai VUE peindre.

» Ce portrait a été achevé, cette semaine; je l'ai
» vu faire.

» Cette toile a été peinte, ici ; je l'ai vu peindre ».

Mais si le verbe, qui suit le participe ou le supin est sans complément, de sa nature, le participe doit suivre la loi d'accord, quand bien même l'idée, exprimée par le second verbe, serait la principale.

« La

« La personne que vous attendiez, aujourd'hui, ne » viendra pas ; je l'ai VUE partir, hier ».

On voit que ce n'est point, ici, une exception ; mais une application nouvelle de la règle générale. Il y a, ici, un participe qui s'accorde avec le complément du verbe, *avoir*, parce que ce complément précède ce participe, et même ce verbe. Il y a de plus, un verbe à l'infinitif, qui, étant neutre, ne peut donc être le complément du verbe, *avoir*; il est donc le complément du participe. Le participe n'est donc pas, ici, une portion d'idée, et le verbe, *partir*, une autre portion. *Voir partir*, ne peut donc se comparer à, *entendre chanter*, quand il s'agit d'une chanson; car on ne dit pas de celle-là, *entendre chantant*, comme on dit de celle-ci, *voir partant*; on doit donc dire : *vue partir*, quoiqu'on ne puisse pas dire, *entendue chanter*

« Je l'ai VUE partir; et non, je l'ai VU partir ».

D. Mais, dira-t on :

« Ces femmes ne voulaient point partir; je les ai » FAIT partir ».

R. Oui ; sans doute. La raison de cette exception, c'est que, LES, est ici le complément des deux verbes réunis, FAIT PARTIR; que le verbe, *faire*, qui est. si souvent, auxiliaire, dans la langue anglaise, l'est aussi dans cette réunion. Il n'a donc pas à lui seul, une in-

fluence qui se reporte sur le complément qui le précède; il la partage avec l'infinitif qui lui est uni. C'est conformément à ce principe que Voltaire fait dire à Zaïre :

« Ne m'a-t-il pas caché le sang qui m'a fait naître »?

Quelle que soit, dans la phrase, la place qu'occupe le sujet de la proposition : que ce sujet soit au commencement, ou à la fin, la loi d'accord est la même pour le participe; c'est la place du complément qui fait tout. C'est cette place qui change le supin en participe, quand il le précède; et qui d'un participe fait un supin sans accord, quand le complément n'est remplacé par aucun autre mot. Voici deux exemples où nous verrons l'application de cette règle :

Ier. EXEMPLE:

« Pauvre Didon! où le triste sort de tes maris a-t-il réduit ta personne?

« Où le triste sort de Didon a-t-il réduit Didon »?

II.e EXEMPLE:

« Pauvre Didon! où ta réduite
» De tes maris le triste sort?
» L'un, en mourant, cause ta fuite,
» L'autre, en fuyant, cause ta mort ».

Nous croyons avoir, suffisamment, développé la

théorie de la concordance de tous les mots, susceptibles d'être assujettis à la régle d'ACCORD. Ce qui pourrait avoir été omis se représentera, dans la sintaxe particulière de chacun des élémens de la parole.

(EN CONTINUATION.)

D. Qu'est-ce que la pensée ?

R. La pensée est une opération simple de l'esprit.

D. L'énonciation de la pensée est-elle, aussi, une opération simple, comme la pensée ?

R. Non; l'énonciation de la pensée est une opération successive.

D. Quelle différence y a-t-il entrè la pensée et son énonciation ?

R. Il y a cette différence: c'est que la pensée ne peut être divisée, et n'a point de parties; et que l'énonciation de la pensée peut être divisée, puisqu'elle a plusieurs élémens.

D. En combien de parties peut être divisée l'énonciation de la pensée ?

R. C'est selon qu'elle a un, ou plusieurs attributs, ou qualités; ou, selon qu'il y a plus ou moins d'affirmations, énoncées d'un ou de plusieurs sujets.

D. En combien de parties se divise l'énonciation d'une pensée qui ne renferme qu'une seule affirmation ?

R. En trois parties : l'une est le sujet duquel on affirme une qualité ; l'autre est la qualité affirmée ; la troisième est le mot liant, ou verbe, qui sert à affirmer la qualité du sujet.

D. Une seule de ces parties est-elle une pensée ?

R. Non ; une seule de ces parties n'est qu'une simple idée.

D. Mais si la pensée se divise en trois parties, c'est donc mal à propos qu'on dit que la pensée est simple et indivisible ?

R. Il est vrai que si la pensée pouvait être divisée en trois parties, ce serait mal à propos qu'on la dirait simple et indivisible ; mais ce n'est pas la pensée qui peut être divisée, c'est son énonciation.

D. Comment l'énonciation de la pensée peut-elle être divisée, puisque la pensée, qui en est la matière, ne peut l'être ?

R. Voici comment cela se peut : de même que plusieurs coups de pinceau, et plusieurs couleurs : dont le nombre peut être divisé en autant d'unités, servent à former la représentation d'un modèle quelconque, et que l'imitation n'est pas plus

multiple que le modèle, et semble n'avoir été faite que d'un seul jet; de même l'énonciation successive d'une pensée, formée de plusieurs opérations de l'esprit et plusieurs signes ou mots, qui sont comme les couleurs de ce tableau, forment un tout qui est UN, comme la pensée, elle-même.

D. Que doit-on faire pour que cette énonciation successive soit aussi simple qu'il est possible ?

R. Il faut que les mots qui servent à la former soient faits, les uns pour les autres, et se conviennent, parfaitement, entre eux.

D. En quoi consiste cette convenance de mots ?

R. Elle consiste en ce que les mots secondaires prennent les formes du mot principal. Nous avons traité de cette convenance, sous le nom de concordance ou d'ACCORD, dans la leçon précédente.

D. Y a-t il quelque avantage à suivre, dans le discours, ces règles de concordance ou d'accord, entre les articles, les adjectifs, les pronoms, le verbe, et le nom ?

R. Oui sans doute. Elles servent à reconnaître la liaison qui règne dans l'esprit, entre le nom, et les mots qui les modifienr.

D. Y a-t-il, quelquefois, plus d'un nom, dans une phrase ; et, si deux noms sont de genre différent, auquel des deux l'adjectif doit-il être rapporté ?

R. Oui ; il peut y avoir plus d'un nom ; et lorsqu'il y en a plusieurs, qu'un seul adjectif est affirmé de tous les noms qui peuvent s'y trouver, et que ces noms sont de différens genres, c'est le genre masculin qu'il faut préférer aux autres, quand il s'y trouve un nom du genre masculin.

D. Quel nombre faut-il donner à l'adjectif, quand il se dit de deux noms qui sont au nombre singulier ?

R. Il faut lui donner le nombre pluriel.

D. Cette règle d'ACCORD est-elle toujours observée?

R. On y manque, quelquefois, et quant à l'accord du nombre, et quant à celui du genre.

D. Peut-on y manquer sans raison ?

R. Non ; il faut que les deux noms aient, entre eux, quelque rapprochement ou analogie, quant au sens.

D. Quels sont les écrivains qui ont donné l'exemple de cette violation ?

R. Ce sont les poëtes.

D. Quel est le nombre qu'il faut donner au verbe qui suit un sujet, exprimé par ces mots : L'UN et L'AUTRE ?

R. Il n'est pas douteux que ces deux mots représentent deux noms, et par conséquent, deux su-

guliers; il semble donc que c'est le *pluriel* qu'il faudrait employer : cependant le Dictionnaire de l'Académie enseigne qu'on peut, indifféremment, se servir du *singulier*, ou du *pluriel*, après ces mots, L'UN et L'AUTRE, comme après ces mots: NI L'UN, NI L'AUTRE. Nous croyons que le pluriel convient mieux; puisque, par l'une et l'autre forme, on affirme, également, un attribut de deux sujets, le mot, ET, dans la première, lie les deux sujets, et en fait un pluriel; NI, dans la seconde, ne laisse pas subsister l'un plutôt que l'autre.

D. Observe-t-on la même règle; après cette forme-ci : *l'un ou l'autre* ?

R. Non; on ne peut employer que le singulier, et la raison en est simple; c'est qu'on n'affirme, positivement, un attribut que d'un seul sujet, et qu'on exclut l'autre. Cependant cette règle n'est pas sans exception; on y déroge, en faveur des pronoms de la première et de la seconde personne, et on dit : *Vous ou moi* IRONS *à Rome*.

R. Quand plusieurs sujets exprimés par plusieurs noms liés par d'autres conjonctions, telle que, *comme*, *de même que*, *ainsi que*, et semblables, quel est le nom qui, commande aux autres mots les formes dont ils doivent se revêtir, suivant la loi d'ACCORD ?

R. C'est le premier de tous qui commande à tous les autres des formes conformes aux siennes. C'est avec celui-là que tous doivent s'accorder, les uns en

genre et en nombre ; les autres en nombre et en personne.

D. Quand le sujet d'une proposition est exprimé par plusieurs noms dont le dernier sert à énoncer une quantité ou un nombre quelconque, quel est celui avec lequel doit s'accorder le verbe qui les suit ?

D. C'est le dernier. Le verbe doit donc prendre la forme plurielle. On en a donné des exemples, dans le chapitre précédent

D. Comment nomme-t-on cet accord ?

R. On le nomme logique, parce que l'accord est plutôt dans le sens que dans les mots. Si l'accord était grammatical, l'adjectif ou le verbe s'accorderait avec le premier nom, qui est au nombre singulier, et non avec le second, qui, par sa nature, commande le pluriel. Dans la phrase suivante :

» La plupart des hommes préfèrent l'agréable à l'utile, et le présent à l'avenir ».

Le sujet grammatical est, LA PLUPART. Le sujet logique est, LA PLUPART DES HOMMES. La règle d'ACCORD exigerait le singulier, dans le verbe suivant, puisque le sujet exprimé par, LA PLUPART, sans avoir égard à ce qui suit, est au nombre singulier. Mais le sujet logique, composé de ces mots, LA PLUPART DES HOMMES, prescrit le pluriel, parce que ce sujet exprime une multitude.

D.

D. Tous les écrivains observent-ils cette règle d'ACCORD ?

Non ; les poëtes y manquent, quelquefois : et on trouve, dans leurs écrits, des vers, tels que ceux-ci :

« D'enfans infortunés un nombre trop coupable
» A rempli l'univers de ses honteux excès.
» De l'homme l'ennemi, fier d'un si grand succès,
» S'applaudit de le rendre à lui-même semblable ».

Il faudrait mieux dire : ONT *rempli l'univers*.

D. Quelle règle faut-il observer à l'égard de quelques mots de quantité, comme BEAUCOUP, PEU, ASSEZ, MOINS, PLUS, TROP, TANT, COMBIEN, DE, et QUE, dans le sens de *combien*, suivis d'un nom ?

R. C'est avec le nom qui suit ces mots de quantité, que doivent s'accorder le verbe et l'adjectif.

EXEMPLES :

» BEAUCOUP de personnes vous AIMENT.

» PEU de vin SUFFIT à l'homme.

» PEU de soldats courageux SUFFISENT pour rem-
» porter une victoire.

» ASSEZ d'ambitieux RECHERCHENT les places ; on
» trouvera toujours des gens pour les remplir.

» MOINS de gens que vous ne pensez vous APPROUVENT, quand vous manquez à vos devoirs.

» PLUS de sagesse vous EUT préservé de tomber
» dans de grandes fautes

» PLUS de foux que de sages RECHERCHENT les » grands emplois : TROP d'imprudens les OBTIENNENT.

» TANT de soldats DÉFENDENT nos foyers, que » les efforts de nos ennemis seront nuls.

» COMBIEN de héros COMBATTIRENT aux Thermopiles ? Autant que de soldats.

» Que de gens sans vertu SONT dans des places, » où elle est plus nécessaire que les talens ».

D. Quel genre donner à un adjectif qui appartient au mot, GENS ?

R. Cet adjectif doit prendre la forme féminine, quand on le place avant ce mot; on lui donne la forme masculine, quand on le place après.

EXEMPLE:

» Les personnes à qui vous m'avez présenté, pa- » raissent de BONNES gens : comment se fait-il que » d'autres que moi trouvent ces gens-là AVANTAGEUX ».

On dit aussi : TOUS *les gens de bien*, sans égard » pour la place de, TOUS, qui, selon la règle, devrait » prendre la forme féminine.

D. Mais, si, TOUS, était suivi d'un adjectif placé avant le mot, GENS, quel genre faudrait-il donner à, TOUS ?

R. Si l'adjectif ne faisait qu'un seul mot avec ce nom, il faudrait donner à, TOUS, le genre masculin.

Ce serait le contraire, si l'adjectif était distinct et séparé du nom. Ainsi on dit :

« TOUS les honnêtes-gens, TOUS les braves-gens,
» TOUTES les sottes gens, TOUTES les vieilles gens ».

D. Quel genre donne-t-on à l'adjectif qui suit cette expression : QUELQUE CHOSE ?

R. On lui donne le genre masculin : *Quelque chose* de FLATTEUR, et non *quelque chose* FLATTEUSE. Mais, si au lieu de, *quelque chose*, on disait, UNE CHOSE, ce serait le féminin : *une chose* FLATTEUSE.

D. Quel genre prend l'adjectif, après les mots, ON et QUICONQUE ?

R. L'adjectif, après ces mots, prend le masculin, à moins que ces mots ne se disent des femmes.

« ON vous est venu demander.

» QUICONQUE fait le mal, en est tôt ou tard, PUNI

» QUICONQUE est enceinte, doit être attentive à ménager sa santé.

» On est chérie de son époux, quand on se distingue plutôt par ses vertus que par ses grâces ».

D. N'y a-t-il pas quelqu'autre observation à faire sur, ON ?

R. La première chose à observer, c'est que lorsqu'on le repète, dans une phrase, il doit se rapporter au même nom, comme dans cet exemple :

« ON veut être instruit, et ON ne veut prendre aucune peine pour l'être ».

La seconde observation est qu'on fait précéder ce mot de la tettre, L, quand il est précédé d'un autre mot terminé par une voyelle.

D. Quelle régle faut-il suivre dans l'emploi de l'adjectif qui précède ou qui suit le mot PERSONNE?

R. Ou le mot PERSONNE, sert à nier, comme le mot, RIEN; ou il sert à signifier une ou plusieurs personnes. C'est toujours le masculin, quand il nie; et le féminin, quand il affirme.

« PERSONNE n'est FACHÉ de vous voir occupé ».

D. Faut-il dire, en parlant d'une femme qui paraît bonne : *Cette femme a l'air* BON, ou bien *Cette femme a l'air* BONNE?

R. Il faut dire : *Cette femme à l'air* BONNE. Ce n'est pas l'air qui est bon dans une femme; mais c'est l'air qui annonce qu'elle est BONNE.

D. Pourroit-on le dire, également, d'un fruit, d'une pomme, d'une poire?

R. Oui, tout de même, et pour les mêmes raisons.

D. Quelle est la règle d'ACCORD, dans cette phrase : *La morale est un des objets* LE PLUS DIGNE *de notre méditation*.

R. La règle est que ces mots, LE PLUS DIGNE, ne pouvant se rapporter au sujet principal, qui est *la morale*, mais au mot, OBJET, ils doivent prendre, et le genre, et le nombre de ce nom. Il faut donc dire : LES PLUS DIGNES, et non, *le plus digne*.

D. Mais en s'exprimant ainsi, est-ce la même pensée?

R. C'est la seule manière de le dire correctement ; car ces mots, LE PLUS DIGNE, ne peuvent s'accorder avec aucun des mots de la phrase. Il y aurait un adjectif sans un nom, ce qui est contraire à toutes les règles de la syntaxe. La seule manière d'exprimer cette pensée est celle-ci :

« La morale est l'objet le plus digne de notre méditation ».

D. Un nom substantif doit-il prendre la forme plurielle, quand il est suivi de plusieurs adjectifs qui déterminent sa signification ?

R. Non ; un nom a, sans doute, le droit d'imposer ses formes à tous les adjectifs qui le déterminent ; mais ce droit n'est pas réciproque ; et celui qui dirait : LES LANGUES *italienne*, *espagnole*, *portugaise* et *anglaise*, violerait la loi d'ACCORD. Il faut dire, dans ces cas-là : LA LANGUE *italienne*, l'*espagnole*, la *portugaise*, l'*anglaise*, etc.

D. Quand l'adjectif, NU, se trouve dans une phrase, s'accorde-t-il avec le nom auquel il appartient ?

R. Oui ; toutes les fois qu'il est précédé de ce nom. Ainsi on dit : *tête* NUE, *pieds* NUS, *jambes* NUES ; mais quand cet adjectif précède le nom, il n'a plus que la forme du sujet qui le précède, sans égard pour le genre et le nombre du nom qui le suit ; et on dit : NU-*tête*, NU-*pieds*, NU-*jambes* ; on sous-entend une préposition entre cet adjectif et le nom suivant, il est NU POUR *la tête* OU DE *la tête*.)

D. Le mot, DEMI, suit-il la loi d'ACCORD ?

R. Oui, toutes les fois qu'il est précédé du nom auquel il est lié. Ainsi, on dit : *Une heure* et DEMIE; mais il est invariable quand le nom le suit, et on dit: *Une* DEMI-*heure*, *une* DEMI-*lieue*, *un* DEMI-*mètre*.

D. L'adjectif, GRAND, GRANDE, conserve-t-il toutes les lettres qui le composent, partout où il est employé ?

R. Non; on supprime l'E final, devant quelques noms, quoiqu'ils soient du genre féminin, et on dit LA GRAND'*messe*, une GRAND'*mère*, faire GRAND' *chère*, etc.

D Le mot, MÊME, suit-il, toujours, la loi d'ACCORD ?

R. Ce mot suit toujours la loi d'ACCORD, quand il est adjectif; mais quand, MÊME, est adverbe, il est invariable.

Exemple pour, MÊME, pronom.

« Ce vieillard au héros que Dieu lui fit connaître
» Au bord d'une onde pure offre un festin champêtre.
» Le prince à ces repas était accoutumé :
» Souvent sous l'humble toit du laboureur charmé,
» Fuyant le bruit des cours et se cherchant lui-MÊME,
« Il avait déposé l'orgueil du diadème ».

Exemple pour, MÊME, adverbe.

« Mornay qui précédait le retour de son maître,
» Voyait déjà les tours du superbe Paris.
« D'un bruit mêlé d'horreur, il est soudain surpris.
» Il court, il aperçoit dans un désordre extrême,
» Les soldats de Valois, et ceux de Bourbon MÊME ».

D. Faut-il donner la forme plurielle aux nombres, VINGT et CENT; et dans quelle occasion ?

R. On donne à VINGT et à CENT, la forme plurielle, quand ils sont précédés d'un autre nom de nombre, et qu'ils n'ont pas un nom de nombre après eux. Ainsi, on dit : quatre VINGTS ans; huit CENTS ans; mais on dit : quatre-VINGT-trois ans; sept CENT douze ans.

D QUEL, suivi de QUE, suit-il la loi d'ACCORD ?

R. Oui; mais il faut. pour cela, qu'il ne forme pas un seul mot avec, QUE; et que celui-ci soit, seulement, conjonctif, comme dans les exemples suivans :

« QUELS que soient les mortels qui pèsent sur nos têtes,
» QUEL que soit leur pouvoir; Dieu compte leurs forfaits,
» Et juste, il n'a souffert tant d'heureuses conquêtes,
» Que pour mieux les punir des maux qu'ils nous ont faits ».

D. Mais lorsque, QUELQUE, forme un seul mot et qu'il est adjectif, n'est il pas soumis, comme les autres adjectifs, à la loi d'ACCORD, à l'égard du nom qui le précède ?

R. Oui, sans doute; pourvu que, QUELQUE, ne se trouve pas séparé du, QUE, conjonctif, par un adjectif; car dans ce cas, il serait adverbe.

EXEMPLES.

» QUELQUE trouble. ici-bas, que mon âme ressente,
» La foi, fille du ciel, devant moi se présente ».
» QUELQUE brillans que soient les succès de l'impie,
» Ils ne peuvent survivre au songe de la vie ».

D. Le mot, TOUT, suivi d'un adjectif est-il soumis à la loi d'ACCORD ?

R. Oui; toutes les fois que cet adjectif commence par une consonne; mais il est invariable quand cet adjectif, quoique du genre féminin, commence par une voyelle.

E X E M P L E.

« TOUTE grande qu'est la puissance
» Dès mortels qui par-tout voudraient donner des fers,
» Celle qui creusa les enfers
» Peut d'un souffle effacer leur coupable existence.

» La vertu qni n'admet que de sages plaisirs,
» Semble d'un ton trop dur gourmander nos désirs.

» Mais quoique pour la suivre, il coûte quelques larmes,
» TOUT austère qu'elle est, nous admirons ses charmes ».

D. D'où vient une bizarrerie si étrange dans l'emploi du même mot, signifiant la même idée, dans ces deux exemples ?

R. 1°. Ce mot, adverbe dans ces deux exemples, synonyme, de, TOTALEMENT devrait être invariable dans l'un et dans l'autre; 2°. c'est à cause de la dureté qu'occasionnerait la rencontre de deux consonnes, qu'on lui donne la terminaison féminine, dans le premier; et c'est par rapport à la voyelle de l'adjectif à laquelle il se lie, qu'on le laisse sans inflexion, dans le second.

D. N'y a-t-il pas des circonstances où, TOUT, placé devant un article, est adjectif et en prend les formes ?

R. Oui; en voici des exemples :

„ Toi

« Toi qu'annonce l'aurore, admirable flambeau;
» Astre toujours le même, astre toujours nouveau,
» Par quel ordre, ô Soleil! viens-tu du sein de l'onde,
» Nous rendre les rayons de ta clarté féconde?
» Tous les jours, je t'attends, tu reviens, TOUS les jours;
» Est-ce moi qui t'appèlle et qui règle ton cours ».

D. Donnez un exemple où, TOUS, suivi d'un adjectif, soit adjectif, lui-même?

R. En voici un, tiré du chant second du charmant Poëme des Jardins, où le poëte parle de la riche collection d'arbres étrangers du Jardin des Plantes de Paris.

« TOUS parmi nos vieux plans, charmés de se ranger,
» Chérissent notre ciel; et l'heureux étranger,
» Des bords qu'il a quittés reconnaissant l'ombrage,
» Doute de son exil, à leur touchante image ».

D. Y a-t-il des adjectifs qui, prenant la forme adverbiale, ne suivent pas la loi d'ACCORD?

R. Oui; tels sont ceux ci, JUSTE, COURT, qui ne changent point leur terminaison, de quelque genre, de quelque nombre que soit le sujet qui les précède; ainsi, on dit d'une femme, qui, faisant un récit, se serait arrêtée, au milieu de sa narration.

« EUPHÉMIE resta COURT, contre son usage.

» BLANCHE chante JUSTE: c'est qu'elle sait fort bien » la musique.

" Les musiciens chantent JUSTE ".

La raison de cette forme est que ces mots ne modifient pas le nom qui les précède, mais le verbe de la proposition, ou plutôt la qualité qui est la première partie de tout verbe adjectif, à la manière des adverbes.

D. Quand on veut énoncer de plusieurs individus, une qualité commune à tous, et particulière à chacun, et qu'on veut employer le mot, LEUR, pour adjectif du nom qui le suit, comme dans l'exemple suivant, quel nombre doit prendre ce mot-là ?

" Ils ont apporté, chacun, leur offrande ".

R. Les Grammairiens ne sont pas d'accord sur le nombre qu'on doit donner à, LEUR, dans ce cas là. Nous croyons que l'emploi des mots, CHACUN et LEUR, dans des phrases pareilles, ne peuvent qu'y répandre de l'obscurité ; et que pour éviter tout embarras et toute équivoque, il faut les construire, de manière à faire disparaître LEUR, et dire :

" Chacun a apporté son offrande ".

Ainsi pour ne choquer ni le sens grammatical, ni le sens logique, il faut que le sujet de la proposition soit le mot, CHACUN.

D. Le mot LE, doit-il être soumis à la loi d'accord ; et dans quel cas doit-il l'être ?

R. LE, est tantôt article, tantôt pronom, et tantôt adverbe. Il suit la loi d'ACCORD, dans les deux premiers cas, comme les autres mots de ces deux es-

pèces. Il ne la suit pas, dans le troisième, parce que les adverbes sont invariables.

D. Donnez un exemple pour, LE, article.

R. Vous le trouverez *article*, cinq fois, dans l'exemple suivant :

» Oh ! si j'avais ce luth dont LE charme, autrefois,
» Entraînait sur l'Hémus LES rochers et LES bois,
» Je le ferais parler ; et sur LES paysages,
» Les arbres tout-à-coup déploiraient leurs ombrages ».

Exemple pour, LE, pronom :

. . . Il me reste un fils. Vous saurez, quelque jour,
» Madame, pour un fils, jusqu'où va notre amour.
» Mais vous ne saurez pas, du moins je LE souhaite,
» En quel trouble mortel son intérêt nous jette,
» Lorsque de tant de biens, qui pouvaient nous flatter,
» C'est le seul qui nous reste, et qu'on veut nous L'ôter ».

Exemple pour, LE, adverbe :

« Passant ! c'est un enfant, ton maître,
» Il L'est, LE fut, ou LE doit être ».

D. Comment devrait répondre une femme à cette question : *êtes-vous malade ?*

R. Elle devrait répondre ainsi :

« Oui, je LE suis, et non : je LA suis ».

D. Pourquoi ne devrait-elle pas dire : je LA suis ?

R. Parce que, LE, dans ce cas, est elliptique ; et

qu'il représente l'adjectif qui équivaut à cette forme : je suis *cette chose-là*, ou *cela*, ou *malade*.

D. Serait-ce le même mot, si on lui demandait si elle est LA femme de Damon, ou si elle est FEMME de Damon ?

R. A la première question, il faudrait dire : *je LA suis* ; et à la seconde : *je le* SUIS.

D. Pourquoi cette différence, en répondant à la même question ?

R. C'est que la question, quoique la même, quant au sens logique, n'est pas la même, quant au sens grammatical. Quand on demande :

« Êtes-vous FEMME de Damon » ?

C'est sur une qualité qu'on interroge ; et la preuve, c'est que, FEMME, n'est précédé d'aucun article, ce qui rend ce mot qualificatif. Or, tous les qualificatifs peuvent être remplacés par le mot elliptique, LE ; car on pourrait dire : *êtes-vous* CETTE PERSONNE ; *êtes-vous* CELA ; et on devrait répondre : oui, je suis CELA, je LE suis.

Mais quand on demande, *êtes-vous* LA *femme* de *Damon*, c'est dire : *êtes vous* CELLE-LA. Il est tout simple de répondre : *je suis* CELLE LA : *je suis* TELLE : *je* LA *suis*.

D. Quand le mot, CE, est employé avec le verbe, *être*, quel nombre commande-t-il ?

R. Ce n'est pas, CE, qui commande le nombre ; c'est le sujet qui précède ou qui suit le verbe, qui fait

ici la loi. Le verbe prend donc le singulier ou le pluriel, suivant le nombre du nom qui suit le verbe.

« La réputation est aisée à flétrir ;
» C'EST un cristal poli qu'un souffle peut ternir ».

» Ah ! la véritable féerie,
» CE SONT l'esprit et les talens ».

D. Cette règle est-elle sans exception ?

R. Non ; elle n'a plus lieu quand le verbe, *être*, au lieu d'être suivi d'un substantif, l'est d'un pronom, qui n'est pas de la troisième personne du pluriel.

» Quels êtres l'Eternel fit-il à son image ?
» C'EST NOUS, dont la raison est le rare apanage ».

Le verbe est au pluriel, quand le pronom est de la troisième personne du pluriel.

« Les mortels ont soumis, et la terre, et les cieux.
» CE SONT EUX qu'on a vus, se jouant du tonnerre,
» Du Dieu qui l'alluma, rivaux audacieux,
» Commander à la foudre, et préserver la terre ».

D. Le mot, LE, présente-t-il quelque difficulté, quand il précède, *plus* ; et peut-on dire, indifféremment, d'un sujet du genre féminin : LE plus, ou LA plus ?

R. Il y a des cas où l'on dit l'un, et où l'autre serait incorrect.

D. Quels sont ces cas-là ?

R. Quand le superlatif est comparatif, on dit LE *plus* ; et LE *plus*, quand il est absolu.

« Syrius est LA *plus* belle étoile du ciel ».

« Quand la lune est au plein, elle est, LE *plus*, » éloignée du soleil ».

Dans le premier exemple, l'étoile est comparée avec les autres étoiles, et, LA, est son article. Dans le second exemple, il n'y a point de comparaison. Ainsi, on pourrait dire : *Syrius est une étoile plus belle que les autres étoiles* ; et l'article, LA, disparaîtrait. Dans le second, LE, ne peut être séparé de l'adverbe, *plus*, dont il est l'article ; *plus*, passe, alors, dans la classe des noms.

D. Le participe présent terminé en, ANT, comme dans, *aimant*, *lisant*, suit-il la loi d'*accord*, comme les adjectifs ?

R. Le participe présent est, ou verbe, ou adjectif. Il est verbe, quand il a un régime, ou qu'il exprime quelque circonstance de tems ; il est adjectif, quand il est sans régime, et qu'il ne détermine aucune époque de tems. Il suit la loi d'ACCORD, quand il est adjectif ; il ne la suit point, quand il est verbe. En voici des exemples :

» PLEURANTE à vos genoux, vous voulez qu'on me voie » ;

« Le méchant OURDISSANT ses trames criminelles,
» Espère en vain, du juste, altérer le repos ».

« Les méchans ourdissant leurs trames criminelles,
» Tenteront, mais en vain, de troubler mon repos ».

» L'imposture ourdissant ses trames criminelles,
» De l'innocence, en vain, croit troubler le repos ».

On voit, dans ces exemples, le participe, qui n'est pas le gérondif, se rapportant, dans le premier, à un nom du genre féminin, et du nombre singulier; dans le second, à un nom qui est au nombre singulier; dans le troisième, à un nom du genre masculin, conservant, partout, la même forme, au nombre pluriel; dans le quatrième, à un nom du genre féminin, conservant, partout, la même forme, parce qu'il est, gérondif et non adjectif.

D. Sans doute qu'il n'en est pas de même du participe passif, et que celui-ci est soumis à la loi d'ACCORD, comme les adjectifs dont il a toutes les formes?

R. Le participe passif suit, toujours, la loi d'*accord*, quand il est seul avec son adjectif, ou quand il n'en est séparé que par le verbe, *être*, comme on le voit, dans le premier vers de l'exemple suivant :

« Et pourquoi vos soupirs seraient-ils REPOUSSÉS ?
» Aurait-elle oublié vos services PASSÉS » ?

D. Suit-on la loi d'ACCORD, quand le participe pas-

sif est réuni au verbe auxiliaire, dans les tems passés?

R. On ne suit pas la loi d'ACCORD, quand l'objet d'action, ou le complément du verbe, se trouve à la suite du verbe, et n'est point représenté par un pronom.

« Qu'il ait de ses ayeux un souvenir modeste :
» Il est du sang d'Hector; mais il en est le reste;
» Et pour ce reste, enfin, J'AI, moi-même, en un jour,
» SACRIFIÉ mon sang, ma haine et mon amour ».

C'est, *mon sang*, *ma haine et mon amour*, qui sont le complément du verbe, J'AI SACRIFIÉ. Ce complément est à la suite du verbe; aussi le mot. SACRIFIÉ, appelé, improprement, *participe* et qu'il faut appeler, SUPIN, ou nom verbal, est-il invariable, et ne suit-il pas la loi d'accord? Car, s'il la suivait, il le faudrait au nombre pluriel, puisque les trois noms, qui forment, son complément, valent un pluriel.

Voici un autre exemple où l'on verra que le participe suit la loi d'ACCORD avec son complément, quand il en est précédé; et où l'on trouvera, en même tems, l'application de la règle précédente.

« Mais que vos yeux sur moi SE SONT bien exercés!
» Qu'ils m'ont vendu bien cher les pleurs qu'ils ont versés!
» De combien de remords m'ont-ils rendu la proie!
» Je souffre tous les maux que j'ai faits devant Troie ».

Vos yeux SE SONT EXERCÉS. C'est le pronom, SE, qui

qui étant, ici, le complément, d'EXERCÉS, et précédant ce participe, commande ce pluriel. Il en serait autrement, si, à la manière anglaise, le régime était placé après le participe, qui, dans ce cas-là, serait un supin; car on dirait alors: *Vos yeux* ont EXERCÉ SOI.

Les pleurs QU'ILS *ont* VERSÉS. C'est, QUE, qui est, ici, le complément du verbe, et qui, en le précédant, change le supin en participe; et alors celui-ci prend les formes du complément.

M'ont-ils rendu la prose. ME, complément, au singulier, et du genre masculin, commande les mêmes formes au participe, RENDU.

QUE J'AI FAITS. *Que*, complément du verbe, J'AI FAITS, représente le nom, MAUX, qui commande la forme plurielle au participe.

C'est donc la place du verbe uni à l'auxiliaire qui fait de ce verbe un participe ou un supin; et cette place est toujours relative au complément. Le complément précède-t-il le verbe? c'est alors le participe. Le verbe est-il suivi du complément? c'est alors le supin. Le supin est invariable, et le participe a les formes adjectives.

Si cette explication était insuffisante, on trouverait, plus haut de quoi y suppléer.

(CONTINUATION.)

Syntaxe particulière de chaque élément du Discours.

Des élémens de grammaire devant tenir lieu de l'auteur, pour ceux qui ne sont pas à portée de le consulter et de recevoir ses avis, nous allons revenir sur chacun des élémens du discours, pour ne rien omettre de ce qui peut être essentiel, dans la syntaxe de chaque mot. Tous les doutes seront levés, toutes les difficultés résolues, dans les applications que nous aurons occasion de faire : nous allons, donc, considérer encore l'article, par rapport à l'emploi qu'on en peut faire, dans le discours.

L'article s'offre le premier, marchant, communément, à la tête de la proposition, et annonçant celui qui en est le sujet. C'est l'article, comme nous l'avons dit, qui, d'un nom propre, fait un nom commun; qui change, tellement, la nature des autres mots, que, de verbes, d'adverbes ou d'adjectifs qu'ils étaient, ils deviennent des noms. C'est l'emploi qu'on fait de l'article, la place qu'on lui donne, qui décide, tellement, de l'étendue du nom suivant, que, jamais il ne peut être indifférent de l'employer ou non, devant tel nom. Par exemple, les deux phrases suivantes seraient vicieuses, si elles étaient différemment construites :

1 « Cet homme a infiniment d'esprit.

2 « Cet homme a de l'esprit infiniment ».

On ne peut pas dire :

3 « Cet homme a infiniment DE L'ESPRIT.

4 » Cet homme a d'ESPRIT infiniment ».

C'est que l'adverbe, INFINIMENT, est considéré comme un nom de quantité, qui, placé devant le mot, ESPRIT, en énonce une partie ; et cette énonciation généralise ce nom, de manière que l'article, si ce nom en était précédé, présenterait une idée contraire à celle que lui donne le nom de quantité.

Le mot, ESPRIT, dans la quatrième phrase, n'étant précédé d'aucun nom, ne peut, pour la raison contraire, se passer de l'article indicatif. L'adverbe, INFINIMENT, est l'ellipse d'une seconde proposition, qui ne peut influer sur la première.

Pour la même raison, BEAUCOUP, ASSEZ, TROP, PEU, PAS, etc., ne veulent point d'article, après eux, et avant le nom qui les suit et qui est précédé de la préposition, DE ; au lieu que l'article a toujours lieu devant les noms communs, quand ces mots, *beaucoup*, *assez*, *trop*, etc. ne se trouvent pas dans la phrase.

« Le pauvre a PEU d'amis, le malheur n'en a point ».

« Le méchant même a DU respect pour la vertu ; » sans avoir de l'amour pour elle ».

Dans ce dernier exemple, DU, pour, DE LE, préposition et article, devant, RESPECT, parce qu'il n'y

a aucun mot qui exclue l'article ; dans la seconde proposition du même exemple, point d'article devant, AMOUR, parce qu'il a le mot, POINT, qui généralise ce nom.

Les noms, même communs, sont sans article, quand on s'en sert pour appeler. Ils sont suffisamment déterminés par l'application particulière qu'on en fait, comme dans cet exemple :

« Qu'aux accens de ma voix la terre se réveille ;
» Rois ! soyez attentifs : PEUPLES ! ouvrez l'oreille :
» Que l'univers se taise et m'écoute parler ».

Souvent, dans le langage familier, on retranche l'article qu'il faudrait rétablir, si un étranger nous demandoit raison des expressions suivantes : *Il loge, rue faubourg Poissonnière, quartier Montmartre.* Il y a là, lui dirions nous, ellipse de plusieurs prépositions et de plusieurs articles. Il faudroit dire : Il loge A LA rue DU *faubourg*, *dit Poissonnière.*

Les noms propres étant assez déterminés, par eux-mêmes, puisqu'ils ne peuvent se dire que d'un seul individu, d'un objet ou d'une chose unique, ne souffrent point d'article qui les précéde. Cependant quand des noms ont été, d'abord, communs, ils-ont conservé l'article, même, dans l'application particulière qu'on en a faite, et l'on dit : LA *Rochelle*, LA *Flèche*, LE *Hâvre*, LE FOUSSERET.

Si l'article est destiné à déterminer, on sent bien

qu'on ne l'emploîra pas, même, devant un nom commun, qui servira à modifier un nom propre ou même un autre nom commun. Enfin, il n'aura pas lieu quand le nom commun sera pris, dans toute sa généralité.

« Alexandre Ier., EMPEREUR de Russie ».

Empereur, nom commun, sans article, parce qu'il est le modificatif d'ALEXANDRE, nom propre.

« Notre esprit n'est qu'un souffle, une ombre passagère,
» Et le corps qu'il anime une cendre légère,
» Dont la mort, chaque jour, prouve l'infirmité.
» Etouffés, tôt ou tard, dans ses bras invincibles,
» Nous serons tous, alors, CADAVRES insensibles,
» Comme n'ayant jamais été ».

Cadavres, nom commun, modifiant le sujet de la proposition.

» Tel après le long orage,
» Dont un fleuve débordé
» A désolé le rivage
» Par sa colère inondé :
» L'effort des vagues profondes
» Engloutissait dans les ondes
» BERGERS, CABANES, TROUPEAUX ;
» Et submergeant les campagnes,
» Sur les sommets des montagnes
» Faisait flotter les vaisseaux ».

Dans ce dernier exemple, les noms communs, *bergères*, *cabanes*, *troupeaux*, étant pris dans toute leur généralité, sont sans article.

Nous avons dit, dans la première partie, en traitant de l'*Article*, ce qu'il faut observer, dans l'emploi qu'on en veut faire, quand il est réuni à la préposition, DE, soit devant un adjectif, soit devant un nom. Mais nous n'avons rien décidé sur la manière de s'en servir, devant un adjectif, au nombre singulier. On sait qu'il faut dire : DES *auteurs célèbres* et DE *célèbres auteurs*.

Mais si l'adjectif était au nombre singulier, faudrait-il supprimer ou employer l'article, et dirait-on :
« DE bon pain et DE bonne eau suffisent pour » vivre ».

Ou :

« DU bon pain et de LA bonne eau suffi- » sent, etc. » ?

Restaut se décide pour la première de ces deux formes de phrase : nous croyons qu'il faut préférer la seconde, pour éviter l'équivoque, dans le nombre du nom et de l'adjectif. Quelqu'un qui entendrait prononcer la première phrase (sur-tout, si au lieu d'*eau*, on disait, *viande*), ne saurait si c'est DE *bons pains* ou DE *bon pain* ; DE *bonnes viandes*, ou DE *bonne viande*.

Il y a certains articles, tels, par exemple que *les*

possessifs, qui ne s'emploient pas, indifféremment, pour les êtres raisonnables et pour les choses ou les animaux. On ne doit pas dire de la façade d'un maison ou des appartemens qui la composent, SA *façade*, SES *appartemens*. On en sentira facilement la raison, quand on réfléchira sur la nature de cet article. La possession qu'il exprime a quelque chose de trop actif; on est trop accoutumé à ne le dire que des personnes, pour qu'on puisse l'appliquer à des objets inactifs, ou à des choses, naturellement, passives. La possession, quand elle se dit d'un être, suppose, de sa part, des efforts, pour se la procurer et pour la conserver; et ces efforts ne peuvent appartenir à des objets sans vie ou sans raison. Il faut, donc, dans ce cas, donner à la proposition une autre forme, et dire :

« Cette maison est bien bâtie; la façade EN est » belle, les appartemens EN sont commodes ».

Ce serait autrement si on parlait d'un être animé, quand bien même cet être serait sans raison, et Racine a pu dire, en parlant du monstre qui effraya les chevaux d'Hippolyte :

« Sa croupe se recourbe en replis tortueux ».

La différence est, ici, bien sensible. Les êtres animés sont plus près de notre espèce et de notre nature que les choses. L'habitude de les voir agir comme nous, pour la conservation de leur existence;

leurs formes physiques ; les soins qu'ils prennent pour se procurer ce qui leur convient, et pour écarter ce qui pourrait leur nuire, établissent, entre eux et nous, trop d'analogie, pour que nous n'employons pas, envers ces compagnons de nos travaux, les termes avec lesquels nous exprimons les différentes modifications qui nous font passer, sans cesse, d'une manière d'être à une autre. En effet, pourquoi, nous, qui disons de celle qui nous a nourris, de son lait : *Une mère tendre aime bien* SES *enfans* ; pourquoi, dis-je, ne nous serait-il pas permis de dire aussi de la fauvette :

« La fauvette, avec ses petits,
« Se croit la reine du bocage ».

On peut dire aussi :

« Chaque chose à SON prix ».

« Le fleuve le plus grand n'est pas même un ruisseau,
» Quand vous remontez à SA source ».

C'est qu'ici le prix d'une chose, la source d'un fleuve, ne font point partie de ces objets, et que cet article est une idée métaphysique ; c'est l'emploi d'un mot qui nous est fourni par l'analogie, qui a transporté dans la langue physique les mots dont manquait le langage métaphysique ; c'est un mot figuré, un véritable trope, pris dans un sens détourné de sa première signification. En un mot, c'est une figure de mots ; au lieu que cet article appliqué à la

partie

partie d'une maison ne pourrait être employé qu'au propre ; et il serait trop choquant.

On répète l'article et la préposition avant les adjectifs qui expriment des qualités opposées ou même différentes. La phrase suivante est donc vicieuse.

« Les auteurs anciens ET nouveaux décident qu'une » république ne peut exister sans mœurs ».

Il faut dire :

« Les auteurs anciens ET LES nouveaux, etc. ».

L'absence de l'article, dans la première phrase, lie, tellement, les deux adjectifs, que le second n'appartient plus qu'au sujet duquel est affirmé le premier ; et ce n'est pas ce qn'on veut dire. Il faut donc répéter l'article qui divise la phrase en deux propositions. Pour se dispenser de la répétition de l'article, il faut que les deux adjectifs se disent du même sujet, comme dans la phrase suivante :

« Des auteurs anciens et vraiment sages, disent » qu'il ne peut y avoir des mœurs dans un état sans » religion, parce qu'il faut une base suffisante à la » morale ; et que cette base ne peut être que la » religion ».

Les mots elliptiques, QUI, QUE, LEQUEL, LAQUELLE, LESQUELLES, présentent, dans leur syn-

taxe, quelques difficultés qui ne pouvaient être résolues, dans les séances précédentes.

Il semble que ce mot ne puisse être employé que comme sujet de la proposition, quand c'est, QUI; et qu'il ne soit jamais complément, dans cette forme. Mais on le trouve complément, ou ce qu'on appelait, *régime*, toutes les fois qu'il précède le second verbe d'une phrase, et qu'il est précédé, lui-même, d'un autre verbe, comme dans l'exemple suivant :

» Qnand on est délicat et sage dans ses goûts,
» On ne s'attache pas sans savoir qui l'on aime ».

Mais un pareil complément ne pourrait convenir, ni à des choses, ni à des êtres sans raison; ainsi, on ne pourrait dire :

« Le chien à QUI j'ai coupé les oreilles ».

Ni :

« L'ambition à qui l'on sacrifie ».

Il faut dire :

« Le chien auquel j'ai coupé les oreilles.

« L'ambition à laquelle on sacrifie ».

Il est nécessaire de substituer, quelquefois, LEQUEL et LAQUELLE, LESQUELS ou LESQUELLES, au mot, QUI, quand même ce mot serait sujet et qu'il se dirait des personnes; et cela, pour éviter l'amphibologie qui résulterait de cet emploi. Ces occasions

sont rares, elles n'échapperont pas aux bons esprits ; il serait superflu d'en donner des exemples.

QUE, étant toujours complément, même au commencement d'une phrase, ne peut donner lieu à aucune méprise. Il est toujours complément direct, à moins qu'il ne soit pure conjonction ; et encore, dans ce dernier cas, y a-t-il des grammairiens justement estimés, qui le regardent comme complément.

« Toi qui connais Pirrhus, QUE penses-tu qu'il fasse ?
« Dans sa cour, dans son cœur ; dis-moi ce qui se passe.
» Mon Hermione encor le tient-elle asservi ?
» Me rendra-t-il, Pylade ? un bien qu'il m'a ravi « ?

QUE, est aussi, quelquefois, complément indirect.

EXEMPLE :

» QUE servent les honneurs, et QUE sert la fortune,
» Lorsque pour en jouir, les momens sont si courts » ?

DONT, qui équivaut à la préposition DE, et au mot elliptique, *qui*, représentant *duquel*, *de laquelle*, *desquels* ou *desquelles*, se confond, quelquefois, avec, *d'où*. C'est une faute qu'on apprendra à éviter, en réfléchissant sur les exemples suivans :

« La ville D'OU il arrive ».

Et non,

« La ville DONT il arrive.

« Le lieu D'OU je vous ai vu sortir est charmant ».

Et non,

« Le lieu DONT je vous ai vu sortir, etc. »

Il y a un moyen infaillible pour ne jamais commettre une si grossiére méprise ; c'est de faire précéder une question dans les cas, où, DONT, doit être préféré, *à* d'OU.

EXEMPLE:

» Le jardin DONT vous admirez la beauté est à moi ».

On ne saurait faire, à propos de cette phrase, d'autre question que celle-ci : DE QUOI *admirez-vous la beauté.* D'OU ne peut y trouver place; il faut donc employer DONT, et non d'OU.

DE L'ADJECTIF.

Les seules observations qu'il y ait à faire sur l'emploi de l'adjectif, regardent sa place, dans la phrase, et la loi d'ACCORD à laquelle il faut le soumettre, par rapport au nom auquel il appartient.

Quant à la loi d'ACCORD qui en règle les infléxions, tout a été dit dans le passage où nous avons traité de la syntaxe particuliére. Quant à la place de l'adjectif, l'usage, ici, dicte la loi, d'une manière si impérieuse, que l'adjectif déplacé présentérait, souvent, un sens contraire aux intentions de celui qui se méprendrait,

à cet égard. Nous en avons donné quelques exemples, ailleurs, en traitant de l'adjectif; nous ajouterons, ici, ce qui peut avoir été omis.

CRUEL. Un *cruel* homme, dans le style familier, un homme importun, fâcheux, dont la ténacité cause des impatiences. Un homme *cruel* est un homme méchant.

FAUX. En musique, une *fausse* corde n'est pas d'accord; une corde *fausse* ne peut jamais s'accorder.

GRAND. Un *grand* homme, un homme illustre, ou par de grands talens, ou par de grandes actions. Un homme *grand* est un homme d'une haute stature.

MÉCHANT. Des vers *méchans* sont des vers malins. De *méchans* vers sont des vers mal faits.

NOUVEAU. Un *nouvel* habit est un habit neuf et qu'on n'a pas encore mis. Un habit *nouveau* est un habit de nouvelle mode.

SAGE. Une femme *sage* est une femme de bonnes mœurs : une *sage-femme* est une accoucheuse.

VILAIN. Un *vilain* homme; homme désagréable par sa figure, ou par ses manières. Un homme *vilain*, un homme avare dans ses dépenses.

VRAI. Un *vrai* conte, un *véritable* conte est un conte faux. Un conte *vrai*, *véritable*, est un récit conforme à la vérité.

GROS. Une *grosse* femme est une femme qui a de l'embonpoint; une femme *grosse* est une femme enceinte.

On dit, souvent, dans la société : SES *père et mère*, SES *frère et sœur* ; il faut dire SON *père et* SA *mère*, SON *frère et* SA *sœur*, SES *frère et* SES *sœurs*.

SIMULTANÉE. Ce mot a une forme féminine ; il ne sera, peut-être, pas inutile de dire, formellement, que cette terminaison reste la même, pour les deux genres. Ainsi, on dit :

« Deux instans simultanés.

» Deux époques simultanées ».

Pour dire que ces deux instans ont concouru, ensemble, et que ces deux époques ont concouru, le même jour.

On se trompe, quelquefois, pour l'adjectif, PRÊT et PRÊTE, qu'on substitue, mal à propos, à la proposition, PRÈS, avec laquelle on le confond, et on dit : *cet homme est prêt de mourir*, pour, PRÈS *de mourir*. Quand bien même l'adjectif serait, ici, le mot propre, il y aurait, encore, une faute, parce qu'on ne dit pas *prêt* DE, mais *prêt* A. L'adjectif étant ici, le synonyme de *disposé*, de *préparé*, on ne doit l'employer que quand on est réellement préparé à faire une chose. Ainsi on pourra dire, après avoir fait les apprêts d'un voyage, qu'on est *prêt à partir*, quoique le moment du départ soit, encore, éloigné ; et si on n'a rien préparé et qu'on soit sur le point de partir, on pourra dire :

« Je suis PRÈS de partir, quoique je ne sois pas PRÊT A partir ».

Comme il y a une grande analogie entre les noms de nombre et les adjectifs, nous placerons, ici, ce qu'il faut observer, dans l'emploi de ceux là. Les qualificatifs CARDINAUX, et ORDINAUX, étant consacrés par l'usage, nous allons nous en servir pour distinguer ces deux sortes de nombres.

Les nombres CARDINAUX, ainsi appellés, parce qu'il sont les principaux et comme les racines des autres nombres, sont: *un*, *deux*, *trois*, *quatre*, *cinq*, *six*, *sept*, *huit*, *neuf*, *dix*, etc. *vingt*, *trente*, *quarante*, *cinquante*, *soixante*, *soixante-dix*, *quatre-vingts*, *quatre vingt dix*, *cent*. Pourquoi ne dit on pas SEPTANTE, OCTANTE ou HUITANTE, et NONANTE? Quelle bizarrerie de couper le fil de l'analogie à *soixante-neuf*, et de ne pas dire SEPTANTE, ainsi que HUITANTE, et NONANTE! Qu'auraient donc de plus choquant que les précédentes dixaines, ces dixaines nouvelles? Sans doute qu'un jour, on renouera ce fil, coupé, si mal à propos, et que notre vœu, à cet égard, sera rempli.

On emploie, pour les heures et pour l'année courante, les nombres *cardinaux*, et on dit: il est ONZE *heures*. C'est l'an DIX de la République française, et l'an MIL HUIT CENT UN, de l'ère chrétienne. On dit encore:

» Il Y A des taches dans le soleil: IL EST TROIS
» *heures* ».

Comment justifier ces deux manières de s'ex-

primer, si extraordinaires, et que semblent reprouver toutes les règles de notre syntaxe ?

Et d'abord, qu'est-ce que ce mot, IL, que l'on voit à la tête de chacune de ces deux phrases? Qu'est-ce que cet, Y, qui le suit? Quest-ce que ce verbe, AVOIR, à la troisième personne du singulier, et que signifie-t-il, en cet endroit? Quel est son sujet ou son nominatif? Qu'est-ce que ce nom de nombre, àla suite ?

Nous savons bien que cette proposition : *il y a trois jours*, équivaut à celle-ci : *trois jours se sont passés.* Mais quel rôle assignerons-nous à chacun des mots qui la composent? Il s'est introduit, dans toutes les langues, et sur-tout dans la nôtre, des formes extraordinaires, des tours hardis, des *idiotismes*, auxquels ne peuvent s'appliquer ni les règles de la grammaire générale, ni celles des grammaires particulières

Est-ce, ici, un de ces tours qu'il est difficile d'assujettir aux règles de la syntaxe générale, ou de la syntaxe particulière? Est-ce un idiotisme qui se refuse à l'analyse grammaticale, ou logique? Nous ne le pensons pas; et nous croyons qu'on peut parfaitement rendre raison, chacune de ces deux propositions, et de chacun des mots qui les composent.

Dans cette phrase : *il y a des taches dans le soleil*, etc. se trouve le verbe, *Avoir*, que n'emploient, dans ce sens là, ni les Latins, ni les peuples modernes. Tous font usage du verbe, *Etre*, qui suppose une qualité

passive, telle que, *Passé*, *Præteritus*, sous entendue. Les Français, seulement, expriment cette idée par le verbe *Avoir*. Est-il, dans ce cas, synonyme du verbe, *Etre*? Non, certainement. A-t-il la signification de ce verbe? Avant de répondre à cette question, nous ne devons pas oublier que les mots ont, souvent, deux sortes de significations, l'une qui leur est propre, et l'autre, qu'on pourrait appeller *analogique*. La signification propre du verbe, *Avoir*, dans ce cas-ci, est celle du verbe, *Posséder*; la signification analogique est celle du verbe, *Etre*. Ainsi, le verbe, *Avoir*, signifie, dans cette phrase, ce que signifie le verbe, *Etre*, employé par les autres peuples. Et on peut dire à ceux qui ne connaîtraient pas la valeur de ce verbe, dans cette phrase, qu'elle est la même que celle du verbe, *Etre*; qu'ainsi, les deux phrases suivantes ont un sens identique :

« Il y a des taches dans le soleil.

« Des taches sont dans le soleil »

Mais une pareille explication ne saurait être suffisante, et laisserait subsister, entière, la difficulté grammaticale. Il faut prouver, qu'en conservant au verbe, *Avoir*, sa valeur propre, il reste encore à cette phrase le même sens qu'elle a, soit en latin, soit en anglais, soit en espagnol, soit en italien, où le verbe, *Etre*, est employé; et voici comment nous le prouvons.

« Il y a des taches dans le soleil ».

Tout verbe adjectif, ou *concret*, qui n'est, ni, à

l'iufinitif, ni à l'impératif, renfermant, nécessairement, une qualité, dans sa première partie, et le verbe-lien, dans la seconde, est affirmatif, et, par conséquent, suppose un sujet duquel est affirmée la qualité que renferme ce verbe ; et si le verbe est actif, il suppose un objet sur lequel passe l'influence de cette qualité active.

Le verbe, *Avoir*, a donc, ici, et un sujet et un objet d'action. Il est à la troisième personne du singulier ; son sujet ne peut done être au pluriel. *Des taches*, n'est donc pas le sujet du verbe, *Avoir*. Nous trouvons, le pronom, IL, dans la phrase ; ce pronom, qui remplace toujours un nom, et qui, de sa nature, ne peut jamais être un objet d'action, est donc, ici, le sujet de la proposition, et, par conséquent, le sujet du verbe. *Des taches*, sera donc l'objet d'action, ou ce que les anciens appelaient, *le cas accusatif*, ou le *régime* du verbe, et, dans notre systême, ce mot sera le sujet d'une proposition passive elliptique. On pourra donc dire :

« Les taches sont eues, ou possédées ».

Et, par conséquent, quelqu'être a ces taches, ou les possède. Mais quel est ce possesseur ? Quel est celui qui a ces taches, et de qui on doit dire : IL *a des taches* ?

On pourrait répondre que ce pronom, sujet du verbe, est un sujet d'emprunt, vague et indéterminé, dont il serait difficile d'assigner le nom véritable, dont le pronom IL, est le remplaçant. On pourrait

ajouter, encore, que l'on n'emploie ce sujet que pour se conformer à l'usage observé dans toutes les langues perfectionnées, où l'on ne se sert d'un verbe dont on ne peut faire remarquer, particulièrement, la qualité, qu'en se conformant aux règles de la logique, qui ne permettent pas de présenter une qualité affirmée ; sans présenter, en même temps, un sujet quelconque, qui sert de complément à la proposition, comme dans ces propositions : IL *pleut*, IL *faut*, etc.

Mais, dira-t on, ce n'est pas, par une difficulté, qu'on en doit expliquer une autre. Et, dans ces deux phrases : IL *pleut*, IL *faut*, IL est, lui-même, une difficulté.

Les Latins sous-entendaient, dans la première phrase, le sujet, *cœlum* ; et, dans la seconde, la proposition qui était liée au verbe impersonnel, *oportet*. Et nous supposons, dans notre langue, comme sujet du verbe *pleuvoir*, LA PLUIE, dont le pronom, IL, que nous pourrions remplacer par ces autres mots, CELA, *cette chose-là*, est le suppléant, ou le pronom. Mais dans cette phrase : *il y a des taches dans le soleil*, et semblables, ce pronom, IL, sujet du verbe, pourrait encore signifier l'être, ou l'objet dans lequel est la chose dont l'existence est affirmée ; et alors, voici ce qu'il faudrait suppléer, dans cette phrase elliptique :

» Le soleil, DANS LE SOLEIL, a des taches DANS LE SOLEIL.
» Il ; Y , a des taches DANS LE SOLEIL ».

Ces sortes de répétitions, qui nous choqueraient dans des phrases pareilles, y existent, toutefois,

quant au sens ; car l'adverbe, Y, représente, partout où on l'emploie, la préposition, et le complément qui suit cette préposition, à la fin de la phrase.

Cette première phrase, où, le SOLEIL, se trouve trois fois, et qui, pour cela, paraît choquante, ne le paraîtrait plus, si, au lieu d'employer ce nom, autant de fois, on employait des mots suppléans; et on trouverait tout naturel de dire ;

« LE SOLEIL, EN SOI-MEME, a des taches, DANS SOI.
» IL, Y, a des taches, DANS LE SOLEIL ».

Le pronom, sujet du verbe *Avoir*, n'a plus rien de vague, quand on a lu la phrase, en entier ; c'est le dernier mot, dont il est le remplaçant, qui détermine sa valeur, et lui ôte ce vague, qui faisait toute la difficulté.

Mais comment expliquer ce pronom, IL, et ce verbe AVOIR, dans une phrase, où l'on n'exprimerait rien dont le pronom pût être le sujet, et dont le mot Y, pût être l'adverbe, comme dans celle-ci ;

« IL Y A un Dieu ».

C'est en rétablissant les ellipses, et en les faisant disparaître, ensuite, l'une après l'autre, qu'on expliquerait ces trois mots.

Cette phrase est elliptique, n'en doutons point. L'adverbe. Y, étant un adverbe de lieu, représente, nécessairement, une préposition, dont un mot exprimant un lieu quelconque, est le complément. Eh bien ! ce sera le nom de ce lieu, qui sera le com-

plément de la préposition sous-entendue ; et le pronom, IL, remplaçant ce nom, sera le sujet du verbe AVOIR. Cherchons à trouver cette préposition et ce complément. La préposition est, DANS ; le lieu dont le nom est le complément est nécessairement, le lieu où est l'être dont cette phrase affirme l'existence ; et ce lieu, pour être le plus vaste possible, sera, LA NATURE. Cette phrase, en cessant d'être elliptique, sera donc exprimée en ces termes :

« LA NATURE, EN SOI-MÊME, a un Dieu EN SOI.
» IL Y a un Dieu, DANS LA NATURE.
» IL Y a un Dieu ».

Quant à cette autre phrase : IL *est trois heures* ; elle n'est pas plus contraire à la saine logique et à la syntaxe que les précédentes.

« IL est trois heures.
« UNE CHOSE, est ; ET CETTE CHOSE, c'est trois heures ».

Ce sont les ellipses qui forment ces irrégularités apparentes, dans le langage. Ces sortes de propositions semblent avoir été le fruit d'un dialogue, dont on a supprimé un interlocuteur. Et voici ce qu'on pourrait supposer, sans blesser la raison :

« Il est.
» Et quoi ?
» Une chose.
» Et quelle chose est-il ?
» LA CHOSE QUI EST (ce qui est). EST TROIS HEURES.
» IL . . . . EST TROIS HEURES ».

C'est toujours ce pronom, IL, équivalent de, CELA, de, CETTE CHOSE-LA, pris indéterminément, qui est le sujet vague de tous les verbes, dont on comprend la signification, sans qu'il soit besoin de les accompagner d'un sujet déterminé.

Les nombres ORDINAUX sont : le *premier*, le *second*, le *troisième*, le *quatrième*, etc. le *dixième*, le *vingtième*, le *trentieme*, *le quarantieme*, etc.

Il y a aussi des nombres qu'on appelle, COLLECTIFS, tels que, *huitaine*, *quninzaine*. Ils marquent une quantité de choses réunies. En effet, on dit : une *quinzaine* de soldats, de chevaux, de prunes, de maisons, etc. On dit aussi, *neuvaine*, pour exprimer une suite de jours, au nombre de *neuf*, consacrés à des prières et à des exercices de religion, pour obtenir de Dieu quelque grâce particulière.

Un *quarteron* est la quatrième partie d'une livre, pour les denrées qui se pèsent ; et la quatrième partie de cent, pour les choses qui se comptent.

On n'ajoute point la lettre S, aux noms de nombre, dans le calcul des années, d'après une ERE quelconque ; ainsi, on n'écrit pas l'an *mil sept cents quatre-vingt-dix-sept* : mais on écrit : l'an *mil sept cent quatre-vingt-dix sept*. C'est parce que les mots *sept cent quatre vingt*, sont, ici, pour *septième*, *centième*, *quatre-vingtième*.

A propos des noms de nombre, il s'éleva, un jour, une difficulté, relativement à ces deux ma-

nières d'exprimer ces deux idées : *tous deux* et *tous les deux*. Ces deux expressions sont-elles synonymes ? La synonymie semble ici parfaite. Voici comment DOMERGUE décida la question : « *Tous les deux*, emporte, » seulement, l'idée du nombre, et *tous deux*, y joint » celle de simultanéité. *Tous les deux*, a le sens » de *l'un et l'autre* ; et *tous deux*, celui de *l'un* AVEC » *l'autre*. Le premier est L'*uterque*, des latins ; le » second en est l'*ambo*. L'un présente une idée de » séparation ; l'autre un sens collectif ».

On pourrait ajouter que, *tous deux*, ne présente qu'un seul et même individu ; que *tous les deux*, en présente deux ; l'union des deux exprimée par, *tous deux*, est, tellement inséparable, qu'elle n'en présente qu'un seul. *Tous les deux*, au contraire, met en scène deux individus séparés ; chacun faisant ce que fait l'autre, sans réunion, ni pour le temps, ni pour le lieu. *Tous deux*, groupe les deux idées, *tous les deux*, les distingue et les sépare.

DU PRONOM.

La syntaxe particulière du pronom, ne consiste pas, seulement, dans la loi d'ACCORD, qui l'assujettit à prendre les formes que lui commande le verbe dont il est sujet ou objet d'action, et celles que lui impose le nom qui le précède, et auquel il se rapporte : tout cela a été suffisamment traité, dans les séances précédentes. Mais il y a à observer d'autres

lois qui appartiennent à la grammaire particulière de notre langue, et que l'usage a consacrées.

La première de ces lois regarde le pronom de la seconde personne, TU, TOI, ou *vous*. VOUS, employé pour, TU, jusqu'ici, en signe de déférence et de respect, mérite-t-il la préférence qu'on lui a a, quelquefois, disputée? Ne parlons pas de cette époque désastreuse, malheureusement trop célèbre, où le fanatisme de l'égalité, le plus intolérant de tous, avait procrit l'usage de VOUS; et commandé, sous peine d'être regardé comme *suspect*, celui de, TU. Il eût été bien dangereux d'oser professer, alors, la doctrine contraire. Mais aujourd'hui, que les Français redeviennent *Français*, que les formes respectueuses du langage se prêtent, sans qu'il y ait plus rien à craindre pour celui qui les emploie, à l'expression des tendres affections de l'âme, et de la vénération profonde; aujourd'hui qu'on ne reconnaît d'autre égalité que celle des droits naturels; que tout est rentré dans l'ordre, que nos sanguinaires réformateurs se sont, pour la plupart, fait justice, ou l'ont reçue, l'usage du, TU, et du, TOI, n'est réservé qu'aux tendres sentimens de la nature et à ceux de l'intimité; ou, dans l'extrême opposé à la familiarité, quand, dans la poésie, on parle aux rois de la terre, et dans la prière, au roi du ciel. Partout ailleurs, on n'emploie que le, VOUS. TU, serait indécent à l'égard des femmes, il serait ridicule à l'égard de l'âge mûr, de la part de quiconque se croirait supérieur, quel que fût son rang dans la société.

C'est

C'est le langage de l'affection, dans les familles, dans les sociétés particulières, qui forment aussi des familles de choix ; c'est celui du village, parce que c'est celui de la nature, de l'innocence, d'une ingenue et douce familiarité. L'amitié s'alarmerait trop, dans ces communications intimes dont elle seule connaît les délices, d'un VOUS respectueux ; ce serait l'eau glacée répandue sur le duvet d'un fruit, dont la maturité trompée, attendait le bienfait d'une chaleur douce et hâtive.

C'est le langage d'un père à l'égard de son fils ; mais d'un père satisfait, d'un père ami, qui voit, dans un enfant chéri, se réaliser, chaque jour, l'espoir flatteur de laisser, après lui, moins l'héritier de ses domaines, que celui de ses talens et de ses vertus. Le *vous*, serait le ton d'un père irrité. Pourquoi priver notre langue de cette richesse ? On ne l'essayera plus, sans doute, parce que certains malheurs, qui sont toujours les précurseurs de la barbarie, n'arrivent qu'une fois, dans des siècles.

Ce n'est que lorsque le verbe est à l'impératif, que le pronom-complément prend la place du complément ordinaire ; soit, quand il est complément direct, soit quand il est complément indirect, comme on le voit dans l'exemple suivant, où se trouvent ces deux complemens.

« Fais connaître à mon fils, les héros de sa race ;
» Autant que tu pourras, conduis-LE sur leur trace :
» Dis-LUI par quels exploits leurs noms ont éclaté ».

Le complément du verbe suit, ordinairement, le verbe; mais il n'en est pas de même du pronom quand il est complément. Il n'arrive jamais qu'il suive son verbe, comme en anglais; il le précède, toujours, comme on le voit, dans l'exemple suivant, où le pronom-complément est distingué en LETTRES MAJUSCULES.

« Avez-vous pu, cruel, L'immoler aujourd'hui,
» Sans que tout votre sang SE soulevât pour lui »!

Le pronom-sujet de la proposition précède, ordinairement, le verbe; mais il le suit, dans la question :

« Ah ! fallait-il m'en croire une amante insensée ?
» Ne devais-TU pas lire au fond de ma pensée »?

Telle est la règle générale; l'usage fera connaître quelques exceptions assez rares; la plus fréquente est celle-ci : après certains mots, tels que, PEUT-ÊTRE, AUTANT, AUSSI, EN VAIN, etc. dans la proposition affirmative, le sujet, au lieu de précéder le verbe, le suit immédiatement, comme dans les propositions interrogatives; ainsi on dit :

« En vain espérons-nous la fin de nos misères ».

DU VERBE.

Après avoir traité de la conjugaison du verbe, il semble que tout ce qu'il y avait à en dire, quant à ses modes, à ses temps, à ses nombres, à ses per-

sonnes, soit dit; et qu'il n'y ait plus rien de nouveau à présenter. Nous avons vu que les verbes français, pour être conjugués dans leurs temps simples, n'ont besoin que d'eux-mêmes; et qu'à l'imitation des latins, nous n'avons recours à aucun auxiliaire. Mais nous écartant de la manière de ce peuple qui conjuguait les temps passés sans auxiliaire, nous conjuguons ceux ci, ou avec les temps simples du verbe ÊTRE, ou avec ceux du verbe AVOIR. Le tableau général de toutes les conjugaisons, a présenté toutes ces différences.

Mais les règles générales, en fait de langue, ne sont pas sans quelques exceptions; et ces exceptions, quant à la conjugaison de certains verbes, nous n'avons pas eu occasion de les faire connaître encore.

Il y a aussi des règles à observer, dans la correspondance des temps, qui ne pouvaient trouver place que dans la syntaxe particulière de chaque partie du discours. Voyons d'abord les exceptions dont il faut tenir compte, dans la conjugaison de certains verbes; d'autant que les auxiliaires, selon qu'on les emploie, changent la signification de ces verbes-là.

Emploie-t-on l'auxiliaire AVOIR, dans la conjugaison de tous les verbes qui ne sont pas passifs? Nous avons vu, dans le tableau des conjugaisons, que les verbes actifs, quand on les rend réfléchis, ou réciproques, se conjuguent par le secours du verbe ÊTRE, au lieu du verbe AVOIR, dans tous les tems com-

posés; qu'ainsi, au lieu de dire: *il* S'A *aimé*, *il* S'AVAIT *aimé*, *il* S'EUT, *il* S'AURA *aimé*, etc, au mode indicatif, comme on le dit, aux mêmes temps, quand le verbe cesse d'être réfléchi, et que l'objet de son action est étranger à son sujet, on dit : *il* S'ÉTAIT *aimé*, *il* S'ÉTAIT, *il se* FUT *aimé*, *il se* SERA *aimé*.

Nous avons vu que cette même manière de conjuguer les verbes réfléchis et réciproques, appartient à d'autres verbes qui ne sont ni l'un, ni l'autre, tels qu'*aller*, *arriver*, *partir*, *sortir*, *rester*, *venir*, *tomber*, *décheoir*, *entrer*, *naître*, *mourir*, *céder*, etc. Voilà la règle générale : voici les exceptions, ou plutôt, les distinctions à faire.

Le premier verbe qui présente quelques doutes, dans sa conjugaison, c'est le verbe, SORTIR. Prend-il tellement l'auxiliaire, ÊTRE, qu'on ne doive jamais le conjuguer avec le verbe AVOIR ? L'auteur de la *Syntaxe Française*, blâme ici la décision de *Restaut*, de *Wailly*, qui veulent que SORTIR, prenne l'auxiliaire, AVOIR, pour exprimer la rentrée, outre la sortie. Nous ne pouvons être de son avis, et nous pensons absolument, ainsi que ces Grammairiens, qu'on doit dire de quelqu'un qui est rentré, *qu'il* A *sorti*, et non *qu'il* EST *sorti*. Ainsi, deux personnes sorties, ensemble, le matin, et rentrées, le soir, doivent dire : *nous* AVONS SORTI, *ce matin*. On dit donc de quelqu'un qui n'est pas encore rentré : *il* EST SORTI, comme on doit dire de quelqu'un qui est rentré : *il* AVAIT SORTI, *il* EST RENTRÉ.

On conjugue, SORTIR, avec, AVOIR, quand, SOR-

TIR, est suivi d'un complément; *avez-vous* SORTI *vos meubles, mon cheval de l'écurie, mon vin de ma cave, etc.? on vous* A SORTI *d'une fâcheuse affaire*, parce que, dans ces cas-là, SORTIR, est suivi d'un complément.

Le verbe, TOMBER, qui prend toujours le verbe, ÊTRE, et jamais le verbe, AVOIR, dans la conjugaison de ses temps passés, donne lieu à quelques fautes; car on croit pouvoir dire: *Il* A TOMBÉ, soit au propre, soit au figuré. *Il* A TOMBÉ *dans la rue, il* A TOMBÉ *dans le piège qu'on lui avait tendu.* Rien ne pourrait excuser ces fautes, et il faut dire, soit au propre: soit au figuré: *il* EST TOMBÉ; jamais, *il a* TOMBÉ.

Les verbes, ACCOURIR, PÉRIR, DISPAROÎTRE, CROÎTRE, DÉCROÎTRE, CONTREVENIR, se conjuguent, indifféremment, avec l'un ou l'autre auxiliaire, ÊTRE ou AVOIR; mais il y a d'autres verbes dont l'auxiliaire change la signification.

Ainsi, ACCOUCHER, se conjuguant, indifféremment, avec le verbe, *avoir*, et avec le verbe, *être*, se dit d'une femme qui donne la naissance à un enfant: ainsi on dit également;

« Mélanie a accouché, et Mélanie est accou-
» chée ».

Mais jamais on ne dit: *Mélanie s'est accouchée.* Ce verbe n'est jamais réfléchi.

Il est actif, aussi. Et on dit d'un accoucheur, « M. N.... a accouché Me. N.... ».

En Gascogne, on dirait : *elle s'est accouchée*, et à Paris : *elle* A *accouché*.

CONVENIR, signifie *être convenable*, quand on le conjugue avec, AVOIR. *Cette étoffe m'*A CONVENU. Avec le verbe ÊTRE, il signifie, *demeurer d'accord*, Je SUIS CONVENU *du prix de cette étoffe*. DEMEURER, faire sa demeure en un lieu quelconque, se conjugue avec AVOIR ; il A DEMEURÉ *à Rome*, *il* EST DEMEURÉ *à Paris*. Mais on n'est plus dans le lieu où l'on A DEMEURÉ, au lieu qu'on est encore dans celui où l'on EST DEMEURÉ.

DEMEURER, être de reste, avec le verbe ÊTRE. *Plusieurs mille hommes ont combattu ; il* en EST DEMEURÉ *trois cents sur le champ de bataille.*

ALLER, toujours avec le verbe ÊTRE, quand il se conjugue avec son propre participe ; ainsi on dit, il EST ALLÉ, il ÉTAIT ALLÉ ; mais il se conjugue avec le verbe AVOIR, quand au lieu du mot ALLÉ, c'est le mot, *été*. On dit : il A ÉTÉ, il AVAIT ÉTÉ, etc. Ces deux expressions ont un sens bien différent. *Il* EST ALLÉ, signifie qu'on n'est pas encore de retour ; comme, *on* EST DEMEURÉ, signifie que l'on est, toujours, dans le lieu où l'on EST ALLÉ. *On* A ÉTÉ, signifie qu'on est revenu du lieu où l'on était allé et où on a DEMEURÉ. D'après cette distinction ; il est évident qu'ALLER, conjugué avec le verbe, AVOIR, ne peut

se dire qu'à la troisième personne, et jamais à la première, ni à la seconde.

MONTER, DESCENDRE, et PASSER, prennent AVOIR, quand ils sont suivis d'un complément. *Ils* ONT DESCENDU *les degrès plus vite qu'ils ne les* AVAIENT MONTÉS. Les *soldats français* ONT *passé* le Rhin, plusieurs fois. *L'homme que vous cherchez* A PASSÉ *par ici*. Ces verbes prennent le verbe ÊTRE, quand ils sont sans complément, comme les autres verbes neutres. *Il* EST MONTÉ, *il* EST DESCENDU, *il* EST PASSÉ, et jamais on ne doit dire: *il* A MONTÉ, *il* A DESCENDU, *il* A PASSÉ.

On trouve dans RESTAUT une distinction aussi délicate que judicieuse, sur l'auxiliaire qui doit accompagner le verbe, PÉRIR. Tous les Grammairiens qui ont précédé cet auteur, ou qui sont venus après lui, ont dit que l'on peut conjuguer ce verbe, ou avec le verbe, ÊTRE, ou avec le verbe, AVOIR. RESTAUT ne le pense pas, et voici comment il justifie son opinion: « Il y a lieu de croire que l'auxiliaire, AVOIR, » convient mieux quand le verbe a une signification » générale et indéterminée, comme quand on dit: *Les enfans du grand prêtre Héli* ONT PÉRI *misérablement*; et que l'auxiliaire ETRE, est préférable, » lorsque le verbe est accompagné de circonstances » particulières, comme dans ces phrases: *les habitans* » *de Jérusalem* SONT PÉRIS, *par le fer et par le feu*. » *L'armée de Pharaon* EST PÉRIE *dans les eaux de la mer* » *rouge* ».

Le même auteur indique une manière, à peu près,

sûre, pour distinguer les verbes qu'il faut conjuguer avec le verbe, AVOIR, de ceux qu'il ne faut conjuguer qu'avec le veibe, ÊTRE. Tous les verbes neutres, dont le participe passif est déclinable, se conjuguent, dit-il, avec le verbe ÊTRE ; les verbes neutres dont le passif est indéclinable, doivent se conjuguer avec le avoir, AVOIR. Ainsi puisqu'on peut dire un homme TOMBÉ, une femme ARRIVÉE, on doit conjuguer, TOMBER et ARRIVER, avec le veibe, ÊTRE. Mais puisqu'on ne peut dire: *un homme* DORMI, *une femme* RÉGNÉE, on ne peut conjuguer, DORMIR et REGNER avec le verbe, ÊTRE ; il faut les conjuguer avec le verbe, AVOIR.

Motif de la correspondance des temps.

Nous allons parler de la correspondance des temps, qui mérite une attention particulière. Cette correspondance n'a pu être connue, ni même soupçonnée, dans l'enfance des langues, lorsque les images successives, que faisait naître la présence des objets, n'étaient, ni assez comparées, ni assez rapprochées pour présenter des tableaux complets, tels que les langues nous les présentent aujourd'hui.

Si les hommes se fussent contentés d'exprimer, simplement, et, une à une, toutes les pensées et les affections de leur âme, sans chercher à les lier, entre elles, et à les présenter, en masse, avec le même enchaînement et le même ordre qu'elles ont dans l'esprit, notre tâche serait remplie ; et nous n'aurions plus rien à dire, ni sur le verbe, ni sur les autres parties du

discours.

discours. Mais on a voulu communiquer, à la fois, toutes les opérations de son ame ; quand, occupée d'un grand objet, elle tâchait de le considérer sous plusieurs rapports, et de comparer, entre eux, ces apports dont un premier aperçu ne pouvait donner la connaissance complète. On a voulu, non-seulement, redonner, par un récit fidèle, l'existence au passé, et le comparer à un autre passé plus ou moins ancien ; mais rendre présent, par l'espérance, le temps et les événemens qui n'existaient encore que par le désir. Il a fallu faire adopter aux propositions, elles-mêmes, les formes des simples signes des idées ; et une période est devenue une sorte de proposition, dont plusieurs autres propositions ont été les élémens, comme les mots l'étaient de la proposition. Il a fallu, pour cela, rapprocher les divers événemens, les diverses actions, les diverses époques de temps ; et établir entre elles, la correspondance qui existait dans la pensee. De-là, les temps relatifs ajoutés aux temps absolus, les modes exprimant, ou seulement, le temps de l'existence, ou celui de l'incertitude, ou du désir ; ou le commandement, et le mode des abstractions, le mode, si justement nommé par DE WAILLY, le mode IMPERSONNEL, par DOMERGUE, le mode INDÉFINI, et le mode INFINITIF, par tous les autres.

C'est, ici, qu'on peut dire que la faculté de la parole s'est perfectionnée, comme tous les arts de l'industrie humaine, au point de devenir un art, elle même. C'est, ici, qu'on n'est plus compris quand on viole ces règles de correspondance entre les temps

absolus et les temps relatifs, qui sont, peut être, le chef-d'œuvre de la métaphysique du langage, et dont l'invention a donné à l'expression de la pensée tant de moyens heureux. C'est donc ici, que nous devons redoubler d'efforts pour bien déterminer ce qui est commandé par la syntaxe particulière du verbe, et pour ne rien omettre de ce qui n'a pu trouver place ailleurs.

Il y a, sans doute, des différences plus ou moins sensibles, dans les conjugaisons des langues anciennes, et dans les nôtres. Il y en a, même, d'une langue à l'autre, dans les conjugaisons des langues vivantes. La plus parfaite de toutes les conjugaisons est, sans doute, celle des Grecs. Ce peuple si poli a tout imaginé, quand tous les autres étaient barbares. Aussi les Grecs servent-ils de modèle à tous les peuples instruits, pour tout ce que l'esprit humain pouvait donner de justesse et de précision, de richesse et d'harmonie, à l'expression de nos idées. Ce peuple a tout prévu, pour la perfection de la conjugaison; les moindres nuances ont été saisies et fixées. Pouvons-nous nous vanter d'avoir atteint, à l'aide de nos auxiliaires, à cette perfection qui suppose de si grands progrès, dans la métaphysique du langage? Tous les peuples ont dû commencer par employer les trois temps absolus, pour marquer les trois grandes époques de la durée, distinguées, entr'elles, par l'existence des êtres, ou des objets. La non existence des êtres, leur passage rapide de la non existence à l'existence actuelle, qu'on ose, à peine, ap-

peler, PRÉSENT, et qui tient plus encore au néant du passé; le passé qui n'appartient au présent que par le souvenir : voilà les trois temps, les trois mesures, dont l'une peut n'exister jamais, dont l'autre n'existe que par les regrets qui la remplacent; dont la seule, qui ne soit pas le néant, s'écoule, sans cesse, s'évanouit à nos yeux, et se perd, en nous entraînant, avec elle, dans l'immobile ÉTERNITÉ. Voilà les trois temps, dont l'un n'est pas encore, et que nous appelons FUTUR, du mot latin, *fugiturum*, dont l'autre ne semble commencer que pour disparaître, et que nous appelons, PRÉSENT, des deux mots latins, *præ*, *ens*, ÊTRE, *qui est* DEVANT *nous*, au moment où il est est passé; et enfin le PASSÉ, qui, toujours jaloux du présent, lequel, cependant, lui donne l'existence, est, presque, le seul temps, Êtres passagers que nous sommes! qui soit en notre possession; comme si nous étions condamnés à n'avoir, jamais, devant nous, ou dans nos mains, qu'un passé successif, qu'un passé continuel.

Les Latins, dans leur conjugaison active, n'avaient pas d'auxiliaires; ils n'en avaient que dans le passif, et encore était-ce pour les temps passés. Nous en avons, et dans la conjugaison active, et dans la passive, à tous les temps où les Latins y avaient recours, au passif. C'était, chez eux, le verbe ÊTRE; pour nous, c'est le verbe, AVOIR.

Mais, comment, chez nous, le verbe, AVOIR, est-il le signe du passé? Est-il vrai que le passé, qui

n'existe plus, soit une propriété pour nous, et qu'il ne soit pas une possession illusoire? Avons-nous, en effet, ce qui est passé, et qui, par cela seul, n'existant plus, ne peut plus être EU, ne peut plus être POSSÉDÉ? Si le présent nous a appartenu, quand nous l'avons chargé de nous représenter quelque action faite par nous, dans sa durée; si, quand il s'écoulait nous l'avons arrêté, à son passage, en confiant à chacune des portions de son existence quelque travail de notre esprit ou de nos mains, ce temps n'est pas passé pour nous, et nous pouvons dire que nous l'AVONS, en quelque sorte.

Il n'y a qu'un seul temps pour le paresseux, il n'y en a pas plus d'un pour l'homme utile; tout passe, sans cesse, pour l'un: son temps est le passé. L'activité continuelle de l'autre convertit en présent le passé même, qui n'est qu'un passé relatif: son temps est un présent continuel.

Toute correspondance dans les temps supposant plusieurs verbes, il ne peut exister de correspondance dans les temps que dans la phrase où puissent se trouver plusieurs verbes et plusieurs temps.

Correspondance des temps du mode indicatif.

Les temps les plus simples qui puissent correspondre, entre eux, sont deux PRÉSENT ANTÉRIEURS, ou *imparfaits*. Nous les appelons, PRÉSENS, parce que l'existence que chacun d'eux énonce est simultanée

et présente par rapport à l'existence énoncée par l'autre, considérées, toutes les deux, indépendamment du moment de l'énonciation. Nous les appelons, ANTÉRIEURS, parce que les deux actions qu'ils énoncent ont précédé l'instant de la parole : un de ces temps, servant d'époque précise à l'autre, est, donc, comme l'indicateur du moment où s'est passée l'action qu'on énonce, à l'aide de ce temps:

Voici ces deux temps, correspondans, entre eux. « Je LISAIS ; quand vous ENTRIEZ dans ma chambre. »

Le PRÉSENT ANTÉRIEUR SIMPLE, ou *imparfait*, peut avoir, encore, pour correspondant, un autre temps, appelé par les Grammairiens, *passé défini* ou *passé ancien*. (*Je lus, j'écrivis, je portai.*) Et que j'appele, avec Beauzée, PRÉSENT ANTÉRIEUR PÉRIODIQUE, comme dans cet exemple.

« Je lisais, hier, quand vous *entrâtes* dans ma » chambre ».

Il peut avoir aussi pour correspondant le PASSÉ ABSOLU, OU PARFAIT.

« Je LISAIS, tout à l'heure, quand vous *êtes entré* » dans ma chambre ».

La correspondance de ces temps n'aura rien d'extraordinaire pour ceux qui réfléchiront, un peu, sur leur nature. En effet, que peut-il y avoir de plus rapproché, dans le même tableau, que l'existence simul-

tanée de deux actions ? Or, cette simultanéité se trouve exprimée, soit dans le premier exemple, soit dans les deux autres. Dans le premier, cela est évident, puisque c'est le même temps : je LISAIS, vous ENTRIEZ ; dans le second, ce sont deux présens antérieurs qui ne diffèrent que parce que l'un d'eux ne peut se dire que d'une époque entièrement écoulée et dont on peut faire le tour, par l'esprit, c'est le *périodique* ; et cette différence est nulle, ici, puisqu'ils énoncent, tous deux, la même époque. Dans le troisième exemple, deux temps sont les mêmes, quant à l'énonciation, puisqu'ils sont, tous les deux, antérieurs à l'instant de la parole, et par conséquent passés. Ils sont, encore, les mêmes et simultanés, puisque l'un détermine l'époque de l'autre, et qu'étant de sa nature, passé, d'une manière indéfinie, il est propre à déterminer toutes les époques passées.

« J'avais LU..... { quand vous êtes entré.
quand vous entrâtes.
quand vous fûtes entré.
quand vous entriez ».

Ce temps a, pour correspondans, tous ceux qui sont à sa suite. On n'en est pas surpris, quand on considère qu'ils sont, tous, moins anciens que lui, et qu'ils ne lui sont unis que pour servir à exprimer son antériorité, qu'on ne reconnaîtrait pas, sans eux.

« Quand j'eus LU, vous *entrâtes* ».

Ici, il y a plus de précision dans l'indication du moment de l'existence de l'action plus anciennement passée, qu'il n'y en a dans les deux temps suivans :

« J'aurai lu quand vous entrerez ».

La correspondance des temps PASSÉS-COMPARATIFS, que DANGEAU appelle, SUR-COMPOSÉS, est fondée sur les mêmes motifs. Ces temps dont l'emploi coûte quelque peine aux personnes moins accoutumées à suivre les lois grammaticales que l'abandon du sentiment, n'a rien qui doive blesser les oreilles les plus délicates.

Ils servent à déterminer, avec une précision rigoureuse, l'instant où a commencé une action dont l'existence est encore inconnue. Voilà pourquoi ils ont été introduits dans la conjugaison des langues modernes, ou leur rôle ne pouvait être rempli par aucun autre temps. Il n'est donc pas permis de les remplacer par d'autres ; et nous ne sommes pas assez riches pour nous condamner à n'en jamais user. On dira donc :

« Quand J'AI EU dîné vous êtes entré.

» Quand J'EUS EU dîné vous entrâtes.

» Quand J'AURAI EU dîné vous entrerez ».

Il n'y aurait ni précision, ni justesse à dire :

» Quand j'ai dîné vous êtes entré ».

Il n'y en aurait pas assez à dire :

„ Quand J'EUS dîné vous entrâtes.

„ Quand J'AURAI dîné vous entrerez ”.

Cela voudrait dire que vous n'entrerez pas avant que j'aie dîné; mais vous pourriez avoir plus de latitude dans votre entrée ; et n'entrer que long-temps après mon dîner, sans que je pusse m'en plaindre. Au lieu que quand j'emploie la première forme et que je fais correspondre quelqu'un des temps comparatifs, l'instant où votre dîner finit doit être celui de votre entrée.

Il arrive, quelquefois, qu'on fait correspondre, entre eux, plusieurs présens actuels, dans un récit vif et pressé, lors même qu'on raconte des événemens passés. Il faut, alors, ne rien changer à la forme qu'on a adoptée, en commençant la période. Et si l'on a commencé ainsi : *Dès que la flotte* EST *en pleine mer*, *le ciel se* COUVRE *de nuages*, il faut continuer ainsi : *les éclairs* BRILLENT *de toutes parts*, *le tonnerre* GRONDE, *la mer* ÉCUME, *les flots* S'ENTRE-CHOQUENT, *les abîmes s'ouvrent*, *les vaisseaux* PERDENT *leurs voiles*, *leurs mâts*; *leurs gouvernails se* BRISENT *contre les bancs et les rochers.* Mettre quelqu'un de ces verbes au passé, quand tous les autres sont au présent, serait une grande faute contre la logique grammaticale. Ainsi on ne dit pas : *les abîmes* S'OUVRIRENT, *les vaisseaux* PERDIRENT *leurs voiles*, *etc.*

Telle doit être la correspondance des temps d'un

même

même mode, du mode indicatif; mais quand les deux propositions qui forment une phrase se trouvent liées par une conjonction, la correspondance ne consiste pas, seulement, dans les temps, elle doit encore se trouver dans les modes. Car il n'y a que le mode indicatif et l'impératif qui puissent subsister, seuls, dans une proposition, et même dans une phrase. Le mode subjonctif et le conditionnel supposent, un autre mode. C'est cette correspondance qu'il faut bien établir, et contre laquelle aucun usage ne prescrira jamais.

CORRESPONDANCE DES MODES.

C'est avec le présent actuel de l'indicatif que correspond, plus ordinairement, le présent du subjonctif; et cela arrive, quand, deux verbes etant réunis par la conjonction qui termine le mot QUE, le premier présente l'idée, ou du désir, ou de la volonté impérative, ou du doute, ou de la contrainte, ou de la surprise, ou de l'admiration. Il n'y a plus lieu à l'emploi du subjonctif, quand le premier verbe n'exprime aucun mouvement de l'âme, quand c'est une simple opération de l'esprit, à moins que le verbe qui exprime cette opération ne soit précédé d'une négation; alors il rentre dans la classe des premiers. Voici des exemples de ces différences :

« On croit que je VAIS, tous les jours, à la chasse ».

» On ne croit pas que J'AILLE, tous les jours à la chasse.

« On veut que J'AILLE , tous les jours , à la chasse.

La raison d'employer le *subjonctif*, dans ces cas-là , se tire de la nature du premier verbe et de celle du mode. Le premier verbe ne peut exprimer le désir, la crainte, ou le doute , que relativement à une chose qui n'est pas encore arrivée ; il faut donc que le second mode qu'on emploie renferme, dans ses temps, une idée d'avenir, ou de futur :

« On veut que j'aille ».

Je ne marche donc pas encore, je ne vais donc pas , puisque mon *aller* est l'objet d'un désir. Ce présent, J'AILLE , n'est donc pas actuel comme cet autre, je VAIS; et si l'usage le permettait et que le mode *subjonctif* n'eût jamais été inventé , il faudroit , pour énoncer cette idée, s'exprimer ainsi :

« On VEUT que j'irai ».

On doit voir pourquoi les Italiens et les Allemands , qui ne connaissent notre langue que par des comparaisons imparfaites , se trompent si souvent dans la correspondance de nos modes.

Mais revenons au présent du subjonctif : il ne concourt pas , seulement, avec le présent actuel de l'indicatif, mais encore avec le PRÉSENT-POSTÉRIEUR, ou *futur* , et avec le PASSÉ-POSITIF-DÉFINI-POSTÉRIEUR , ou *futur* composé; ainsi on dit :

« Je ne croirai jamais que vous ABANDONNIEZ les » principes éternels de la morale ».

» Quand vous aurez ordonné que je PARTE, je » partirai ».

Le présent du subjonctif peut-il correspondre avec le PRÉSENT-POSITIF du mode *conditionnel*, et peut-on dire, *on voudroit que* J'AILLE ? Non ; ce serait une faute. Pourquoi la fait-on ? On fait cette faute, parce qu'on trouverait trop désagréable et trop dur d'employer le PRÉSENT-ANTÉRIEUR, ou imparfait du *subjonctif*, J'ALLASSE. Car il faut dire : *on voudrait que* J'ALLASSE.

LE PRÉSENT du *subjonctif* est trop absolu pour pouvoir correspondre avec un temps qui étant conditionnel de sa nature, est, par cela même, incertain. L'ANTÉRIEUR SIMPLE, ou *imparfait*, lui convient mieux. Qui est-ce qui fait cette faute ? ce sont les personnes qui ne peuvent aimer le rapprochement de deux participes dans les temps comparatifs (*nous avons eu lu*) pour qui, *j'allasse*, nous *allassions*, vous *allassiez*, n'existent pas dans une langue, d'ailleurs, si douce, si pleine de charmes dans leur bouche. Mais faut il préférer un contre-sens à des sons un peu durs? nous nous en rapportons à leur propre jugement, qui est, ordinairement, si sain, quand le sentiment ne l'égare pas, et qu'elles savent se garantir des pièges d'une délicatesse déplacée.

« On a décidé
» On avoit décidé } que nous allassions ».
» On voudrait

N'y a t-il pas quelque nuance, dans les modes de ces trois exemples ? l'idée exprimée par le premier est-elle la même que celle du second ?

Il semble que l'expression du premier annonce qu'il faut *aller*, sur-le-champ et sans délai ; que les expressions du second ne marquent pas une résolution si pressante. Le troisième semble n'exprimer qu'un demi désir.

« Je croyais
» J'ai cru
» Je crus
» J'avais cru
» J'aurais cru.

} que vous auriez lu le livre qu'on vous avait prêté ».

Tels sont les temps correspondans du passé positif du mode conditionnel que les Grammairiens appellent CONDITIONNEL PASSÉ.

DE L'ADVERBE, OU SUR-ATTRIBUT.

Après ce qui a été dit de l'ADVERBE OU SUR-ATTRIBUT, il semble qu'il ne reste plus rien à en dire, dans la syntaxe particulière de ce mot. Mais on pourrait se tromper dans l'emploi qu'on en doit faire, relativement à la place qu'il faut lui donner, dans la phrase ; car cette place ne peut être indifférente, puisque, dans une langue sans déclinaison, la place qu'on donne aux mots ne peut l'être. Voyons quelle doit être celle de l'adverbe.

L'adverbe ou sur-attribut étant un mot secondaire

il est convenable qu'il reçoive la loi de celui, ou de ceux auxquels il est subordonné. Il est donc juste d'examiner quelle est sa nature. Car la nature des mots indique, d'une manière sûre, les règles qu'on doit suivre, dans leur emploi.

L'adverbe est un mot elliptique, avons-nous dit, en traitant de cet élément du discours. C'est une sorte de proposition, puisqu'on retrouve en lui, non une idée unique comme dans le nom, dans le pronom, dans l'article, dans l'adjectif, et dans la préposition; mais un sens total et complet. Il sert à exprimer quelque circonstance de temps ou de lieu, ou à modifier une modification quelconque, exprimée, non-seulement, par une qualité purement énonciative, ou de forme; mais par une qualité active, convertie en verbe, ou par une qualité passive. Il est donc, plus souvent, encore, l'*adjectif* du verbe que l'*adjectif* de tout autre adjectif. D'après cela, on sent bien que l'adverbe ne doit pas être trop éloigné de l'adjectif dont il doit restreindre la trop grande étendue, ou du verbe lui-même dont il est destiné à être le modificateur. Il faut donc le placer auprès de l'adjectif, quand il le restreint; ou auprès du verbe, quand il en modifie l'action.

L'usage constant des bons écrivains est de placer l'adverbe avant l'adjectif, soit que celui-ci exprime une qualité passive, soit qu'il énonce, seulement, une qualité de forme et d'état. Ils le placent, au contraire, après le verbe, quand il modifie le verbe.

Peut-être pourrait-on assigner la raison de cette différence dans la place qu'on lui donne. L'adverbe destiné à modifier la qualité, ne forme qu'une seule idée avec l'adjectif qui l'exprime. On peut considérer l'adverbe et l'adjectif comme ne formant qu'un seul mot, dont l'adverbe est la première partie, et l'adjectif la seconde. Cependant, comme l'adjectif, pour exprimer une idée, n'a pas besoin du secours de l'adverbe, si l'on énonçait, en premier lieu et sans l'adverbe, l'adjectif non modifié, on présenterait une idée vague et peu juste à celui qui entendrait, d'abord, l'énonciation de l'adjectif. Au lieu que l'adverbe, présentant la modification qui détermine le véritable sens de l'adjectif, préserve l'esprit de toute erreur et de toute méprise. La liaison entre l'adverbe et l'adjectif devient bien plus intime, quand l'adverbe précède l'adjectif. Dans ce cas-là, l'esprit, qui se reposerait sur l'adjectif, ne se repose pas sur l'adverbe, dont la place même indique l'influence que celui-ci exerce sur celui-là.

Il en est bien autrement de l'adverbe, quand il modifie le verbe. L'adverbe n'exprime, alors, qu'une circonstance de l'action; et le verbe qui, indépendamment de l'adverbe, exprime une idée claire, juste et précise, n'a besoin de celui ci que comme d'un complément qui lui manquerait. C'est donc cette différence dans la signification de l'adverbe, ou l'adjectif, qui doit décider de la place qu'il convient de lui donner. L'esprit qui entend prononcer l'adverbe, qui, sans l'adjectif, serait sans valeur, ne peut se reposer

sur celui-là ; mais il attend que l'abjectif que l'adverbe modifie soit prononcé, pour s'y reposer, sans erreur. Au lieu que, quand bien même il se reposerait sur le verbe, sans attendre l'énonciation de l'adverbe, il n'y aurait qu'une suspension de sens, et non une différence dans la signification.

Ce n'est donc pas l'oreille qn'on a consulté, dans cette distinction; c'est l'ordre des idées ; cet ordre qu'il faut suivre ; et c'est cette loi qu'il n'est pas permis de méconnaître.

Voici un exemple de l'adverbe ou de la préposition, suivie de son complément, qui en tient lieu, placé auprès du verbe :

« C'est le destin des choses humaines, de n'avoir » qu'une durée courte et rapide, et de tomber, » AUSSITÔT, dans l'éternel oubli d'où elles étaient » sorties. Mais votre église, grand Dieu ! mais le chef- » d'œuvre admirable de votre sagesse et de votre mi- » séricorde envers les hommes ; mais votre empire, » maître souverain des cœurs ! n'aura point d'autres » bornes que celles de l'éternité. Tout nous échappe, » tout disparaît, sans cesse, autour de nous; c'est » une scène sur laquelle, à chaque instant, paraissent » de nouveaux personnages qui se remplacent; et de » tous ces rôles pompeux qu'ils ont joués, pendant » le moment qu'on les a vus sur leur théâtre, il ne » leur reste, A LA FIN, que le regret de voir finir la » représentation, et de ne se trouver, RÉELLEMENT, » que ce qu'ils sont devant vous ».

Tout autre que MASSILLON n'eût pas observé, aussi sévèrement, cette loi, et aurait placé, ou tous ces adverbes, ou du moins quelqu'un d'entre eux, avant le verbe, ne voyant, dans cette transposition, aucun changement de signification. Peut-être même un écrivain médiocre eût-il pensé que trop d'uniformité, dans le mécanisme du style, étant un défaut, il fallait s'affranchir de cette règle, à laquelle un goût exquis reste toujours fidèle. C'est ici le cas d'avertir les jeunes-gens du danger de lire les écrivains médiocres, avant d'avoir formé, long tems, leur jugement et leur goût, à l'école des grands modèles. Le meilleur code grammatical se trouve dans les discours sublimes de BOSSUET, dans ceux de MASSILLON, dans la prose harmonieuse de FLÉCHIER (1), dans celle de FÉNÉLON, dans les beaux vers de RACINE, et dans tous les autres auteurs d'un siècle si fertile en prodiges, qui sera à jamais l'époque la plus honorable de l'esprit humain, par les étonnantes conceptions du génie français, dans presque tous les genres.

Voici un exemple de l'adverbe placé avant l'adjectif.

« Tant d'événemens merveilleux, ô mon Dieu ! » où votre puissance se manifeste, d'une manière si » visible, ne sont, selon l'incrédule, que le projet

---

(1) FLÉCHIER était prêtre de la Congrégation de la Doctrine Chrétienne, à laquelle je m'honore d'appartenir.

insensé

» insensé d'un petit nombre d'hommes, ou crédules,
» ou imposteurs.

» Des hommes crédules, ou imposteurs.... grand
» Dieu! qui, cependant, ont eu la force d'imposer
» silence à tout ce qu'il y avait de PLUS sage et de
» PLUS éclairé, sur la terre; de changer la face de
» l'Univers; de rendre témoignage, par les tourmens
» les PLUS affreux, et par leur mort, à la vérité, et
» au Dieu qui les envoyait; de corriger les hommes
» des vices et des déréglemens publics où ils crou-
» pissaient, depuis long-tems; et d'annoncer la doc-
» trine LA PLUS sage, LA PLUS sainte, LA PLUS su-
» blime, LA PLUS conforme aux besoins de l'homme,
» LA PLUS opposée à ses passions; en un mot, LA
» PLUS digne de l'Être souverain, dont on eût JAMAIS
« ouï parler, sur la terre ».

On peut encore se tromper, en donnant, mal à propos, à un adverbe, la signification d'un autre.

DAVANTAGE, qu'il faudrait, peut être, ôter de la série des adverbes, pour le rapporter, en le décomposant, à celle des prépositions et à celle des noms communs, sert à exprimer, à peu près, l'idée de PLUS, sans qu'il puisse en être le synonyme, dans tous les cas. Ce mot se place après le verbe qu'il modifie, et ne modifie, jamais, un adjectif; il ne s'emploie point dans le sens de PLUS; ainsi on ne dit pas :

« De toutes les fleurs d'un parterre, la rose est celle qui me plaît, DAVANTAGE ».

Il faut dire :

„ De toutes les fleurs d'un parterre, la rose est celle qui me plaît LE PLUS ”.

On pourrait confondre AUTANT et AUSSI, et les employer, l'un pour l'autre : et c'est ce qu'il ne faut pas ; car ils ne sont pas synonymes. Ainsi les phrases suivantes sont incorrectes :

„ Damon est AUTANT sage que Lucas ”.

“ Damon est sage AUTANT que Lucas ”.

Il faut dire :

“ Damon est AUSSI sage que Lucas ”.

Si on voulait établir une comparaison entre deux qualités, il faudrait, également, employer AUSSI, et dire :

“ Il est AUSSI modeste que savant ”.

On ne pourrait substituer AUTANT à AUSSI, dans cette phrase ; si AUTANT n'était pas accompagné d'un QUE, et précédé d'un des deux adjectifs, comme dans l'exemple suivant :

Il est modeste, AUTANT que savant ”.

On dirait mal, si, plaçant AUTANT devant le premier adjectif, on disait :



» Il est AUTANT modeste que savant ».

On peut établir en principe, qu'AUSSI ne modifie, jamais, le verbe ; et qu'AUTANT modifie, rarement, l'adjectif ; qu'il ne modifie l'adjectif et l'adverbe qu'autant qu'il est suivi d'un QUE ; et que, lorsqu'il modifie plusieurs adjectifs, il est précédé d'un de ces adjectifs.

On ne sépare donc jamais AUTANT de QUE, dans ces deux cas ; il n'en serait pas de même, si on l'employait à énoncer une comparaison. Il faudrait, alors, que la préposition, DE, suivît AUTANT, et que le QUE, se trouvât entre les deux sujets, comparés sous le rapport du nombre, comme dans l'exemple suivant :

« L'armée de Gédéon, composée de trois cents » hommes, avait AUTANT de héros QUE de soldats. ».

Lorsqu'AUTANT sert à comparer le mérite, ou le démérite de deux actions exprimées par l'infinitif de deux verbes, il ne faut pas manquer de joindre la préposition DE au QUE qui précède la seconde action ; ainsi la phrase suivante, où cette préposition est omise, est incorrecte :

« Il vaut AUTANT écrire que parler ».

Il faut dire :

Il vaut AUTANT écrire que DE parler ».

Une autre faute assez commune c'est de réunir, pour exprimer la même idée, les mots COMME et AUTANT; c'est ce qui se voit, dans les phrases suivantes :

« Damon vaut AUTANT COMME son frère ».

« Damon est AUTANT bon COMME son frère ».

Il faut dire :

» Damon vaut AUTANT QUE son frère.

» Damon est AUSSI bon que son frère ».

C'est encore une faute de dire :

« Le vrai chrétien est AUSSI modeste, dans la pros-
» périté, COMME il est soumis, dans l'adversité ».

Il faut dire :

« Le vrai chrétien est AUSSI modeste, dans la pros-
» périté, QU'il est soumis dans l'adversité ».

PLUS et MIEUX, ne sont pas synonymes. Le premier ne s'emploie que quand il s'agit d'extension; et le second, que quand il s'agit de perfection. Exemples :

« L'abbé Prevôt a PLUS écrit que Fénélon ; mais
» Fénélon a MIEUX écrit que l'abbé Prevôt ».

PLUS, dans la première phrase, tombe sur le

nombre des volumes; et MIEUX, dans la seconde, a pour objet la perfection du style. PAS et POINT, ne peuvent, non plus, être indifféremment employés : l'un nie d'une manière plus absolue, plus prononcée, c'est POINT; l'autre est un petit mot explétif que nous ajoutons à la négation, NE; mais qu'il faut retrancher, toutes les fois qu'il cesse d'être nécessaire. Ainsi PAS figure mal dans la phrase suivante, et dans d'autres pareilles :

« Il y a long-tems que je ne vous ai PAS vu ».

Il faut dire :

« Il y a long-tems que je ne vous ai vu ».

Il n'en serait pas de même, si le second verbe était au présent; il faudrait dire, alors :

« Il y a long-tems que je ne le vois PAS ».

On retranche, PAS, après les verbes OSER, CESSER, POUVOIR et SAVOIR SI, quand il y a NE et QUE, dans la phrase, comme on le voit, dans l'exemple suivant :

« Vos saints, grand Dieu! ont paru intrépides de-
» vant les tyrans; ils vous ont confessé au milieu
» des roues et des feux : et je n'OSERAIS vous rendre
» gloire, au milieu de votre peuple, par la crainte
» de quelques censures! je ne CESSERAI de vous bénir
» publiquement, puisque vous ne CESSEZ, vous-

» même, de me combler de vos saintes bénédictions.
» C'est vous promettre un culte aussi durable que
» votre éternelle providence. Je ne PUIS rappeler,
» grand Dieu! l'excès de vos miséricordes, sans rap-
» peler, en même tems, l'excès honteux de mes dé-
» sordres.

» Si nous n'avions à vivre sur la terre QU'avec ceux
» qui aiment Dieu et qui le servent, la terre serait
» l'image de la paix et de la joie qui règnent dans le
» ciel ».

De la Préposition.

La préposition, ne pouvant servir qu'à indiquer le rapport d'une idée à une autre, est nécessairement liée aux deux mots qui servent à exprimer ces deux idées; et l'on sent bien que le second mot qui lui sert de complément, ne peut jamais être séparé d'elle; mais une seule et même préposition peut indiquer, comme rapport de l'idée qui la précède, plusieurs autres idées qui en sont les complémens. Suffit-il, quand cela arrive, d'énoncer cette préposition avant le premier de ces complémens? Conserve-t-elle son influence sur tous les autres, sans qu'il soit besoin de la répéter autant de fois qu'il y a, dans la phrase, des complémens qui en dépendent?

Cela peut être pour plusieurs prépositions, et entr'autres, pour celles qui sont formées de plus d'une syllabe, comme AVEC, CONTRE, etc.; mais il faut répéter, à chaque complément, les prépositions, A,

DE et EN, quand plusieurs complémens en dépendent, comme on le voit, dans l'exemple suivant :

„ Grand Dieu ! ce ne sont pas les intérêts DE votre „ gloire, DE votre félicité, DE votre justice même que „ vous consultez, EN punissant les coupables, EN les „ rappellant à la pénitence; vous vous suffisez à vous- „ même, et vous n'avez pas besoin de l'homme : „ cendre et poussière, que peut-il contribuer A votre „ gloire, A votre bonheur ? ses louanges et ses hom- „ mages ajoutent-ils quelque chose A votre grandeur „ suprême, A votre éternelle majesté? est-il digne, „ même, DE vous les rendre, DE vous les offrir? et „ les souffririez-vous, si, unis aux hommages de votre „ fils, ils ne devenaient, par-là, dignes de vous être „ offerts ? C'est donc, dans les trésors infinis de vos „ miséricordes éternelles, que nous devons chercher „ les motifs de ce que vous faites à l'égard des pé- „ cheurs, quand vous les frappez, ici-bas. C'est, ici- „ bas, que vous exercez votre miséricorde : la vie pré- „ sente n'est pas le temps de votre justice „.

Voici un autre exemple de la répétition d'une autre préposition monosyllabique.

« Les ministres fidèles se regardent comme les doc- „ teurs, les pères et les médecins des âmes, POUR les „ instruire de la pure doctrine du salut; POUR pourvoir „ à tous leurs besoins; POUR guérir leurs maux, ou „ POUR les prévenir „.

Tout ce qui manque, ici, sur la syntaxe particulière

de la proposition, a été dit dans la séance où nous avons traité de cet élément de la parole.

La théorie de la conjonction, et celle de l'interjection, ayant été suffisamment développées dans les séances précédentes, la syntaxe particulière des mots doit se terminer ici.

(EN CONTINUATION.)

D. Qu'elle est la principale destination de l'article?

R. C'est de déterminer le nom commun qu'il précède, et qui, sans l'article, aurait une signification trop étendue et trop générale.

D. Emploie-t-on toujours l'article devant les noms communs ?

R. Non ; on ne l'emploie point quand le nom commun sert moins à nommer un objet qu'à le qualifier, ou quand il sert, seulement, à distinguer une espèce entière, sans présenter, particulièrement, aucun des individus qui la composent.

D. Dans quels autres cas particuliers supprime-t-on l'article ?

R. On le supprime, quand le nom commun, qu'il devrait déterminer, est précédé de quelqu'un de ces mots ; *Beaucoup*, *sorte*, *espèce*, *tant*, *autant*, *moins*, *plus*, *pas*, *point*, etc.

« Cet homme a PEU D'esprit; il a MOINS DE savoir.

» Celui-ci a BEAUCOUP d'art, presqu'AUTANT de » pouvoir ».

D. Y a-t-il d'autres occasions où l'on supprime l'article devant les noms communs ?

R. Oui ; les occasions en sont fréquentes :

1°. On le supprime, toutes les fois qu'on adresse la parole aux absens, aux personnes, ou aux choses :

« . . . . Juste arbitre du monde,
» De la solide paix source pure et féconde,
» Etre, partout présent, quoique toujours caché !
» Des maux de tes sujets quand seras-tu touché ?
» Tendre père ! témoin de nos longues alarmes,
» Pourras-tu voir, toujours, tes enfans dans les larmes » ?

2°. On le supprime encore, quelque fois, devant le complément des verbes, quand on généralise les idées, exprimées par ces complémens :

« Pyrrhus vous l'a promis, vous venez de l'entendre,
» Madame ; il n'attendait qu'un mot pour vous le rendre.
» Croyez-en ses transports : PERE, SCEPTRE, ALLIÉS,
» Content de votre cœur, il met tout à vos pieds ».

3°. Devant le complément de la préposition :

« Le cruel ! de quel œil il m'a congédiée !
» Sans PITIÉ, sans DOULEUR, au moins, étudiée !]
» Ai-je vu ses regards se troubler, un moment » !

4°. Devant le sujet de la préposition :

« Rois, sujets, tout se plaint ; et nos fleurs les plus belles
» Renferment dans leur sein des épines cruelles ».

5°. Devant un nom commun, qui sert de qualificatif :

« Egaré dans un coin de cet espace immense,
» Ver impur de la terre, et ROI de l'univers ;
» Riche et vide de biens, libre et chargé de fers,
» Je ne suis que MENSONGE, ERREUR, INCERTITUDE,
» Et de la vérité je fais ma seule étude ».

D. Quand un nom commun se trouve précédé d'un adjectif, et que cet adjectif est précédé, lui-même, par la préposition, *de*, fait-on usage de l'article ?

R. On n'en fait pas usage, quand un adjectif et un nom sont au nombre pluriel ; et on dit : DE *bons pois*, DE *petits arbres*, DE *grandes allées*. Mais si cet adjectif et ce nom étaient au singulier, on pourrait employer l'article, et dire : DU *bon vin*, DE LA *bonne viande*.

D. Emploie-t-on, indifféremment, tous les articles, devant toutes sortes de noms ?

R. Non ; par exemple, l'article possessif, *són*, *sa ses* ne s'emploie pas, également, pour les personnes et pour les choses. Ainsi on ne dit pas, en parlant d'un jardin : SES *allées sont longues*, Mais on dit : *les allées* EN *sont longues*.

D. Lorsque, dans une proposition, il n'y a qu'un seul sujet et plusieurs adjectifs, est-il nécessaire de répéter l'article devant chaque adjectif ?

R. Il ne faut point répéter l'article devant chaque

adjectif, quand ils appartiennent, tous, au même sujet, et que ces adjectifs n'expriment pas des qualités opposées ou même différentes. Mais, dans le cas contraire, il faut répeter l'article ; ainsi, la phrase suivante ne serait pas correcte :

« Les philosophes ANCIENS et NOUVEAUX, sont, tous, d'accord sur l'existence d'un Dieu ».

Comme ces deux adjectifs ne peuvent convenir, à la fois, aux mêmes philosophes, il faut répéter l'article, et dire ;

« Les philosophes anciens et LES NOUVEAUX, etc ».

Pour la raison contraire, la phrase suivante est exacte :

« Les hommes SIMPLES et VERTUEUX sont bons, et d'une société douce et agréable ».

D. Quel rôle joue, ordinairement, dans une phrase, le mot elliptique, QUI ?

R. Ce mot est, ordinairement, sujet de la proposition ; et si l'on pouvait attribuer des cas aux noms, aux adjectifs, et aux articles, dans une langue qui n'a pas de déclinaison, je dirais que, QUI, se rapporte, ordinairement, au nominatif de la phrase dans laquelle on le trouve ; mais il est, encore quelquefois, complément du verbe ou d'une préposition, comme nous l'avons vu, dans un exemple, cité à la séance précédente.

D. Emploie-t-on cet article, comme complément d'une préposition, en parlant des choses ou des êtres sans raison ?

R. Non ; et on ne peut dire : *la maison* DE QUI *vous apercevez les cheminées est à moi.* Mais on dit : *la maison* DE LAQUELLE etc.

D. Et le mot elliptique, QUE, qu'est-il ?

R. Il est toujours complément direct, ou indirect. Il est direct, dans l'exemple suivant :

« Qu'était l'homme, en effet, qu'erreur, illusion,
» Avant le jour heureux de la religion » ?

Il est complément indirect dans cet exemple-ci ?

« Que servent aux mortels tant de soins inquiets?
» Peuvent ils éloigner le terme de la vie » ?

D. Peut-on se méprendre dans l'emploi du mot, DONT, qui appartient à la classe des articles conjonctifs:

R. Oui, sans doute, on peut s'y méprendre; et cela arrive, en effet, quand on le confond avec la préposition, DE, et l'adverbe, où, et qu'on dit, d'où, quand il faut dire, DONT. Cette règle a été expliquée, par des exemples, dans la séance précédente.

D. A quelle classe faut-il rapporter les articles, PLUSIEURS et CERTAINS ?

R. Il faut les rapporter à la classe de l'article énonciatif dont UN est le chef.

D. Ne pourrait-on pas dire que ces deux articles sont *indéfinis* ?

R. Non ; puisqu'il ne peut y avoir d'article *indéfini*, la nature de l'article et sa fonction particulière étant, toujours, de *déterminer et de definir*, plus ou moins.

DE L'ADJECTIF.

D. Y a-t il quelque règle particulière à suivre pour la place qu'on doit donner à l'adjectif ?

R. Oui ; il y a des adjectifs dont la place détermine la signification.

D. Quels sont ces adjectifs dont la signification change, selon la place qu'on leur donne, avant ou après le nom, auquel ils se rapportent ?

R. Ces adjectifs sont ceux dont il a été parlé, dans la première partie de cet ouvrage, et ceux qui se trouvent au compte rendu de la séance précédente, tel que *cruel*, *faux*, *grand*, *méchant*, *nouveau*, *etc.*

D. Y a-t-il quelque différence entre la préposition, PRÈS et l'adjectif, PRÊT ?

R. Oui; la différence est même fort grande, puisque la signification de l'un de ces mots n'est pas celle de l'autre.

D. Donnez-en des exemples.

R. Quand on dit : *je suis près de dîner*, cela veut lire : *je vais dîner* TOUT A L'HEURE ; *mon dîner est prohain* ; *mon dîner va se faire.* Et quand on dit : *je suis* RÊT *à dîner*, cela veut dire : *je suis* PRÊT *à dîner.* Or, n peut être disposé, ou préparé à faire une chose, ans jamais la faire, au lieu qu'on va la faire, quand n dit qu'on est PRÈS de la faire.

D. Les noms de nombre présentent-ils quelque lifficulté ?

R. Oui ; et pour ne pas se méprendre sur l'emploi u'on doit faire des noms de nombre, il faut, d'abord, avoir qu'on distingue ces mots en deux sortes : les ıombres CARDINAUX, *un*, *deux*, *trois*, *quatre*, etc, ui servent de racine aux autres et qu'on peut regarder omme primitifs ; et les nombres ORDINAUX qui ervent à marquer l'ordre ou le rang des objets que 'on compte. Ce sont, *deuxième*, ou *second*, *troisième*, *uatrième*, etc, dans lesquels, on trouve les nombres ardinaux.

D. Faut-il ajouter une, *S*, et donner la forme pluielle aux nombres CARDINAUX, quand ils sont prééédés d'un autre nombre qui indique qu'ils doivent ître pris et comptés, plusieurs fois ?

R. Oui ; il le faut ; et on dit, *six* CENT *quatre-* VINGTS. Mais on n'ajoute point l'*s*, et on ne donne

pas la forme plurielle à ces nombres, quand ils sont suivis d'un autre nom de nombre ; ainsi on ne dit pas: *six* CENTS *vingt-quatre* ; mais on dit : *six* CENT *vingt-quatre*. Ainsi on dit, quand on date de l'année de l'ère commune et vulgaire : *mil huit* CENT *un*.

D. Quelle est la signification du verbe *Avoir*, dans cette phrase, *il y a trois jours qu'on n'a vu le soleil?*

R. La signification du verbe, *Avoir*, dans cette phrase, est la même que celle du verbe, *Être*. C'est donc comme si l'on disait : *trois jours se sont passés*, ou, *ont été*.

D. Quel est le sujet, dans cet phrase: *il y* A *trois jours*?

R. Le véritable sujet de cette proposition est sous-entendu; mais il se trouve représenté, par le pronom, IL, selon l'explication donnée plus haut.

D. Pourquoi n'ajoute-t-on pas une *s*, aux noms de nombre, quand ces noms sont suivis d'un autre nom de nombre ?

R. Parce que, dans cette rencontre, le nom de nombre qui en précède un autre devient ORDINAL, et que quand on dit: l'an *mil huit* CENT *un*, c'est comme si on disait l'an *mil* HUITIÈME, CENTIÈME.

D. Y a-t-il quelque différence entre, *tous* DEUX, et *tous* LES *deux* ?

R.

R. Oui ; *tous* DEUX, signifie que deux personnes faisaient, ensemble et à la fois, la même action. TOUS LES DEUX, signifie que deux personnes faisaient la même action, sans signifier, précisément, qu'elles la faisaient, ensemble et dans le même temps.

EXEMPLES :

« Pierre et Paul iront, tous deux, à la chasse.

» Pierre et Paul iront, tous les deux, à la chasse ».

Dans la première phrase, on dit que Pierre et Paul iront, ensemble, chasser, dans le même lieu, et qu'ils ne se sépareront pas.

Dans la seconde phrase, on dit qu'ils chasseront, tous les deux, sans exprimer s'ils iront, ou non, dans le même lieu, et si ce sera dans le même temps.

DU PRONOM.

D. Emploie-t-on le pronom, TU, à l'égard de toutes les personnes à qui on parle ?

R. Non ; on n'emploie ce pronom, qu'avec les amis les plus intimes, quand on vit avec eux, dans la plus grande familiarité ; avec ses frères, avec ses sœurs, avec les enfans et les jeunes gens de son âge. Avec tous les autres, l'usage a consacré le pronom VOUS, quoiqu'on ne parle qu'à un seul.

D. Cet usage nous vient-il des anciens ?

R. Non ; Les Grecs et les Latins n'avaient pas deux sortes de pronoms, pour la seconde personne, à moins qu'ils n'adressassent la parole à plusieurs personnes, à la fois, et les Hébreux employaient le pluriel, en signe de respect, sur-tout quand ils parlaient » à Dieu.

D. Pour qnel motif employons-nous le pronom du nombre pluriel, quand nous ne parlons qu'à une seule personne ?

R. L'emploi de cé nombre est un signe de déférence et de respect. Nous voulons, par-là, agrandir : en quelque sorte, en le multipliant, celui à qui nous parlons, n'ayant, pour attester sa supériorité sur nous, d'autre moyen que de voir, en lui, plus d'individus que nous n'en reconnaissons en nous-mêmes ; nous lui parlons comme s'il formait multitude, exagérant sa grandeur, en doublant sa personne, pour nous rapetisser d'autant, auprès de lui.

D. Ne pourrait on pas assigner quelque autre raison de l'emploi de ce mot?

R. On pourrait dire, qu'anciennement et dans les premiers temps de la monarchie française, nos rois jugeant leurs peuples, avec l'assistance des sages dont ils s'entouraient, et rendant leurs jugemens avec eux, les prononçaient, toujours, au pluriel ; on devait donc parler au roi, au pluriel, quoiqu'il fût seul. Cet usage de parler, au pluriel, à celui, pour qui la déférence

était extrême, ne pouvait devenir qu'un signe de respect. On parla ainsi aux seigneurs de fief ; puis à son père et à sa mère ; puis aux vieillards ; puis enfin, à tous ceux pour lesquels on avait quelque sentiment de vénération. Enfin, la politesse, au moins en France, ne permit plus de parler autrement à tout le monde ; et l'amitié eut encore assez de peine à retenir le TU, si touchant et si doux, dans son domaine.

D. Quel rôle remplit le pronom, dans une proposition ?

R. Il y remplit le rôle de complément, soit direct, soit indirect.

D. Donne-t-on, toujours, au pronom, dans la phrase, la place qu'occuperait le complément ordinaire ?

R. C'est, selon le mode du verbe dont le pronom est le complément. Quand le verbe est à l'impératif, le pronom occupe la place du complément qu'il remplace, et par conséquent, on le met à la suite du verbe : quand le verbe est à tout autre mode, le pronom complément doit le précéder, L'exemple uivant servira, pour l'un de ces cas ; on y remarquera facilement les complémens directs ; ils précèdent toujours les verbes, parce qu'il n'y a, ici, aucun verbe à l'impératif.

« Ah ! si du fils d'Hector la perte était jurée,
» Pourquoi d'un an entier L'avons-nous différée ?

» Dans le sein de Priam n'a-t-on pu L'immoler ?
» Sous tant de morts, sous Troie, il fallait L'accabler.
» Tout était juste alors................ ».

D, Donnez un exemple du pronom complément, placé à la suite du verbe.

R. Voici cet exemple :

« Au nom de votre fils, cessons de nous haïr.
» A le sauver enfin, c'est moi qui vous convie.
» Faut-il que mes soupirs vous demandent sa vie ?
» Faut-il qu'en sa faveur j'embrasse vos genoux ?
» Pour la derniere fois, sauvez-LE, sauvez-VOUS ».

D. Quand, au lieu d'un nom, on emploie un pronom, pour exprimer le sujet d'une proposition, qu'elle place donne-t on au pronom, dans la phrase ?

R. On lui donne la même place qu'on donnerait au nom, lui-même, à moins que la phrase ne soit interrogative. Le pronom, dans une pareille phrase, est à la suite du verbe. On trouve l'application de ces deux règles, dans l'exemple suivant :

« ...... et que veux-tu que je lui dise encore ?
» Seigneur ! voyez l'état où vous me réduisez ».

Dans le premier vers, le pronom TU, sujet du premier verbe, est placé après le verbe, parce que la proposition est interrogative. JE, sujet de la seconde proposition, est avant le second verbe, parce que cette proposition est affirmative.

D. N'arrive-t-il pas, quelquefois, que, dans la proposition affirmative, le pronom-sujet est mis après le verbe, comme dans la proposition interrogative ?

R. Oui, cela arrive après certains mots, tels que, PEUT-ÊTRE, AUSSI, EN VAIN, etc, comme dans l'exemple suivant :

« Peut-être espérez-vous que ma douleur lassée,
» Donnera quelqu'atteinte à sa gloire passée ».

DU VERBE.

D. Quelle est la manière de conjuguer les verbes dans la langue française ?

R. La manière de conjuguer les verbes, dans la langue française, est de distinguer les temps en deux espèces, en temps passés et en temps présens. Les temps présens sont SIMPLES, et se conjugent sans aucun secours étranger. Les temps passés sont COMPOSÉS et se conjuguent avec le secours d'un autre verbe, qu'on appelle AUXILIAIRE, ou verbe DE SECOURS.

D. Quel est ce verbe auxiliaire dont on se sert, pour la conjugaison des temps passés ?

R. C'est le verbe, AVOIR, pour les verbes actifs, quand ils ne sont ni RÉFLÉCHIS, ni RÉCIPROQUES. C'est le verbe ÊTRE, pour les verbes passifs, et même pour les verbes actifs, quand ceux-ci sont RÉCIPROQUES, ou RÉFLÉCHIS.

D. Comment se fait cette union du verbe auxiliaire avec le verbe actif, dans la conjugaison des temps composés ?

R. Elle se fait ainsi : on prend les quatre temps simples du verbe, AVOIR, du mode indicatif, ainsi qu'il suit :

1°. Le présent actuel de l'indicatif.......... J'AI.

2°. Le présent antérieur simple ou imparfait. J'AVAIS.

3°. Le présent antérieur périod., ou parfait défini. J'EUS.

4°. Le présent postérieur défini ou futnr... J'AURAI.

On ajoute, à chacun de ces temps, le SUPIN, ou nom verbal du verbe à conjuguer, et on a les quatre temps passés et composés, suivans :

« J'ai ....
» J'avais.......
» J'eus........ } .... EU ».
» J'aurai.......

D. N'y a-t-il pas des temps plus composés que ceux-là ?

R. Oui ; il y a les temps que Dangeau appelle *sur-composés*, et que Beauzée appelle PASSÉS-COMPARATIFS.

D. Comment les forme-t-on ?

R. On les forme des passés composés du verbe, AVOIR, en réunissant le supin du verbe à conjuguer à chacun des temps composés de l'auxiliaire, de la manière suivante :

« J'ai........ }
» J'avais...... }
» J'eus....... } .... EU PORTÉ ».
» J'aurai...... }

D. A quoi servent ces temps PASSÉS-COMPARATIFS ?

R. Ils ne servent, jamais, à raconter; mais on les emploie à déterminer les époques précises, où se sont passés les événemens qu'on raconte, avec les temps qu'on appelle *positifs*.

D. Dans la conjugaison de quels verbes, le verbe, ÊTRE, est-il auxiliaire ?

R. C'est dans la conjugaison des verbes neutres, des verbes, réciproques, et des verbes réfléchis.

D. Le verbe, ÊTRE, n'est-il pas auxiliaire, dans la conjugaison des verbes passifs, en français, en italien et en espagnol ?

R. Non; il n'est pas auxiliaire, dans ces verbes; au contraire, il est verbe principal, et même le seul verbe.

D. Comment le verbe, ÊTRE, peut-il être le verbe principal, dans les verbes passifs?

R. C'est que la voix passive étant exprimée par un adjectif passif, il ne faut, pour former un *verbe* passif, que le lien ordinaire et commun des qualités et des sujets. Ainsi le verbe passif qui a, pour actif, le verbe, AIMER est la réunion de l'adjectif passif, AIMÉ, et du verbe ÊTRE. Et de même qu'AIMER, est un verbe actif, ÊTRE AIMÉ, est un verbe passif.

D. Comment se fait l'union du verbe, ÊTRE, avec les verbes neutres, avec les réciproques, et avec les verbes réfléchis ?

R. On prend les quatre temps simples du verbe, ÊTRE, comme il suit:

1o. Le présent actuel de l'indicatif........................... JE SUIS.
2o. Le présent antérieur simple ou imparfait.............. J'ÉTAIS.
3o. Le présent antér. périod., ou parfait défini.......... JE FUS.
4o. Le présent postérieur ou futur........................ JE SERAI.

On ajoute à chacun de ces temps, non le *Supin* du verbe à conjuguer, mais le *Participe*, qui exprime une qualité, comme les adjectifs, et qui est très-propre à suivre, immédiatement, le verbe ÊTRE, dont l'unique fonction est d'exprimer la liaison, ou actuelle, ou passée, ou future, ou relative, de la qualité avec son sujet. Et voici ce qui résulte de la réunion du verbe, ÊTRE, et du participe :

« Je

» Je suis......
» J'étais.......
» Je fus.......
» Je serai.....
}............ ARRIVÉ ».

C'est le même procédé, pour les verbes réfléchis et pour les réciproques. On y ajoute seulement le pronom complément, direct. Et on dit : *je* ME SUIS *trompé*, pour le verbe réfléchi ; et *nous* NOUS SOMMES *battus*, pour le réciproque.

D. Ces sortes de verbes ont-ils, comme les autres, des temps PASSÉS-COMPARATIFS ?

R. Oui ; et on peut dire, absolument :

« Quand nous AVONS ÉTÉ arrivés, on nous a fait » dîner.

» Quand nous EUMES ÉTÉ arrivés, on nous fit » dîner.

» Quand nous AURONS ÉTÉ arrivés, on nous fera, » dîner ».

Beauzée ne trouve rien d'incorrect, ni d'extraordinaire, dans l'emploi de ces temps, pour la conjugaison des verbes neutres. Mais en serait-il de même, dans celle des verbes réciproques et des réfléchis? Nous pensons qu'ils doivent en être bannis, et qu'il

faut, à peine, les souffrir dans la conjugaison de quelques verbes neutres, tels qu'ARRIVER.

D. Y a-t-il des verbes dont les temps passés se forment, tantôt du verbe ÊTRE, et tantôt du verbe AVOIR?

R. Oui; tels sont les verbes, SORTIR, ACCOUCHER, CESSER, CONVENIR, DEMEURER, MONTER, DESCENDRE, PASSER. Mais ils changent de signification, en changeant d'auxiliaire. L'emploi de l'auxiliaire, dans leur conjugaison, ne peut donc être indifférent.

D. Quand est-ce qu'on peut employer le verbe, AVOIR, dans la conjugaison de ces verbes?

R. On le peut, toutes les fois qu'ils sont suivis d'un complément. Ainsi on doit dire:

« Il a sorti une barrique de sa cave.

» Il a sorti des meubles de sa maison.

» Il a sorti son mouchoir de sa poche.

» Il a monté sa harpe.

» M. BAUDELOQUE a accouché la femme de M. » de V***.

» Les Français ont passé le Rhin.

» Le tapissier a descendu votre lustre ».

D. Ces verbes prennent-ils, toujours, le verbe,

ÊTRE, pour auxiliaire, quand ils n'ont pas de complément?

R. Non; il faut, pour choisir l'auxiliaire qui leur convient, avoir égard à leur signification. Par exemple, le verbe, SORTIR, prend l'auxiliaire, AVOIR, quand on veut dire que quelqu'un est de retour. Il prend le verbe, ÊTRE, quand on n'est pas encore rentré.

Le verbe, ACCOUCHER, prend le verbe, ÊTRE, quand il signifie ENFANTER. Il prend le verbe, AVOIR, quand c'est une personne qui en accouche une autre.

MONTER et DESCENDRE, prennent le verbe, ÊTRE, quand ils sont sans régime. TOMBER, ne prend jamais le verbe, AVOIR. Ainsi, IL *a tombé*, serait une grande faute.

DEMEURER, avec le verbe, ÊTRE, signifie, *être de reste;* avec, AVOIR, il signifie, *faire sa demeure*.

CONVENIR, avec le verbe ÊTRE, *demeurer d'accord;* avec AVOIR, *être convenable*. CESSER, prend AVOIR, quand il est suivi d'un complément; il prend, ÊTRE, ou AVOIR, quand il est seul.

D. Quelle est la signification du verbe, PÉRIR, quand on le conjugue avec le verbe, AVOIR?

R. Sa signification est alors générale et indéterminée.

Qu'est-elle, avec le verbe, ÊTRE?

R. Sa signification est alors plus précise.

D. A quoi peut-on connoître qu'il faut employer l'un de ces auxiliaires, plutôt que l'autre ?

R. On le reconnoît aux circonstances qui accompagnent l'action, exprimée par le verbe, PÉRIR. On emploie le verbe, AVOIR, quand on n'a à exprimer aucune circonstance. On emploie le verbe, ÊTRE, quand quelque circonstance a suivi cette action.

D. Donnez quelques exemples de l'application des deux auxiliaires.

R. En voici un, pour l'emploi de l'auxiliaire, AVOIR.

« Nous attendions le retour du brave LAPEYROUSE ;
» il ne faut plus l'attendre ; cet illustre voyageur A
» péri ».

En voici un autre, pour l'emploi de l'auxiliaire, ÊTRE, et en même temps, pour celui d'AVOIR.

« Celui qui EST péri sur l'échafaud, pour la dé-
» fense de sa foi, n'a pas péri. Il jouit, quand nous
» le pleurons, d'une vie bien plus parfaite que la
» nôtre ».

D. Doit-on observer quelques règles, dans l'emploi de plusieurs modes, pour la phrase composée ?

R. Oui ; il y a à observer, dans l'emploi des modes, des règles dont la violation blesserait l'oreille de tous ceux qui parlent bien.

D. Comment appelle-t-on ces règles ?

R. On les appelle RÈGLES DE CORRESPONDANCE DES TEMPS.

D. Pourquoi appelle-t-on ces règles, *règles de correspondance des temps*, puisqu'on parle de règles à observer, dans l'emploi des modes ?

R. Parce que c'est le temps du verbe principal, plus encore que le mode, qui prescrit au second verbe le temps et le mode qu'il doit prendre ; et que la correspondance, dans les verbes, est autant dans les temps que dans les modes.

D. Quelles sont ces règles de correspondance ?

R. Ces règles furent, d'abord, des principes sur la manière d'exprimer l'existence de deux actions qui se sont faites, en même temps, et qui sont passées quand on considère leur existence simultanée, par rapport au moment de leur énonciation. Les deux verbes ne doivent être, dans ce cas-là, ni au passé absolu, ni au présent actuel, puisqu'elles se sont passées, à la fois ; qu'elles ont été présentes, l'une pour l'autre, et qu'elles ne se passent pas, au moment où on les énonce. Il faut donc faire choix d'un temps qui ne soit, ni présent seulement, ni passé seulement, puisque les deux actions tiennent de l'un et de l'autre temps. Il faut un PRÉSENT ANTÉRIEUR, OU PRÉSENT PASSÉ.

« Je lisais quand vous écriviez ».

D. Quels sont les autres temps avec lesquels correspond le présent antérieur, ou présent passé ?

R. C'est le présent antérieur, le passé absolu, et le présent antérieur périodique.

EXEMPLES:

« Je lisais quand vous écriviez.

» Je lisais quand vous avez écrit.

» Je lisais quand vous écrivîtes ».

D. Les autres temps correspondent-ils, entre eux ?

R. Oui, sans doute, plusieurs temps et plusieurs modes, à l'exception du mode subjonctif, correspondent avec le présent indéfini de l'indicatif. Il faut, pour cela, que le premier verbe n'exprime aucun mouvement de l'âme, mais seulement quelque vue de l'esprit, sans aucun doute, et sans incertitude; et que ce verbe ne soit précédé d'aucune négation.

D'où vient, nous dira-t-on, peut être, que le mode subjonctif ne peut appartenir au second verbe, qu'autant que le premier exprime un mouvement de l'âme, ou quelque doute de l'esprit? C'est que ce mouvement, qui a une seconde action pour objet, ne peut se porter que sur un temps qui n'existe pas encore, et que c'est le mode subjonctif qui a été inventé pour énoncer cette sorte de *futurition*, sur laquelle se porte le premier verbe qui sert à exprimer ce mouvement; comme dans l'exemple suivant:

« Je veux que vous SORTIEZ ».

Où l'on emploie le présent du subjonctif, à la place du futur, comme feraient les peuples qui ne connaissent pas ce mode :

« Je veux que vous SORTIREZ ».

D. Quels sont ces temps qui correspondent avec ce présent indéfini ?

R. Les voici :

« On dit que
- vous partez, aujourd'hui pour Rome.
- vous partirez, demain.
- vous partiez, hier, quand je vous rencontrai.
- il partit, hier.
- il est parti, ce matin.
- vous étiez parti, hier, avant moi.
- vous fussiez parti, plutôt, si.....
- vous partiriez, aujourd'hui, si....
- vous seriez parti hier, si....

Correspondance des temps du second verbe avec le premier, précédé d'une négation.

Les mêmes temps correspondent avec ce présent indéfini de l'indicatif, à l'exception du présent indéfini de l'indicatif, pour le second verbe, auquel on substitue le présent indéfini du subjonctif :

« On ne dit pas que vous PARTIEZ, aujourd'hui, » pour Rome. »

D. Quelles sont les autres correspondances de temps ?

R. Les voici :

« Il veut.......... » Il voudra........ » Il aura voulu.....	}	.... que vous partiez »

« Je voulais....... » Je voulus....... » J'ai voulu....... » J'avais voulu.... » J'eusse voulu....	}	..... que vous partissiez »

« Je voudrais...... » J'aurais.......... » J'eusse voulu.....	}	... que vous fussiez parti »

« Vous partirez, si je veux.

» Vous partiriez, si je voulais.

» Vous seriez parti, si je l'avais ou l'eusse voulu.

» Je croyais que vous partiriez, que vous seriez parti »

La même correspondance a lieu, quand le sujet du premier verbe est un sujet, exprimé par le pronom, IL, comme on le voit, dans les phrases suivantes :

« Il

« Il faut...........
» Il faudra......... }...que vous partiez ».

» Il fallait.........
» Il fallut..........
» Il a fallut........ }....que vous partissiez »,
» S'il avait fallu.....
» S'il eût fallu......

» Il faudrait.......
» Il aurait fallu.... }....que vous fussiez parti ».
» Il eût fallu.......

D. N'emploie-t-on pas, quelquefois, le présent indéfini ou actuel, pour le présent postérieur, ou *futur*, comme dans cet exemple : *je* PARS, *demain*, *pour Rome.*

R. Oui, on l'emploie; et c'est sans violer aucune règle, puisque ce temps, qui est un présent actuel, devient, par l'addition de l'époque future, un présent postérieur, égal au véritable présent, ou *futur*.

D. Quelle raison peut-on avoir, pour faire ce changement ?

R. C'est pour donner plus de vivacité, plus de rapidité au récit : c'est une manière de rappeler aussi une époque éloignée, et de la mettre sous les yeux

du lecteur. Ce rapprochement cause une sorte d'illusion qui donne plus d'intérêt à la narration. Les poëtes, sur-tout, font souvent cette substitution de temps. On en trouve des exemples, partout. Nous choisirons, pour exemple, quelques vers de la belle épître de Boileau à LOUIS XIV, sur le passage du Rhin :

« Vendôme que SOUTIENT l'orgueil de sa naissance,
» Au même instant, dans l'onde, impatient, S'ÉLANCE.
» La Salle, Beringhen, Nogent, d'Ambre, Cavois
» FENDENT les flots, tremblans sous un si noble poids.
» LOUIS les animant du feu de son courage,
» Se PLAINT de sa grandeur qui l'ATTACHE au rivage.
» Par ses soins cependant trente légers vaisseaux,
» D'un tranchant aviron déjà COUPENT les eaux.
» Cent guerriers s'y jettant SIGNALENT leur audace :
» Le Rhin les VOIT, d'un œil qui PORTE la menace,
» Et S'AVANCE, en courroux. Le plomb VOLE, à l'instant,
» Et PLEUT, de toutes parts, sur l'escadron flottant.
» Du salpêtre en fureur, l'air S'ÉCHAUFFE et S'ALLUME,
» Et des coups redoublés tout le rivage FUME.
» Déjà d'un plomb mortel plus d'un brave EST atteint.
» Sous les fougueux coursiers l'onde ÉCUME et se PLAINT ».

D. N'emploie-t-on pas aussi, quelquefois, le même temps, tout présent qu'il est, pour le présent-indéfini, comme on l'emploie pour le passé positif défini antérieur, ou *futur composé* ?

R. Oui ; et on dit : *dans un instant*, J'AI ÉCRIT

cette lettre, pour, *dans un instant* J'AURAI ÉCRIT *cette lettre*.

D. Peut-on employer, indifféremment, pour énoncer un événement passé, le présent indéfini-antérieur périodique, et le passé positif indéfini, comme dans ces exemples :

« J'ai dîné, hier, chez Damon ».

« Je dînai, hier, chez Damon ».

R. Non, chacun de ces temps a sa destination propre et particulière, comme nous l'avons vu, dans la première partie de cet ouvrage. Le premier est employé pour énoncer un passé, dans une époque dont l'existence subsiste encore. Ainsi, on dit : *j'ai dîné*, AUJOURD'HUI; *j'ai dîné*, CETTE SEMAINE; *j'ai dîné*, CE MOIS-CI; *j'ai dîné*, CETTE ANNÉE. Et *je dînai*, HIER; *je dînai*, LA SEMAINE DERNIÈRE; *je dînai*, LE MOIS DERNIER; *je dînai*, L'ANNÉE DERNIÈRE. Il faut, comme nous l'avons déjà remarqué, pouvoir faire, par l'esprit, le tour de l'époque dans laquelle s'est passé l'événement qu'on raconte, pour employer le tems présent antérieur périodique, JE DÎNAI; et pour employer le passé positif indéfini, J'AI DÎNÉ, il faut qu'il reste encore quelque temps de l'époque dans laquelle l'événement raconté s'est passé.

D. Les phrases suivantes seraient-elles correctes ?

« Au moment de sa création, le soleil COMMENÇA » d'éclairer la terre ».

« Au moment où César s'est CRU maître de Rome, » il FÛT IMMOLÉ à la liberté qu'il n'avait pas craint » d'envahir ».

R. Ces deux phrases sont incorrectes.

D. Pourquoi cela ?

R. La première l'est, parce que l'époque, où le soleil a commencé d'éclairer la terre, dure encore. La seconde l'est aussi, parce que l'époque où César fut tué est entièrement écoulée.

Voici comment ces deux phrases doivent être construites.

« Au moment de sa création, le soleil A COMMENCÉ » d'éclairer la terre ».

« Au moment où César se crut maître de Rome, il » FUT IMMOLÉ a la liberté qu'il n'avait pas craint d'en- » vahir ».

D. Y a-t-il, hors de la correspondance des modes, quelque règle sûre pour l'emploi du mode subjonctif.

R. Oui ; il y a même une règle infaillible ; c'est qu'il faut employer, toujours, le mode subjonctif, après certaines conjonctions, ou après certaines propositions conjonctives, telles que les suivantes :

AFIN QUE, A MOINS QUE, AVANT QUE, DE CRAINTE QUE, AU CAS QUE, et semblables, ou même après le seul, QUE.

« L'homme vertueux rend à l'Eternel des hom-
» mages qui PEUVENT l'honorer ».

« Dieu exige de l'homme un hommage qui PUISSE
» l'honorer ».

« Je veux acheter une maison de campagne qui me
» CONVIENT beaucoup ».

« Je veux acheter, pour faire faire un habit, une
» étoffe qui PUISSE me convenir ».

« J'ai fait choix d'un Mentor qui PEUT bien élever
» mes enfans ».

« Faites choix d'un ami qui PUISSE vous donner,
» dans l'occasion, des consolations, des avis et des
» exemples ».

D. Donnez l'exemple d'une phrase où le premier verbe soit au présent antérieur simple, ou *imparfait*, ou au passé positif indéfini, ou *parfait*, et dites-moi à quel temps doit être mis le second verbe.

R. On doit mettre le second verbe au présent antérieur simple, comme dans les exemples suivans :

« ON DISAIT, hier, qu'il y AVAIT une séance pu-
» blique, à l'Institut national ».

« On A DIT, aujourd'hui, qu'il y AVAIT, hier,
« une séance publique, etc. ».

D. Cette règle est-elle sans exception ?

D. Donnez quelques exemples qui confirment cette règle.

R. Voici ces exemples :

« Dieu a donné un esprit à l'homme, AFIN QU'IL le
» CONNÛT, et QU'IL lui RENDÎT un culte digne de sa
» grandeur et de sa majesté ».

« Loin que le bonheur SOIT le partage de l'habi-
» tant des villes, je doute qu'on PUISSE le trouver
» ailleurs que dans la parfaite solitude ; et je ne crois
» pas QU'ON DOIVE chercher la solitude ailleurs que
» dans les champs, à moins QU'ON N'AIT le courage de
» vivre ignoré dans les villes ».

D. Y a-t-il quelqu'autre moyen de ne pas se méprendre dans le choix du mode du second verbe?

R. Oui ; il y a un autre moyen de faire ce choix. C'est d'examiner si la seconde proposition, ou le second membre de la phrase, lié au premier par un article conjonctif, doit énoncer une chose certaine ou incertaine. Dans le premier cas, c'est l'indicatif : c'est le subjonctif, dans le second. Cette règle est la même que celle qui a été donnée, plus haut, relativement aux verbes qui expriment, ou non, quelque mouvement de l'âme, quelque doute, ou quelqu'incertitude.

D. Donnez quelques exemples où l'emploi du mode confirme ces observations ?

R. Voici ces exemples :

R. Non ; elle en a une ; c'est que, dans l'énonciation d'une vérité éternelle ou mathématique, on emploie le présent actuel, qui est de rigueur, dans ce cas-là. Le présent antérieur présenterait un doute, qui affaiblirait l'énonciation de ces sortes de vérités. Ainsi, on ne peut pas s'exprimer, comme il suit :

« Les hommes de tous les temps ont toujours cru » qu'il y AVAIT un Dieu ; et qu'il ORDONNAIT la pra- » tique du bien et la fuite du mal ».

Il faut dire :

« Les hommes de tous les temps ont toujours cru » qu'il Y A un Dieu, et qu'il ORDONNE la pratique » du bien et la fuite du mal ».

D. Est-ce seulement pour ces vérités éternelles, pour ces principes immuables, qu'on emploie le présent actuel de l'indicatif, au lieu du présent antérieur ?

R. Non; on l'emploie encore pour tout ce qui existe, au moment où l'on énonce sa pensée; comme on le voit, dans les exemples suivans :

» Je savais que vous AVEZ cinq frères; même je » savais que vous ÊTES l'aîné ».

D. Les phrases suivantes sont-elles correctes ?

1 « Si je croyais qu'il *viendrait*, je....

2 » Je croyais qu'il *vînt*.

3 „ Je ne croyais pas qu'il *viendrait.*

4 „ Je craignais qu'il *viendrait.*

5 „ Je craignais qu'il *vienne.*

6 „ Je ne craignais pas qu'il *viendrait.*

7 „ Je ne craignais pas qu'il *vienne.*

8 „ Je n'ai pas voulu qu'il *aille* vous voir.

9 „ Vous avez souhaité que je *fis* votre chocolat; „ je l'ai fait „.

R. Toutes ces phrases sont incorrectes. Voici comment il faut les construire :

1 « Si je croyais qu'il VÎNT, je....

2 „ Je croyais qu'il VIENDRAIT.

3 „ Je ne croyais pas qu'il VÎNT.

4 „ Je craignais qu'il VÎNT.

5 „ Je craignais qu'il ne VÎNT.

6 „ Je ne craignais pas qu'il VÎNT.

7 „ Je ne craignais pas qu'il VÎNT.

8 „ Je n'ai pas voulu qu'il ALLÂT vous voir.

9 „ Vous avez souhaité que je FÎSSE votre chocolat; je l'ai fait?

D. Peut-on commettre quelqu'autre faute, dans les phrases composées?

R. Oui; on peut se tromper, à l'égard du complément des deux verbes.

D.

D. Comment cela peut-il arriver ?

R. Cela arrive, quand il se rencontre deux verbes dans une phrase, et que chacun de ces verbes exige un complément particulier, et qu'on donne à tous les deux le même complément, comme dans cet exemple :

« L'homme de bien aime et tient *à ses devoirs* ».
Il faut dire, dans ce cas :

« L'homme de bien aime SES DEVOIRS et Y tient ».

La première phrase est incorrecte, parce qu'il n'y a que le verbe, TENIR, qui ait son complément. La seconde est correcte, parce que chacun des deux verbes a son complément particulier; car si au mot, Y, qui est le complément du second verbe, on substituait les mots qui sont remplacés par celui-là, on aurait la phrase suivante :

« L'homme de bien aime SES DEVOIRS et tient A » SES DEVOIRS ».

Au lieu, qu'en laissant subsister la première phrase : *l'homme de bien aime et tient*, *à*, *etc.*, on aurait la phrase suivante :

« L'homme de bien aime A SES DEVOIRS et tient » A SES DEVOIRS ».

D. Que résulte-t-il de cette explication ?

R. Il en résulte qu'un complément unique, ne pouvant être, à la fois, direct et indirect, ne peut servir à deux verbes dont l'un exige un complément indirect, et l'autre, un complément direct.

« Le sage s'est toujours concilié l'estime et rendu » recommandable ».

Se, est complément indirect du premier verbe; il ne peut donc, sans être répété, servir de complément direct au second. Cette phrase, pour être correcte, doit donc être construite comme il suit :

« Le sage s'est toujours concilié l'estime et s'est » rendu recommandable ».

D. Y a-t-il encore quelqu'autre règle à observer, relativement aux complémens ?

R. Oui ; et une des premières règles à observer est que plusieurs complémens liés par une conjonction, doivent être exprimés par des mots de même espèce; ainsi les phrases suivantes sont incorrectes :

« Damon aime la promenade et à chasser.

« Montval aime à lire et à être seul ».

Il faut les énoncer comme il suit:

« Damon aime la promenade et la chasse.

« Montval aime à lire et à être seul ».

DE L'ADVERBE ET DE LA PROPOSITION.

D. Reste-t-il à suivre, dans la syntaxe particulière de l'adverbe, quelques autres règles qui n'aient pas encore été développées ?

R. Oui; il reste quelques règles à exposer, touchant la syntaxe particulière de l'adverbe.

D. Quelles sont ces règles ?

R. Ces règles regardent la place que l'adverbe doit occuper, dans la phrase; et la préférence qu'il faut donner à tel adverbe sur tel autre, malgré l'espèce de synonymie qui semble régner, entre eux.

1°. L'adverbe peut modifier ou un adjectif, ou un participe, ou un verbe.

2°. On peut dire, en général, que si l'adverve modifie un adjectif, ou un participe, il doit précéder cet adjectif ou ce participe; et que si l'adverbe modifie un verbe, il doit suivre ce verbe.

D. Comment peut-on prouver la nécessité de cet ordre de construction, dans l'emploi de l'adverbe ?

R. Par la pratique de tous les bons écrivains, comme on l'a vu, dans quelques exemples, énoncés

dans la séance précédente. Il seroit superflu d'en donner de nouveaux.

D. Cette règle a-t-elle lieu, dans tous les cas et pour tous les adverbes ?

R. Il y a quelques exceptions qu'il est essentiel de faire connaître : par exemple, l'adverbe AUTANT, ne se met jamais avant l'adjectif. Ainsi on ne peut dire :

« Damon est *autant* prudent que son frère ».

D. Pourrait-on mettre cet adverbe après l'adjectif, et dire :

« Damon est prudent AUTANT que son frère » ?

R. Non ; il faut changer d'adverbe, dans ce cas-là, et employer l'adverbe AUSSI, au lieu d'*autant*, et dire :

« Damon est AUSSI prudent que son frère ».

D. D'après cet exemple, il semble qu'on n'a jamais occasion d'employer AUTANT, dans une phrase, puisqu'on ne peut le placer ni avant, ni après l'adjectif.

R. Il est vrai qu'on ne peut jamais employer, AUTANT, tout seul ; mais on le peut, quand on l'ac-

compagne du mot elliptique, QUE, comme dans cet exemple :

« Damon craint AUTANT son père QU'IL l'aime ».

D. Les deux adverbes, PLUS et MIEUX, sont-ils synonymes ?

R. Non; ils servent, tous deux, à modifier, ou une qualité abstraite énonciative ou passive, comme *long*, *aimé*, *haï*, etc. ; ou une qualité réunie au verbe *Être*, et formant, avec ce verbe, un verbe *concret* actif; comme j'*aime*, je *hais*. L'adverbe PLUS, exprime un degré supérieur, dans la comparaison de deux choses dont on examine l'extension ; et MIEUX, exprime ce degré, quand il s'agit de perfection. Ainsi on dira :

« Le cœur d'EUPHÉMIE est le cœur le PLUS sen-
» sible, son esprit est un des esprits les MIEUX faits ;
» aussi cette charmante personne a-t-elle AUTANT d'a-
» mis QU'il y a de gens qui la connaissent ».

D. Les deux mots négatifs, PAS et POINT, s'emploient-il indifféremment, l'un pour l'autre et pour la négation ?

R. Non ; ces deux mots ne sont pas synonymes ; ils sont considérés par la plupart des Grammairiens, comme de petits mots complétifs qui achèvent la négation, commencée par ce qui les précède. Mais il y a des occasions où on ne pourrait les employer, sans

blesser les règles que l'usage a établies. POINT, sert à nier d'une manière plus positive, plus absolue, et, si on peut le dire, plus tranchante; PAS, ne dit que ce qu'il faut pour nier. Ils sont, toujours, tous les deux, précédés de NE, et ne vont jamais sans cette négation.

D. Peut-on assigner les cas où on ne peut les employer?

R. Oui; on les supprime avant les adverbes, JAMAIS, GUÈRE, PLUS, se disant du temps; devant les articles, NUL, AUCUN, devant les mots, RIEN, PERSONNE, NULLEMENT, NE... QUE, signifiant, SEULEMENT.

D. Appliquez cette règle à des exemples.

Exemple pour, JAMAIS.

« Il (DIEU) précède les temps; qui dira sa naissance?
» Par lui l'homme, le ciel, la terre tout commence.
» Et lui seul, infini, n'a JAMAIS commencé ».

Exemple pour, NE, QUE.

« Mes yeux n'ont jamais vu QUE des objets bornés ».
» Impuissans, malheureux, à la mort destinés.

Avant de donner les autres exemples, arrêtons-nous à la difficulté que nous trouvons dans celui ci.

« Mes yeux n'ont jamais vu que des objets non bornés.

La première réflexion qui se présente, à la lecture de ce vers, est celle-ci : qu'il doit, nécessairement, renfermer deux propositions, quoique nous n'y voyions qu'un verbe unique. Comment peut-il se faire qu'il y ait deux propositions, dans une phrase, quand il n'y a qu'un seul verbe ? mais aussi comment n'y aurait-il qu'une seule proposition, quand nous trouvons une conjonction?

La conjonction n'est pas supposée ; elle termine l'inconnue grammaticale ; elle est la dernière lettre de notre mot elliptique, QUE. Toute conjonction, liant deux jugemens, il y a donc deux jugemens dans ce vers, puisqu'il y a une conjonction. Il y a donc deux verbes. La conjonction est visible et n'est pas sous-entendue ; le second verbe ne paraît point, et est, par conséquent, sous-entendu. Il y a donc, dans cette phrase, une proposition incomplète et elliptique, L'une est négative ; c'est celle-ci : *Mes yeux n'ont jamais vu.* L'autre est donc affirmative, et doit être représentée par ce qui suit la proposition négative, ce sont ces mots : *que des objets bornés* C'est là notre proposition elliptique. Il nous manque, pour la compléter, un verbe et un sujet. Ce verbe sous-entendu, doit être, nécessairement, celui qui est dans la proposition ; et pour la même raison, c'est le même sujet. Ainsi la proposition négative doit être celle-ci :

« Mes yeux n'ont jamais vu d'autres objets non
» bornés ».

Et la proposition affirmative sera celle-ci :

« Mes yeux ont vu des objets bornés,

Voici la manière d'arriver, par des altérations successives, au résultat que présente le vers, cité pour exemple :

« Mes yeux n'ont jamais vu des objets non bornés ».

» Mes yeux ont vu des objets bornés ».

Plaçons ces deux propositions, en regard, autant que peuvent le permettre les formes typographiques. Ce procédé pourra servir à d'autres analyses.

Proposition negative.	*Proposition affirmative.*
« Mes yeux n'ont jamais vu XX.	Mes yeux ont vu des objets bornés.
» Mes yeux n'ont jamais vue que	des objets bornés.

Dans la première proposition de cet exemple, les deux XX tiennent la place du complément opposé à celui de la seconde proposition. Ce complément, dans cet exemple, et dans tous les exemples pareils, doit être exclusif du second complément, pour ne laisser subsister que celui-ci. Il en est de même de l'exemple suivant :

« Je ne vois, que le soleil ».

Voici les deux propositions qui forment cette phrase :

« Je

« Je ne vois aucun astre ».

« Je vois, dans le jour, le soleil.

« Je ne vois, X X, je vois le soleil.

« Je ne vois, que, le soleil ».

Dans ces exemples, on trouve une ellipse dans chaque proposition. L'ellipse de l'objet d'action dans la première ; l'ellipse du verbe dans la seconde. Ainsi le verbe, supprimé dans la seconde, est indiqué dans la première proposition, et l'objet d'action supprimé dans la première proposition où on le voit remplacé par l'inconnue grammaticale (QU) est indiqué dans la seconde où il est exprimé.

Exemple pour, RIEN :

« C'est pour moi que je vis, je ne dois RIEN qu'à moi,
» La vertu N'est qu'un nom, mon plaisir est ma loi.
» Ainsi parle l'impie.

Exemple pour la suppression du mot, PAS :

« De ses remords secrets, triste et lente victime;
« Jamais un criminel ne s'absout de son crime,
« Sous ses lambris dorés ce triste ambitieux,
» Vers le ciel, sans pâlir, N'ose lever les yeux ».

D. Y a-t-il encore d'autres mots, après lesquels, on supprime, PAS ?

R. Oui ; on le supprime, toujours, après les verbes OSER, CESSER, POUVOIR et SAVOIR SI.

Voici quelques exemples de cette suppression :

« O gravité de Rome, ô sagesse d'Athènes !
» Quel culte extravagant ! que de fêtes obscènes !
» Quels sont tous ces secrets dont on ne PEUT parler ?
» O mystères suspects qu'on n'OSE révéler. »

D. Que doit-on observer, dans la syntaxe par culière de la préposition ?

R. La première chose à observer, c'est qu'il f à chaque complément, quand il y en a plusieurs d une phrase, répéter toujours les prépositions, DE, et EN, souvent les autres prépositions monosyl biques, rarement et suivant les circonstances, cel qui ont plus d'une syllabe.

Exemple pour la préposition, A :

« Je l'apporte en naissant, elle est écrite en moi,
« Cette loi qui m'instruit de tout ce que je doi
» A mon père, A mon fils, A ma femme, A moi-même ».

Exemple pour la préposition, DE :

« Eh ! que vois-je ! par-tout ! la terre n'est couverte
» Que DE palais détruits, DE trônes renversés.
» Que DE lauriers flétris, que DE scèptres brisés ».

Exemple pour la préposition, EN:

« EN Asie, en Afrique, EN Europe et partout,
» La vertu ne peut rien; et c'est l'or qui fait tout »

Exemple pour la préposition, SANS:

« Comment opposerai-je au reste des humains
» Un stupide sauvage errant à l'aventure,
» A peine de nos traits conservant la figure,
» Un misérable peuple, égaré dans les bois,
« SANS maîtres, SANS états, SANS villes et SANS lois?

FIN DU DEUXIEME VOLUME.

TABLE
DES
MATIÈRES.

Fin de la Table.





